expo67

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

1867 1967

ÉDITION DE MONTRÉAL * 10¢ Montréal, mercredi 15 février 1967 / Quatre Temps / 83e année, No 38 / 8 cahiers / 112 pages / La météo : nuageux avec précipitations / Minimum 10 / Maximum 25

La moitié du budget ontarien sera consacrée à l'éducation • Page 57

Adoption du bill 25 en 2e lecture: 54 voix contre 47

Situation sans espoir, selon le président de la CIC

par Yves LECLERC

envoyé spécial de LA PRESSE

QUEBEC. — Dans une tentative de dernière heure pour trouver un terrain d'entente, le premier ministre Daniel Johnson a reçu à son bureau à deux heures ce matin une délégation de professeurs dirigée par le président de la CIC, M. Raymond Laliberté. A sa sortie, le président de la CIC a dit qu'il n'y avait pas eu d'entente et qu'il était sans espoir.

M. Johnson, qui devait rencontrer les enseignants à minuit, avait été incapable de le faire, retenu en Chambre par la fin du débat et le vote en deuxième lecture sur le Bill 25. Ce n'est qu'avec deux heures de retard qu'il est rentré à son bureau.

C'était la troisième rencontre de la journée entre les représentants des enseignants et des membres du cabinet, mais il est encore difficile de se faire une idée du résultat de ces entretiens. On sait seulement que les discussions ont été assez vives, et que, de l'aveu même du premier ministre, il y a désaccord complet sur le fond même du Bill 25. Il est par ailleurs fort douteux, si on se fie aux déclarations faites en Chambre par M. Johnson, que le gouvernement voie d'un oeil bienveillant la demande de la CIC de retirer purement et simplement le projet de loi d'exception.

Au cours de la longue attente (les dirigeants des enseignants ont passé plus de quatre heures, en deux sessions, à faire le pied de grue dans l'antichambre du premier ministre), MM. Laliberté et Aimé Nault, président des professeurs de Montréal, n'ont pas voulu faire de déclaration sur la conduite des entretiens jusqu'ici, mais tous deux semblaient fort peu optimistes. On sait que le "sursis" de trois jours offert par les enseignants se termine demain matin, et cet après-midi, un Conseil général de la CIC a été convoqué pour décider des mesures à prendre.

Dans une conférence de presse donnée à l'issue de sa rencontre avec M. Marcel Masse hier après-midi, M. Aimé Nault, président de l'Alliance, avait noté que les professeurs de Montréal accepteraient à la rigueur une loi spéciale forçant les grévistes à rentrer au travail, mais que ce n'était évidemment là qu'un pis-aller.

Il s'est dit persuadé qu'il est parfaitement possible de mettre fin au conflit sans avoir recours à la législation, en suivant la proposition en six points faite samedi soir par le président de la CIC, M. Raymond Laliberté.

Les conditions qu'il posait à tout projet de loi forçant les enseignants à rentrer en classe sont les suivantes :

— Reprise des négociations

voir SITUATION en page 2

Explosion à Ville Mont-Royal



photo René Picard, LA PRESSE

Une jeune fille de 17 ans et peut-être plusieurs autres personnes auraient trouvé la mort dans une violente explosion suivie d'un incendie, hier soir, dans un immeuble de Mont-Royal. Neuf personnes ont été blessées et vingt-cinq logements dévastés ou détruits dans le désastre. Après une nuit de travail ininterrompu, les pompiers fouillent les décombres, où ils pourraient découvrir les restes de victimes inconnues.

(Nos informations en page 3)

Les libéraux votent en bloc contre le projet

par Gilles DAOUST

QUEBEC. — L'Assemblée législative, par un vote de 54 à 47, a adopté vers 1 h. ce matin, en deuxième lecture, le bill destiné à suspendre le droit de grève des enseignants jusqu'au 30 juin 1968.

Tous les membres du gouvernement unioniste ont voté en faveur de l'adoption du projet de loi, cependant que du côté de l'opposition, les 46 députés présents, appuyés par le libéral-indépendant Arthur Séguin, ont voté contre.

Le bill sera étudié aujourd'hui en comité plénier et sera probablement sanctionné jeudi par le lieutenant-gouverneur.

Le vote de cette nuit est survenu peu après que le gouvernement eut refusé d'accepter un pathétique et ultime appel du chef de l'Opposition, M. Jean Lesage, pour que la chambre adopte, avant de voter le projet de loi, une résolution unanime enjoignant aux enseignants à reprendre le travail à des conditions que négocierait le cabinet.

Au cours d'un débat survolté, M. Lesage a en effet demandé que le gouvernement adopte cette attitude afin de se ménager tout le poids de l'unanimité de la chambre en faveur d'un retour au travail.

Le chef de l'Opposition a déclaré qu'ensuite, les députés pourraient étudier, à tête reposée, au comité parlementaire de l'éducation, les implications contenues dans la seconde partie du bill prévoyant l'élaboration à long terme, avec les parties, d'un nouveau système de relations de travail et de négociations à l'échelon provincial.

Répondant à la suggestion du chef de l'opposition, le premier ministre a fait remarquer que jusqu'ici, quant à des conditions de retour au travail, la CIC ne voulait accepter rien d'autre que la proposition en six points qu'elle avait soumise au gouvernement.

Peu avant le vote, M. Lesage a qualifié de négative l'attitude du gouvernement qui "n'est pas prêt à faire le moindre pas pour obtenir l'unanimité de la chambre en vue d'un retour au travail des enseignants."

Revenant sur l'idée que le bill 25 aurait dû être scindé en deux, M Lesage a déclaré que tous les membres de l'Opposition désiraient le retour des enseignants en classe, mais qu'ils ne pouvaient adopter à la sauvette tout un nouveau système de relations de travail pour les instituteurs sans que les intéressés aient pu être entendus devant le comité parlementaire de l'Education.

"Nous regrettons tous, a-t-il dit, de ne pouvoir voter pour une loi de retour en classe, mais nous ne voterons jamais pour le retour au duplessisme avec l'autre partie du bill".

M. Lesage a accusé le gouvernement de profiter de la situation de crise pour faire adopter le bill en bloc et "passer le rouleau compresseur sur les députés"

Il s'est dit d'accord pour une loi simple, le retour au travail qui aurait prévu un délai limite de négociation et de médiation et assuré, comme ce fut le cas d'une récente loi fédérale, une augmentation de base équivalente aux dernières offres patronales.

Selon lui, une telle loi aurait laissé toute sa force au code du travail et aurait permis l'étude au comité de l'éducation, une fois le caractère d'urgence amputé, des politiques à long terme en matière de relations de travail.

M. Lesage, qui a dit représenter l'opinion de tous les députés libéraux, a affirmé que son parti ne voterait jamais pour le règlement d'un problème à long terme sans que n'ait été réalisé le jeu normal de la démocratie : étude et consultation.

Le chef de l'Opposition a déclaré que si le gouvernement avait présenté un projet de loi touchant uniquement le retour au travail, il aurait obtenu l'appui de toute la chambre.

M. Lesage a déclaré inacceptable le texte de la seconde partie du bill "qui retire à des

Voir BILL en page 2

Appui du CTC aux professeurs

OTTAWA. (PC) — Le Congrès du travail du Canada, fort de 1,350,000 membres à travers le Canada, assure les professeurs en grève de son "appui entier".

M. Claude Jodoin, président du CTC, a déclaré hier que sa centrale "appuie entièrement la position des enseignants en grève" et il a qualifié le bill 25 de la législature québécoise de "contrainte de la pire sorte".

Le bill 25, accepté en deuxième lecture par l'Assemblée législative du Québec, vise à reconduire jusqu'au 30 juin 1968 les conventions collectives de travail des enseignants québécois et à forcer, ainsi, un retour au travail des enseignants en grève et à prévenir, durant cette période, toute grève d'enseignants.

"La mesure législative, que le gouvernement québécois veut faire adopter, viole les droits fondamentaux des enseignants, a déclaré le président du CTC. Elle les empêche de négocier efficacement les traitements

Voir CTC en page 2

Le discours de Johnson pendant le débat sur le bill

Laberge : possibilité de grève générale de la FTQ

—Page 27

Le Québec n'est pas sur la liste noire des maîtres anglophones

—Page 63

AUJOURD'HUI

Régie provinciale de l'éducation

La Fédération des associations de parents des élèves des collèges classiques du Québec, qui déclare représenter 30,000 pères et mères de famille, réclame la formation d'une Régie provinciale de l'éducation. La régie serait constituée des représentants du gouvernement, des institutions publiques, indépendantes et privées d'enseignement, ainsi que des parents et des étudiants.

— Page 66

Fiches pour les visiteurs

Le ministre canadien de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Jean Marchand, annonce que les visiteurs qui entreront au Canada à compter du mois de mars devront remplir une fiche d'arrivée et de départ.

— Page 25

La fusion à Laval aurait pu tourner à la catastrophe

Le vice-président du comité exécutif de Laval déclare que, n'eût été de la ténacité des administrateurs, la fusion aurait pu tourner à la catastrophe et se solder par une faillite.

— Page 94

Le plus bel homme du Canada

Richard Garneau, grand voyageur, grand sportif et grand homme, 6 pieds quatre pouces, a été proclamé, hier, à la Place des Arts, le plus bel homme du Canada.

— Page 28

Menace de crise dans la construction à Montréal

L'industrie de la construction est menacée d'un conflit sérieux. La FTQ, en conflit avec la CSN, exige que les employeurs tranchent le débat.

— Page 83

SOMMAIRE

Annonces classées / 80 et 81, / 84 à 92
Bandes dessinées / 24
Calendrier des pionniers / 58
Courrier "Que faire ?" / 34
Décès, naissances, etc. / 93
Editorial / 4
Education / 47
Finance / 76 à 78
Horoscope / 45
Loisirs et récréation / 24
Mots croisés / 81
Nouvelles internationales / 15 et 16
Nouvelles nationales / 27 et 83
Radio et télévision / 52 et 53
Spectacles et concerts / 64 et 65
Sports / 71 à 75
Tribunaux / 48 et 49
Vie féminine / 28, 30 à 34
Vie mondaine / 29
Vie religieuse / 70
Votre médecin / 46

CKAC 73

Robarts à l'hôpital

LONDON, Ont. — (PC) — Le premier ministre de l'Ontario, M. John Robarts, doit subir une série d'examens à l'hôpital pour permettre à ses médecins de déterminer la nature exacte des



Le premier ministre ontarien John Robarts

ennuis abdominaux qui le font souffrir.

M. Robarts a été transporté à l'hôpital St-Joseph, en ambulance, hier après-midi. Dans la soirée, on lui a donné une transfusion de sang et du glucose.

Son médecin personnel, le Dr Hugh McAlpine a refusé de préciser la nature de la maladie du premier ministre ontarien, mais il a décrit son état comme satisfaisant.

Dans un journal torontois, on laisse entendre que M. Robarts souffrirait d'un ulcère. Son secrétaire de presse, M. William Kinmond, a dit, hier soir, que le premier ministre avait souffert de maux d'estomac et d'influenza il y a deux semaines.

Le nouveau BGR sera plus rigide

— Judy LaMarsh

OTTAWA (PC) — Mlle Judy LaMarsh, secrétaire d'Etat, a annoncé hier à Ottawa que la législation nouvelle sur la radiodiffusion ferait du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion un organisme "assez dur" — "pretty tough" — et nanti d'amples pouvoirs sur la radiodiffusion d'Etat et la radiodiffusion privée.

Dans une déclaration faite devant le comité des Communes sur la radiodiffusion, Mlle LaMarsh a affirmé que l'on n'allait bientôt plus permettre aux stations privées de télévision d'offrir à leurs téléspectateurs certaines émissions de mauvaise qualité.

Pour ce qui est de Radio-Canada, a ajouté Mlle LaMarsh, elle cessera, sous la surveillance plus étroite du Bureau des gouverneurs, de diffuser des télémissions importées des Etats-Unis pendant les premières heures de la soirée et elle devra se conformer à certains standards plus rigides.

Voici, d'après le secrétaire d'Etat, l'essentiel des pouvoirs qu'on veut conférer au BGR :

— La mise en vigueur d'une programmation "dans de vastes sphères", y inclus celles des télémissions canadiennes autochtones, d'une variété intéressante d'émissions pendant les premières heures et des pourcentages à allouer aux télémissions d'affaires publiques, de simples divertissements et de spectacles ayant trait aux arts.

— L'adhésion à de tels standards dans les stations sera obligatoire et le BGR pourra, le cas échéant, retirer le permis pour un temps ou pour toujours et imposer une amende.

— C'est le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion qui sera responsable de Radio-Canada devant le Parlement au lieu que la société d'Etat le soit directement, comme c'est le cas présentement.

Le nouveau BGR imposera des conditions pour chaque permis et chaque station devra s'y conformer sous peine d'être pénalisée.

Mlle LaMarsh a ensuite déclaré que le gouvernement est encore à étudier des "noms et qualifications" concernant le "deuxième poste, au point de vue difficulté, du pays", le premier étant sans doute, dans l'esprit de Mlle LaMarsh, celui de premier ministre.

M. J.-Alphonse Ouimet, qui a annoncé son intention de démissionner lorsque la nouvelle législation sera mise en vigueur, assistait à l'assemblée.

Mlle LaMarsh a également déclaré qu'une surveillance con-

Voir BGR en page 2

Les éléments antimaoïstes contrôlent la capitale du Tibet

TOKIO (AFP, UPI, Reuter) — Les éléments anti-maoïstes au Tibet oppriment les masses révolutionnaires (maoïstes) et ont établi la terreur blanche militaire dans la ville de Lhassa, affirment des affiches collées à Pékin par cinq organisations culturelles tibétaines maoïstes, et que cite le correspondant du journal japonais "Yomiuri" dans la capitale chinoise.

Les affiches indiquent que les maoïstes ont réorganisé le gouvernement et le Comité du parti au Tibet, après avoir pris le pouvoir il y a quelques jours. Tchang Tsai-wang, directeur de la propagande du parti dans le district autonome et chef du mouvement de "persécution des maoïstes" a tenu une réunion extraordinaire avec les leaders du parti. Aussitôt après, des unités armées ont cerné les bâtiments de la police, de la sécurité publique, du Comité du parti, de la municipalité, et ont proclamé la loi martiale en annonçant qu'ils avaient arrêté de nombreux partisans de Mao.

De plus, poursuivent les affiches, le général anti-maoïste Tchang Kuo-hua, commandant du district militaire, a dépêché un bataillon de son propre 155e régiment à Lhassa et y a fait caserner des troupes. Une douzaine de maoïstes ont été arrêtés, des dizaines d'autres ont été injuriés, et 400 autres gardés en résidence surveillée.

A la Nouvelle-Delhi hier le Dalai Lama, chef civil et religieux du Tibet, en exil, a révélé que des "Gardes rouges" avaient attaqué des monastères tibétains et détruit des images sacrées. Il ajoute que le deuxième personnage religieux en importance du Tibet le Pachen Lama, a été promené en ridicule dans des villages tibétains, les mains liées derrière le dos. Des moines tibétains et d'anciens personnages officiels tibétains ont été traînés dans les rues de Lhassa.

Conformément à la décision du Comité central et du Conseil des affaires d'Etat, la rentrée scolaire dans les écoles secondaires s'est effectuée hier. Le programme comprend désormais l'étude des citations de Mao Tsé-toung et des chants révolutionnaires.

Des affiches officieuses annoncent la réouverture des écoles secondaires pour le 1er mars et celle des Académies militaires pour le 23 mars. Aucune indication concernant la reprise des cours de l'enseignement supérieur n'a été donnée.

La critique de plusieurs intellectuels chinois, écrivains et

Voir TIBET en page 2

L'URSS et la Chine presque au point de rupture

HONG-KONG. (UPI) — Le ministre chinois des Affaires étrangères, M. Chen Yi, a déclaré aujourd'hui que la "répression sanglante" exercée par les Russes contre les étudiants et les diplomates chinois à Moscou ont porté les relations diplomatiques entre les deux pays "presque au point de rupture".

Chen Yi a déclaré que l'Union soviétique est devenue la première nation à s'en prendre à la Chine. Il s'agit d'une des plus sérieuses accusations portées contre l'URSS depuis les débuts de la révolution culturelle, mouvement qui a lancé la Chine dans une imposante lutte pour le pouvoir.

Ils ont exercé une répression sanglante contre nos étudiants à Moscou, a déclaré le ministre à une réception offerte par une délégation de Mauritanie.

Ils ont également battu nos diplomates et porté les relations entre les deux pays presque au point de rupture, a ajouté Chen Yi.

Un général chinois demande l'aide des Russes pour lutter contre Mao

—Page 15

SITUATION

SUITE DE LA PAGE 1

au point où on les avait laissées, c'est-à-dire à la dernière contre-proposition de l'Alliance, remise mardi dernier en réponse à une "offre globale et finale" que la CECM a retirée par la suite.

— Droit à l'arbitrage pour régler les 6 points sur lesquels les deux parties ne sont toujours pas d'accord, et qui comprennent entre autres choses l'échelle de salaires.

— Compensation aux professeurs pour la suspension de leur droit de grève et pour les sommes qu'ils ont déjà perdues depuis quatre semaines et demie. Cette compensation pourrait prendre trois formes : une augmentation plus forte de salaires, un montant forfaitaire justifié par le travail supplémentaire que le rattrapage du temps perdu imposera aux enseignants, ou encore des heures supplémentaires payées à temps et demi ou à temps double pour la reprise des cours manqués depuis le 13 janvier, date du début de la grève.

Peu de progrès

M. Nault a cependant souligné que cette proposition faite à M. Marcel Masse avait été loin de plaire dès le premier abord au gouvernement : "Nous avons, a-t-il dit, réalisé des progrès mineurs au cours de la discussion cet après-midi, mais rien n'a encore bougé sur les points majeurs qui sont la liberté de négociation et les conditions acceptables d'un retour en classe. "Je tiens à dire ce qui se passe, mais je ne ferai que des déclarations mesurées, et je m'abstiens de passer des jugements d'intention tant qu'il y aura une chance de progresser et d'éviter au Québec une véritable crise."

M. Nault a précisé que les discussions, lors de cette première rencontre avec le ministre, n'ont porté que sur le cas particulier de Montréal. Pour l'ensemble de la situation, l'Alliance continue à appuyer la CIC, dont le président M. Raymond Laliberté a déjà rencontré les ministres à quelques reprises.

Par ailleurs, on avait annoncé plus tôt hier que M. Kevin Quinn, de la Fédération des professeurs catholiques de langue anglaise, avait quitté Québec pour rentrer à Montréal, parce qu'il estimait qu'il n'y avait rien à faire et que la situation était sans issue. Mais cette rumeur a plus tard été démentie.

Question de climat

Au cours de sa conférence de presse, M. Aimé Nault a aussi insisté sur le fait qu'une loi comme le Bill 25 ne règlerait rien à la crise même si les enseignants rentraient en classe "quoi qu'en dise le premier ministre".

"En effet, a-t-il expliqué, on peut toujours rentrer les enseignants dans les écoles de force, et leur faire donner leurs cours. Mais ça ne rétablirait jamais le climat, l'atmosphère dans lesquels peut se donner un enseignement efficace, réalisé dans de bonnes conditions. Ce que nous voulons, ce sont des conditions propices à un enseignement de qualité qui assurera vraiment le "droit de l'enfant à l'éducation", ce que la loi ne peut pas faire.

Après avoir une fois de plus lancé au gouvernement un pressant appel pour qu'il retire une loi qu'il qualifie d'inique et dangereuse, M. Nault a cité comme exemple d'une législation d'urgence acceptable le cas de la loi fédérale obligeant les cheminots à retourner au travail l'an dernier.

Il a noté que tout d'abord la loi avait été promulguée seulement quelques jours après le début de l'arrêt de travail, et qu'elle ordonnait non pas un simple retour au travail et un gel de la situation, mais la mise en place d'un mécanisme précis de négociation et d'arbitrage pour régler le conflit immédiat dans les délais les plus courts possibles.

Deuxièmement, a-t-il dit, l'augmentation de salaires accordée aux employés du rail par Ottawa, loin d'être inférieure à celle offerte par la partie patronale, lui était supérieure de 10 p. 100. Il n'y était pas question de gel des salaires.

Enfin, la loi fédérale ne s'étendait pas sur une période démesurée d'un an et demi.

M. Nault a qualifié d'intempestive et de prématurée l'intervention du gouvernement dans le conflit scolaire à Montréal, parce qu'à son avis, le problème était réellement près d'une solution qui aurait été acquise sous la libre négociation.

Il a fait remarquer en particulier que la commission scolaire elle-même n'a jamais invoqué au cours de la grève l'argument de l'échec possible des élèves dans leur année scolaire, et qu'au contraire elle a souligné à un certain moment que les retards causés par l'arrêt de travail étaient encore récupérables.

Il a enfin mis en garde le gouvernement contre le danger d'adopter une loi qui pourrait provoquer des réactions violentes de la part des enseignants : "Si la loi actuelle conserve ses injustices et son arbitraire, a-t-il dit, même une recommandation des chefs syndicaux conseillant l'apaisement et l'ordre ne serait pas écoutée. Je ne veux pas faire de menaces, je constate un fait, c'est tout."

BILL

SUITE DE LA PAGE 1

milliers d'enseignants le pouvoir de libre négociation pendant 18 mois, enlève le droit d'affiliation pour 4 ans et met fin aux négociations qui se déroulent normalement".

Soulignant que le gouvernement n'avait pas le droit, sauf en ce qui a trait à la politique salariale, de s'immiscer dans des négociations normales, M. Lesage a demandé que l'on ramène au mois de juin 1967 le délai de suspension du droit de grève.

Il a souligné que rien n'empêchait le comité de l'éducation, d'ici là, de siéger de façon intensive.

Affirmant ensuite qu'il était important pour le gouvernement d'obtenir l'unanimité de la chambre, le chef de l'Opposition a offert à MM. Bertrand et Johnson de suspendre le règlement afin que tous ensemble rédigent une résolution incitant les professeurs à retourner au travail.

"Il est malheureux, a affirmé M. Lesage, que le gouvernement ait choisi la manière brutale au moment où partout dans le monde existe une crise d'autorité, une psychose de l'illégalité et de non respect aux lois.

"Le gouvernement ne doit poser aucun geste qui puisse faire croire à la population qu'il y a quelque injustice que ce soit. Nous, législateurs, devons peser chacun de nos actes au moment où la paix sociale est constamment menacée et où certains secteurs de la population sont peut-être moins prêts que jamais à faire les sacrifices qui s'imposent pour le bien commun.

"C'est notre civilisation, a fait par ailleurs remarquer le chef du parti libéral, qui souffrira de l'égoïsme des administrés et du totalitarisme des gouvernants."

Soulignant qu'il fallait créer un climat plus serein, M. Lesage a déclaré que le temps était mal choisi pour le ministre de l'Education de faire planer des épées de Damoclès.

Le chef de l'Opposition a déclaré qu'en cas d'adoption d'une résolution unanime, il laisserait au gouvernement le soin de négocier avec les enseignants les conditions de retour au travail.

Mais les discussions ont justement bloqué à ce point, le gouvernement sommant l'opposition de dire si elle était d'accord avec la proposition en six points de la CIC et l'opposition affirmant qu'il revenait au gouvernement de négocier le retour au travail, en particulier la question des indemnités pour les heures consacrées au rattrapage.

A l'heure où, de différents endroits de la province, plusieurs associations et corps intermédiaires commençaient à faire parvenir des témoignages d'appui en faveur des enseignants, le débat d'hier soir, qui s'est poursuivi jusque tard dans la nuit, s'est déroulé dans un climat survolté.

M. Pierre Laporte, député de Chambly a fait allusion à ce climat en déclarant que les députés devaient étudier un bill des plus délicats à l'instant "où une colère sourde gronde dans tous les milieux syndicaux."

"Même si nous désapprouvons cette attitude, a dit M. Laporte, nous ne pouvons nous empêcher de discuter avec le spectre de la désobéissance des lois qui nous menace au Québec."

L'ancien ministre des Affaires culturelles a d'autre part accusé le gouvernement, dans la crise actuelle, d'avoir mis au blanc ses technocrates devant des milliers de citoyens, lors d'une récente conférence de presse télévisée.

Tout en affirmant qu'il fallait intervenir pour amener les enseignants à retourner en classe, M. Laporte a cependant déclaré que l'opposition prendrait tous les moyens à sa disposition pour "montrer le vrai visage du bill et faire valoir son point de vue".

Le député a d'autre part fait remarquer que le gouvernement, en refusant de reculer, de scinder son bill, de se ménager l'appui de l'opposition risquait de se retrouver seul devant un problème qui ira en s'amplifiant, celui du climat dans les écoles et du recrutement des professeurs.

Enfin, M. Jean-Jacques Bertrand, peu avant le vote, a défendu le principe du bill 25 en déclarant que le gouvernement avait épuisé tous les autres moyens.

CTC

SUITE DE LA PAGE 1

qu'ils toucheront pour leur travail."

La déclaration poursuit :

"L'inquiétude que causent aux étudiants et aux parents les effets possibles d'une grève scolaire prolongée est bien naturelle, et nous sommes sûrs que les enseignants partagent cette inquiétude. Ils l'ont d'ailleurs bien prouvé lorsqu'ils ont proposé une trêve de 30 jours.

"Le refus du gouvernement du Québec vis-à-vis cette proposition, ajoute la déclaration du CTC, indique bien clairement la détermination des autorités d'imposer leurs conditions aux enseignants, sans égard à leurs droits collectifs ou individuels."

"Voilà un projet de loi, conclut le CTC, qui n'aurait étonné personne il y a 100 ans. Aujourd'hui, il est tout à fait inadmissible."

TIBET

SUITE DE LA PAGE 1

historiens, continue avec violence. C'est ce qu'a annoncé hier l'Agence Chine nouvelle qui dénonce nommément de nouveaux "intellectuels chinois anti-communistes".

D'autre part, de nouvelles affiches des "rebelles révolutionnaires du front de la culture" apposées à Pékin, ont pris violemment à partie hier, le vice-ministre Hsias Wang-tung.

Manifestation à Harbin

Plus de 200 000 "Gardes rouges" et militaires de la province de Heilungkiang ont manifesté hier, à Harbin, contre "les outrages fascistes et anti-chinois dont se rend coupable la clique révisionniste au pouvoir à Moscou", annonce l'Agence Chine nouvelle.

A l'issue d'un grand meeting, au cours duquel les principaux dirigeants de la province ont pris la parole, l'assistance a adopté un message de protestation, dans lequel il est dit notamment : "Nous avertissons le gouvernement soviétique qu'il finira mal s'il continue de suivre la voie qui l'oppose à la Chine".

Les Français étudient les oeuvres de Mao

"Les Français apprécient hautement, aiment profondément et étudient ardemment les oeuvres du président Mao", a déclaré Radio-Pékin, hier soir, au cours de son émission en français

"Les librairies de Paris qui distribuent les publications chinoises, a ajouté la radio, estiment que la moyenne mensuelle des ventes des oeuvres du président Mao a triplé par rapport au premier semestre de 1966. La version française des oeuvres du président Mao, particulièrement populaire, est appelée affectueusement le "petit livre rouge".

Une dépêche de Hong-kong mande qu'un autre écrivain chinois, Chao Shu-li, auteur de nouvelles sur les paysans et la vie rurale, est aujourd'hui la cible de vives critiques, ce qui semble indiquer que la campagne menée contre les intellectuels anti-communistes redouble de violence.

Intellectuels chinois denoncés

Deux autres intellectuels ont été condamnés dernièrement par les organes du parti chinois. Ce sont Hou Wai-lu, qui serait un ami personnel de Chou En-lai, chef du gouvernement, et Chien Po-tsan ; les deux sont des historiens. Les intellectuels les plus en vue déjà "épurés" sont l'ancien sous-chef de la propagande Chou Yang, l'écrivain Lin Mohan, et l'auteur dramatique Tien Han.

Les journaux chinois cités par "Chine nouvelle, qualifient Chao Shu-li de "petit copain de Chou Yang", qui serait "le démon qui gouverne la littérature révisionniste et les milieux artistiques".

BGR

SUITE DE LA PAGE 1

tinuelle est nécessaire pour éviter le monopole des media de communication qui peut inonder une région d'un "point de vue unique".

Le secrétaire d'Etat a déclaré également qu'elle envie la Grande-Bretagne pour son système de permis individuel, qui sert à supporter le coût de la radiodiffusion, et déplore le fait qu'un tel système n'ait pas fonctionné au Canada.

Mlle LaMarsh déclare que ce système donne à la BBC "une indépendance formidable".

Pour finir, Mlle LaMarsh a déclaré que Radio-Canada s'est avéré un "marché étonnamment valable" pour les contribuables canadiens.

Prince-Rupert : un incendie cause des dégâts de $3 millions

PRINCE-RUPERT, C.-B. — (PC) — Les pompiers ont utilisé de la dynamite pour circonscrire un spectaculaire incendie qui a causé des dégâts évalués à $3 millions à l'usine de pulpe de la compagnie Columbia Cellulose, sur les quais d'une île, près de Prince-Rupert, hier soir.

A un certain moment, le sinistre a menacé de répandre des émanations mortelles provenant d'un réservoir de chlore situé sur le chantier. Le chef des pompiers a dû demander à la population de Prince-Rupert de se tenir prête à évacuer la ville. Ce n'est qu'une heure plus tard que l'avertissement fut retiré, après qu'on eut fait usage de dynamite pour isoler le foyer de l'incendie du reste des installations voisines.

On croit que l'incendie a été causé par des travaux de sondage qui étaient effectués dans l'entrepôt de l'usine. Les flammes ont détruit l'entrepôt, des amoncellements de bois de pulpe et deux barges.

Mort des suites d'une collision

GRANBY. — M. William Henry Roberts, âgé de 41 ans, du 195 rue Anjou, à Granby, a succombé, hier soir, aux nombreuses blessures subies, quelques minutes plus tôt, dant la collision de son auto et d'un lourd camion sur la route no 1, près de Granby. M. Roberts est mort dès son arrivée à l'hôpital St-Joseph de Granby. Le chauffeur du camion n'a pas été blessé.

Autour du monde

Appui africain promis au Congo

KINSHASA (AFP) — A l'issue de la conférence des chefs d'Etat d'Afrique centrale et orientale, les participants ont affirmé, dans une déclaration commune, leur soutien total au gouvernement congolais dans le conflit qui l'oppose à l'ex-Union minière du Haut-Katanga et se sont déclarés résolus à s'opposer à toute mesure de rétorsion politique, économique ou autre prise par les puissances étrangères et visant à contrecarrer l'exercice de la souveraineté nationale.

Secousses sismiques en Colombie

BOGOTA (AFP, Reuter) — Une secousse tellurique a tué deux personnes hier en Colombie. La secousse a provoqué en effet la rupture d'un rocher qui est tombé sur deux soldats en patrouille dans le département de Huila, au sud-est de Bogota. D'autre part, quelque deux cents "micro-séismes" ont été enregistrés en Colombie depuis le tremblement de terre catastrophique qui a fait une centaine de victimes dans la région centrale du pays il y a une semaine.

Dangereux cargo à la dérive

LONDRES (AFP) — Abandonné par son équipage, un cargo hollandais de 300 tonnes chargé de produits chimiques risque d'exploser dans la mer d'Irlande. Le "Lucy" s'est échoué hier à la nuit tombante sur des rochers du canal de Saint-George. Son équipage a été recueilli par un caboteur. A la marée montante, le navire est parti à la dérive. Les garde-côtes britanniques ont alerté les navigateurs sur le danger que présente le cargo-fantôme.

LA MÉTÉO

MINIMUM : 10
MAXIMUM : 25

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC)

Régions de Montréal, Outaouais, Laurentides, Cantons de l'Est, Québec et Mauricie : nuageux avec quelques précipitations; peu de changement dans la température ; vents légers. Minimum et maximum à Montréal, Ottawa et Ste-Agathe : 10 et 25 ; Sherbrooke : 20 et 25 ; Québec : cinq et 10 ; La Tuque : zéro et 10. Aperçu pour demain: nuageux avec possibilité de neige et températures saisonnières.

Régions du Lac-Saint-Jean, de Baie-Comeau, Rimouski, Gaspésie et Sept-Iles : nuageux avec neige occasionnelle en matinée. Peu de changement dans la température. Vents légers. Minimum et maximum à Chicoutimi, Mont-Joli et Gaspé : zéro et 10 ; Baie-Comeau, Rivière-du-Loup et Sept-Iles : cinq sous zéro et 10 au-dessus. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé et peu de changement dans la température.

Hold-up de $550 dans une épicerie

Trois individus, dont l'un était armé d'un revolver, ont fait irruption, peu avant 7 h., hier soir, dans l'épicerie St. Luke Provision, au 2184 ouest boulevard de Maisonneuve, et se sont fait remettre l'argent du tiroir-caisse, soit $550.

Le propriétaire, M. Jeyer Hyman, et son employé étaient seuls au moment du vol.

Cambriolages

Vingt ballots de soie, d'une valeur de $2,000, ont été volés dans un camion de McCrum Transport Ltd., 1990, rue William.

Des meubles et de l'équipement de bureau, évalués à $1,886, ont été dérobés chez M. R. Rains, 10 ouest, rue Port-Royal.

Des rôdeurs se sont glissés par un soupirail dans le restaurant McGill Sandwich Shop, 545, rue Milton, et ont raflé les $800 de la caisse.

La reine-mère visitera les Maritimes

OTTAWA (PC) — La reine-mère Elizabeth, d'Angleterre, qui a accepté de visiter le Canada en 1967 à l'occasion du centenaire de la Confédération, limitera sa visite, qui doit durer dix jours, aux provinces de l'Atlantique.

Le commissariat général des visites d'Etat en 1967 a fait savoir mardi que la reine-mère arrivera à Halifax de Londres par avion le lundi, 10 juillet. Elle reprendra aussitôt l'avion pour se rendre à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, où elle s'embarquera à bord du yacht royal Britannia, qui sera à quai dans le port de Saint-Jean.

Du 11 au 21 juillet, date prévue de son retour à Londres, la reine-mère visitera Saint-Jean, Fredericton, capitale du Nouveau-Brunswick, le camp militaire de Gagetown, Moncton, St. Andrews et l'île Campobello, dans la même province.

En Nouvelle-Ecosse, la reine-mère visitera Halifax, la capitale, Antigonish et Sydney.

Dans l'Ile-du-Prince-Edouard, elle visitera la capitale Charlottetown et Summerside.

Son retour à Londres se fera de St. Johns, capitale de Terre-Neuve. Durant cette visite canadienne, la reine-mère résidera à bord du Britannia.

Avant d'acheter vos
•PORTES •FENÊTRES
•AUVENTS •CLAPBOARD
EN ALUMINUM
TELEPHONEZ A:
TISCO PRODUITS D'ALUMINIUM
722-1115

POUR CELEBRER LA PLUS GRANDE ANNEE



Voici la PLUS GRANDE VENTE

Choisissez parmi les meilleures fibres : tout laine, nylon† 501, acrylique Acrilan®, Herculon*, nylon 100%, à filament continu... plus, au-delà de 300 magnifiques teintes et textures décorateur !

...et tous les bas prix de solde comprennent la pose sans broquettes sur 30 verges carrées ou plus

CECI N'EST QU'UNE LISTE PARTIELLE :

• Poil de laine retors durable
• Tweed à poil de nylon 2 tons, filament continu.
entièrement installé 5.99 V.C.

• Poil acrylique, résistant aux taches, texture bouclée.
• Poil de nylon, filament continu, teinte unie.
entièrement installé 6.99 V.C.

• Poil tout laine, texture bouclée.
• Poil velours pelucheux, nylon épais.
entièrement installé 7.99 V.C.

• Tweed à poil nylon, filament continu.
• Poil Herculon anti-taches.
entièrement installé 6.99 V.C.

• Poil 100% nylon pelucheux.
• Tweed poil tout laine
entièrement installé 10.99 V.C.

• Poil acrylique Creslan miracle.
• Poil acrylique, coupé et bouclé
entièrement installé 8.99 V.C.

• Nylon 501 Du Pont, motif géométrique.
• Riche peluche acrylique Acrilan
entièrement installé 9.99 V.C.

• Peluche d'Orlon,* fibre acrylique.
• Poil de nyon 501 épais, motif circulaire.
entièrement installé 11.99 V.C.

Pour choisir et réserver ces tapis, visitez un de nos 3 magasins ou appelez 273-9983

VENTE JUSQU'A SAMEDI 5 HEURES P.M.

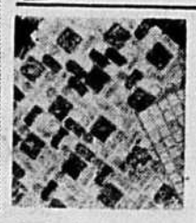
LA MAISON AU 1,000,000 DE TUILES ET TAPIS



NOUVEAU VINYLE COUSSINE
Le tapis vinyle par Sandran
$2.98 la verge carrée
2 et 3 verges de large
Aussi quelques irréguliers $2.49 v.c.
Idéal pour le plancher de béton dans votre salle de jeux parce qu'il est coussiné de mousse entre le vinyle et le fond. Peut être installé par tout le monde. Pas besoin de colle.



200,000 TUILES VINYLE AMIANTE
motif international
1 COULEUR EN SPECIAL
12" x 12"
10¢ ch.



100,000 FEUILLES MOSAIQUE
PRIX DE VENTE SPECIAUX
29¢ - 39¢ - 49¢ 62¢ - 66¢
69¢ - 70¢ - 80¢ - 89¢ -
98¢ - 99¢
LE PIED CARRE

TUILES MURALES CERAMIQUE
4¼" x 4¼", second
Figurez 8 tuiles au pi. car.
2½¢ ch.
Aussi régulier à 5¢ et 7¢ ch.

MARBRE "RENAISSANCE"
VENTE ½ PRIX
Cette tuile magnifique ajoutera à la beauté et à la valeur de votre maison.



Grandeur 12" x 12" Epaisseur ⅛"
Rég. jusqu'à $3.00
DERNIER JOUR SAMEDI
VENTE ½ PRIX
Quelques irréguliers parmi

BROADLOOM / CARPETTES / VINYLE HORS SERIE / MOSAIQUE ● Portez à votre compte ● 3 ANS POUR PAYER ● GARANTIE DE SERVICE POUR 10 ANS : Montreal Floor replacera votre tapis au besoin sans frais

SERVICE DE MESURAGE A DOMICILE
Sur un simple appel téléphonique un de nos représentants passera chez vous avec plusieurs échantillons
273-9983

Le centre du COUVRE-PLANCHER
MONTRÉAL FLOOR COVERING, LTÉE

15 est, BERNARD (angle St-Laurent)
Stationnement autour du magasin
273-9983

3424, av. du PARC (angle Sherbrooke)
Près de la sortie du Métro "Place des Arts"
842-8871

392 boul. LAFLEUR
Ville LaSalle
Centre d'achats Pont-Mercier
366-7705

Tous nos magasins ouverts jusqu'à 6 h. — Jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. — Samedi 5 h.



LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, MERCREDI 15 FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 38

Dorion: le policier Fontaine s'est-il rendu jusqu'à la barrière ?

par Germain TARDIF

DORION — Des avocats représentant divers intérêts relatifs à la tragédie de Dorion se sont enquis, auprès de plusieurs témoins, des gestes de l'agent Gilbert Fontaine, de la police de Dorion, lors de l'audience d'hier, à l'enquête de la Commission des transports du Canada.

Le policier était sur les lieux de l'accident qui a coûté la vie à 20 occupants d'un autobus d'écoliers le 7 octobre dernier. Il avait été le premier témoin à l'enquête du coroner, au début de janvier dernier.

Hier, l'agent Fontaine a été le dernier à témoigner avant l'ajournement. Il devait revenir aujourd'hui.

Il a raconté qu'il se trouvait sur le trottoir est, au sud de la voie ferrée, rue St-Charles, et qu'après une ou deux minutes de conversation avec MM. Marcel Dupont et Léonard Ledoux (qui avaient déjà témoigné avant lui), il s'est dirigé vers le nord, c'est-à-dire en direction du passage à niveau.

En voyant la barrière baissée alors qu'un convoi venait de passer, il dit avoir traversé la rue en diagonale, vers le côté est de la rue. Il n'a remarqué personne près de la barrière sud. Il a vu celle-ci se lever et l'autobus avancer.

C'est alors qu'il a aperçu le deuxième train s'approcher. Il s'est avancé vivement vers l'autobus pour essayer d'avertir le chauffeur. Il était parvenu à la voie de service lorsque l'accident s'est produit.

"Un sport"

Au cours de la matinée, deux Ontariennes occupant la voiture qui suivait l'autobus ont fait leur déposition.

Mlle Beverley Finlay, de Willowdale, après avoir donné les détails de ce qu'elle a vu de l'accident, détails qu'elle avait déjà donnés à l'enquête du coroner, a déclaré qu'après la collision Mme Frances Hardy a garé sa voiture sur un terrain de stationnement, tout près des lieux.

Sitôt descendue de l'auto, Mlle Finlay dit avoir rencontré des jeunes gens. Ils ont discuté pendant quelques instants de ce qu'ils venaient de voir.

Quelqu'un lui aurait alors dit que des jeunes se sont encore amusés avec les barrières et que c'est là un sport, dans la ville.

Les bras levés

Quant à Mme Frances Hardy, elle affirme avoir aperçu deux jeunes gens près de la barrière sud.

Elle est convaincue ("ce n'est pas une illusion d'optique") qu'ils tenaient la barrière élevée.

L'un d'eux avait le visage retourné vers l'autobus et souriait, précise-t-elle. Ils semblaient faire un effort en tenant la barrière élevée."

Mme Hardy explique ensuite qu'elle les a perdus de vue. Elle avait commencé à avancer, à la suite de l'autobus, pour s'engager sur la traverse, mais sa compagne lui dit qu'un autre train approchait.

"C'est à ce moment que j'ai cessé de les regarder et je ne les ai pas revus près de la barrière après l'accident."

Elle ne peut identifier les deux jeunes gens en question.

J'ai vu un policier

M. Roger Morissette, qui se trouvait dans la filée de voitures derrière l'autobus, dit avoir vu un policier marchant d'un pas assez rapide sur le trottoir est, en direction de l'autobus, quelques instants avant l'accident.

A ce moment-là, a-t-il préci-

Voir DORION en page 6

Ultimatum de St-Michel au gouvernement

Le conseil municipal de St-Michel est sur le point de se laisser aller à une sorte de grève pour forcer le gouvernement du Québec à contribuer au financement des services médicaux donnés dans les écoles.

Jusqu'à maintenant, c'est la ville seule qui paie les quelque $90,000 par année nécessaires pour assurer aux écoliers les services d'un médecin, d'un dentiste, d'un optométriste ou d'un oculiste et d'une infirmière.

Dernièrement, le conseil a résolu d'interrompre ces services tant que le gouvernement ne ferait pas sa part. Il a donc suspendu pendant quelque temps les visites des spécialistes dans les écoles.

Adoucissant un peu ses réclamations, le conseil municipal a résolu de donner un sursis d'un mois au ministère de la Santé. D'ici là, les écoliers pourront encore bénéficier des services médicaux, mais si dans 30 jours le gouvernement refuse toujours de contribuer aux frais, la ville de St-Michel mettra fin aux visites des spécialistes dans les écoles.

Le maire Maurice Bergeron a souligné hier soir que les taxes perçues aussi bien par la ville que par la Commission des écoles catholiques de Montréal ne sont pas destinées à ces fins.

Tout en reconnaissant la nécessité de ces services médicaux, M. Bergeron soutient qu'il appartient au gouvernement du Québec d'en assumer le coût.



photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Sel à grève des employés manuels !

Les Montréalais font actuellement preuve de prudence devant la paralysie des services municipaux. Il semble bien que seuls ceux qui sont obligés de travailler avec leur auto circulent dans les rues au pavé glissant et la prudence des citoyens se manifeste par le ralentissement général de la circulation. Les piétons et les automobilistes déposent eux-mêmes le sel aux endroits stratégiques grâce aux grandes boîtes aménagées pour les cas d'urgence. Les inspecteurs de la Commission de transport de Montréal, comme celui que l'on voit ici à l'intersection des rues Amherst et Sherbrooke, épandent de sel pour assurer la sécurité des autobus et par le fait même celle de toute la population.

Les employés manuels se prononcent sur les "offres finales" de Montréal

Les 5,000 employés manuels de la ville de Montréal, en grève depuis vendredi soir dernier, ont étudié ce matin les dernières offres patronales.

Ni la partie patronale ni le syndicat n'ont dévoilé le contenu des offres globales de la ville. Les membres se sont prononcés par un scrutin secret après un exposé par leurs dirigeants de la succursale 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ).

Les travailleurs réclamaient une hausse de salaire de $1.25 l'heure répartie sur deux ans. La ville avait offert une première augmentation de 40 cents l'heure répartie sur deux ans. Des rumeurs laissent entendre que l'offre la plus récente hausserait le salaire de ces manoeuvres de 50 ou même 60 cents l'heure, ce qui, sur une semaine normale de 40 heures, donnerait une augmentation variant de $1,000 à $1,200, annuellement soit à peu près le même montant que les policiers ont déjà accepté.

Les pompiers ont eux aussi reçu les offres finales de la ville. Ils se réuniront demain matin et demain soir pour les étudier et se prononcer en faveur ou les refuser. Les 2,400 pompiers de Montréal seraient satisfaits d'une offre semblable à celle qui a été formulée aux policiers.

Chez les fonctionnaires, la situation est moins rose. Tout laisse croire que l'administration municipale tente de coincer ses cols blancs qui ont déjà refusé une offre de $900 en deux ans, sauf qu'un premier montant de $250 était offert sur une base forfaitaire. Le syndicat en concluait que la hausse était donc de $650, ou 10 pour cent environ, alors que ses membres réclamaient une hausse de 30 pour cent.

Il a été impossible depuis deux jours de rejoindre les dirigeants du Syndicat des fonctionnaires, affilié à la CSN. Des démarches mystérieuses semblent se dérouler sans que rien ne transpire de ces pourparlers.



Ville Mont-Royal: au moins une personne aurait trouvé la mort dans une explosion

Une adolescente de 17 ans présumée morte, plusieurs personnes manquant à l'appel, neuf blessés et 25 logements complètement détruits ou considérablement endommagés, tel est le bilan officieux et provisoire d'une violente explosion et d'un incendie survenus la nuit dernière dans deux immeubles situés aux 1537 et 1545 boulevard Graham, près de la gare du Canadien national, à Mont-Royal.

Appelés sur les lieux du désastre à 9 h. 17 hier soir, une quinzaine de pompiers de Mont-Royal et 25 autres de Montréal ont uni leurs efforts jusqu'à 3 h. ce matin avant de maîtriser les flammes. Trois heures plus tard, cependant, les décombres des bâtiments dévastés fumaient toujours et les sauveteurs prévoyaient de ne pas pouvoir fouiller les ruines sans abattre encore deux grands pans de murs qui menaçaient de s'effondrer.

La jeune fille disparue a été identifiée comme étant Mlle Françoise Clément, dont le père, M. Napoléon Clément, concierge de son état, figure au nombre des blessés avec sa femme et une autre de ses filles, Lucette.

Des témoins ont affirmé que Françoise Clément avait réussi à échapper à l'incendie avec ses vêtements en flammes, mais que, pour une raison inexpliquée, elle est subitement retournée dans l'immeuble du 1537 boulevard Graham, où elle habitait avec ses parents. La malheureuse ne devait plus ressortir du brasier, mais les policiers se refusaient encore ce matin à confirmer qu'elle avait péri.

D'autres rescapés blessés ont été transportés respectivement au Montreal Jewish Hospital et à l'hôpital St-Mary, de même que les survivants de la famille Clément. Il s'agit de Mme Ethel Ireland, de sa fille Elizabeth, de Mlle Kathleen Mc Laughlin, de Mme Irene Kerr, de M. Guy Desroches, 26 ans, et d'un pompier de Montréal, M. Raymond Roy, qui a été blessé au dos et aux jambes par l'affaissement d'un mur durant les opérations de sauvetage, vers 2 h. 30 ce matin. Aucune de ces victimes ne serait heureusement dans un état grave.

D'autres victimes ?

Policiers et pompiers envisagent la possibilité de retrouver, durant la journée, les restes d'autres locataires dans les ruines. Selon un officier de la police de Mont-Royal, il a été en effet impossible, la nuit dernière, de faire un compte même approximatif du nombre des personnes qui étaient présentes dans les bâtiments au début de la tragédie. "Plusieurs locataires s'en sont tirés indemnes et se sont réfugiés chez des parents ou des amis. Nous les avons pressés de se rapporter au poste, mais les occupants de trois appartements n'ont pas encore répondu à notre appel", nous a déclaré ce matin le sergent O'Connors, de Mont-Royal. Le policier a rapidement ajouté que ces personnes manquantes pouvaient fort bien ne pas avoir eu connaissance des recherches menées en vue de les contacter, ou être en dehors de la ville.

Une explosion de cause inconnue

La nature de l'explosion, qui fut extrêmement violente, n'a pas encore été déterminée. Selon des témoins oculaires, la déflagration a littéralement disloqué l'immeuble de fond en comble et son souffle a été assez puissant pour renverser des piétons dans la rue, faire voler en éclats des vitres d'automobile et même la vitrine d'un magasin situé à environ 500 pieds de là. On l'aurait de plus entendue à six pâtés de maison de distance.

Les flammes auraient pris naissance presque immédiatement après. Tandis que des locataires hébétés se précipitaient en désordre dans la rue, des centaines de curieux se sont rapidement rassemblés pour assister au spectacle, en dépit des volontaires qui tâchaient de les repousser en clamant la possibilité d'une autre explosion.

Rapidement parvenus sur la scène, les pompiers de Mont-Royal, jugeant de l'ampleur du danger, ont tout de suite de-

Voir EXPLOSION en page 6

Menace d'inondation à St-Sulpice, Repentigny, Longue-Pointe et Rivière-des-Prairies

De nombreux citoyens du quartier de Rivière-des-Prairies, de Longue-Pointe, de Repentigny et de St-Sulpice voient aujourd'hui la crue des eaux se manifester de façon alarmante et craignent de graves inondations. Les nombreux embâcles qui se sont formés tant sur la rivière des Prairies que sur le St-Laurent, au cours de la dernière vague de froid, ont en effet empêché l'écoulement des eaux et conséquemment élevé le niveau de l'eau entre Montréal et Sorel.

Les prévisions sont peu rassurantes. Selon M. Herbert Land, chef de l'Office du chenal maritime du St-Laurent, la situation pourrait bien demeurer critique encore plusieurs jours, à moins qu'une température particulièrement favorable ne vienne à la rescousse des brise-glace et permette une trouée moins difficile que prévu à travers les embâcles.

Dans le port de Montréal, hier, le niveau de l'eau s'établissait à 45.5 pieds, tandis qu'il atteignait 46 pieds à Verchères et que l'eau débordait de nombreux remblais à Longue-Pointe et à Repentigny, où elle menaçait les sous-sols de nombreuses maisons.

Mais les perspectives semblaient plus inquiétantes encore dans le quartier montréalais de Rivière-des-Prairies, hier soir, alors que l'eau s'élevait à la cadence de 4 pouces à l'heure ; en face de St-François, peu après minuit aujourd'hui, elle n'était plus, par endroits, qu'à six pouces seulement du boulevard Gouin et plusieurs sous-sols de maisons situées le long de cette artère étaient déjà noyés.

Il se peut que les autorités recourent incessamment à des explosions à la dynamite pour disloquer l'embâcle, comme l'expérience en a déjà été fructueusement réalisée sur la même rivière des Prairies voici une dizaine de jours.

Sur le St-Laurent, d'autre part, le travail des brise-glace n'a pas été très fructueux hier. L'un des quatre bâtiments en service entre Trois-Rivière et Sorel a patrouillé le lac St-Pierre afin d'en maintenir le chenal ouvert, les trois autres se sont acharnés contre un embâcle en aval de Sorel et devaient reprendre leur ouvrage tôt ce matin après avoir passé la nuit au large.

Deux navires sont cependant parvenus hier à sortir du port de Montréal. Il s'agit du pétrolier "Jos Simard" et du cargo danois "Manja Dan" qui ont atteint l'embâcle de Sorel dans le courant de la journée.

Nouveaux numéros de téléphone de LA PRESSE

PUBLICITE
Grandes annonces 874-7259
Grandes annonces 874-7235
Carrières et professions 874-7245
Annonces encadrées 874-7246
Annonces classées 874-7111

TIRAGE
Livraison à domicile 874-6911

COMPTABILITE
Grandes annonces 874-6892
Annonces classées 874-6900

REDACTION
le jour, du lundi au vendredi
Pupitre 874-7078
Sports 874-7008
Magazine 874-7029
Finance 874-7016
Arts et Lettres 874-7041
Vie féminine 874-7023
Nuit 874-7061
Soir 874-7272

Pour renseignements concernant tout autre service :
874-7272

Projet de deux ponts Bailey entre l'île Jésus et l'île de Montréal pour la durée de l'Expo

par Pierre Vennat

Le service de génie de la ville de Laval a commencé hier l'étude d'un projet d'érection de deux ponts Bailey pour relier les villes de Laval et de Montréal pendant la durée de l'Expo.

C'est le comité exécutif qui a résolu à l'unanimité de confier cette étude au service de génie, à la suite d'une rencontre entre les autorités de Montréal et celles des villes environnantes, dont celles de Laval, pour discuter des problèmes de la circulation dans la région métropolitaine à l'occasion de l'Expo.

C'est au cours de cette rencontre que germa l'idée de ponts Bailey entre Laval et Montréal pour faciliter le flot de voyageurs entre les deux rives.

On fit valoir en effet que les nouveaux ponts Cavendish et Papineau, dont les travaux ne sont même pas commencés, ne seront évidemment pas prêts avant plusieurs mois.

Par ailleurs, on juge que le pont de l'autoroute, les ponts Lachapelle, Viau et Pie-IX sont incapables de contenir tout le flot de voyageurs que l'Expo amènera.

Il semble que toute la question en soit une de rentabilité.

D'après les renseignements que nous avons, la question est de savoir s'il est possible, à un taux relativement bas, de se procurer de tels ponts, des autorités militaires ou autres.

Si oui, le projet ira de l'avant. Sinon, il sera abandonné.

Nos informateurs nous ont fait remarquer qu'un tel pont Bailey avait été utilisé avec succès lorsque le pont de Trois-Rivières est tombé il y a quelques années. Donc la chose est possible.

Quant à l'emplacement de ces deux ponts Bailey, on nage dans le mystère le plus complet.

Au service de génie, on nous fait remarquer qu'il est bien beau de construire des ponts Bailey, mais encore faut-il des voies d'accès. Il est évident, nous dit-on, qu'ils ne sauraient aboutir dans les ruelles.

Par ailleurs, on a appris que le directeur de la police de Laval a soumis un rapport confidentiel au gérant de la ville concernant l'emplacement possible de ces ponts.

De ce rapport secret, impossible de rien savoir.

Quant à l'enquête du service de génie, elle sera plus ou moins longue selon qu'on se rendra compte que le projet est réalisable ou non.

Si le projet est jugé irréalisable, il sera abandonné immédiatement. S'il est jugé réalisable, il peut s'écouler un bon mois avant que le service de génie fasse rapport à l'exécutif.

De toute façon, la question est sérieusement à l'étude et quel que soit le résultat, le service de génie devra faire rapport au comité exécutif de son étude sur l'érection des deux ponts Bailey.

Deux enfants sur un traîneau mécanique : un mort et un blessé

STE-EULALIE. — Une bambine de 5 ans a trouvé la mort et un bambin de 6 ans a subi de graves blessures, vers 4h.15 hier après-midi, dans une collision survenue entre le traîneau mécanique qu'ils occupaient et un camion, à l'intersection des routes nos 13 et 34, près de Ste-Eulalie, comté de Nicolet, à environ 60 milles au nord-est de Montréal.

La petite Josée Boisclair, enfant de M. et Mme Léopold Boisclair, de Ste-Eulalie, est morte sur la scène du tragique accident, tandis que son jeune compagnon, Yvon Poudrier, de Ste-Eulalie également, a été transporté à l'hôpital Ste-Croix, à Drummondville, où son état est jugé grave.

Selon la Sûreté provinciale, le bambin conduisait le traîneau, et ce, en contravention avec les dispositions du Code de la route, qui prévoit un âge de 17 ans accomplis pour l'utilisation d'un semblable véhicule à moteur.

NOUVEAUX BAS
NYLON ELASTIQUE
2 PAIRES
régulièrement $30.75
SPECIAL $1.67 5
1 paire pour la toilette
1 paire pour le travail
QUANTITE LIMITEE
Stationnement GRATUIT ½ hre avec achat de 1.00 et plus, rue St-André au sud de Ste-Catherine
845-7251
NOUS VENDONS DES CHAISES ROULANTES
PHARMACIE MONTREAL DUQUET & DUQUETTE PROPS
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

Elégants modèles de souliers pour hommes
par Milord


$29.95
Attrayants modèles d'allure printanière, souples, légers et confortables, qui plairont aux hommes qui aiment être bien chaussés.
Ouvert le soir jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. 30
A quelques minutes seulement de toute station de métro
STATIONNEMENT GRATUIT
Louis Deslauriers Ltée.
H. Giroux et Fils Inc.
6914 St-Hubert, 273-2813 • 1500 Mt. Royal E., LA.1-3164
4029 Ontario E., LA. 1-9414

LOUEZ
Nos Outils et notre Equipement
Nous louons tout genre d'outillage pour
• Domicile
• Industrie
• Construction
5272, boul. St-Laurent
Ouvert vendredi soir jusqu'à 8 h. Samedi jusqu'à midi.
OUVERTURE PROCHAINE
d'une succursale pour mieux vous servir
Au 3185, boul. PITFIELD (Montée-de-Liesse nord) Saint-Laurent
par la route transcanadienne tournez à la sortie 18 nord
Perco LTD
273-2411


"Moi, JE PRÉFÈRE ALLER À LA BANQUE LE SOIR,
je suis trop occupé durant le jour!"
LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL
OUVRE TOUS LES SOIRS DE 7H. À 8H.

41

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMERIQUE

La "PRESSE", telle qu'établie par l'honorable Trefflé BERTHIAUME, est une institution irrévocablement dévouée aux intérêts canadiens-français et catholiques. Indépendante des partis politiques, elle traite tout le monde avec justice, protège les petits et les faibles contre les grands et les forts, lutte pour le bien contre le mal, tient plus à éclairer qu'à gouverner, fait rayonner la vérité par son puissant service d'information, est le champion des réformes pouvant améliorer le sort des classes sociales.

MONTREAL, MERCREDI 15 FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 38

Confiance et surveillance

S'IL EST une conférence nécessaire, c'est bien celle-là. Il s'agit de la protection des petits épargnants et le premier ministre de la province, M. Daniel Johnson, dans une récente lettre à M. Lester Pearson, souligne que tous les gouvernements se préoccupent beaucoup des conditions dans lesquelles les institutions financières fonctionnent. Ne prenons pas trop tôt la panique : préoccupation ne signifie pas nécessairement inquiétude. D'autre part, diverses déconfitures — certaines ont été des catastrophes — ont mis en lumière la nécessité de réexaminer à fond toute la législation existante en vue de recommander des mesures apportant, une fois pour toutes, solution à un problème d'importance.

Voyez le cas de la Prudential Finance Corporation. L'affaire croule : un millier d'épargnants ont le bec à l'eau. Ils sont en colère, protestent, signent des pétitions, alertent les journaux... mais rien de tout cela ne leur rendra leurs économies irrémédiablement perdues. Une autre affaire vient d'éclater à Québec qui n'est guère de nature à rassurer les gens.

Le pouvoir central a pris les devants et le programme d'assurance-dépôts qui ne touche que les sociétés financières régies par une charte fédérale, fait petit à petit son chemin aux Communes.

Dans ce dernier cas, notre province n'a pas encore pris position et semble hésiter. Ce qui est provincial doit demeurer provincial et de puissantes sociétés — à charte provinciale — ont fermement l'intention de faire respecter leur juridiction. Indépendamment du conflit qui pourrait naître de cette attitude, il reste l'obligation de créer un mécanisme juridique qui assurera pleine protection aux petits épargnants. La suggestion de rencontres préliminaires à une conférence fédérale-provinciale vient à point et à temps et M. Johnson a utilisé — dans sa lettre — des verbes qui disent exactement ce qu'il doivent dire. "Nos gouvernements se DOIVENT de PROTEGER ceux qui investissent leurs capitaux et d'ASSURER le meilleur usage possible des marchés financiers." Protéger et assurer : on a donc compris. Lorsque le travail préliminaire aura été exécuté par des fonctionnaires spécialisés, les chefs provinciaux auront à leur tour le devoir rigoureux d'assurer cette protection qui, de l'avis de certains, n'est pas exactement ce qu'elle devrait être.

N'allons pas croire que le "petit épargnant" c'est un quelconque inconnu. C'est vous, c'est moi et c'est tout le monde. Dieu merci, dans notre pays l'administration des institutions financières est soumise à des règles sévères et fort rares ont été les scandales d'envergure.

Toutefois nous avons connu au Québec des faillites tellement mystérieuses, des opérations tellement louches, des transactions immobilières (et certaines mobilières) à ce point étonnantes qu'il convient de se demander s'il est toujours fait le meilleur usage possible des marchés financiers. Poser la question n'est pas y répondre. En tout cas, l'interrogation n'est pas inutile.

Peu de structures apparaissent stables dans le Québec par le temps qui court et les crises de l'heure présente — jusqu'à l'autorité qui ne sait vraiment plus si elle est cela — peuvent nous valoir, plus tôt qu'on le pense, un désarroi pas ordinaire. Autant de raisons de ne pas se désintéresser d'un problème que M. Pearson lui-même qualifie d'urgent.

D'habitude, il est prêté une attention distraite aux messages de fin d'année. Du bla-bla qu'on ne lit pas. N'empêche que M. Robert Winters, ministre du Commerce, le 30 décembre dernier, a servi à tout le monde un avertissement grave. Relisons quelques lignes de son texte : "La situation économique, si nous la mesurons par la tendance du rendement par personne employée a été d'une faiblesse décevante au cours de l'année écoulée. Le ralentissement de la productivité, alors que les revenus augmentaient à un rythme accéléré, a contribué considérablement à exercer des pressions sérieuses vers la hausse des coûts de production et des prix. Si ce mouvement à la hausse des revenus se maintenait sans être accompagné d'une amélioration correspondante de la productivité, le Canada ne pourrait pas soutenir la concurrence et il s'ensuivrait une désorganisation et une stagnation de l'économie, et partant, un accroissement du chômage."

Et les placements, puis les valeurs qui constituent le fruit des économies de toute une vie où se retrouvent-ils dans tout cela ? C'est peut-être confondre beaucoup de choses. Pas tellement ! Le petit épargnant investit le fruit de ce qu'il produit. S'il produit moins, c'est son affaire. Mais protéger ces investissements et les assurer contre les déboires, c'est l'affaire des gouvernants. A eux, la redoutable responsabilité d'édicter des lois saines, inspirées par la prudence et les exigences du progrès.

Confiance et surveillance ont la même consonance : il doit y avoir une bonne raison pour cela.

Roger CHAMPOUX

Dans l'optique du pouvoir

LORSQU'IL s'agit de faire connaître les actes d'un gouvernement ou d'un parti au pouvoir — où se situe la ligne de démarcation entre l'information, la publicité et la propagande ? Cette ligne essentiellement floue se déplace selon qu'on la voit de la gauche ou de la droite de la Chambre. Lorsqu'il siégeait à gauche de l'Orateur, M. Johnson s'emportait (avec raison) contre M. Bona Arsenault, ministre responsable de l'Office d'Information et de Publicité, qui employait les deniers publics pour faire compiler le "temps de parole" des députés à l'Assemblée législative.

Comparant le secrétaire de la Province à Goebbels, le chef de l'opposition d'alors demandait que ses députés profitent, comme ceux du gouvernement, des services de l'Office. M. Lesage et ses ministres faisaient grise mine à cette demande, tout en proclamant l'objectivité, voire l'impartialité totale de l'Office.

Le 5 juin 1966, on s'en souvient, un renversement de situation se produisit. Ceux qui siégeaient à gauche passèrent à droite, et vice versa. L'une des premières initiatives du nouveau gouvernement fut de rattacher l'Office au conseil exécutif, c'est-à-dire de le placer sous l'autorité et la surveillance directes du premier ministre. De cette façon, a-t-on pu croire alors, M. Johnson se donnait les moyens d'appliquer au pouvoir une politique qu'il prônait avec tant de force dans l'opposition. Soulignons en passant qu'à cette occasion, nous avions rappelé ici même les interventions de l'ex-leader de l'opposition et avions incité le chef du nouveau gouvernement à ne pas prêter flanc aux mêmes critiques.

Comme on le signalait au début, au pouvoir l'optique change en ces matières délicates qui ont trait à l'information, à la publicité et à la propagande. On a tendance à oublier l'opposition et ses réclamations tracassières. On utilise à plein les moyens gouvernementaux pour diffuser la vérité officielle ; les voix discordantes doivent trouver d'autres moyens de se faire entendre.

C'est ainsi qu'en pleine crise scolaire, les services de diffusion d'une agence privée (loués par le gouvernement au prix de $4,830 par mois) transmettent à tous les organes d'information de la province des extraits du discours du ministre de l'Education, un appel conjoint aux enseignants de la part de six députés UN (eux-mêmes anciens professeurs), de même qu'une déclaration du président de la Fédération des Associations indépendantes, (?) où l'élément "information" disparaît quasi totalement dans le bouillon de la propagande à sens unique.

Les explications tortueuses des fonctionnaires de l'OIPQ laissent subsister des doutes sur le processus et les mobiles de cette opération à forte teinte partisane, qui s'explique — mais ne se justifie pas — par la tension extrême du dernier week-end à Québec. Une telle façon d'agir indique nettement, en tout cas, la voie à éviter en matière d'information gouvernementale.

Cyrille FELTEAU

Pas de grève pour la misère

DANS le choix des services essentiels à maintenir pendant la grève des fonctionnaires de la ville de Montréal, les plantes du Jardin botanique et les animaux du Jardin des Merveilles l'ont emporté, paraît-il, sur les malades, les miséreux et les sinistrés du Service de Bien-être social. Cette révélation ne manque pas de nous stupéfier. Si une telle décision émane unilatéralement d'un employé de la CSN, on se demande comment il peut concilier sa propre philosophie avec celle qui se dégage du rapport moral du président général de cet organisme, rapport publié en 1966 et intitulé "Une société bâtie pour l'homme".

Car l'homme, ce n'est pas seulement le travailleur syndiqué, lequel est la plupart du temps mieux protégé et mieux défendu que les autres. Et il est toujours ironique et un peu gênant de voir souffrir des personnes démunies parce que nous, nous aspirons à être encore mieux nourris, mieux vêtus et mieux payés que nous le sommes.

Il ne faut pas voir dans ces réflexions un réquisitoire contre toutes les grèves, loin de là, mais plutôt une inquiétude face à la désinvolture avec laquelle on peut écarter de la main les besoins des autres quand il s'agit de faire triompher sa propre cause. Même les assistés sociaux, qui attendent pendant des heures en longues files mornes leur tour d'être appelés par des enquêteurs d'occasion inexpérimentés, fourbus et ahuris, n'échappent pas eux non plus à cette tentation. C'est en rouspétant avec énergie qu'ils voient passer avant eux les grands malades (diabétiques, cardiaques, etc.) en train de s'évanouir ou assez faibles pour être hospitalisés et qu'ils se résignent à recommencer le lendemain cette triste procession.

Le tableau n'est pas rose et il ne faut pas non plus le noircir à plaisir. Il arrive souvent que les grévistes eux-mêmes, du moins certains groupes, ne prévoient pas un long arrêt de travail dans l'exaltation du débrayage et se disent après coup, lorsqu'ils en mesurent les conséquences : "Si j'avais su..." Au point où en sont les choses dans ce seul secteur du Bien-être, on peut estimer qu'il faudra trois mois de travail supplémentaire tous les soirs et les samedis, pour rétablir l'ordre et effectuer les vérifications qui s'imposeront.

Le plus cocasse de l'affaire, c'est d'entendre le Syndicat dénoncer "les nombreux abus qui existeraient actuellement dans la distribution des fonds". On ne saurait recommander aux pompiers qui éteignent un feu de ne pas égratigner le piano... Justement, il appartiendra aux syndiqués, quand ils seront de retour à leurs bureaux, de remettre en vigueur les contrôles qui deviennent impossibles en situations d'urgence. Et s'ils trouvent alors la tâche difficile et assommante, ils pourront demander à celui ou ceux qui ont jugé ce service non essentiel pourquoi ils ont négligé de considérer l'article 99 du code du travail décrivant comme essentiel un service qui met en cause la santé et la sécurité publiques.

Renaude LAPOINTE

VOUS AVEZ LA PAROLE

Si la nature avait fait les femmes comme la mode les arrange...

Monsieur le Rédacteur,

Maintenant que la saison estivale est terminée depuis déjà assez longtemps, il n'est pas trop tôt, je crois, étant donnée la lenteur des décisons prises par les autorités, pour songer à ce que sera la prochaine saison.

Au maire Drapeau, dont le nom passera à l'histoire à cause du Métro et de l'Expo, je me permets de faire une suggestion. Il serait regrettable que les millions de visiteurs qui seront ici à cette occasion, retournent chez eux avec une idée plutôt défavorable des Canadiens, des Québécois et surtout des Montréalais concernant la tenue vestimentaire de notre population féminine.

Je comprends qu'il répugne aux autorités de légiférer pour faire habiller certaines femmes qui exhibent leur anatomie d'une façon plutôt éhontée. Il y a "short" et "short". Maintenant ils sont réduits à leur plus simple expression

Je plains sincèrement les hommes d'être la cause indirecte de cette situation, car il ne faut pas se tromper, c'est pour attirer l'attention de ces messieurs qu'on fait un tel déploiement des atouts féminins. Dommage que ces dames ne puissent pas penser que bien des hommes se respectent encore et aiment aussi être respectés.

A ma suggestion il y aura des hésitations. La majorité des visiteurs sera des Américains, j'ai visité assez de villes chez eux pour avoir constaté que les femmes ne sont pas en tenue de cirque ou de plage sur la rue.

Point n'est besoin de traverser la frontière pour rencontrer des femmes convenablement mises. Il n'est pas dans mes habitudes de jeter des fleurs aux anglophones, mais il faut rendre à César ce qui appartient à César. On n'a qu'à aller dans l'Ouest de la métropole pour rencontrer des mises convenables.

Lorsque les Noirs américains paradent aux Etats-Unis pour revendiquer leurs droits d'hommes libres, les Blancs s'alignent le long du trottoir "comme ici pour la Saint-Jean-Baptiste" et, suprême injure, ils crachent sur eux. Faudra-t-il qu'ici les hommes prennent une mesure aussi draconienne pour obliger certaines femmes à s'habiller ? Aux grands maux les grands remèdes.

Mesdames, lorsque vous vous regardez dans votre miroir avec une robe de 2 ou 3 pouces au-dessus du genou, je vous le demande, vous trouvez-vous élégantes ? Sûrement pas. Et pourtant, quelle majesté avec une robe du soir qui met si bien en relief le ridicule de la robe écourtée. On parle de mini-jupe, puis sans doute on en viendra a "la feuille de vigne", si elle avait le pouvoir magique de tenir d'elle-même. Les femmes seraient bien à plaindre si la nature les avait faites telles que la mode les arrange.

Québécoise



M. Coyne, quelqu'un vous attend dans votre bureau...

Les fonctionnaires ont-ils raison de crier à l'injustice ?

Monsieur le Rédacteur,

Ils sont 4,500 fonctionnaires, 4,500 moutons de Panurge qui ont perdu toute personnalité en échange de leur carte de syndicat. 4,500 personnes qui ont eu de la chance dans la vie : la chance de naître dans un pays civilisé, dans une famille normale, la possibilité d'étudier un peu. Des gens qui ne deviendront jamais riches, évidemment, mais qui auront toujours l'assurance de vivre normalement.

Et ils crient maintenant à l'injustice ! Crier à l'injustice quand on donne encore des salaires de $1.15 l'heure dans les magasins ou de $0.90 l'heure dans les manufactures ! C'est révoltant ! Tous en choeur, ils crient "chou" à l'administration qui les a tellement gâtés. Je ne veux pas discuter des offres monétaires. Tous les connaissent pour les avoir lues dans les journaux. Mais je trouve révoltante cette attitude d'enfants gâtés qui se sentent lésés dans leurs droits naturels à la richesse.

Dans le public, le mot fonctionnaire fait sourire. A-t-on si tort ? J'ai fait moi-même partie de ces fonctionnaires pendant plusieurs années, dans quatre services différents et ce que j'ai vu dépasse les limites de l'imagination. Quel employé de la ville de Montréal peut affirmer donner 100 p. cent du rendement pour lequel il est payé ? Et peut-il assurer l'administration d'une augmentation de travail correspondante à l'augmentation de salaire qu'il réclame ? Quand un employé municipal est embauché, on lui fait passer des "tests" assez ardus parfois pour mesurer son intelligence et sa compétence. Ma foi, on croirait bien que c'est la seule fois qu'ils s'en servent ! Une fois bien installés dans leurs fontions, ils sont intouchables. "J'vais aller voir mon syndicat".

Et maintenant, ils font la grève. Une grève qu'ils n'ont pas eux-mêmes choisie, mais qu'ils suivent en braves petits Canadiens français qu'ils sont. Ils sont révoltés par l'injustice ! Leur suffisance se lit sur leurs pancartes de grévistes : "La compétence, ça se paie...". (Et la modestie ? ...).

Ils disent que M. Lucien Saulnier (sur qui s'est déclenchée toute leur agressivité) est un dur, que maintenant qu'il a un haut poste, il se fiche de faire souffrir la population. Et vous, messieurs les grévistes, que pensez-vous faire ? Vous vous fichez royalement des indigents du Bien-Etre social. Ce n'est pas votre problème ! Le pauvre a besoin de $20 pour pouvoir survivre jusqu'à la semaine suivante. Il vous faut $1,500 pour retourner au travail ! Combien y a-t-il de fonctionnaires municipaux qui seraient prêts à faire du bénévolat pour assurer le bon fonctionnement du service du Bien-Etre social. Mais, j'oublie, les pauvres ne sont pas en cause, ce sont vos problèmes à vous qui importent.

Vous êtes des ingrats. Des ingrats irresponsables, mais ingrats quand même. Il ne s'agit pas de faire du mélo, mais de faire un sérieux examen de conscience. Et s'il y en a un qui peut affirmer n'avoir jamais perdu de temps, d'avoir toujours travaillé consciencieusement et surtout d'avoir toujours respecté l'autorité, eh bien, qu'il aille voir M. Saulnier. Il lui donnera sûrement son augmentation de 20 p. cent et plus, car on ne peut risquer de perdre une perle de ce genre.

Et les autres "compétents", s'ils le sont tant, ils peuvent toujours essayer d'aller faire des grèves... pardon, travailler ailleurs !...

"Le bien a pour tombeau l'ingratitude humaine"

la presse étrangère

SERVICE FRANCE-PRESSE

Une occasion manquée au Vietnam

LONDRES. — **La plupart des journaux britanniques consacraient hier des éditoriaux au bilan de la visite en Grande-Bretagne du premier ministre soviétique et plus particulièrement à l'échec de la tentative de médiation de MM. Wilson et**



Kossyguine sur le Vietnam. Le TIMES (indépendant), évoquant le problème du Vietnam, écrit: "La déception est rude et, pour le moment, il ne reste qu'un faible espoir que MM. Kossyguine et Wilson se comprenant mieux l'un l'autre, seront mieux en mesure de saisir une autre ouverture quand elle se présentera".

Pour ce journal, certains passages du communiqué final soulèveront de nombreuses questions à Bonn où MM. Wilson et Brown sont attendus aujourd'hui. "Le projet de traité d'amitié anglo-soviétique, les nouveaux espoirs d'un traité de non-dissémination, la référence à la participation de tous les pays européens à une éventuelle conférence; ces paragraphes vont provoquer une série de questions de la part des ministres ouest-allemands" écrit le **TIMES.**

Pour le **GUARDIAN** (libéral) le président Johnson porte la principale responsabilité de l'"occasion manquée" de mettre fin à la crise vietnamienne. "Même, écrit ce journal, si le gouvernement de Hanoï a refusé hier les engagements fermes qui lui étaient demandés, les Etats-Unis, en reprenant les bombardements du Nord-Vietnam, ont rejeté la meilleure chance jusqu'à présent de changer le cours des événements dans le Sud-Est asiatique".

Le **DAILY TELEGRAPH** (conservateur) estime que le bilan de la visite de M. Kossyguine est négatif pour la Grande-Bretagne. "Nous avons attiré l'attention, écrit ce journal, sur le danger que M. Wilson, dans l'espoir de faire plaisir à certains des éléments de son aile gauche, pendant quelque temps tente d'obtenir un accord soviétique sur le Vietnam en contrepartie de concessions sur l'Europe. Le communiqué ne montre que trop clairement que c'est ce qui s'est passé — sauf que les espoirs au sujet de négociations au Vietnam se sont très rapidement envolés".

Le **DAILY MAIL** (conservateur) est plus nuancé. Si quelque chose est apparu avec évidence à l'occasion de la visite de Kossyguine en Grande-Bretagne, c'est bien son désir sincère de voir le retour à la paix dans l'Asie du Sud-Est", écrie ce journal qui poursuit: "C'est la première preuve tangible de la volonté de l'URSS de contribuer aux efforts visant à mettre fin à la guerre.

Johnson joue avec le feu

PARIS — **La reprise des bombardements aériens américains au Nord-Vietnam est assez largement commentée dans les quotidiens parisiens du matin. Pour L'AURORE (droite radicale) :**

"Une constatation désolante s'impose : la paix recule, la guerre progresse. En dépit des efforts de médiation anglo-soviétiques, les belligérants s'en tiennent, avec un esprit dénué de toute imagination aux limites qu'ils se sont eux-mêmes imposées (...) Etonnant ce message d'Ho Chi-minh au pape Paul VI parce que cet appel à la paix qui est une réponse — la première du genre — à un précédent télégramme du pape souhaitant la proclamation de la trêve du Tet, contient dans le même temps une répétition intégrale des exigences de Hanoï. (...) Sans doute ces conditions ne sont-elles pas mentionnées comme des préalables à l'ouverture des pourparlers. Elles ne figurent pas moins un sérieux pas en arrière comparées à toutes les déclarations nord-vietnamiennes des semaines antérieures."

LE FIGARO (droite modérée) : "Il est exact que les Etats-Unis ont souligné la portée limitée de leur décision. Ils n'ont pas procédé comme ils



l'avaient fait il y a un peu plus d'un an, lorsqu'ils avaient interrompu leurs raids en insistant solennellement sur leur désir que leur geste soit interprété comme un témoignage de leur volonté de préparer une solution pacifique du conflit. (...) Il reste que les Etats-Unis n'ont pas fait preuve, en la circonstance, d'une très grande patience et que la reprise des bombardements quelque fondée qu'elle puisse apparaître, sera mal comprise par l'opinion internationale. L'événement confirme en tout cas que, sur le plan de la politique intérieure, le président Johnson jouit en ce début d'année d'une liberté de manoeuvre très limitée".

COMBAT (indépendant de gauche) : "Le président des Etats-Unis mesure-t-il la responsabilité qu'il porte en refusant au monde la chance qui s'offre à lui ? Et, d'autre part, a-t-il exactement évalué la mesure politique des choses avant de prendre une décision dont l'efficacité n'est assurée que sur le plan militaire ? (...) La révolution culturelle peut n'être qu'une transition vers des étapes qui verraient Pékin peu à peu sortir de son isolement et reprendre des croisades aujourd'hui abandonnées. Que dire de l'embarras dans lequel la politique Johnson plonge l'URSS ? Pense-t-on qu'elle le supportera éternellement ? M. Johnson joue avec le feu. On dit que c'est l'apanage des grandes politiques. Mais c'est aussi la méthode des apprentis sorciers".

LE POPULAIRE (socialiste:) "De considérables progrès pour le Vietnam ont tout de même marqué ce voyage à Londres d'Alexis Kossyguine. (...) Une occasion a été perdue, mais tout permet de croire, désormais, qu'il s'en trouvera d'autres. Et il est sûr, en tout cas, qu'Alexis Kossyguine a trouvé en Wilson un "médiateur" qu'il estime "sérieux" et avec lequel il compte. Ne serait-ce qu'à ce titre, donc, la rencontre de Londres aurait déjà été amplement positive".

L'HUMANITE (communiste): "Mais qu'espère Johnson ? Les ultras qui l'entourent et le conseillent sont-ils parvenus à l'aveugler au point de lui faire croire que les récentes déclarations faites à Hanoï et qui traçaient nettement la voie pouvant conduire à des pourparlers, étaient un "signe de faiblesse"? Et qu'en poussant plus loin l'agression, en reprenant l'escalade, les Etats-Unis pourraient enfin trouver l'introuvable victoire militaire ? La caractéristique des ultras est ne ne pas voir d'autre issue à la guerre que la guerre. Et dans leur vaine recherche de la victoire par les armes, on ne peut se cacher que la politique antisoviétique de Pékin est pour eux un encouragement nouveau".



Médaille décernée à
LA PRESSE
par l'Académie Française en 1931

LA PRESSE est publiée par La Compagnie de Publication de La Presse, Limitée, 7 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal. Téléphone : 874-7272.
La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi, pour réimpression ou radiodiffusion, de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'agence Reuter, ainsi que de toutes les informations locales que LA PRESSE publie. Tous droits de reproduction des informations particulières de LA PRESSE sont également réservés.

Abonnement par la poste, un an : Canada : $30.00 — Etats-Unis : $45.00

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication."



photos Michel Gravel, LA PRESSE

La station de métro Bonaventure est ouverte

Pour compléter le réseau initial du métro, du moins sur l'île de Montréal, il ne manquait plus que la station Bonaventure. Depuis lundi, cette dernière étape est franchie et des milliers de Montréalais n'ont pas hésité à se rendre à l'extrémité du tronçon nord-sud pour jeter un coup d'oeil à la plus imposante des 26 stations du métro de Montréal. Erigée à la façon d'une cathédrale, cette station est d'une ampleur surprenante. Spacieuse et surplombée d'une série d'arcades et de voûtes, elle offre plus d'une perspective intéressante. De longs couloirs mènent à la gare ou aux imposants édifices et aux grands hôtels de la métropole.

DORION

SUITE DE LA PAGE 3

sé, l'autobus était déjà en mouvement.

Il n'a vu personne près de la barrière, laquelle, a-t-il dit, s'est levée normalement, non pas par coups.

Quant à M. John Murgatroyd, un lieutenant de l'armée canadienne, dont la voiture se trouvait "la troisième ou la quatrième derrière l'autobus", il déclare avoir vu un policier traverser la rue de l'ouest à l'est puis continuer en direction nord, vers la traverse.

Il l'a ensuite perdu de vue pour le revoir quelques instants après à environ 6 pieds de la barrière, quand l'autobus s'est avancé. La barrière était levée, mais pas dans une position tout à fait verticale.

M. Marcel Dupont se trouvait sur le trottoir, du côté sud-ouest du passage à niveau avec M. Léonard Ledoux et sa fillette.

L'agent Fontaine se trouvait tout près et ils se sont parlé environ deux minutes. Puis le policier est parti vers la voie ferrée. M. Dupont s'est ensuite tourné la tête vers une vitrine et, alerté par M. Ledoux, il a tourné la tête juste le temps qu'il fallait pour voir survenir l'accident. Il dit avoir vu deux ou trois personnes du côté nord, mais n'a vu courir personne.

M. Léonard Ledoux, un ancien policier de Dorion, a, pour sa part, déclaré qu'il est convaincu que quelqu'un a levé la barrière. Sa version était à peu près semblable à celle de M. Dupont au sujet de l'agent Fontaine.

Il a expliqué qu'alors qu'il était policier il lui est arrivé de lever les barrières des chemins de fer qui s'étaient baissées d'elles-mêmes alors qu'aucun convoi se s'approchait.

Après un assez vif mais bref échange entre deux avocats sur les termes "personnes", "silhouettes" et "ombres", M. Ledoux a déclaré avoir vu une silhouette dont les deux bras élevés semblaient soutenir la barrière.

Il n'est pas sûr toutefois que l'agent Fontaine s'est rendu à la barrière en le quittant, de sorte qu'il ne sait pas si c'est lui qui la soutenait.

—"Est-il possible que l'agent Fontaine soit celui qui a levé la barrière ?" a demandé Me Bertrand Lacombe, qui représente la ville de Dorion à l'enquête.

—"Oui, si j'étais sûr qu'il était allé à la barrière".

EXPLOSION

SUITE DE LA PAGE 3

mandé l'aide de leurs collègues de Montréal.

En dépit de deux grandes échelles et d'une douzaine de lances, les pompiers n'ont pu empêcher les flammes de se propager à l'immeuble adjacent, soit au 1545 boulevard Graham, où l'évacuation indispensable s'était heureusement effectuée à temps et en bon ordre.

Les pompiers de Montréal, commandés par le directeur Dollard Boisvert, ont regagné leur caserne vers 3 h. 30 ce matin, après que le sinistre eût été maîtrisé.

Plus tôt, des employés de la Corporation du gaz naturel étaient intervenus avec un imposant matériel pour pratiquer un trou dans la chaussée et fermer, selon toute apparence, un conduit souterrain passant devant les immeubles sinistrés.

Incendie à Québec

QUEBEC — Une cinquantaine de pompiers répondant à trois alertes ont lutté durant toute la soirée de lundi avant de pouvoir maîtriser, vers 10 h., un violent incendie survenu vers 5 h. 30 de l'après-midi et qui a dévasté une maison abritant quatre logements et une boutique de modiste, au 31 rue St-Stanislas, à Québec.

Mystère entourant la mort d'un présumé prisonnier de St-Vincent-de-Paul

TORONTO. (PC) — Une famille de Toronto a fait appel au commissaire A.J. McLeod des pénitenciers fédéraux afin d'éclaircir le mystère qui entourait leur garçon jusqu'à lundi dernier.

M. et Mme H. Bechtel, de Toronto, ont raconté au commissaire qu'en novembre 1965 ils avaient reçu un appel téléphonique d'un homme qui s'était identifié comme étant un employé du pénitencier de St-Vincent-de-Paul, mais sans se nommer.

Cet employé du pénitencier leur aurait appris que leur fils, Frank, âgé de 22 ans, détenu dans cette institution, venait de se pendre dans sa cellule.

La famille Bechtel a pris les arrangements nécessaires avec un directeur de funérailles et a attendu en vain le corps de son fils.

M. Bechtel déclare qu'il a communiqué par téléphone et par lettre enregistrée avec le directeur du pénitencier, mais qu'il n'a jamais reçu de réponse à sa lettre demandant des explications sur son fils présumément pendu.

Lundi dernier, 13 février 1967, son fils Frank était de nouveau arrêté par la police de Toronto à sa descente d'avion à l'aéroport de cette ville alors que, selon M. Bechtel, il venait tout juste d'être libéré du pénitencier de St-Vincent-de-Paul.

La police de Toronto signale que Frank Bechtel a été arrêté lundi pour répondre à des accusations de vols à main armée remontant à plusieurs années et pour avoir forfait à un cautionnement.

Selon M. Bechtel, père, M. McLeod, commissaire général des pénitenciers fédéraux, aurait promis d'enquêter sur cette affaire. A Montréal, un porte-parole du pénitencier de St-Vincent-de-Paul a déclaré à LA PRESSE que cette histoire était "du grec" pour lui, qu'il n'avait jamais entendu parler de ce détenu du nom de Bechtel.

St-Michel n'aura pas de comité exécutif

La ville de St-Michel n'aura pas de comité exécutif.

Le conseil municipal a résolu de laisser tomber ce projet dont il faisait état dans son bill qui est présentement soumis à l'attention du gouvernement provincial.

En vertu de la Loi des cités et villes, le comité exécutif qu'aurait pu former St-Michel n'aurait compris que trois membres, le maire et deux conseillers.

Le nombre des membres d'un comité exécutif est fixé par la loi proportionnellement au nombre des membres du conseil municipal. Or pour un conseil de sept membres, la règle veut qu'un comité exécutif soit formé de trois.

Le maire Maurice Bergeron a souligné hier soir que pour St-Michel ce serait nettement trop centraliser l'administration.

Là-dessus, le conseiller Maurice Constantineau a noté: "Dans ce cas, les quatre autres conseillers n'auraient même plus eu à se présenter à l'hôtel de ville."

Les autorités provinciales auront toutefois à se prononcer sur un autre projet contenu dans le bill de St-Michel, prévoyant un système de pensions pour le maire et les conseillers.

Le projet de St-Michel est comparable à ceux qui prévalent depuis quelques années à Verdun et à Sherbrooke.

Après 12 ans de service, un conseiller municipal toucherait une pension annuelle de $1,500. Dans le cas du maire, cette pension serait d'abord de $2,000 par année, avec un surplus de $500 pour chaque année qu'il serait en poste après les 12 premières années, avec un maximum de $5,000 par année.

Une signalisation routière unilingue réclamée au Québec

SAINT-JEAN. — En ce qui a trait à la signalisation routière en langue française sur les autoroutes dans le Québec, les Sociétés Saint-Jean-Baptiste dans le diocèse de Saint-Jean prient le gouvernement de ne pas céder à des pressions indues par des groupements anglophones et de ne pas changer d'attitude sur ce point, à moins que, dans les autres provinces, l'on n'adopte une signalisation bilingue.

Précédemment, à ce sujet, ces sociétés Sant-Jean-Baptiste avaient félicité le ministère de la Voirie. Elles ont expliqué leur nouvelle intervention, par des craintes, qu'elles tiennent pour justifiées, comme l'a fait la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal particulièrement à l'égard de la route transcanadienne entre Dorval et la frontière, commune avec l'Ontario.

En réponse, au sujet de l'usage du français sur les panneaux, tel que, chemins de desserte, écluse, sortie, l'ingénieur en chef du service de la signalisation, M. Luc Simard, a indiqué que son organisme collabore avec le service de la linguistique ai ministère des Affaires culturelles. Avant sa pose, tout panneau est vérifié et approuvé par ce ministère. Par ailleurs, M. Simard a signalé l'usage de symboles, compréhensibles de tous, indépendemment de leur langue nationale.

Fermeture d'une école normale

SAINTE-URSULE — Les Soeurs de la Providence signalent leur intention de fermer, en juin, l'école normale qu'elles dirigent depuis trente-deux ans à Sainte-Ursule, en Mauricie. Les religieuses en attribuent la cause à un manque d'élèves.

Cette maison d'enseignement peut accueillir cent-vingt-cinq étudiantes. Une quarantaine seulement la fréquentent en ce moment. La principale raison de cette baisse proviendrait de ce que ce cours normalien ne conduirait pas à l'obtention du brevet B.

Les jeunes Mauriciennes s'inscrivent plutôt aux écoles normales à Trois-Rivières, où leurs études peuvent les mener jusqu'au brevet A.

FAITS divers

Vol d'articles de plomberie dans une camionnette

Des voleurs se sont contentés de quelques articles de plomberie évalués à $350 et ont abandonné un stock de plus de $6,000 de la même marchandise dans une camionnette volée, vers 11 h. 45 lundi soir, à l'arrière du 7481 rue St-Hubert, dans le nord de la métropole.

Propriété de M. Louis Charette, un plombier, le véhicule a été retrouvé à l'intersection des rues St-Arsène et Foucher, soit quatre pâtés de maisons plus loin, 18 minutes à peine après le rapport de sa disparition.

Selon un policier, les voleurs ont trouvé la clef de contact à bord de la camionnette.

Vol d'un sac postal contenant $2,383

Un employé des Postes, M. Roland Gendreau, âgé de 46 ans, a été attaqué par deux individus, vers 6 h. 20 hier soir, alors qu'il s'apprêtait à jeter le dépôt de nuit à la Banque Toronto-Dominion au 4240 est, rue Ontario, à l'angle de la rue Létourneux.

Les voleurs ont menacé leur victime d'une arme à feu et se sont fait remettre le sac contenant le dépôt, soit la somme de $2,383 en argent et en chèques. Après quoi, ils ont pris la fuite. La police a été alertée et une enquête est actuellement en cours afin de capturer ces deux individus dont elle possède une très bonne description.

Vol dans une auto

Des rôdeurs ont fracturé la glace de la portière gauche de la voiture de Mlle Micheline Beaudoin, 2332, Madison, immobilisée en face du no 2115, Crescent, et raflé une quantité de vêtements d'une valeur de $1,050 empilés sur la banquette arrière.

Vol à main armée

Deux gunmen ont fait irruption dans la pâtisserie Casino, 5536, chemin de la Côte-des-Neiges, et après avoir mis en joue M. George Filolas, qui se tenait derrière le comptoir, l'ont forcé de leur remettre les $250 de la caisse. Puis ils ont filé sans laisser de traces.

l'imposition à Trois-Rivières-ouest

TROIS-RIVIERES-OUEST. — La municipalité de Trois-Rivières-Ouest se voit dans l'obligation de hausser son imposition, si elle veut combler le déficit de $21,681.21, encouru par le service de l'aqueduc. Elle renchérira de cinq sous ses prélèvements.

Le conseil municipal a convenu de cette augmentation, après avoir pris connaissance de l'état financier de la ville, présenté par le gérant Marc Tessier. Ainsi, l'imposition relative au service de l'aqueduc sera portée de quinze à vingt sous, assurant des rentrées de l'ordre de $8,464.

Pour l'année en cours, la municipalité dispose d'un budget administratif au montant de $573,000. Le service de la dette absorbent les soixante pour cent du budget. D'autres part, l'administration municipale entend faire effectuer des travaux d'aqueduc au montant de $117,000.

EPARGNEZ

toujours davantage en profitant des aubaines quotidiennes offertes au MARCHE EXCEL. Vous y trouverez toujours les plus bas prix et vous réaliserez des économies substantielles.

BOEUF DE QUALITE DE MARQUE ROUGE OU BLEUE, INSPECTE PAR LE GOUVERNEMENT.

EXCEL

RÔTI DE PALETTE LB 45¢

BACON "MAPLE LEAF" LB 79¢

PRIX EN VIGUEUR LES 16, 17,18 FEVRIER 1967

SAUCISSE FUMEE "MAPLE LEAF" LB 49¢

ROTI DE COTES CROISEES LB 65¢

SOUPE POULET & NOUILLES 'LIPTON' Boite de 2 enveloppes 4/1.00

SOUPE TOMATES ET LEGUMES "LIPTON" Boite de 2 enveloppes 4/1.00

CHEEZ WHIZ Pot 16 oz 69¢

PATES ALIMENTAIRES "CATELLI" Boite 1 lb 5/1.00

PAPIER DE TOILETTE "BALLET" Rouleaux 8/1.00

PAPIERS MOUCHOIRS "KLEENEX" Boite 400 tissus 3/89¢

LAITUE Grosseur 24 2 POMMES 29¢

CHOUX NOUVEAUX Grosseur 18 9¢ LB

ORANGES de la Floride Grosseur 125 3 DOUZ. 1.00

SAUCE A LA VIANDE "CATELLI" Boite 14 oz. 3/1.00

POIS "LIBBY" Boite 15 oz. 5/1.00

MACEDOINE "LIBBY" Boite 15 oz. 3/1.00

MAIS A LA CREME "LIBBY" Boite 15 oz. 5/1.00

JUS DE TOMATES "CLARK" Boite 20 oz. 7/1.00

FEVES AU LARD "CLARK" Boite 28 oz. 3/1.00

Sauce Hot Chicken "GAZA"	Boite 14 oz	2/39¢
Café "MAXWELL HOUSE"	Sac 1 lb	89¢
Lait instant "CRINO"	Boite 3 lb	1.29
Lait évaporé "CRINO"	Boite 16 oz	6/1.00
Remplissage à tarte "STAFFORD" POMMES	Boite 20 oz	39¢
Remplissage à tarte "STAFFORD" ANANAS	Boite 20 oz	39¢
Remplissage à tarte "STAFFORD" FRAISES	Boite 20 oz	49¢
Thé "SALADA" O.P.	Boite 60 sacs	79¢
Marmelade "GOOD MORNING"	Pot 12 oz	33¢
Margarine "BLUE BONNET"	Boite 1 lb	2/75¢
Nourriture pour chats "Dr. Ballard"	Boite 15 oz	3/49¢
Serviettes sanintaires "MODESS"	Boite 48's	1.59
Savon "ABC"	Large	35¢
Savon de toilette "PALMOLIVE"	5 barres	57¢
Shampoo "HALO"		59¢
Désodorisant "FLORIENT"	Canette 12 oz	99¢
Javel concentré "JAVEX"	Bout. plastic 128 oz	69¢
Détergent à vaisselle "MIR"	Paquet 2/24 oz	79¢

VIANDES DE CHOIX

marques rouge ou bleue coupées suivant votre demande par des bouchers experts. Vous apprécierez le service personnel au marché EXCEL.

Marchés indépendants LES MARCHES Excel D'ALIMENTATION

"Assez grands pour vous servir assez petits pour vous connaître"

Choisissez vos marques préférées

Au marché EXCEL vous avez le choix entre les marques les plus reconnues. EXCEL vous offre toutes les marques qui vous font économiser !

CAHIER No 2 / PAGES 15-26 LA PRESSE BANDES DESSINEES / LOISIRS

MONTREAL, MERCREDI 15 FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 38



Téléphoto PA

Le plus vieux texte imprimé est découvert en Corée du Sud

(AFP) — Le texte imprimé le plus ancien du monde aurait été découvert en octobre dernier par des archéologues et historiens coréens dans une pagode à Kyongju, en Corée du Sud. Cette nouvelle a été révélée hier par un professeur de coréen de l'Université de Columbia qui en a eu connaissance par la presse coréenne et confirmation par des Coréens.

Il s'agit d'un rouleau de prières bouddhistes de plus de 18 pieds de long, qui aurait été imprimé au début du huitième siècle, entre 704 et 751, au moyen d'une douzaine de blocs. Le rouleau avait été placé dans la maçonnerie de la pagode.

"Il est possible qu'ils se soient trompés", a déclaré le professeur Gari Ledyard de l'Université Columbia en parlant des archéologues coréens à qui l'on devrait cette découverte. "Mais j'en doute, a-t-il ajouté. C'est très raisonnable à la lumière de ce qu'on sait de l'imprimerie. Nous savons que l'imprimerie a existé au Japon depuis environ l'an 770."

Le professeur Ledyard s'étonne toutefois de ce que la nouvelle n'ait pas été communiquée plus tôt à la presse occidentale. "Je suis sûr que les érudits de Séoul sont, et je crois à juste titre, fiers de cette découverte", a-t-il fait observer.

Un général chinois aurait demandé l'aide des Soviétiques contre Mao

HONG-KONG. (UPI-AFP) — Si l'on en croit un journal de Hong-kong, un général chinois a eu des entretiens secrets avec les autorités soviétiques pour discuter la possibilité d'obtenir une aide des Russes pour les adversaires de Mao Tsé-toung.

Selon "The Star", un quotidien à sensation de langue anglaise, il s'agirait du général Kwok Pang, adjoint du général Wang En-mao, commandant militaire de la province de Sinkiang, dans le nord-ouest de la Chine. Les entretiens secrets se seraient déroulés à Ulan Bator, capitale de la Mongolie extérieure.

Bien que la nouvelle du Star n'ait été confirmée par aucune autre source, des dépêches récentes en provenance de Pékin faisaient état d'une vive résistance des antimaoïstes dans le Sinkiang et au Tibet.

On sait que les terrains d'essais nucléaires de la Chine sont situés à Lop Nor, dans cette province limitrophe de l'URSS. Mao aurait ordonné à l'armée d'écraser ses adversaires au Sinkiang, mais on croit savoir que sept des huit divisions de l'armée stationnées dans cette province ont refusé de lui obéir.

Complot raté

Par ailleurs, des affiches murales placardées à Pékin aujourd'hui parlent d'un complot manqué qui aurait été monté contre Mao l'an dernier par quatre anciens hauts personnages du parti communiste chinois. Les conspirateurs auraient été l'ancien maire de Pékin, Peng Chen, l'ancien chef de la propagande, Lu Ting-i, l'ancien chef d'état-major de l'armée Lo Jui-ching et Yang Shang-kun, ancien membre substitut du puissant Politburo. Tous les conspirateurs auraient été victimes de la purge maoïste depuis.

Selon les affiches murales, le ministre de la Défense, Lin Piao, a précisé que les conspirateurs ont tenté de mobiliser une division pour s'emparer de Pékin, mais ils ont été déjoués par des contre-mesures de dernière minute de la part des partisans de Mao.

Lin Piao aurait fait cette révélation à une réunion du comité central du parti en octobre dernier, mais c'est la première fois qu'il était question publiquement de ce complot.

Appel aux Chinois envoyés à l'étranger

Le "Quotidien du Peuple" lance aujourd'hui un appel aux ouvriers et spécialistes chinois travaillant à l'étranger pour qu'ils suivent les enseignements de Mao Tsé-toung et apportent une plus grande contribution à la cause de la révolution mondiale.

Dans un commentaire cité par l'agence "Chine Nouvelle" capté à Hong-kong, le quotidien rappelle aux Chinois, qui ont été envoyés dans les pays amis pour les aider à construire leur économie, qu'ils doivent "être plus modestes et prudents, se garder de toute arrogance et précipitation et servir toujours mieux le peuple".

Incitant ces travailleurs expatriés à devenir des "combattants internationaux pour la diffusion de la pensée de Mao Tsé-toung", le journal leur demande de partager les plaisirs et les peines des populations laborieuses des pays où ils se trouvent, d'être "consciencieux dans leur travail, de transmettre sans hésitation leurs connaissances techniques et de gagner les louanges du peuple".

L'offensive Wilson-Kossyguine en faveur de la paix peut encore être fructueuse

d'après AFP, PA, UPI

Des informateurs diplomatiques révèlent aujourd'hui que le premier ministre soviétique, Alexis Kossyguine, a bel et bien fait pression, mais en vain, sur Hanoï, lundi, pour que cesse l'envoi d'armes et de troupes au Sud-Vietnam, geste capital susceptible de déclencher les pourparlers de paix.

Comme Ho Chi-minh n'a pas cru devoir se rendre à la demande de M. Kossyguine, le Pentagone a tout de suite ordonné la reprise des raids aériens au Nord-Vietnam.

Deux faits expliquent l'attitude de Ho Chi-minh : la présence au Sud-Vietnam de 100,000 soldats nord-vietnamiens qui avaient un pressant besoin de ravitaillement, et la pressence au Nord-Vietnam de 100,000 "experts" chinois présence qui paralyse dans l'immédiat l'influence de Moscou.

Selon Londres, les Russes sont vraiment désireux de trouver un règlement, et pour la première fois, semble-t-il, Kossyguine est intervenu personnellement (auprès de Ho Chi-minh) dans les circonstances.

De son côté, le président Johnson a été soumis à des pressions extrêmes de la part du Pentagone et n'a pu prolonger la suspension des raids plus longtemps que quelques heures.

Une nouvelle initiative ?

Au cours d'une allocution télévisée hier soir, le premier ministre britannique a dit : "Une (nouvelle) initiative a été prise, dont je ne peux rien révéler, mais qui suffirait à mettre (de nouveau) en route tout le mécanisme compliqué qui peut mener à la paix."

Ces paroles laconiques recoupent celles du ministre sud-vietnamien des Affaires étrangères qui déclarait, hier, qu'il ne serait pas surpris si des contacts secrets étaient actuellement en cours entre les camps opposés au Vietnam. "Les perspectives, a-t-il dit, sont beaucoup plus encourageantes maintenant qu'elles ne l'étaient il y a quelques semaines."

Commentant l'échec de ses efforts, et de ceux de M. Kossyguine, en fin de semaine, M. Wilson a dit : la paix au Vietnam a été presque à la portée de la main. "Un seul geste de confiance aurait pu y mener." Pour la première fois, M. Wilson s'est dit convaincu de la sincérité du gouvernement vietnamien : Hanoï veut la paix comme la veut Washington, a-t-il dit.

Commentaires et réactions

La "Pravda" accuse Washington aujourd'hui de mentir quand elle déclare n'avoir reçu aucun signe de la part de Hanoï. Dire que le Nord-Vietnam n'a pas bougé est "un mensonge délibéré", écrit un correspondant soviétique à Hanoï. De plus, ajoute-t-il, la réponse de Ho Chi-minh au message de Paul VI est "des plus significatives". Ho a tout de même demandé au pape de poursuivre ses efforts de paix.

Dans une autre dépêche, "Pravda" dit que le président Johnson, en autorisant la reprise des raids au Nord-Vietnam, se trouve à ignorer complètement la proposition du ministre nord-vietnamien des Affaires étrangères qui avait dit que les pourparlers débuteraient, à condition que cessent les bombardements au Nord.

Réaction à Paris où 200 jeunes Français — dont 25 femmes — ont répondu à l'appel lancé par des personnalités comme le professeur Laurent Schwartz et l'écrivain Jean-Paul Sartre, en vue de constituer un "corps de volontaires pour le Vietnam".

Par ailleurs, à Saigon, pour la première fois, aujourd'hui, la mission américaine au Vietnam a admis que les Etats-Unis étaient "en état de guerre", et elle annonce qu'on procède présentement à la refonte des règlements pour que civils américains et vietnamiens tombent sous juridiction militaire.

La refonte est effectuée à l'instigation notamment du général Westmoreland et de l'ambassadeur Cabot Lodge.

Les pays de l'Est sont libres de se rapprocher de Bonn

BELGRADE (AFP) — La récente conférence des Etats membres du Pacte de Varsovie a mis en relief les réserves de l'URSS, de la Pologne et de la RDA à l'égard des propositions du gouvernement fédéral allemand tendant à normaliser les rapports de Bonn avec les pays socialistes, écrit le correspondant de "Borba" dans la capitale polonaise.

Les membres du Pacte de Varsovie sont tombés d'accord sur le fait que l'établissement de relations diplomatiques sur le plan formel est moins important que la normalisation des relations en ce qui concerne les aspects politiques proprement dits. D'une manière générale, écrit "Borba", les participants à la conférence ont estimé que les pays socialistes devraient poser des conditions communes à Bonn. Mais les observateurs dans la capitale polonaise considéreraient que cette position de principe n'empêchera pas la Hongrie et la Bulgarie de poursuivre leurs négociations avec Bonn en vue de l'établissement de relations diplomatiques, à l'instar de la Roumanie, dont l'attitude a pourtant été considérée à Varsovie comme une "attitude de facilité".

Le correspondant du quotidien yougoslave laisse également entendre que, dans les milieux proches de la conférence, on n'écartait pas que la Tchécoslovaquie puisse, à son tour, suivre l'exemple de Budapest et Sofia, bien qu'elle ait exprimé des opinions très proches de celles de la Pologne, de la RDA et de l'URSS.

L'"Arche de Noé" spatiale serait tombée dans une région éloignée de l'Australie

d'après AFP-UPI-PA

Les Etats-Unis sont partis aujourd'hui à la chasse d'un de leurs satellites qui, après avoir "erré" durant neuf semaines dans le cosmos, vient de revenir sur terre après avoir effectué 999 orbites.

Il s'agit du satellite "Biosatellite-1" lancé de Cap Kennedy le 14 décembre dernier. L'appareil transportait des milliers de mouches, de guêpes, de charançons, de scarabées, d'oeufs de grenouilles et de bactéries assorties. Surnommé l'"Arche de Noé spatiale", le satellite devait revenir sur terre trois jours après le lancement, mais les rétrofusées ont refusé de fonctionner.

L'Aviation australienne a annoncé aujourd'hui qu'elle avait réussi à capter les signaux radio du satellite de 280 livres qui semble avoir atterri au nord-ouest de Kalgoorlie, dans une région éloignée de l'ouest australien.

L'engin a commencé à émettre des signaux peu après que la NASA eut annoncé, depuis son centre expérimental de Sunnyville, en Californie, que le satellite venait de regagner l'atmosphère terrestre à sa 999e orbite.

En restant sur orbite pendant neuf semaines, le bio-satellite a déjoué tous les plans de la NASA et du Pentagone dont les avions attendaient à Hawaï, trois jours après le lancement, l'heure fixée d'avance pour happer en plein vol le précieux coffret ralenti dans sa chute vers le Pacifique central par un système de parachutes.

Le but de l'expérience était de vérifier les effets du vol dans le cosmos et des radiations sur des organismes minuscules. Les renseignements ainsi obtenus auraient pu avoir des applications en médecine spatiale.

La "cage à mouches orbitale" n'était pas équipée pour maintenir en forme, voire en vie, son minuscule et grouillant "équipage" au-delà de quelques jours. Par surcroît deux autres éléments — apparamment moins inoffensifs que des dizaines de mouches crevées ou moribondes — ajoutent encore au "suspense" du retour du "biosat".

Il s'agit dans le premier cas d'une sphère emplie de "strontium-85" radioactif qui se trouve également à bord. C'est en second lieu la bouteille d'air fortement comprimé dont le contenu devait assurer à la gent ailée, embryonnaire ou bactériologique une ambiance vivable jusqu'au retour à terre.

La boule de strontium, précise-t-on au "Cap", ne peut être ouverte qu'à l'aide d'outils spéciaux ou de ciseaux à couper l'acier. En deux mois cet élément a perdu la moitié de sa radioactivité. D'après les experts celle-ci ne pourrait affecter un être humain que si ce dernier — après avoir réussi à ouvrir l'extrêmement dure carapace de tungstène de l'isotope — gardait cet élément à proximité immédiate de son corps.

Quant à la bouteille d'air comprimé, il faudrait qu'on la frappe avec violence à l'aide d'un marteau ou de quelque autre objet métallique pour qu'elle éclate. Mais alors pourrait-elle blesser celui qui essaierait de l'ouvrir.

La France lance avec succès son 5e satellite

HAMMAGUIR, Algérie. (AFP) — Le dernier satellite français de la série Diamant a été lancé avec succès ce matin depuis le centre spatial d'Hammaguir, en Algérie. Quelques minutes après le lancement, les autorités françaises ont annoncé que "Diadème-2" avait été placé sur orbite.

Ce satellite, comme "Diadème-1" lancé mercredi dernier, doit procéder à des expériences de géodésie spatiale. Il doit ainsi servir à prendre des mesures extrêmement précises du globe terrestre et plus particulièrement du bassin méditerranéen.

La seule différence entre les deux satellites réside dans leur orbite. Celle du satellite lancé aujourd'hui est plus élevée que celle de "Diadème-1".

Le lancement de ce matin clôt la série des tirs de satellites français à partir de la base saharienne d'Hammaguir que la France doit évacuer, conformément aux accords d'Evian, pour le 1er juin prochain. Après une interruption d'un an et demi à deux ans, la France reprendra ses lancements de satellites à partir de la base de Kourou, en Guyane.

"Diadème-2" est le cinquième satellite français. Les précédents ont été :

"A-1", capsule technologique lancée le 6 novembre 1965 par une fusée "Diamant"; "FR-1", lancé le 6 décembre 1965 par une fusée américaine "Scout" depuis la base de Vandenberg, en Californie; "Diapason", placé sur orbite le 17 février 1966, et "Diadème-1", le 8 février 1967.

"Lunar Orbiter-3" a commencé sa mission

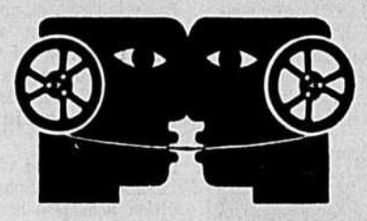
PASADENA, Cal. (PA) — Les savants du centre spatial de Pasadena, en Californie, ont donné l'ordre aujourd'hui au satellite "Lunar Orbiter-3" de commencer sa mission de photographies de la Lune. L'appareil a immédiatement répondu à l'ordre et a pris 20 clichés de la région de la mer de Tranquillité.

Le satellite a alors commencé à développer ses photos qu'il transmettra en premier lieu à un centre spatial situé à Madrid, en Espagne. Il est possible que ces premiers clichés soient rendus publics dès aujourd'hui.

"Lunar Orbiter-3" doit ainsi photographier 12 sites possibles d'atterrissage pour les premiers lunautes américains. Si tout fonctionne comme prévu, les autres clichés à venir des mers de Tranquillité et de Fécondité pourront être captés au centre de repérage de Goldstone, en Californie.

Le satellite prend ses clichés à une altitude variant de 33 à 1,146 milles de la surface lunaire au moyen d'une lentille à grand angulaire et d'une téléphoto. Il doit prendre un total de 424 photos d'ici le 23 février.

L'ANGLAIS EN 60 HEURES
ENSEIGNEMENT AUDIO VISUEL AVEC LABORATOIRE
EN STUDIO OU À LA MAISON



COLLÈGE CANADIEN DU BILINGUISME
4956, RUE HOCHELAGA, MONTREAL
Tél. 254-6011
SERVICE TELEPHONIQUE 24 HEURES PAR JOUR
Demandez notre prospectus

COLLEGE CANADIEN DU BILINGUISME
4956, rue Hochelaga, Montréal — Tél. 254-6011
Je désire recevoir plus de renseignements sur vos cours avec laboratoire (sans obligation)
☐ en studio ☐ à domicile
J'aimerais éprouver mes aptitudes par un test GRATUIT ☐ sans obligation de ma part.
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TEL. .....
PR. 15/2/67

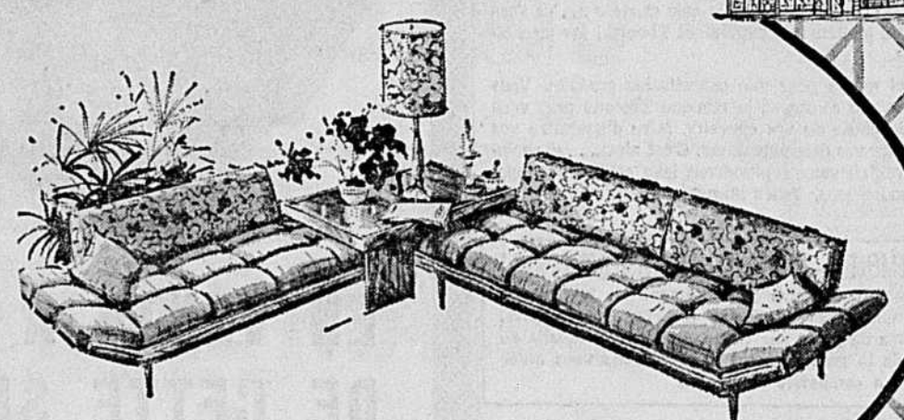
VISITEZ LA BOUTIQUE COLONIALE
où le choix est le plus complet à Montréal

Une autre vedette Forget . . .



Le mobilier "JET"
Ensemble d'angle 4 pièces

Notez le sofa d'une longueur exceptionnelle de 84" avec son extrémité protubérante, le jeu subtil des teintes unies et des imprimés, la richesse du bois fini noyer, la touche décorative de l'abat-jour de lampe assorti. Le sofa comporte rembourrage de mousse, un cadre intérieur renforcé d'acier et des supports en bois au dossier. La table de coin est à dessus plasticisé offrant toute protection. Un ensemble majestueux pour un vivoir complet, comprenant même les coussins décoratifs.



SPECIAL les 4 mcx $199

PROFITEZ DE NOTRE VENTE DE MEUBLES D'ETALAGES
TOUT EST REDUIT AUX PLUS BAS PRIX

A. FORGET INC.

Ouvert jeudi et Vendredi soir jusqu'à 9 h. 30. Samedi jusqu'à 6 h.

6725 ST-LAURENT
Au nord de St-Zotique
TEL.: 274-5568

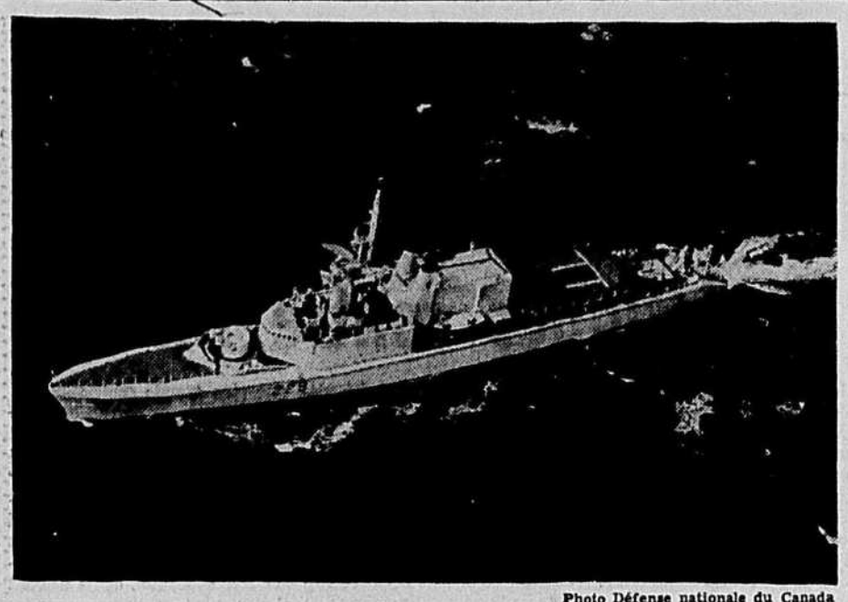


Photo Défense nationale du Canada

Une tragédie évitée de justesse

Cette photo fait voir l'escorteur d'escadre Ottawa, affecté à la chasse aux submersibles. Au cours de manoeuvres en compagnie des destroyers "Assiniboine", "Margaree" et "Chaudière" au large des côtes de Porto Rico, la barre du gouvernail de l'Ottawa est tombée en panne, et avant que les officiers de l'"Ottawa" n'aient eu le temps d'actionner le gouvernail d'urgence, le navire a fait un brusque virage à bâbord, évitant de justesse par à peine 60 pieds le destroyer "Margaree" qui filait à ses côtés à 25 noeuds.

Des Coréens mettent en déroute une unité Vietcong: 246 morts

SAIGON. (UPI) — Des fusiliers-marins sud-coréens, appuyés par l'artillerie et l'Aviation américaine, ont tué aujourd'hui 246 guérilleros du Vietcong au cours d'une des batailles les plus sanglantes de la guerre, annoncent des porte-parole militaires américains à Saigon.

Les Coréens ont mis en déroute une unité de 1,000 guérilleros. Ces derniers avaient lancé une attaque surprise au cours de la nuit et tout indiquait, au début de l'engagement, que les fusilliers-marins coréens seraient obligés de battre en retraite. L'engagement s'est déroulé dans une région marécageuse située à 335 milles au nord-est de Saigon. Les Coréens se sont battus pour recupérer le terrain gagné par les Vietcong au début de l'engagement.

A l'aube, les combats étaient terminés et les Coréens déferlaient sur le champ de bataille pour décompter les morts. Trente fusils, 3 lance-flammes, 3 lance-fusées, un mortier de 60 millimètres et d'autres armes ont été recupérées.

Par ailleurs, des guérilleros du Vietcong ont coulé trois dragueurs de mines américains dans le principal chenal menant à Saigon. Treize Américains auraient été blessés à la suite de ces attentats.

Dans les airs, les chasseurs-bombardiers américains n'ont pu effectuer hier que 67 missions au Nord-Vietnam, à cause du mauvais temps. De gros nuages ont empêché les pilotes d'évaluer les résultats de ces missions.

Au Sud-Vietnam, des bombardiers géants "B-52" ont pilonné pour la quatrième journée consécutive des camps du Vietcong. La cible d'aujourd'hui était une concentration de guérilleros à 60 milles à l'est de Saigon.

A la frontière du Cambodge, des éléments de la 25e division de l'armée américaine se sont emparés d'un stock de riz de 45 tonnes du Vietcong. Deux guérilleros ont été tués.

John Steinbeck est arrivé au Laos

VIENTIANE (AFP) — L'écrivain américain John Steinbeck, prix Nobel de littérature, est arrivé dimanche à Vientiane, venant de Bangkok. Il compte séjourner une semaine au Laos pour compléter ses informations sur le Sud-est asiatique. Il s'arrêtera ensuite dans plusieurs autres pays, dont l'Inde, avant de regagner les Etats-Unis.

Appel des terroristes africains rejeté

SALISBURY (AFP) — L'appel présenté par quatre Africains, condamnés à mort au mois de novembre dernier, a été rejeté hier par la Cour d'appel de Salisbury. Les quatre hommes avaient attaqué en septembre dernier une patrouille rhodésienne dans la vallée du Zambèze. Il faisaient partie d'un groupe de huit hommes. Au cours de l'engagement, deux Africains avaient été tués et un soldat rhodésien blessé.

Accord général USA-URSS en vue sur la non-dissémination des armes-H

GENEVE (UPI, AFP) — Les négociateurs américains et soviétiques en sont arrivés à une entente générale concernant le texte d'un projet de traité sur la non-dissémination des armes nucléaires, apprend-on de source officielle.

Le projet de traité sera présenté aux 17 nations participant à la conférence de Genève sur le désarmement, qui doit reprendre ses travaux le 21 février. On précise, dans les milieux officiels, que le traité exclut la création d'une force nucléaire multilatérale.

M. William C. Foster, chef de la délégation américaine à la conférence, a déclaré hier soir, à son arrivée à Genève: "Nous espérons que les délégations participant aux travaux du comité des 18 nations pour le désarmement, en consultation avec les autres pays intéressés, seront bientôt à même de s'entendre sur le texte d'un traité de non-prolifération des armes atomiques".

M. Foster a précisé que les Etats-Unis et l'Union soviétique étaient engagés dans des négociations "encourageantes" pour mettre un terme à leurs divergences dans ce domaine. "J'ai reçu instruction du président Johnson, a dit encore M. Foster, de mettre tout en oeuvre pour aboutir à un accord sur la non-prolifération nucléaire et, sans aucun doute, mes collègues à la conférence vont agir avec des instructions identiques. L'année qui s'ouvre pourrait et devrait marquer une nouvelle étape dans les efforts déployés par l'homme pour réduire, détourner et en fin de compte éliminer la course aux armements".

Déclaration britannique

"Toute personne ou tout pays qui s'oppose à ce traité condamne peut-être le monde à 20 ou 30 ans d'existence précaire et dangereuse", a déclaré lord Chalfont, ministre britannique du Désarmement, au cours d'un discours prononcé à l'université de Leeds (Yorkshire).

"Nous sommes arrivés au point où un accord presque complet entre les Etats-Unis, l'URSS et nous-mêmes existe sur le projet de traité, a-t-il dit, mais c'est dans le reste du monde que nous éprouvons le plus de difficultés à le faire accepter.

Espagne: rejet du projet de loi sur la liberté religieuse

MADRID — (AFP) — Le conseil des ministres de l'Espagne a rejeté l'avant-projet de loi sur la liberté religieuse dans ce pays de tradition catholique.

Les ministres, dit-on, ont renvoyé l'avant-projet à un comité de rédaction qui sera chargé de restreindre l'exercice de la liberté religieuse des Eglises non catholiques que la future loi doit réglementer.

Il s'agit là d'une victoire de l'anti-libéralisme espagnol. La décision a surpris les observateurs du fait que l'avant-projet avait été approuvé par les ministres des Affaires étrangères et de la Justice et, aussi par l'épiscopat espagnol et le Vatican.

BREVETS D'INVENTION
Marques de commerce
Dessins de fabrique
en tous pays
MARION, ROBIC & ROBIC
2100, Drummond, Montréal 25
Téléphone 288-2152

Demain toute la journée

Visites libres — demain toute la journée et tous les jours de cette semaine — au bureau Dennison Copier de votre localité. Vous êtes cordialement invités à assister à une démonstration de la nouvelle et extraordinaire machine à photocopier compacte Dennison. La populaire machine à photocopier standard Dennison sera là aussi. Ne manquez pas l'occasion de voir fonctionner cet appareil électro-statique de bureau, le plus rapide, le plus fiable et le moins coûteux par copie. Démonstration gratuite en tout temps.



Dennison COMPACT COPIER

Merc. 10 a.m. à 6 p.m.
Jeudi 10 a.m. à 8 p.m.
Vendredi 10 a.m. à 6 p.m.

DENNISON COPIER
1980 ouest, Sherbrooke Montréal, Qué.
Tél.: 933-8424 (514)



C'EST MIGNON ETRE CHAUVE à 4 mois ...

...mais pas à 30 ans !

Vous n'en doutez certainement pas que si vous devenez chauve vous n'aurez point l'air du poupon de ci-haut. Vous paraîtrez plutôt âgé... vous semblerez même avoir 10 ans de plus. Pourquoi donc ne pas prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour conserver ce gage de jeunesse que représentent **vos cheveux ?**

L'expert Thomas peut vous aider à combattre et éliminer les désordres capillaires qui vous menacent de calvitie. Sa compétence est doublée d'une expérience de plus de 40 années consacrées à la trichologie (soins des cheveux) et à l'application de plus de 8,000,000 de traitements donnés à date. Ajoutez à cela les toutes dernières techniques de thérapeutique... donc les moyens les plus sûrs pour stimuler le cuir chevelu... et vous avez là les fameux traitements capillaires Thomas, les plus efficaces qui soient.

Venez aujourd'hui même pour une consultation gratuite. Vous verrez par vous-même comment la clinique Thomas peut vous aider à arrêter la chute de vos cheveux, faire disparaître vos pellicules et éliminer vos démangeaisons. C'est ainsi... et seulement ainsi que vos cheveux reprendront leur pousse normale. Pas besoin de rendez-vous. Venez immédiatement ou n'importe quand !

SPECIAL ! TRAITEMENT — DEMONSTRATION A DEMI-PRIX !
La clinique Thomas vous offre présentement un traitement-démonstration complet, cheveux et cuir chevelu, à moitié prix. Cela vous permettra de juger par vous-même de l'efficacité de nos méthodes et de la manière dont nous pouvons vous aider à combattre la calvitie

DAMES ET MESSIEURS ACCEPTES AUX TRAITEMENTS
EN VILLE: 1010 OUEST, RUE STE-CATHERINE
(637, Edifice Carré Dominion) Tél.: UN. 6-3041
PLAZA ST-HUBERT: 6339, RUE ST-HUBERT
(309, Edifice Lombank) Tél.: 274-3501
11h. a.m. à 8h. p.m. - Samedis: 10h. a.m. à 3h. p.m.
STATIONNEMENT GRATUIT
45 Bureaux — Premiers Experts Capillaires au Monde
LA CLINIQUE CAPILLAIRE THOMAS

OFFRE VRAIMENT SENSATIONNELLE!

DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

en 16 FASCICULES plus un SUPERBE RELIEUR

PREMIER FASCICULE SEULEMENT 29¢

Tous les autres fascicules seront mis en vente à 99¢ CHACUN

la reliure de luxe gravée en relief.....$1.98



VALEUR de $35.00

32 PLANCHES EN COULEURS

un FASCICULE PAR SEMAINE JUSQU'À CE QUE VOTRE DICTIONNAIRE SOIT COMPLET

si facile à relier vous-même!



4 DICTIONNAIRES en UN SEUL VOLUME

une offre sans précédent!

Grâce à l'autorisation spéciale généreusement consentie par Monsieur Louis-A. Bélisle, éditeur du Dictionnaire Général de la Langue Française au Canada, vous pouvez maintenant vous procurer, pour la première fois, cet ouvrage exceptionnel unique à raison d'un fascicule par semaine.

Reconnaissant l'importance de sa contribution à l'avancement de la culture française au Canada, l'Académie Française de Paris vient d'honorer spécialement l'auteur de cet ouvrage, Monsieur Louis-A. Bélisle de Québec.

Désireux d'augmenter encore la valeur documentaire de ce dictionnaire géant, nous avons obtenu d'Oxford University Press la permission d'y combiner les dictionnaires Oxford anglais-français et français-anglais.

Vous pouvez donc acquérir facilement un volume renfermant quatre ouvrages. Vraiment une source incomparable renseignements pour tous ceux désireux de se renseigner sur l'origine de nos expressions populaires ou soucieux d'approfondir leurs connaissances de l'anglais. Et le plan d'achat pratique vous permet son acquisition à raison d'un fascicule par semaine.



Louis-A Bélisle, A.C.B.A., AUTEUR du DICTIONNAIRE

EN VENTE À PARTIR DE CETTE SEMAINE

OBTENEZ LE VÔTRE AUJOURD'HUI CHEZ

Dionne LTÉE-LTD.

La reliure de luxe gravée $1.98

A médecin malin, le fisc se montre malin-et-demi

OTTAWA. (PC) — A Port Credit, un médecin qui avait embauché une secrétaire par l'entremise d'une agence de placement et qui avait payé celle-ci $6,000 pour ses services, ne pourra pas réclamer cette dépense en abattement sur son rapport d'impôt. Ainsi en a décidé la Commission d'appel de l'impôt dans une décision qu'elle a fait connaître mardi.

La raison: l'employée était l'épouse du médecin. La Commission a déclaré que "ce subterfuge ingénieux était cousu de fil blanc". Le médecin avait imaginé ce stratagème pour contourner un article de la loi qui ne reconnaît pas comme dégrèvement le salaire payé par un contribuable à son épouse.

Au cours de 1962 et d'années antérieures, Mme Murphy avait travaillé sans salaire pour son mari. Mais en 1963, sur le conseil d'un ami, elle a commencé à recevoir un salaire de $465 par mois de Nexus Corporate Services Ltd. Au même moment, le Dr Murphy a commencé à payer $500 par mois à la société Nexus que la Commission a décrite comme "entreprise extrêmement limitée et à caractère corporatif très réduit."

Le ministère du Revenu national avait refusé le dégrèvement de $6,000 à M. Murphy qui, par la suite, avait logé un appel à la Commission.

Camp et Dief parleront aux étudiants conservateurs

OTTAWA. (PC) — La réunion annuelle de la Fédération étudiante progressiste-conservatrice aura lieu à Ottawa du 24 au 26 février prochain, a annoncé hier, le directeur de l'organisme, M. David Currie.

Le président du parti, M. Dalton Camp, de même que le chef de l'opposition, M. John Diefenbaker, seront parmi les orateurs invités à cette réunion.

Plusieurs députés, dont certains sont considérés comme des candidats sérieux à la succession de M. Diefenbaker, participeront au congrès. Notons, entre autre, la présence de MM. Alvin Hamilton, Davie Fulton et George Hees, trois anciens ministres dans le cabinet de M. Diefenbaker.

M. Camp sera conférencier au déjeuner du samedi midi, le 25 février, et M. Diefenbaker au banquet du samedi soir.

Une table ronde groupera des représentants des partis conservateur, libéral, néo-démocrate et créditiste pour étudier le rôle que peut jouer la jeunesse dans la politique.

Horreur : formule d'impôt en français seulement !

OTTAWA (PC) — Le député conservateur de Battle River-Camrose, M. Clifford Smallwood, s'est plaint, hier, que les formules d'impôt expédiées dans la partie nord de la province de l'Alberta n'étaient rédigées qu'en français.

Soulignant le fait aux Communes, M Smallwood a demandé au ministre du Revenu de faire enquête et d'envoyer, plutôt, des formules réditées en anglais à cette partie de la population anglophone.

M. Edgar Benson a répondu qu'il ferait enquête et verrait à corriger l'erreur, ajoutant qu'il ne se doutait pas que les fonctionnaires de son ministère prenaient si au sérieux la question du bilinguisme.

Il y a une semaine, le chef du ralliement créditiste, M. Réal Caouette, se plaignait, pour sa part, que les formules expédiées à Rouyn étaient rédigées en anglais.



Nous emballons notre réputation dans chaque paquet de viande que nous vendons!

ROTI DE LONGE DE PORC — ROTI — COUPE DU BOUT — DESOSSE — lb 79c

PORC FRAIS HACHE — lb 69c

ROTI DE LONGE DE PORC — ROTI - COUPE DU CENTRE - DESOSSE — lb 89c

SAUCISSE DE PORC PUR — Maple Leaf sans peau — pqt 1 lb 49c

BOEUF HACHE — HAMBURGER FRAIS — lb 59c

WIENERS FUMEES — SANS PEAU, EMPAQUETAGE HERMETIQUE, MAPLE LEAF — pqt 1 lb 53c

FOIE DE BOEUF — SANS PEAU, TRANCHE, DE CHOIX — lb 45c

BOLOGNE TRANCHE — HYGRADE — lb 55c

BOEUF Quartier de derrière, Biftecks - Rôtis – Boeuf à ragoût, et Boeuf haché – Environ 160 lbs (Veuillez allouer 3 jours pour l'apprêtage) — lb 69c

BACON DE COTE — SANS COUENNE FUME TRANCHE SUPER-RIGHT — pqt ½ lb 43¢ — pqt 1-lb. 75c

A&P — Pour Vous A&P s'intéresse

Aliments Congelés!

PETITS PATES DE POISSON — MORUE, PANES, MARQUE A&P — pqt 16-oz. 47¢

FILETS DE PERCHE — OCEAN, SEA SEALD — lb. 39¢

Vous en obtenez plus pour votre argent avec ces produits d'épicerie!

LOTION ROSE VEL — contenant 24 oz 69¢ — DETERSIF LIQUIDE, Colgate (rabais de 10c) Rég. ctn. 77c — Epar. 8c

CAFE A&P — boîte vacuum 1 lb 99¢ — MAINTENANT 100% COLOMBIEN

BISCUITS — PEEK FREAN — pqt 16 oz 55¢ — Digestive, Shortcake, Assortis — Prix rég. pqt 59c — Epargnez 4c

DINER KRAFT — 4 pqts 7 oz 53¢ — MACARONI

ARACHIDES — ESPAGNOLES — pqt 2 lbs 59¢ — MARQUE BEAVER — Prix en primeur!

ORANGE TANG — pqt 6½ oz 43¢ — CRISTAUX A LA SAVEUR D'ORANGE — Prix en primeur!

CHOUCROUTE — 2 btes 28 oz 55¢ — LIBBY — Prix rég. 2 btes 59c — Epargnez 4c

FEVES — (VERTES OU JAUNES) — 3 btes 10 oz 49¢ — COUPEES, GREEN GIANT — Prix en primeur!

SERVIETTES — SCOTTOWELS — pqt de 2 roul. 53¢ — BLANCHES OU COLOREES — Prix en primeur!

CAFE — sac 1 lb 89¢ — MAXWELL HOUSE — Prix rég. sac 99c — Epargnez 10c

RELISH VERT — bte 15 oz 29¢ — SUCRE, AYLMER — Prix en primeur!

Biscuits Graham — pqt 13½ oz 39¢ — CHRISTIE — Prix en primeur!

MELANGES — GATEAU A POUDING — 2 pqts 9 oz 49¢ — ROBIN HOOD (4 variétés)

CIRE NETTOYANTE — bte 32 oz $1.09 — A PARQUET, VISTA — Prix rég. $1.15—Epargnez 6c

CAFE Instantane — jarre 10 oz $1.19 — MARQUE A&P — Epargnez jusqu'à 70c sur les autres marques

CAFE 8 O'Clock — sac 3 lbs $2.29 — DOUX ET MOELLEUX (Moulu sur demande) — sac 1-lb. 79c

Produits de crémerie!

FROMAGE DOUX — COLORE — lb. 65¢

FROMAGE WHIZ — jarre 16 oz 69¢ — ORDINAIRE, KRAFT — Prix rég. jarre 73c — Epargnez 4c

Fruits et Légumes Frais!

BANANES — AUCUNE MARQUEE PLUS HAUT CHEZ A&P — lb 12c — GROSSEUR JUMBO, SAVOUREUSES

ORANGES — NAVEL, sucrées, juteuses, de Californie — 5 lbs sac cello 69¢

LAITUE — Fraîche, ferme, croustillante — Catégorie No 1, gros. 24 des E.-U. — 2 pommes 29¢

CHOUX — Pommes vertes, fermes, fraîches — Catégorie No 1, des E.-U. — lb. 10¢

AUCUN MARQUE PLUS HAUT CHEZ A&P

CHRYSANTHEMES — FRAIS EN POT — EN FLEUR — pot de 6 pouces $2.19

A&P — Donnez votre appui aux réalisations du Centenaire! 1867 1967

Tous les prix dans cette annonce sont garantis jusqu'à samedi, le 18 février, 1967.

SOUPES Campbell 4 btes 10-oz. 69c — POULET & NOUILLES, POULET & RIZ, CREME DE POULET — 2 BTES 39c — EPARGNEZ 9c

RAGOUTS (BOEUF OU IRLANDAIS) 2 btes 24-oz. 89c — PURITAN — PRIX REG. BTE 49c — EPARGNEZ 9c

Tissu de Toilette pqt de 4 roul. 53c — WHITE SWAN — PRIX REG. PQT 59c — EPARGNEZ 6c

Fromage Medium pointe 12-oz. 59c — CRACKER BARREL, KRAFT — PRIX REGULIER 65c—EPARGNEZ 6c

MARMELADES jarre 12-oz. 33c — 4 VARIETES, ROBERTSON — PRIX REG. JARRE 37c — EPARGNEZ 4c

Cornichons BICKS 3 jarres 15-oz. $1.00 — 6 VARIETES — PRIX EN PRIMEUR!

Prem en conserve bte 12-oz. 55c — VIANDE A GOUTER — PRIX REG. BTE 59c — EPARGNEZ 4c

SHORTENING pqt 1-lb. 31c — MONARCH (RABAIS DE 3c) — PRIX REG. PQT 34c — EPARGNEZ 3c EXTRA CHEZ A&P

BISCUITS LIDO pqt 10¼-oz. 39c — TI-COQ

Lait Instantane pqt 3-lbs. $1.25 — CARNATION — PRIX REG. PQT 1.33 — EPARGNEZ 8c

HUILE MAZOLA bHe. 32-oz. 95c — HUILE DE MAIS, 100% PURE

Jus DE Pommes 3 btes 48-oz. $1.00 — AVEC VITAMINES, DE FANTAISIE, BRIGHT

FEVES YORK 3 btes 19-oz. $1.00 — AVEC WEINERS — PRIX EN PRIMEUR!

la vie féminine

Richard Garneau, successeur de Lesage ...hors des arènes politiques

par **Thérèse Vaillancourt**

Hier, jour de la Saint-Valentin, toutes les Québécoises (enfin, un bon nombre!) attendaient l'Homme. A la Place des Arts, l'atmosphère était sérieusement lourde. On se forçait pour être drôle.

Piano nobile, il avança vers la salle du même nom à la rencontre de la gloire et de Lise Payette.

On le proclame le plus bel homme du Canada: c'est **Richard Garneau, grand** voyageur, grand sportif... et grand homme : il mesure 6 pieds quatre pouces.

Des concurrents, il en avait ! Mais tous plus pstits que lui. Par exemple. **Marcel Masse,,** "l'homme au regard slave" qui se mérita la troisième place, juste devant **Pierre Lalonde...** et juste après **Guy Provost.** Mais Marcel Masse, de ce temps-ci, a le regard plutôt fatigué. On dirait qu'il prépare des examens scolaires.

Et puis **Donald Lautrec** (5ième place) : il a de bien jolies fossettes "mais ce n'est pas nécessaire, a-t-il dit. Prenez Fernandel !"

Pierre Lalonde est arrivé en costume sport et pull rouge. Une jeune femme a soupiré : "C'est donc beau d'être beau comme ça."

Benoit Girard, 7ième place, très très très comédien, a fait la roue (ou le beau?) et a fini par dire : Le nom du concours est mal choisi. C'est "l'homme le plus courageux" qu'il faudrait dire. Benoit Girard semble très, très, très courageux...

Un "pas mal du tout" et intelligent par dessus le marché, c'est **Jacques Boulanger.** Lui, il sait parler aux femmes... et à Lise Payette !



photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Hier, à l'émission Place aux Femmes, Richard Garneau a été élu le plus bel homme du Canada. Il est ici interviewé par Lise Payette.

Serge Laprade, 8ième place, semblait plus que satisfait. Chacun sait qu'il aime être le "plus que parfait" des hommes, côté vestimentaire. Lise Payette a daigné le trouver élégant. Il portait une cravate de soie "Dans la mode, a-t-il dit, il faut attraper des détails; vous aimez mes rouflaquettes ? Mais hélas, personne n'a répondu... peut-être que personne ne savait ce que c'était ?

Robert Demontigny semblait d'humeur sombre. Pour tout dire, il était le dernier.

Mais pas tout à fait le dernier puisque **Paolo Noel** était présent... et a failli être beau puisqu'il dut se contenter de la 11ième place.

Les ministres passent et ne se ressemblent pas. Les plus beaux hommes aussi. M. **Jean Lesage,** chef de l'Opposition, ancien premier ministre et ancien plus bel homme a fait parvenir un télégramme à Richard Garneau.

Dans ce télégramme, M. Jean Lesage disait : "Je vous souhaite un règne plus paisible que celui que j'ai connu..."

Juste au moment où Richard Garneau a lu le télégramme, il a eu envie d'éternuer. Un tout petit peu.

Richard Garneau arrivait de Québec. "Je suis beau mais tout gelé" a-t-il dit. Richard, à Québec, "couvre" en tant que commentateur sportif de Radio-Canada, les premiers jeux d'hiver canadiens.

Son travail l'a déjà conduit en Europe, en Asie et en Australie. Il lit beaucoup et peut-être qu'un jour, il écrira.

Nous lui suggérons un sujet d'actualité :

"Le plus bel homme du Canada est kidnappé."

Quand les professeurs sont en grève

Le Comité conjoint suggère un programme d'enrichissement pour les enfants et les adolescents

(T.V.) — Le comité conjoint des parents a rencontré, au cours des dernières semaines, les représentants de la Commission scolaire de Montréal, de l'Alliance des professeurs, du comité des instituteurs catholiques, du gouvernement, de l'Opposition, etc.

Sans résultats tangibles, semble-t-il. La fin de la grève des enseignants n'est pas pour demain, ni même pour après-demain.

Le triangle maîtres-parents-élèves est cependant bien échafaudé. Mais quelque part, un joint ne se fait pas. C'est peut-être que le triangle est devenu rectangle ? Qu'une quatrième puissance est entrée dans le jeu des négociations ?

Les enfants sont privés de cours depuis presque cinq semaines

La notion du temps qui passe, chez les enfants, est différente de celle des adultes. Pour eux, qu'ils s'amusent, s'instruisent ou s'ennuient, une journée est un tout; le temps coule moins vite mais il est plus précieux.

A l'intention des enfants — et aussi des parents qui n'ont jamais été aussi "parents" que durant cette grève, le comité conjoint a conçu un programme d'enrichissement qui comprend des activités libres, des activités suggérées, des lectures, etc.

Bien suivis, les enfants n'auront pas complètement perdu ce qu'ils appellent "leur grève".

Activités libres

Separées en cinq points, ces activités mettront l'enfant en contact avec le monde extérieur. Voici donc :

a) Travaux de recherches

A) A l'aide d'albums, d'encyclopédies, de dictionnaires, de volumes d'histoire du Canada, de géographie, de connaissances usuelles etc.

b) A l'aide de livres de référence : illustration, appréciation, recherche sur l'auteur, etc.

c) A l'aide d'articles de journaux.

b) "Scrap book"

Collections d'images, identification : vocabulaire, observations personnelles, etc.

c) Marionnettes

Montage d'un castelet pour initiation de marionnettes (plan en carton de 3' x 5' avec couverture rectangulaire de 1' x 2').

d) Voyages

Préparation d'un voyage projeté à l'aide de cartes routières, endroits à visiter, documents, etc.

e) Lectures et recherches en rapport avec les sujets suivants :

a) les fruits, les moyens de communication, le soleil, les étoiles;

b) les oiseaux, les poissons, les maisons d'aujourd'hui;

c) les arbres de notre province, le papier, les matériaux de construction anciens et modernes, l'érable à sucre;

d) les bateaux, les castors, les abeilles;

e) le téléphone, la télévision, l'aviation, les fusées, les voyages dans l'espace.

Activités suggerées

Ces activités peuvent avoir, comme point de départ, une émission de télévision :

a) Illustration — avec texte explicatif;

b) Mime de l'émission;

c) Imitation du dialogue (oralement ou par écrit). Et pourquoi pas les deux ?

d) Décor élémentaire. Se servir de matériel peu couteux comme le papier d'emballage, le carton, la gouache et la peinture à l'eau.

A recommander : le journal personnel "nouvelle vague". L'enfant, en texte libre, parlerait de ses activités quotidiennes et illustrerait son texte de dessins.

A ne pas négliger : les auditions de disques et les activités sportives.

Demain, LA PRESSE publiera une liste de livres suggérés par le comité conjoint.

Un Centre d'activité créatrice au pavillon du Canada, à l'Expo

"Il est essentiel que l'enseignement vise à développer, à stimuler et à maintenir vivante l'imagination de l'enfant", a déclaré Mme Polly Hill, s'adressant récemment aux membres de l'Association canadienne des jardinières d'enfants réunies à l'Institut pédagogique de Montréal.

Mme Hill, qui est la directrice du Centre d'activité créatrice pour enfants au Pavillon du Canada pour l'Expo, a expliqué à son auditoire le but et le fonctionnement du Centre, se servant de travaux d'élèves pour illustrer les résultats étonnants obtenus par la méthode active d'enseignement.

"Il faudrait que tous les éducateurs et parents endossent, comme "projet du Centenaire', l'adoption des méthodes actives dans toutes les écoles du Canada," a dit Mme Hill. "Nous savons tous trop bien comment paralyser et même tuer l'imagination de l'enfant. En tant que pédagogues et parents, nous avons tendance trop souvent à étouffer l'imagination et la curiosité des enfants pour les réduire à notre propre vision des choses. Et ils deviendront ces adultes qui, à leur tour, seront appelés à former des enfants qu'ils voudront à leur image, une image morne et sans couleur."

Mme Hill a souligné le magnifique travail qu'accomplit l'ACJE en cherchant sans cesse à améliorer la qualité des professeurs et de l'enseignement au niveau préscolaire, et en s'efforçant de renseigner le public sur l'importance de cet enseignement.

La conférencière qui, au cours de ses voyages d'étude à travers le Canada a eu l'occasion de visiter de nombreuses écoles, déplore le fait qu'il y en ait encore si peu qui utilisent la méthode active d'enseignement. "Nous souhaitons que le Centre d'activité créatrice du Pavillon du Canada suscite suffisamment d'intérêt auprès des éducateurs et des parents pour favoriser une plus large application de la méthode active, méthode qui est la plus apte à développer chez l'enfant l'imagination créatrice, l'initiative et la confiance en soi."

Le Centre comprendra une maternelle, un terrain de jeux, et des ateliers de musique, d'arts plastiques et d'expression dramatique où seront mises en valeur les méthodes actives, sous la surveillance de pédagogues d'expérience. "Pour ne citer que la maternelle, a poursuivi Mme Hill, les méthodes utilisées seront les mêmes que celles enseignées à l'Université Laval et à l'Institut Pédagogique de Montréal. Il s'agit de méthodes pédagogiques basées sur la psychologie de l'enfant, qui travaillant selon son rythme, est amené à donner son plein rendement, librement et sans contrainte d'aucune sorte."



Voyez notre bel assortiment de séparés "Country Fair" modèles Majestic de New York

A) Costume 2-pièces, jupe droite. 8 à 18. 35.00

Blouse en voile de coton, motif floral. 10 à 18. 9.98

B) Chandail "Poor Boy" en Banlon côtelé, manches longues. P.M.G. Jupe ligne A, devant à braguette, ceinture contour en même tissu. 8 à 18. 10.98 14.98

Coloris : blé mûr, honeydew et rose violet, hamespun acétate et coton. Illustrés, deux modèles seulement provenant de notre collection offrant un grand choix.

VETEMENTS SPORT — AU TROISIEME

Perley LE MAGASIN HAUTE MODE

1254 ouest, rue Ste-Catherine, angle de la Montagne
Ouvert le soir jeudi et vendredi

VENTE DE FÉVRIER

RÉDUCTION de 35% à 50%

TAPIS DE QUALITÉ

LALONDE ST-HUBERT 6920 St-Hubert 274-3563

Ouvert les JEUDI et VENDREDI soirs

125	vgs	Nylon 501, Greecian gold Garantie 15 ans Stock 423	12.95	9.95 v.c. bouclé	12' x 15'	Prestige laine, Biscuit	Stock 151	300.00	160.00	11' x 12'	Acrilan oyster	Stock 263	150.00	75.00
103	vgs	Nylon 501, Royal bleu Garantie 15 ans Stock 580	12.95	9.95 v.c. bouclé	12' x 11.6	Prestige laine, Biscuit	Stock 152	225.00	115.00	12' x 12.3	Acrilan lagoon	Stock 264	165.00	85.00
110	vgs	Nylon 501, Sandal wood Garantie 15 ans Stock 627	12.95	9.95 v.c. bouclé	12' x 12.9	Acrilan, Lagoon	Stock 280	170.00	95.00	12' x 22.6	Acrilan corail beige	Stock 265	350.00	160.00
127	vgs	Nylon 501, Parchemin Garantie 15 ans Stock 424	12.95	9.95 v.c. bouclé	12' x 10.6	Acrilan, Bronze orange	Stock 282	160.00	95.00	12' x 10.6	Acrilan lime	Stock 266	155.00	75.00
126	vgs	Nylon 501, Heat Bleu Garantie 15 ans Stock 425	12.95	9.95 v.c. bouclé	8' x 12'	Acrilan, Lagoon	Stock 283	120.00	50.00	12' x 14'	Prestige laine sandalwood	Stock 267	285.00	150.00
123	vgs	Nylon 501, Copper Garantie 15 ans Stock 422	12.95	9.95 v.c. bouclé	12' x 14.8	Acrilan, Lagoon	Stock 284	195.00	100.00	12' x 11.3	Prestige laine walnut	Stock 268	265.00	140.00
117	vgs	Nylon 501, Bronze gold Garantie 15 ans Stock 421	12.95	9.95 v.c. bouclé	12' x 15.6	Candia. Imprimé vert et rouge	Stock 287	225.00	150.00	12' x 12'	Prestige laine turquoise	Stock 269	275.00	145.00
115	vgs	Nylon 501, Antique green Garantie 15 ans Stock 426	12.95	9.95 v.c. bouclé	12' x 17'	Prestige, laine épice	Stock 288	330.00	170.00	12' x 13'	Acrilan opal beige	Stock 270	195.00	100.00
110	vgs	Nylon 501, Parchemin Garantie 10 ans Stock 414	11.95	8.95 v.c. ciselé	12' x 12.9	Acrilan bleu	Stock 289	190.00	90.00	12' x 12.9	Acrilan lagoon	Stock 271	175.00	95.00
122	vgs	Nylon 501, Copper Garantie 10 ans Stock 428	11.95	8.95 v.c. ciselé	12' x 14.9	Candia. Imprimé gris et noir	Stock 291	220.00	150.00	12' x 20.3	Acrilan oyster	Stock 273	250.00	150.00
115	vgs	Nylon 501, Bronze gold Garantie 10 ans Stock 626	11.95	8.95 v.c. ciselé	12' x 18.3	Candia. Imprimé dessin oriental	Stock 293	268.00	195.00	12' x 11.8	Acrilan lagoon	Stock 274	155.00	80.00
93	vgs	Nylon 501, Aqua Garantie 10 ans Stock 416	11.95	8.95 v.c. ciselé	12' x 14.9	Acrilan grecian gold	Stock 294	160.00	100.00	12' x 12'	Acrilan bleu	Stock 275	175.00	95.00
109	vgs	Nylon 501, Rouge Garantie 10 ans Stock 544	11.95	8.95 v.c. ciselé	12' x 12.3	Prestige, laine turquoise	Stock 296	245.00	140.00	12' x 16.6	Nylon gold	Stock 278	165.00	110.00
96	vgs	Nylon 501, Spanish moss Garantie 10 ans Stock 597	11.95	8.95 v.c. ciselé	12' x 18.9	Prestige, laine turquoise	Stock 297	375.00	200.00	12' x 16'	Wilton Princess gold	Stock 160	175.00	100.00
89	vgs	Nylon 501, Royal bleu Garantie 10 ans Stock 546	11.95	8.95 v.c. ciselé	12' x 12.9	Nylon corail	Stock 298	190.00	100.00	12' x 11.6	Wiltuff laine vert	Stock 161	105.00	60.00
121	vgs	Nylon 501, Grecian gold Garantie 10 ans Stock 427	11.95	8.95 v.c. ciselé	12' x 13.9	Acrilan spanish gold	Stock 102	190.00	130.00	9' x 9'	Tourmalin rouille	Stock 163	125.00	50.00
107	vgs	Nylon 501, Rosewood Garantie 10 ans Stock 545	11.95	8.95 v.c. ciselé	12' x 19'	Nylon 501 bronze gold	Stock 108	275.00	200.00	9' x 10'	Viscose turquoise	Stock 165	45.00	20.00
116	vgs	Nylon 501, Bronze orange Garantie 10 ans Stock 543	11.95	8.95 v.c. ciselé	12' x 22.6	Nylon 501 rouge	Stock 109	330.00	240.00	8' x 12'	Viscose gold	Stock 167	85.00	45.00
75⅓	vgs	Nylon 501, Ever green shaggy Stock 116	13.95	9.95 v.c.	12' x 16.9	Nylon 501 chesnut	Stock 110	242.00	180.00	12' x 10.6	Coton lime	Stock 169	195.00	75.00
125	vgs	Nylon 501, Gold Stock 119	13.95	9.95 v.c.	12' x 17'	Nylon 501 bleu pâle	Stock 154	265.00	165.00	12' x 6.9	Wilton frisé gris	Stock 171	100.00	45.00
112	vgs	Acrilan, Rouge Stock 105	10.95	6.95 v.c.	12' x 17.6	Trilan beige	Stock 156	165.00	115.00	9' x 12'	Viscose tweed turquoise	Stock 172	45.00	20.00
65	vgs	Acrilan, Bronze gold Stock 106	10.95	6.95 v.c.	12' x 15.6	Nylon 501 chesnut	Stock 248	235.00	170.00	12' x 7.6	Acrilan bleu	Stock 173	110.00	60.00
88	vgs	Acrilan, Royal bleu Stock 103	10.95	6.95 v.c.	12' x 22'	Nylon 501 rouge	Stock 249	330.00	225.00	9' x 12'	Bouclé laine cinamon	Stock 176	90.00	50.00
56	vgs	Acrilan, Oyster Stock 253	10.95	6.95 v.c.	12' x 12.9	Acrilan grecian gold	Stock 250	185.00	100.00	10' x 12'	Nylon 501 bronze olive	Stock 177	155.00	90.00
90	vgs	Acrilan, Bleu Stock 277	10.95	6.95 v.c.	12' x 21.6	Nylon 501 moss green	Stock 251	320.00	200.00	7' x 12'	Prestige laine biscuit	Stock 179	135.00	55.00
27	vgs	Acrilan Alpha, moustaché noir et blanc. Stock 150	14.95	9.95 v.c.	12' x 17.6	Acrilan rouge	Stock 252	195.00	145.00	8' x 12'	Criterion gold	Stock 182	140.00	75.00
30	vgs	Nylon 501, Bronze orange, Stock 128	300.00	210.00	12' x 15.9	Acrilan lagoon	Stock 255	210.00	125.00	9' x 12'	Viscose foam beige	Stock 184	45.00	30.00
12' x 15.6		Nylon 501, Bronze olive, Stock 408	275.00	185.00	12' x 10.6	Acrilan topaze	Stock 256	155.00	85.00	9' x 12'	Viscose foam beige	Stock 185	45.00	30.00
12' x 13.3		Acrilan Lagoon, Stock 122	198.00	100.00	12' x 22.3	Acrilan bleu	Stock 257	220.00	150.00	9' x 12'	Viscose foam beige	Stock 186	45.00	30.00
12' x 14.6		Nylon 501, Spanish moss, Stock 136	220.00	160.00	12' x 20.6	Acrilan opal beige	Stock 259	225.00	150.00	12' x 10.9	Acrilan oyster	Stock 192	130.00	75.00
11' x 12'		Acrilan, Lagoon Stock 123	165.00	90.00	12' x 13.6	Acrilan gold	Stock 260	260.00	90.00	10' x 12'	Nylon 501 parchemin	Stock 193	150.00	80.00
12' x 18.9		Prestige laine, sandalwood Stock 131	285.00	165.00	12' x 16.9	Acrilan opal beige	Stock 261	225.00	115.00	12' x 18.3	Nylon 501 bleu pâle	Stock 155	275.00	220.00

P. P. LALONDE LTEE • 6920 SAINT-HUBERT • 274-3563

votre horoscope

A partir de minuit ce soir

LES ENFANTS NES CE JOUR seront portés à la tristesse et à la méfiance ; ce qui diminuera beaucoup leurs possibilités ; inquiets et sceptiques, ils passeront à côté de belles occasions sans en tirer parti, malgré ce qu'on pourra leur dire... Il serait utile que de bonne heure, ils apprennent à ne pas être les jouets d'un fatalisme à courte vie.

BELIER — DU 21 MARS AU 20 AVRIL

Suivez votre intuition et votre logique personnelle ; des personnes bien intentionnées vous donneront toutefois de mauvais conseils. Ce que vous pensiez être le début d'une aventure n'est qu'une simple camaraderie.

TAUREAU — DU 21 AVRIL AU 20 MAI

Rappelez les promesses qui vous ont été faites. Soyez diplomate, mais faites comprendre que vous voulez une réponse immédiate. Vous êtes attiré par le charme très prenant d'une personne. Ne prenez pas vos désirs pour des réalités.

GEMEAUX — DU 21 MAI AU 21 JUIN

Tenez-vous au courant des moindres changements, afin d'être prêt à intervenir au moment opportun. Une chance s'offrira d'une meilleure situation. Des circonstances ennuyeuses semblent vous éloigner l'un de l'autre ; soyez patient et restez fidèle.

CANCER — DU 22 JUIN AU 22 JUILLET

Votre sens de l'adaptation devra donner sa mesure. Montrez votre vivacité d'esprit, et cultivez une bonne entente cordiale entre collègues. Ne soyez pas trop provoquant, car vous auriez de sérieuses difficultés à éloigner de vous une personne gênante.

LION — DU 23 JUILLET AU 23 AOUT

Un surcroit de travail stimulera votre ardeur. Modérez toutefois votre rendement. "Qui veut aller loin, ménage sa monture". Vous trouverez chaleur et intimité dans le sein de votre famille et chercher l'aventure ne vous apporterait qu'amertume.

VIERGE — DU 24 AOUT AU 22 SEPTEMBRE

C'est par un effort persévérant et tenace que vous imposerez votre valeur professionnelle. Le résultat escompté ne sera pas immédiat. Vous regretterez de vous être laissé entraîner dans un début d'aventure. Il est temps de vous reprendre.

BALANCE — DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE

Prenez tout le temps nécessaire à la réflexion, même si l'on manifeste autour de vous quelqu impatience. Vous vous en féliciterez par la suite. Vous déroutez l'être qui vous intéresse. Expliquez-lui les raisons de votre comportement avec douceur.

SCORPION — DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE

La route est largement ouverte devant vous. Le succès sera en proportion des efforts fournis. Prouver votre reconnaissance aux personnes qui vous ont aidé. Réconfortante et solide entente avec un compagnon ou une compagne que vous connaissez depuis longtemps.

SAGITTAIRE — DU 23 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE.

Un peu de pessimisme semble paralyser votre effort. Recherchez la compagnie des natifs du Lion et ouvrez-vous à leur influence. Toute discussion prolongée serait vaine et malheureuse. Ecoutez avec indulgence et patience toute idée contraire aux vôtres.

CAPRICORNE — DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER

Le départ que vous avez pris est bon et peut être couronné de succès, mais vous devrez tenir strictement les promesses formulées. Lors d'une réunion amicale vous aurez tout le loisir d'observer l'être aimé. Prenez vos dispositions en conséquence.

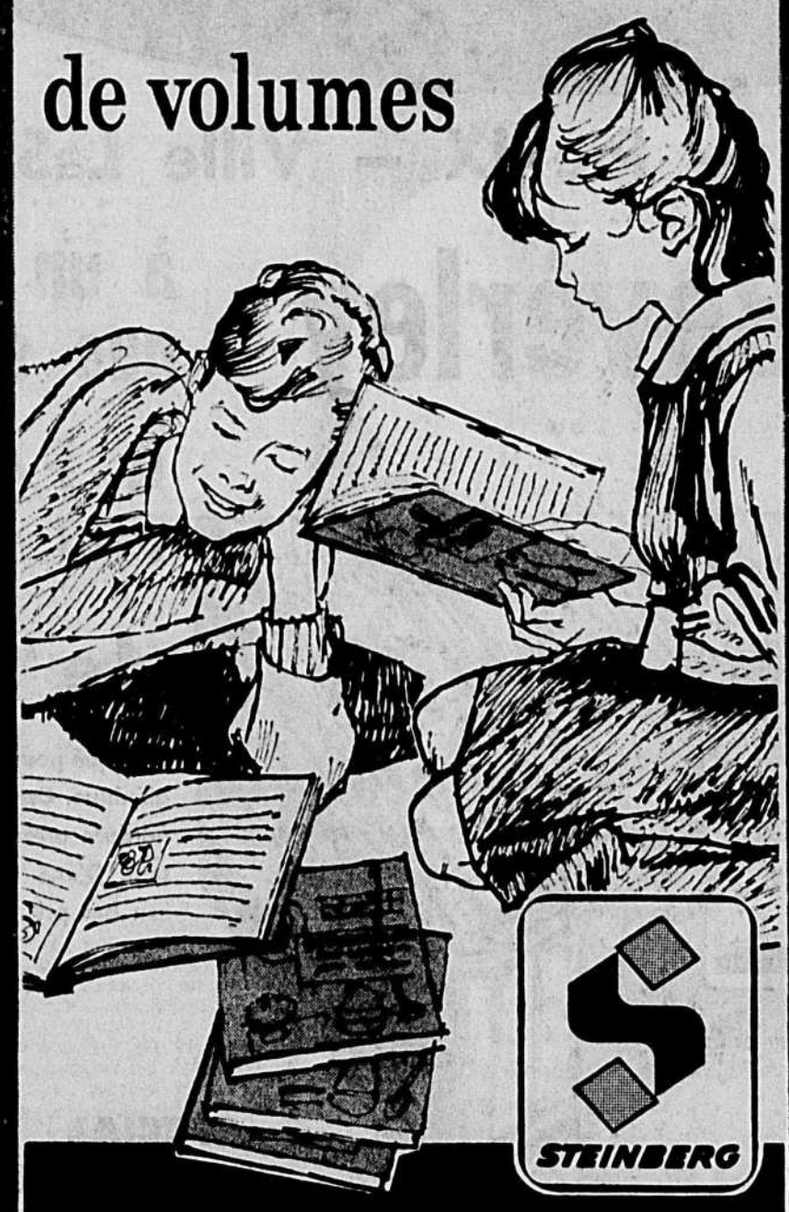
VERSEAU — DU 21 JANVIER AU 19 FEVRIER

Préparez vos projets d'avenir et sachez cultiver les relations qui vous seront utiles. Ne faites aucune dépense imprévue. Ne montrez pas toute l'ardeur de vos sentiments. Vous seriez incompris et découragé. Attendez un moment favorable.

POISSONS — DU 20 FEVRIER AU 20 MARS

Modérez le champ de vos activités, et portez votre attention sur quelques travaux seulement. Peaucoup de prudence, de circonspection et de ténacité. Un éloignement plus ou moins voulu vous permettra de voir clairement vos sentiments.

Il est encore temps de collectionner votre série de volumes



STEINBERG

ENCYCLOPÉDIE DU "LIVRE D'OR"

Un monde à leur portée grâce à cette Encyclopédie du Livre d'Or

Aidez vos enfants dans leurs études grâce aux 16 volumes abondamment illustrés de l'Encyclopédie du Livre d'Or, une autre exclusivité de votre magasin d'alimentation Steinberg.

Ces bouquins conçus pour eux et édités par des éducateurs réputés ouvriront leur esprit au monde.

Lors de vos prochaines emplettes, procurez-vous les premiers volumes encore en vente exclusivement chez Steinberg et commencez à leur monter une bibliothèque qui leur apportera des heures et des heures de lecture passionnante.

Le premier volume se vend toujours au formidable bas prix de 59 cents et les autres à 99 cents.
Ne tardez plus.



LE PREMIER VOLUME TOUJOURS OFFERT AU BAS PRIX DE 59¢ CHACUN

LES AUTRES VOLUMES (2 A 16) A 99¢ CHACUN

CETTE SEMAINE, LE VOLUME No. 5 EST EN VENTE A 99¢

À budget égal c'est chez Steinberg qu'on fait les meilleures emplettes.

STEINBERG

STEINBERG

TIMBRES PINKY ADDITIONNELS



50 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
SHORTENING — MONARCH, 3¢ DE MOINS — 3 PQTS 1 LB $1.00
Nul après le mardi 21 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

50 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
LAMES SCHICK — EN ACIER INOXYDABLE — 5 PAR PQT 75¢ — 10 PAR PQT $1.45
Nul après le mardi 21 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

50 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
NETTOYEUR — INSTANTANE CREW POUR SALLE DE BAINS — 10¢ DE MOINS, BOITE 16 OZ 83¢
Nul après le mardi 21 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

50 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
NETTOYEUR JET — AEROSOL POUR FENETRES — BON AMI BOITE 14 OZ 69¢
Nul après le mardi 21 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

50 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
CASSEROLE — 1 PINTE COUVERCLE EN VERRE — 30¢ DE MOINS, CHACUNE 99¢ — (quantités limitées seulement)
Nul après le samedi 25 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
SACS A DECHETS — EN POLY — ORDINAIRES, 10 PAR PQT 87¢ — POUR CUISINE, 15 PAR PQT 59¢
Nul après le samedi 25 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
GRUAU PRE-CUIT — ROBIN HOOD — 2 PAQUETS 12 OZ 74¢
Nul après le mardi 21 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
DINER SPAGHETTI — CHEF BOY-AR-DEE AVEC VIANDE OU CHAMPIGNONS PAQUET 18½ OZ 49¢ — OU LASAGNA, 24 OZ 85¢
Nul après le mardi 21 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
SALADE DE CHOU — OU DE POMMES DE TERRE STEINBERG — CONTENANT DE 2 LB 75¢
Nul après le samedi 18 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
FILETS D'AIGLEFIN — DE MARQUE RUPERT — PAQUET 1 LB 67¢
Nul après le samedi 18 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

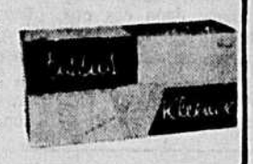
25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
FRITURES DE POISSON — BLUE WATER PAQUET 8 OZ 47¢
Nul après le samedi 18 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
RIZ FRIT — INSTANTANE DAINTY — 2 PQTS 12 OZ 78¢
Nul après le mardi 21 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
CRISTAUX TANG — A SAVEUR D'ORANGE — 2 PQTS 6½ OZ 89¢ AUBAINE SPECIALE
Nul après le mardi 21 février 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée



25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
PAPIERS-MOUCHOIRS — DOUX KLEENEX — 2 BOITES DE 400 71¢ BLANC, ROSE OU AQUA
Nul après le mardi 21 février 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée



25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
PATATES CHIPS — HUMPTY DUMPTY, PAQUET JUMELE — PAQUET 7½ OZ 49¢ — PAQUET 12 OZ 69¢
Nul après le mardi 21 février 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée



25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
PAPIER DE TOILETTE — FAMILIAL SCOTTISSUE — 4 ROULEAUX PAR PAQUET 59¢ BLANC, ROSE OU JAUNE
Nul après le mardi 21 février 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée



25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
CAFE INSTANTANE — CHASE & SANBORN — POT 6 OZ $1.09 — POT 10 OZ $1.54
Nul après le mardi 21 février 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.



25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
SACS SNAP-OFF — DECHETS (15 PAR PQT) SANDWICH (100 PAR PQT) — 2 PAQUETS POUR $1.00 A BAS PRIX
Nul après le mardi 21 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.



25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
FEVES DE CHOIX — THOMPSON — 2 PQTS 1 LB 35¢ — ...OU PAQUET 2 LB, 33¢
Nul après le mardi 21 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
DESSERTS — PARFAIT, MONARCH VARIETES DIVERSES — PAQUET 10 OZ 49¢
Nul après le mardi 21 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
RAISINS WASCO — D'AUSTRALIE — CARTON DE 15 OZ 35¢
Nul après le mardi 21 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
BISCUITS EDUCATOR — CRAX PQT 12 OZ 39¢ — ACAJOU PQT 8 OZ 45¢
Nul après le mardi 21 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
BISCUITS STUART — COCO LUNCH (12 oz) SANDWICH CHOCOLAT CREME, 30 PAR PQT, chaque pqt 39¢ — OU FONDANT VANILLE, 30 PAR PAQUET, 41¢
Nul après le mardi 21 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
BISCUITS SODA — DE MARQUE DAVID SALES OU NON — BOITE 1 LB 41¢
Nul après le mardi 21 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
FROMAGE EN CREME — BAUMERT ORDINAIRE OU PIMENTO — PAQUET 8 OZ 43¢
Nul après le mardi 21 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
SACS DE THE — LIPTON — 60 PAR PAQUET 87¢
Nul après le mardi 21 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
CONFITURE DE FRAISES — VACHON — GROS POT DE 24 OZ 63¢
Nul après le mardi 21 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
POULET — DESOSSE ESTA — 2 BOITES 7 OZ 86¢
Nul après le mardi 21 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
BEURRE D'ARACHIDE — CREMEUX SCHWARTZ — POT 16 OZ 53¢
Nul après le mardi 21 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
PAIN DE VIANDE — NOURRISSANT SPAM — 2 BOITES 12 OZ $1.18
Nul après le mardi 21 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
SAUCE A LA VIANDE — CORDON BLEU — 2 BOITES 15 OZ 66¢
Nul après le mardi 21 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
HARICOTS DEL MONTE — JAUNES OUVERTS — 2 BOITES 14 OZ 49¢
Nul après le mardi 21 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
BOISSONS DE FRUITS — BESSEY — ORANGE-ANANAS, ORANGE OU RAISINS CRUCHE DE 64 OZ. 59¢
Nul après le mardi 21 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
GATEAUX congelés — DE MARQUE SARA LEE — BANANES (15 oz) OU CHOCOLAT GERMAN (13½ oz) CHAQUE PAQUET 79¢
Nul après le mardi 21 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
DETERSIF — EN POUDRE A.B.C. FORMAT GEANT ..... 69¢ — OU DETERSIF LIQUIDE VEL 10¢ de moins, bout. 24 oz 77¢
Nul après le mardi 21 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
5 LB (OU PLUS)
POMMES — TOUTES VARIETES CATEGORIE DE FANTAISIE
Nul après le mardi 21 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
5 LB (OU PLUS)
CAROTTES — FRAICHES ET CROQUANTES CATEGORIE CANADA NO 1
Nul après le mardi 21 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

25 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
5 LB (OU PLUS)
POMMES DE TERRE LAVEES — SE CONSERVERONT ! CATEGORIE CANADA NO 1
Nul après le mardi 21 fév. 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée.

100 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS
Commande de $5 ou plus
DE MARCHANDISES DIVERSES ACHETEES EN UNE SEULE FOIS (à l'exception des produits du tabac)
EN VIGUEUR LE LUNDI 20 FEVRIER SEUL.
Aux magasins d'alimentation Steinberg de l'île de Montréal ou des régions environnantes (Limite : un coupon par famille)

50 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS avec ce coupon et cet achat:
MOULE POUR PAIN DE VIANDE — PEINT A LA MAIN FIRE-KING CHA. $1.29 BLANC LAITEUX 5" x 9"
Nul après le samedi 25 février 1967 aux magasins d'alimentation Steinberg Ltée



les tribunaux

Le "maniaque du poignard" sera-t-il remis en liberté ?

Fernand Potvin, le jeune homme qui est accusé d'avoir poignardé quatre personnes dans les rues de Montréal, et d'avoir causé des blessures mortelles à l'une d'elles, sera-t-il remis en liberté, aujourd'hui, en dépit de son état mental sérieux ?

C'est ce que l'on peut se demander à la suite du refus du juge John O'Meara de considérer comme valable le rapport d'examen que l'un des psychiatres de la prison commune avait fait tenir à la cour, hier, pour déclarer que non seulement l'accusé est inapte à subir son procès, mais qu'il pourrait être encore fort dangereux à remettre en liberté.

Le tribunal a déclaré que ce rapport écrit ne signifiait rien pour lui, et qu'il lui fallait avoir le médecin en personne, devant la cour, pour décider.

Et d'ajouter:

"Si ce médecin n'est pas devant moi demain, date à laquelle l'examen mental ordonné il y a trente jours doit avoir été complété, eh bien! je perdrai ma juridiction sur cette affaire".

Et, dans les circonstances, on devrait normalement remettre l'accusé en liberté.

Le procureur de la Couronne, dans les circonstances, a évidemment déclaré que l'on ferait l'impossible pour assigner le psychiatre pour les prochaines heures.

Car son rapport sur le prévenu est à la fois "interprétatif et délirant".

Il prétend de plus qu'à cause de son indépendance de caractère et de son amour de la tranquilité, les gens, par jalousie, passent des remarques désobligeantes sur lui, et profèrent des menaces de l'exterminer.

Toujours selon lui, il entend des conversations à son sujet, où on parle de le tuer et plus particulièrement de le poignarder à mort.

Ce serait alors dans de. gestes de désespoir que, ces derniers mois, il aurait poignardé diverses personnes pour les avertir de le laisser tranquille. (On se souviendra par ailleurs que toutes ses victimes lui étaient parfaitement inconnues).

Il aurait de plus affirmé au psychiatre qui l'a examiné que s'il sortait de prison, il serait encore victime des mêmes complots, que sa vie serait à nouveau en danger, et qu'il devrait se défendre en tuant.

Affaire de près de $1,500,000: Harry Post, l'un des inculpés, devait déposer aujourd'hui

Harry Post, inculpé avec Oscar Gelfand de conspiration dans une affaire de fraude de près d'un million et demi de dollars faisant suite à un incendie présumément de nature criminelle, devait être appelé, aujourd'hui, mercredi, à rendre témoignage.

Gelfand, on le sait, avait déposé dans sa propre cause, il y a quelques jours, aux Assises, devant un jury anglophone et le juge Fernand Legault qui préside l'instruction commencée le 5 décembre 1966.

L'incendie qui fait, pour ainsi dire, l'objet du litige avait détruit, le 28 décembre 1960, les établissements de la Gelco Furniture Company, Limited, une manufacture de meubles, à Farnham.

La Couronne a tenté d'établir par trois témoins, dont deux du gang du caïd de la pègre Pierson, assassiné en juin 1961, que cet incendie aurait été l'oeuvre d'une main criminelle, allumé par des membres du gang et que les deux inculpés auraient été au courant "du stratège, de la machination".

Entendu comme témoin, Gelfadn, que Me Claude-Armand Sheppard et Guy Guérin représentent, avait toutefois nié avoir eu des entretiens avec Pierson touchant un incendie éventuel à la Gelco.

Et des hommes d'affaires dans différentes branches de l'économie canadienne avaient déclaré "que Gelfand jouissait d'une excellente réputation et qu'il s'était toujours fait remarquer par son honnêteté dans les affaires.

Un espert venu des Etats-Unis a même déclaré, lundi (il déposait en faveur de Post, cette fois-ci), que dans son opinion, l'incendie de la Gelco n'était pas attribuable à une main criminelle.

Hier, Mes Joseph Cohen et Morris Fish, avocats de Post, ont aussi présenté une preuve "de bonne réputation" en faveur de leur client.

Il se peut que la défense déclare sa preuve close une fois que Post aura rendu témoignage.

Et il se peut aussi que Mes Michel Côté et Jean-Guy Boilard, procureurs permanents de la Couronne, agissant pour le ministère public, présentent une contre-preuve dans cette cause qui aura été l'une des plus longues dans notre histoire judiciaire.

Coupables de quinze vols à main armée

Deus autres membres de la bande dont faisait partie, avant son engagement comme policier, un jeune membre de la P.P., ont comparu devant le juge en chef Edouard Archambault, hier après-midi.

Il s'agit de François Frappier, 36 ans, du 2840 Langelier, et Ernest Lépine, du 7395 rue Désormeaux, à Anjou.

Tous deux se sont reconnus coupables immédiatement de quinze vols à main armée et d'un combriolage, ce dernier crime ayant été commis à la Firestone Tire and Rubber Company, à Ville Mont-Royal.

A cette occasion, les prévenus s'étaient emparés d'articles évalués à plus de $25,000.

Quant aux vols à main armée et aux vols avec violence, ils avaient été principalement commis dans des domiciles privés du nord-est de la ville, entre mai et novembre 1964.

On sait que, la semaine dernière, l'agent Pierre Lépine, de la Sûreté provinciale, avait lui-même reconnu sa culpabilité à deux accusations de vol à main armée et à une accusation de vol par effraction.

Samedi, par ailleurs, Robert Desjardins, 46 ans, du 6545 Hochelaga, mis en accusation pour les mêmes délits, a nié toute culpabilité, et son enquête préliminaire a été reportée au 16.

Quant aux sentences des deux derniers prévenus, elles ont été reportées au 7 avril prochain.

Bois subira son procès sous deux accusations, dont celle de n'avoir pas inhumé décemment un être humain

HULL (PCf) — Normand Bois, âgé de 29 ans, de Aylmer, au Québec, a été envoyé hier à son procès sous deux chefs d'accusation relatifs à la mort, il y a un an, de son fils adoptif de quatre ans, Donald Gauthier.

Bois a été précédemment acquitté d'une accusation de négligence criminelle dans la même affaire.

Il est accusé maintenant du dommage public causé en amenant la police à faire une enquête inutile et de n'avoir pas décemment inhumé le corps d'un être humain.

On s'attend à ce que le procureur de la défense demande que le procès se tienne à Saint-Jérôme.

Madame Jacqueline Bois, accusée de négligence criminelle dans la mort du jeune Gauthier, s'est vu accorder la permission que son procès soit transféré à St-Jérôme. Le procès doit s'ouvrir en mars.

23 officiers d'Immigration sont suspendus

OTTAWA (PC) — Des représentants fédéraux ont déclaré mardi que 23 officiers d'Immigration employés à Prescott et Ivy Lea, dans l'Ontario, seront indéfiniment suspendus de leurs fonctions pour avoir passé en fraude de la marchandise au Canada, en provenance des Etats-Unis.

M. J. G. Howell, assistant sous-ministre au ministère du Revenu a déclaré qu'aucune poursuite légale ne sera entreprise parce que la marchandise a été passée à titre personnel, et non à titre commercial.

Il a ajouté que la suspension des 23 officiers équivaut à un congédiement à moins qu'ils puissent en appeler de la suspension avec succès.

Lâche

"Dites-moi, madame Durand, avez-vous déjà trouvé un homme sous votre lit ?"

"Oh, oui !" soupira cette dernière. "Il y a deux ans environ, un cambrioleur est entré chez nous. Et c'est sous le lit que j'ai retrouvé mon mari !" (tp)

IMPORTED SWITZERLAND — N'ACHETEZ

VOTRE ARGENT VOUS RAPPORTE

6 1/4 %

SUR DÉPÔTS FIXES (1 OU 2 ANS)

GUARANTY TRUST

RÉGI PAR UNE CHARTE FÉDÉRALE

Capital et réserve: $26,000,000
Dépôts excédant $410,000,000
89% de nos hypothèques sont garanties par le Gouvernement

Paul Vaillancourt Jr, gérant
427 ouest, rue Saint-Jacques — 849-5705

Une Conception Moderne de la Vente au Détail
WOOLCO
D'un océan à l'autre

ACHAT SPÉCIAL!
PANTALONS HABILLES

Bien au-dessous du prix habituel !
Des couleurs qui s'harmonisent à tout !
Une coupe qui convient à toute sortie !

Un mélange de fibres synthétiques ... rayonne, "Dacron" et viscose ... pour assurer un aspect impeccable, un long usage et un entretien facile. Confection soignée avec devant simple, passants de ceinture. Coupe fuselée pour un ajustement parfait. Choix de textures unies ou genre toile. En gris, noir, marine, fusain, brun foncé ou vert olive. Tailles: 28 à 40.

Achetez avec un compte courant ou budgetaire credico

6.57 Ch.

2 pour $12



Fabrication canadienne

PANTOUFLES POUR TOUTE LA FAMILLE



Pantoufles à pointes ouvertes pour dames
A) Empeignes élégantes en brocart. Construction confortable "California". Brocart bleu ou noir. Pointures : 5 à 10. Paire 2.97

Pantoufles "Ourson" pour dames
B) Empeignes en peluche d'"Acrilan" très confortables. Doublure en caoutchouc-mousse pour plus de chaleur et de confort. Lavables. Choix de teintes ravissantes. Pointures 5 à 10. Paire 1.66

Pantoufles mocassin garnies de fourrure
C) Pour dames et fillettes. Col en peau de mouton. Empeignes en cuir souple. Talon coussiné pour plus de confort. Couleurs au choix.
Pointures : pour dames, 4 à 10 Paire 1.97
Pointures : pour fillettes, 11 à 3. Paire 1.88

Pantoufles lavables en velours côtelé
D) Pour enfants. Empeignes en velours côtelé écossais. Semelles coussinées de caoutchouc-mousse. Soufflets élastiques devant. Bleu ou rouge. Pointures : 6 à 3. Paire 1.88

Pantoufles velours côtelé pour hommes
E) Empeignes en velours côtelé écossais. Lavables. Soufflets élasticisés devant pour un ajustement parfait. Semelles coussinées de caoutchouc-mousse. Ecossais rouge ou gris. Pointures : 6 à 12. Paire 2.88

LUNDI au VENDREDI : 10 A.M. à 10 P.M.
SAMEDI : 9 A.M. à 10 P.M.

DITES SIMPLEMENT: "Portez à mon compte"

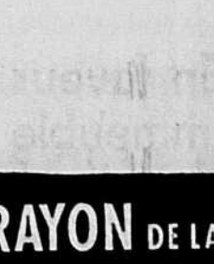
PLACE PORTOBELLO, 7200 BOULEVARD TASCHEREAU

SATISFACTION GARANTIE WOOLCO ECHANGE OU ARGENT REMIS

RAYON DE LA Peinture CHEZ WOOLCO



DE RENOMMEE NATIONALE
8.97 gal.
Le Latex le plus vendu au Canada



De "Roxalin" Latex d'intérieur de première qualité
7.97 gal.
Blanc et 12 couleurs

SPÉCIAL FIN-DE-SEMAINE



Semi-Lustré économique de "Roxalin"
4.69 gal.
Blanc seulement

SPÉCIAL FIN-DE-SEMAINE



Le Latex d'intérieur le plus renommé... de "Roxalin"
6.47 gal.
Blanc super et 8 teintes



Latex d'intérieur économique de "Roxalin"
4.97 gal.
Blanc et 3 teintes

WOOLCO
7200, BOUL. TASCHEREAU
VILLE DE BROSSARD

L'enquête préliminaire de Lamothe et Gagnon, accusés du meurtre de Paul Chandonnet, débute à Sherbrooke

SHERBROOKE (PC) — Un camionneur de Loretteville, M. Roger Arsenault, a affirmé hier avoir rendu à André Lamothe un revolver emprunté et lui avoir donné une boîte de cartouches, le 17 septembre 1965.

Il témoignait devant le juge Alphonse Garon, à l'enquête préliminaire de Lamothe et Jacques Gagnon, tous deux accusés du meurtre au premier degré de Paul Chandonnet, de Sherbrooke.

Identification

Plus tôt, le docteur Rosario Fontaine, expert en balistique, a révélé que la police enquêtant sur la mort de Chandonnet lui avait confié un revolver de calibre .32 et 17 balles.

La séance d'hier a été surtout employée à l'audition des témoignages de trois experts qui ont identifié comme étant celui de Chandonnet le cadavre décomposé trouvé dans une fosse peu profonde, près de West Ham, à 50 milles de Sherbrooke.

Un expert en empreintes digitales de la Sûreté provinciale du Québec, le sergent Roland Brunet, a déclaré que les empreintes prises sur le corps étaient identiques à celles qui figuraient au dossier de Chandonnet.

Le docteur Bernard Péclet, chimiste, a déclaré avoir, le 7 octobre 1965, examiné le cadavre et la fosse et y avoir décelé les traces d'un liquide qu'il identifia comme de l'hydroxide de sodium. Il trouve également de l'argent, une boucle de ceinture, une chaussette et des vêtements.

Selon lui, l'hydroxide de sodium a comme propriété de ne pas se consumer, mais de rendre un corps impossible à identifier.

Ventre brûlé

Un autre chimiste, M. Richard Authier de Québec, témoigna que l'abdomen du corps avait été brûlé et qu'un cadavre aurait normalement pris un an à se décomposer au point où celui-ci était en octobre 1965.

M. Authier dit avoir trouvé dans le corps cinq balles. L'un des premiers projectiles tirés se serait, selon lui, logé dans la nuque.

Plus tôt au cours de l'audience d'hier, la rousse madame Chandonnet, âgée de 28 ans, premier témoin appelé à la barre, a déclaré que trois jours avant la disparition de son mari, un homme dont elle croit qu'il s'agissait de Lamothe, avait téléphoné à Chandonnet.

Madame Chandonnet, qui paraissait pâle et sévère, affirma avoir donné à celui qui appelait, le numéro du restaurant sherbrookois où son mari travaillait.

Chandonnet quitta son domicile à 3 heures p.m. le 25 septembre et ne le voyant pas reparaître après deux jours, sa femme appela la police.

Le corps fut retrouvé dans une fosse remplie de chaux en octobre 1965, près d'une route de gravier conduisant à Weedon.

Madame Chandonnet affirme que son mari avait eu des relations d'affaires avec Lamothe durant deux ou trois ans et qu'elle avait souvent parlé au téléphone avec Lamothe en septembre 1965. Il ne s'était jamais identifié au téléphone mais son mari le lui avait dit après les appels de Lamothe.

Le témoin Chandonnet identifia comme faisant partie du costume brun que portait son mari à sa disparition une pièce de tissu calciné présenté à l'audience.

Eclats de voix

Son témoignage et celui des trois autres personnes appelées à la barre durant la séance de matinée furent fréquemment interrompus par les cris de Lamothe et Gagnon qui avaient été amenés devant la cour portant un épais dossier rempli de notes. Le juge Garon leur ordonna finalement de garder le silence.

Un deuxième témoin, André Ménard, du service d'identification de la PP à Montréal, témoigna que le 7 octobre 1965, il avait pris des photos dans la région des Cantons de l'Est où fut retrouvé le corps de Chandonnet, d'un sac caché dans l'herbe et contenant un revolver de calibre .32 et 17 balles.

Il photographia également le corps près de la fosse et plus tard à la morgue de Montréal. Le cadavre avait été enfoui sous 15 pouces de terre dans une région boisée à 95 pieds du chemin de gravier.

Deux autres témoins, experts de corps policiers, identifièrent les empreintes et la photographie de Chandonnet et firent la description de la région de Sherbrooke, où la disparition et l'assassinat eurent lieu.

L'enquête préliminaire se poursuit.

PIAZZA TOMASSO PIAZZA TOMASSO

HOLA ! C'est la semaine du spaghetti chez

PIAZZA TOMASSO

NOTRE PRIX SPECIAL DE LA SEMAINE DU CENTENAIRE 67¢

Au restaurant seulement



PIAZZA TOMASSO PIAZZA TOMASSO

les tribunaux

Quatre ans à un "tortionnaire"

Une peine de quatre années de pénitencier a été imposée par le juge André Fabien, hier après-midi, à l'ex-boxeur Aimé Déom, qui, avec le fier-à-bras Steve Paradis, avait été accusé d'un assaut proprement inqualifiable sur la personne de deux jeunes gens de Ville Jacques-Cartier.

Les deux prévenus avaient amené les deux victimes dans un endroit désert, sur la rive sud, et les avaient brûlés avec des cigares, avant de mettre le feu aux vêtements de l'un d'eux pour leur extorquer à la fois un aveu de participation à un vol et une somme de $400 comme remboursement de ce vol.

L'une des victimes, sur laquelle on avait jeté préalablement de l'essence, n'avait eu la vie sauve, apparemment, qu'en ayant la présence d'esprit de se lancer dans une flaque d'eau qui se trouvait heureusement tout près.

En réclamant une peine sévère contre l'accusé, le procureur de la Couronne, Me Claude Melançon, avait souligné que l'accusé avait été présent à toutes les phases de l'interrogatoire et que c'est lui qui était allé chercher l'essence, qui devait être lancée sur l'un des jeunes gens, avant qu'on enflamme ses vêtements.

Le juge Fabien, en imposant une peine de trois ans à Deom pour ce méfait, et en lui décernant une année additionnelle pour recel de lingerie, souligna qu'il devait se montrer sévère à la fois à cause du lourd casier judiciaire du prévenu, de la gravité inouïe des faits relatés et de la violence également exceptionnelle démontrée par les accusés.

Brousseau déclaré coupable de viol

(M.M.) — Un jury des Assises, après avoir délibéré une demi-heure environ, hier après-midi, a rendu un verdict de culpabilité dans le cas d'un individu de 30 ans, Fernand Brousseau, du 925, du boul. Saint-Laurent, qui venait de subir son procès pour viol.

Le juge Peter V. Shorteno qui avait présidé l'instruction de deux jours en chambre 217, deuxième division des Assises, a différé le prononcé de la sentence au vendredi 24 de ce mois-ci à la requête de Me Claude Guérin qui avait agi comme procureur de la Couronne ad hoc dans cette cause.

Me Jean-Paul Parent, avocat de la défense, a annoncé une fois que l'audience fût levée, qu'il était fort possible qu'il interjette appel du verdict.

La victime que Me Guérin avait longuement questionnée au cours de l'instruction avait déclaré qu'elle s'était amenée au "Vieux-42", un ancien café de la rue Notre-Dame, à l'ombre du Nouveau palais de justice, à la demande de Brousseau, un petit homme à l'allure chétive.

Et c'était pour y faire le ménage. Mais une fois qu'elle fut à l'intérieur de l'établissement "désaffecté", elle avait été violée, a-t-elle affirmé, par le même jeune homme après qu'il l'eut frappée avec le bâton d'une vadrouille.

Elle avait aussi souffert de "bleus" à un bras. D'ailleurs, Me Guérin a produit des pièces à conviction, en l'occurence des photographies, pour étayer sa preuve et établir "que la victime avait été outragée après avoir été violentée".

Me Parent a fait déposer l'accusé qui a affirmé avoir eu des relations sexuelles avec la "femme de ménage", qu'elle y avait donné son consentement et qu'il était faux qu'il l'eut battue, frappée avec un bâton. "Ce bâton, jamais je ne l'ai vu dans le club", a-t-il ponctué.

Contre-interrogé, il avait admis posséder des antécédents judiciaires assez imposants.

Dans son réquisitoire, Me Guérin a soumis aux jurés que la loi, la justice devait exister pour tout le monde. "Dans ce cas-ci, a-t-il fait observer, il est vrai que la victime "était une femme de petites, légères moeurs, mais que cela ne voulait pas dire qu'elle devait tomber dans un traquenard et être le "jouet" d'un individu voulant assouvir ses bas instincts".

Une tournée des grands ducs conduit deux gars de Montréal... en cour

par Maurice Laperrière

QUEBEC — Deux Montréalais, semble-t-il, se sont offert, un jour, une tournée des grands ducs à Québec, nantis d'une carte de crédit du Diner's Club volée à un certain M. Abie Weitzeman, de la métropole, au début d'octobre 1966, n'y sont pas allé avec le dos de la cuillère dans leur aventure galante et voilà pourquoi leur sort est maintenant entre les mains du juge Albert Dumontier, de la Cour des sessions de la paix de la Vieille Capitale.

Peter Scamarella, un courtier d'immeubles de 26 ans, domicilié au 3476 de l'avenue Marcil et Peter Stephen Smith, 29 ans, du 3172 boulevard Dagenais, à Fabreville, ont subi, hier, leur enquête préliminaire sous les accusations d'avoir volé la carte du Diner's Club, à Montréal et de l'avoir utilisée à Québec à plusieurs reprises.

Selon les témoignages rendus au cours de l'enquête, Scaramella et son ami Smith auraient fait la fête en gentille compagnie, à l'Auberge des Gouverneurs, à Sainte-Foy, au restaurant La Porte St-Jean et au Fez, à Québec, les 10, 11 et 12 octobre dernier.

Au Congress Inn, ils auraient consommé notamment $121.75 de nectar; au Fez, en plein coeur du vieux Québec, ils auraient absorbé $117.68 de liqueur; le lendemain, au même restaurant, l'addition aurait été de $132.16. La "douloureuse" aurait été honorée par la carte du Diner's Club de M. Abie Weitzeman, à chacun des endroits visités.

Les deux compères ont été envoyés à leur examen volontaire le 30 mars prochain.

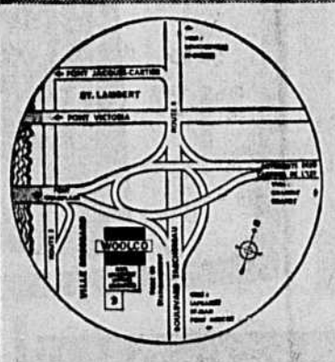
UNE CONCEPTION MODERNE DE LA VENTE AU DÉTAIL

WOOLCO

D'UN OCEAN A L'AUTRE

Visitez le Rayon des Produits de Beauté chez Woolco

Voyez les plus nouveaux produits et préparations de beauté chez Woolco dès aujourd'hui. Les cosméticiens au Rayon des Produits de Beauté chez Woolco seront ravis de vous conseiller dans l'art du maquillage et de vous faire découvrir les dernières tendances de la mode.



LA VENTE NE DURE QUE 3 JOURS ! les 16, 17 et 18 février

Profitez de ces aubaines dès aujourd'hui !

RÉPÉTITION D'UNE GRANDE VENTE!



La vente "Aubaine Santé Beauté" fut un véritable succès !

Voici d'autres spéciaux à bas prix de vente !

Vous pouvez réellement économiser !

CHAQUE SEMAINE, VOUS POUVEZ ECONOMISER sur plus de 5000 articles de qualité pour la beauté et la santé !

Des milliers d'acheteurs à travers tout le Canada ont adopté Woolco pour l'achat de leurs produits Santé-Beauté.

C'est signe d'un changement dans l'attitude des acheteurs... aujourd'hui, les gens désirent acheter des produits de marques réputées à plus bas prix. Les acheteurs peuvent faire ceci chez Woolco... Et vous ?

Si vous n'achetez pas chez Woolco, vous payez probablement 25% de trop pour vos produits Santé-Beauté. Adoptez Woolco dès aujourd'hui et commencez à économiser pendant ce solde !

Tout est garanti sans condition chez Woolco... le service est incomparable ! Vous y trouverez plus de 5000 articles... le meilleur choix en ville ! Ce solde ne dure que 3 jours... Profitez-en dès maintenant !



Dentifrice "Crest"

Des tests cliniques ont prouvé que le dentifrice "Crest" réduit la carie dentaire.

Format familial ..... .87

"Scott Confidets"

Nouvelles serviettes hygiéniques qui procurent plus de confort.

Paquet de 48 ..... 1.59

Pommade à cheveux 'Brylcreem'

La pommade à cheveux la plus renommée au monde. Donne un aspect naturel aux cheveux.

Tube 1½ oz ..... 2 pour .79

Papiers-mouchoirs "Kleenex"

Le papier-mouchoir doux, absorbant et résistant. Economisez à ce bas prix !

Paquet de 200 .... 5 pour .87

Lames "Gillette"

En acier inoxydable pour un meilleur rasage.

Paquet de 10 ..... .99

Désodorisant "Right Guard"

Toute la famille peut utiliser le désodorisant aérosol "Right Guard" ! Donne plus de protection.

Format 5 oz ..... .73

RABAIS!

LOTION "NOXZEMA" POUR MAINS
Lotion médicamentée qui adoucit les mains.
Distributeur gratuit avec bout. 6.3 oz .59

SHAMPOOING "POLYCOLOR"
Pour un éclat naturel.
ensemble 1.29

FIXATIF "LADY PATRICIA"
Le fixatif à la mode qui fait durer la mise en plis et donne un éclat naturel aux cheveux.
Contenant 12 oz avec 20% de plus .69

PERMANENTE A DOMICILE "TONI"
Nécessaire complet pour une permanente à domicile.
Paquet 1.39

PURIFICATEUR D'AIR "PRODON"
Purifie l'air du foyer. Arôme divers.
Contenant 15 oz ..... .67

CREME "NOXZEMA" POUR LA PEAU
"Noxzema" médicamenté soulage et protège la peau. Sans gras.
Pot de 8 oz ..... .97

COMPRIMES "ANACIN"
Soulage les douleurs des maux de tête et des muscles endoloris.
60 comprimés ..... .73

SHAMPOOING "SILVIKRIN"
Donne une mousse crémeuse, épaisse, riche. Economisez sur shampooing régulier ou sec.
Bouteille 4 oz ..... .59

MOUSSE "GILLETTE"
Pour un rasage confortable. Mousse, régulier ou menthol.
Aérosol 11 oz ..... .72

GOMME LAXATIVE A LA MENTHE
Gomme laxative au goût agréable.
Paquet de 16 ..... 2 pour .79

ONGUENT "CLEARASIL"
Purifie la peau, aide à faire disparaître l'acné, les boutons. Action rapide.
Tube format moyen ..... 2 pour 1.19

EXTRAIT D'HUILE DE FOIE DE MORUE
De "Wampole"... parfait pour les enfants pendant les mois d'hiver.
15 oz 1.19

"PEPTO BISMAL"
Antiacide au goût agréable, soulage les maux d'estomac.
8 oz ..... .87

HEURES D'AFFAIRES
LUNDI AU VENDREDI 10 A.M. A 10 P.M. — SAMEDI 9 A.M. A 10 P.M.

DITES SIMPLEMENT: "Portez à mon compte"

PLACE PORTOBELLO, 7200 BOULEVARD TASCHEREAU

SATISFACTION GARANTIE WOOLCO ECHANGE OU ARGENT REMIS

OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'À 10 HEURES

MIRACLE MART

Pour commémorer le 100ième Anniversaire du Canada - tissé aux authentiques couleurs des blasons de nos provinces sur un fond vert-bleu incorporant le rouge de notre drapeau canadien.

CENTENNIAL TARTAN®

1867 1967

de NOBLEKNIT



A. "Centennial Tartan"*

Modèles 3 pièces en tricot d'"Orlon"*. Pullover à col roulé. Manches longues. Devant tartan. Cardigan pour assortir. Jupes à plis permanents. 2-3-3x, *13.97 ens.* 4-6x, *16.97 ens.*

B. "Centennial Tartan"

Ensemble 3 pièces en tricot d'"Orlon"**. Pullover sans manches, dos uni, devant tartan. Cardigan assorti. Jupe à plis permanents. 8-10-12-14. *19.97 ens.*

C. "Centennial Tartan"

Ensemble 3 pièces pour garçons. Tricot d'"Orlon". Pullover à dos uni, devant tartan. Col roulé, manches longues. Cardigan assorti. Pantalons longs. 2-3x, *13.97 ens.*; 4-6x, *16.97 ens.*



En tricot d'"Orlon" - La fibre sans souci indéformable et aux couleurs claironnantes!

D. Pullover sans manches

Tricot d'"Orlon" en blanc, bleu, orange, garni de broderie faite main. 8-10-12-14. Spécial *4.97 ch.* Blanc, rose, vert menthe en 4-6x. Spécial *3.97 ch.*

E. Costume 3 pièces "Orlon"

Pullover sans manches, cardigans manches longues et jupe croite doublée. 8-10-12-14. Rose, jaune, bleu *17.97 ens.* Même modèle pour 4-6x, *14.97 ens.*

Non représenté: Costume en "Antron"** et "Orlon" Pullover sans manches, cardigan manches longues. Jupes à plis permanents. Tons chinés orange, menthe, jaune. Tailles: 4 à 6x, *12.97 ch.*

F. Robe "Poor Boy"

En tricot d'"Orlon". Col roulé, manches au coude, rayures horizontales. Rose/blanc, marine/blanc, menthe/orange. 8-10-12-14. *7.97 ch.* Même modèle et coloris pour 4 à 6x. Spécial *6.97 ch.*

G. À dessins chevronnés

2 pièces en tricot d'"Orlon". Jupe de ligne "A" et pullover à manches au coude. Rose/blanc, bleu/blanc, menthe/orange. En 8-10-12-14. *13.97 ens.* Pour 4-6x. *10.97 ens.*

Non illustré: Autre modèle à damiers en marine/blanc, rose/blanc, bleu/blanc. 8-10-12-14. *13.97 ch.* Également marine/blanc en 4-6x. *10.97 ch.*

*Marque déposée Montrose Research & Designs Ltd. **Marques déposées DuPont

Vêtements pour enfants et fillettes

CHOMEDEY Centre d'Achats St-Martin	**GREENFIELD PARK** Plaza	**8 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR**	**JEAN-TALON** 4325 est rue Jean-Talon	**WEST-ISLAND MALL** Sortie 16, route Trans-Canada
LaSALLE Place LaSalle	**PONT-VIAU** Centre d'Achats		**RUE SHERBROOKE E.** Place Versailles	**LONGUEUIL** Place Longueuil

Six syndicats des professions médicales font front commun contre le projet de loi 25

Six syndicats des professions de la santé, soit la Fédération des omnipraticiens du Québec, l'Association professionnelle des pharmaciens du Québec, l'Association professionnelle des chirurgiens dentistes, l'Association des médecins du service de santé de la ville de Montréal, l'Association professionnelle des optométristes et l'Association des opticiens d'ordonnances ont fait front commun hier, à la suite d'une déclaration du premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson.

M. Johnson a déclaré que "si les médecins ne pratiquaient pas leur médecine et que 290,000 patients en souffraient, nous (le gouvernement) n'hésiterions pas à imposer aux médecins ou à d'autres professionnels une mesure semblable au bill 25 et même une échelle de traitement.

A cela les syndicats des professions de la santé rétorquent que tout en étant d'accord avec le premier ministre sur l'importance des conflits sociaux que connait présentement le Québec, ils doivent néanmoins blâmer celui-ci dans son attitude et déclarent conjointement : "Que le gouvernement exploite actuellement le sentiment d'insécurité de la population et en particulier son désir de voir se régler le conflit scolaire. Le gouvernement, disent-ils, entend également se servir de ce prétexte pour imposer un joug aux associations ouvrières et professionnelles."

Poursuivant leur déclaration, les professionnels syndiqués ont affirmé que le gouvernement voulait utiliser les événements actuels pour justifier une attaque directe contre la liberté syndicale : droit fondamental que le législateur a déjà reconnu aux travailleurs.

"Nous voulons croire que la déclaration du premier ministre a dépassé de beaucoup sa pensée véritable. Nous croyons que le gouvernement se doit de reviser la rédaction du bill 25 qui oblige les enseignants à retourner auprès de leurs élèves et à mettre fin aux grèves. Le bill 25 contient beaucoup plus. Il retire aux enseignants le droit de négociations, pour une longue période de temps, et fixe d'autorité les traitements pour cette même période. Or cette politique pourra éventuellement s'appliquer à tous les groupes de travailleurs du Québec. Aucun de ceux-ci ne peut accepter de se voir fixer sa rémunération par une législation. C'est là un geste d'autorité abusive, c'est un geste arbitraire dont la répétition conduira la société québécoise à un chaos social sans comparaison avec les difficultés présentes.

Québec n'est pas sur la "liste noire" des maîtres anglophones

Les diverses associations professionnelles qui groupent les enseignants à travers le Canada ont nié aujourd'hui avoir l'intention de mettre le Québec sur une sorte de "liste noire", une décision qui aurait pour conséquence de paralyser l'embauchage de professeurs anglophones d'autres parties du Canada par les commissions scolaires du Québec.

Un porte-parole de la plus puissante de ces associations, la Canadian Teachers' Federation, a même pris soin de préciser que la chose n'était pas nécessaire puisque, dans les circonstances actuelles, il était peu vraisemblable que des professeurs d'autres provinces canadiennes désirent travailler au Québec.

Tous les syndicats et organisations professionnelles des enseignants anglophones du Canada ont toutefois été unanimes à protester de l'attitude du gouvernement québécois.

Ces organisations ont également pour la plupart déjà offert leur appui financier à la Corporation des instituteurs catholiques.

Un syndicat en particulier, l'Ontario Teachers' Federation, a poussé plus loin son offre de collaboration en offrant son concours à deux des professeurs anglophones du Québec qui, après avoir démissionné de leur poste, désireraient trouver du travail en Ontario.

Des commentaires extrêmement durs et sévères à l'endroit du gouvernement québécois ont salué, dans toutes les provinces canadiennes, les termes du bill 25 qui force les professeurs à retourner en classe et fixe les normes d'une politique salariale à l'échelle de la province.

EXAMEN DE LA VUE
Bruno Quesnel O.D., Optometriste, bureau chez
Peoples Credit JEWELLERS LTD
1015 ouest, Ste-Catherine - VI. 9-7071

EPARGNEZ
50%
ET MEME PLUS

LA VENTE DÉBUTE DEMAIN !

C'est la vente des ventes. Cet événement annuel éclipsera certainement toutes les ventes précédentes. Tout doit être liquidé . . . nous avons fait l'inventaire et, comme résultat, vous obtenez des valeurs incomparables sur meubles, articles d'ameublement, appareils électriques, couvre-planchers, téléviseurs, stéréos, tourne-disques, tables, lampes, etc. C'est une véritable pléiade d'aubaines . . . même les articles non déballés doivent être vendus. Profitez de cette occasion unique dès maintenant car elle ne se répétera pas cette année. Premiers arrivés, premiers servis. Venez tôt afin de bénéficier d'un choix complet et varié. Nos termes ultra-faciles vous permettront de réaliser tous vos achats sans déséquilibrer votre budget. Profitez-en aujourd'hui même !

TEXTILES

500 SEULEMENT !
COUVERTURES "CHATEAU"
Mélange de viscose et nylon. Anti-mites et lavables. 72" x 84". Teintes diverses. Ord. 4.95 — 3.95 ch.

DRAPERIES "FIBERGLAS"
Prêtes à suspendre (95" de haut). A l'épreuve du feu, de la rouille et de la moisissure. Crochets inclus. Choix de motifs et de teintes. Ord. 59.95 — 39.95

Venez voir notre impressionnante sélection de textiles de haute qualité convenant à tous les goûts et à toutes les bourses.

15 SEULEMENT !
BERCEUSES CHROMEES
Siège, dossier et appuie-bras rembourrés. Ord. 17.95 — 10.95

30 SEULEMENT !
LITS PLIANTS
Matelas de feutre compris. Ord. 21.95 — 14.95

OFFRE EXTRA-SPECIALE !

5 SEULEMENT !
CUISINIERES ELECTRIQUES, 30"
Marque "Beach" de renom national. Commutateurs à chaleur infinie. Four ultra-spacieux. Fenêtre-vision. Ord. 179.95 — 149.95

FAUTEUILS

24 SEULEMENT !
CHAISES D'HOTESSES
Siège à ressorts et rembourré de mousse. Recouvert de tissus durables dans une belle sélection de teintes. Ord. 18.95 — 12.95

6 SEULEMENT !
FAUTEUILS DE STYLE PROVINCIAL
Fabrication à ressorts. Recouverts de broctelle de soie dans un choix de teintes. Bois apparent fini bois fruitier. Ord. 99.95 — 69.95

7 SEULEMENT !
FAUTEUILS INCLINABLES
Dossier-oreiller. S'incline à 3 positions différentes. Recouverts de vinyle étendu d'entretien facile dans une sélection de coloris. Ord. 99.95 — 69.95

8 SEULEMENT !
BERCEUSES PIVOTANTES
Haut dossier confortable. Siège et dossier rembourrés de mousse. Revêtements de vinyle étendu dans votre choix de teintes. Ord. 89.95 — 64.95

6 SEULEMENT !
BERCEUSES A PLATE-FORME
Très confortables ! Revêtement en vinyle étendu et nylon. Choix de teintes. Ord. 49.95 — 34.95

OUVERTS DEMAIN ET VENDREDI
JUSQU'A 9 HEURES P.M.
SAMEDI JUSQU'A 6 HEURES P.M.

ARTICLES DIVERS

20 SEULEMENT ! LAMPES A HAUTE INTENSITE
Idéales pour le pupitre. Ord. 14.95 — 8.95

50 SEULEMENT ! PEINTURES IMPORTEES, ENCADREES
Huile sur canevas. Aucun motif identique ! Ord. 29.95 — 14.95

6 SEULEMENT ! MACHINES A COUDRE EXCLUSIVES
Modèles "zig-zag". Ord. 114.95 — 88.95

4 SEULEMENT ! ETUIS PORTATIFS
Utilisables avec les machines à coudre annoncées ci-haut. Ord. 12.95 — 9.95

3 SEULEMENT ! CABINETS "ARBORITE"
Fabriqués spécialement pour accommoder les machines à coudre. Ord. 39.95 — 29.95

5 SEULEMENT ! ASPIRATEURS "WESTINGHOUSE"
Succion puissante. Ord. 59.95 — 49.95

7 SEULEMENT ! POLISSOIRS "WESTINGHOUSE"
Nettoient et polissent avec les mêmes brosses. Ord. 33.95 — 27.95

10 SEULEMENT ! MOBILIERS DE CHAMBRE, 3 MCX
Bureau double, commode et lit à panneaux de 4'6". Fini noyer clair. Ord. 119.95 — 79.95

12 SEULEMENT ! MOBILIERS CHESTERFIELD, 2 MCX
Sofa à 2 coussins et fauteuil assorti. Recouverts de frise. Dossiers et sièges remplis de mousse. Ord. 159.95 — 99.95

3 SEULEMENT ! LESSIVEUSES "REGENT" EXCLUSIVES
Capacité de 9 livres de linge. Ord. 139.95 — 99.95

4 SEULEMENT ! REFRIGERATEURS "REGENT" EXCLUSIFS DE 10 PI. CU.
Congélateur pouvant contenir 36 livres de denrées congelées. Ord. 219.95 — 179.95

LITERIE

200 SEULEMENT ! OREILLERS DE MOUSSE
Abondamment remplis de mousse déchiquetée. Ord. 1.59 ch. — 88¢ ch.

20 SEULEMENT ! MATELAS, 30" DE LARGE
Fabrication à ressorts et rembourrés de feutre moëlleux. Ord. 18.95 — 12.95

10 SEULEMENT ! MATELAS OU SOMMIERS-BOITES "SERTA" DE RENOM NATIONAL
Les matelas contiennent de multiples ressorts spiraux. Toutes les caractéristiques habituelles. Ord. 49.95 — 29.95

24 SEULEMENT ! TETES DE LIT CONTINENTALES
Recouvertes de vinyle. Largeurs : 30", 36" et 39". Ord. 9.95 à 19.95 — 3.95

12 SEULEMENT ! MATELAS OU SOMMIERS-BOITES "COMFORT QUILT" PAR SERTA
Les matelas contiennent 405 ressorts spiraux. Ord. 69.95 — 49.95

6 SEULEMENT ! LITS SUPERPOSES, 8 MCX
Matelas de coton inclus. Ord. 69.95 — 49.95

12 SEULEMENT ! ENSEMBLES "HOLLYWOOD", 36"
Comprenant un matelas à ressorts, sommier-boîte et tête de lit. Ord. 59.95 — 39.95

MEUBLES JUVENILES

6 SEULEMENT ! ENSEMBLE DE BASSINETTE
30" x 54", Matelas compris. Ord. 54.95 — 39.95

5 SEULEMENT ! COMMODES 4 TIROIRS
Amplement d'espace pour les vêtements d'un enfant. Ord. 49.95 — 39.95

12 SEULEMENT ! CHAISES HAUTES CHROMEES
Siège et dossier rembourrés. Ord. 16.95 — 12.95

TAPIS

150 verges carrées seulement
NYLON "SUPER CORLAINE" vge car.
Ton sur ton. Trois teintes au choix : vert, beige ou rouge. Ord. 7.95 la verge carrée. — 5.95

58 verges carrées seulement !
NYLON "CORAL ISLAND" vge car.
Disponible dans la teinte flamingo. Se vend dans la largeur de 12'. Ord. 9.95 la verge carrée — 6.95

40 verges carrées seulement !
TAPIS EN LAINE 100% vge car.
Se vend dans la couleur beige. Disponible dans la largeur de 9'. Ord. 10.50 la verge carrée — 7.95

150 verges carrées seulement !
CARPETTES "GRAND VALLEY" vge car.
Grandeur : 11'6" x 12'. Disponible dans la couleur verte seulement. Nylon 100%. Ord. 8.95 la verge carrée — 5.95

6 seulement !
CARPETTES AXMINSTER, 9' x 12' chacune
Tissées dans un mélange spécial de laine et coton. Ord. $105 — 79.95

24 SEULEMENT ! LAMPES-TIGES à 3 REFLECTEURS
S'ajustent à la hauteur désirée ! Ampoules comprises. Ord. 14.95 — 8.95 chacune

MOBILIERS CHROMES

14 SEULEMENT ! MOBILIERS, 3 MCX
Comprennent une table à dessus "Arborite" de 30" de long, et deux chaises rembourrées. Ord. 39.95 — 27.95

9 SEULEMENT ! MOBILIERS, 5 MCX
Consistant en une table à dessus "Arborite", 36" de long s'allongeant jusqu'à 48". Quatre chaises rembourrées. Ord. 59.95 — 39.95

11 SEULEMENT ! MOBILIERS SCANDINAVES
Cinq mcx. Table à dessus "Arborite", 48" de long s'allongeant jusqu'à 60". Quatre chaises rembourrées. Ord. 99.95 — 69.95

6 SEULEMENT ! MOBILIERS, 7 MCX
Table à dessus "Arborite", 48" de long, s'allongeant jusqu'à 60". Six chaises rembourrées et renforcées de tissu Jersey. Ord. 119.95 — 79.95

4 SEULEMENT ! MOBILIERS DE STYLE COLONIAL
Cinq mcx. Table à dessus "Arborite" s'allongeant de 48" à 60". Quatre chaises rembourrées. Ord. 199.95 — 119.95

3 SEULEMENT ! MOBILIERS A TABLE OVALE
Cinq mcx. Table de forme ovale, extensible. Quatre chaises rembourrées à base piédestal. Ord. 169.95 — 119.95

6 SEUEMENT ! MOBILIERS DE CUISINE, 9 MCX
Consistant en une table à dessus "Arborite" de 48" s'allongeant jusqu'à 60". Six chaises rembourrées, berceuse et tabouret. Ord. 189.95 — 139.95

10 SEULEMENT ! MOBILIERS DE CUISINE, 5 MCX
Tables ovales, rondes et rectangulaires avec chaises assorties. Echantillons d'étalage. Réduction jusqu'à 50% sur tous les prix réguliers.

VOYEZ CES
SPÉCIAUX en APPAREILS MÉNAGERS
QUI VOUS PERMETTRONT DE JOUIR DAVANTAGE DE LA VIE

5 SEULEMENT ! Ord. 179.95
CUISINIERE "BEACH" — 149.95
Electrique. Degrés de chaleur infinie. Doit-être vu.

4 SEULEMENT ! Ord. 239.95
CUISINIERE "CROSLEY" — 169.95
Electrique 30" par Moffat. Entièrement automatique.

1 SEULEMENT ! Ord. 209.95
CUISINIERE "FINDLAY" — 169.95
Modèle 30" électrique. Contrôles entièrement automatiques.

4 SEULEMENT ! Ord. 219.95
REFRIGERATEUR 10 P.C. — 179.95
Modèle Régent. Congélateur de 36 lb. Tablettes ajustables.

2 SEULEMENT ! Ord. 299.95
REFRIGERATEUR REGENT — 249.95
Dégivrage automatique dans la section du réfrigérateur.

3 SEULEMENT ! Ord. 329.95
REFRIGERATEUR REGENT — 269.95
Capacité de 14.6 pi. cu. Dégivrage automatique.

3 SEULEMENT ! Ord. 139.95
LAVEUSE-ESSOREUSE — 109.95
Cuve d'une capacité de 9 livres. Très facile à opérer.

2 SEULEMENT ! Ord. 279.95
LAVEUSE AUTOMATIQUE — 229.95
"Régent". Capacité de 14 lb. Garantie de 5 ans.

3 SEULEMENT ! Ord. 189.95
SECHEUSE WESTINGHOUSE — 149.95
Modèle électrique. Choix de chaleurs. Asséchage rapide.

3 SEULEMENT ! Ord. 189.95
LAVEUSE-ESSOREUSE — 159.95
Modèle carré. Cuve d'une capacité de 9 livres.

PLUSIEURS AUTRES AUBAINES VOUS ATTENDENT AU MAGASIN WOODHOUSE PRES DE CHEZ-VOUS !

Woodhouse
Les plus grands détaillants d'ameublement au Canada
Etabli en 1911 !

915 est, rue STE-CATHERINE
TÉL. 845-9261 — 6 ÉTAGES
EN FACE DE LA PHARMACIE MONTRÉAL — STATIONNEMENT MUNICIPAL À L'ARRIÈRE

CHOMEDEY
1180 Boul. LABELLE
Tél. 688-9750-1
Stationnement gratuit à l'arrière du magasin, accès par le Boul. Jarry.

AUTRES SUCCURSALES
3913, rue WELLINGTON (Verdun) .Tél. 766-2343
43, rue GREEN (St-Lambert) Tél. 671-7270-9
3956 est, rue ONTARIO (près Boul. Pie IX) Tel. 527-9251-2

METRO
Tout près de la sortie Berri du métro pour la succursale de la rue Ste-Catherine.

ETES-VOUS PRET POUR L'EXPO ?
Laissez Woodhouse répondre à vos besoins de meubles additionnels.

23

Le Québec offre aux investisseurs un aussi bon rendement qu'ailleurs

par Roger MARCEAU

Selon le président de l'Association des manufacturiers canadiens, tout nouvel investissement fait au Québec a l'assurance d'obtenir un degré de sécurité égal à celui qui existe ailleurs au pays, et de plus, les perspectives de rendement sont aussi brillantes que celles de toutes les autres régions du continent nord-américain.

M. Henri W. Joly a fait cette déclaration dans une allocution prononcée hier devant les membres de la Chambre de commerce de Montréal. Le conférencier a précisé que nous devons faire en sorte que ceux qui ont des capitaux à investir — peu importe d'où ils viennent — sachent que le climat économique est bon au Québec et que nous sommes prêts à les accueillir chaleureusement.

Traitement équitable

M. Joly a ajouté que les investisseurs ont droit à toute la protection de nos lois, mais qu'aucun n'a droit à une faveur spéciale. La confiance des investisseurs dans le Québec, dit-il, doit se traduire par un "traitement équitable, un encouragement sympathique et un minimum d'insécurité".

Il a également déclaré que nous devons à tout prix faire en sorte que les citoyens vivant en dehors de notre province aient confiance en la stabilité de nos institutions. "Après tout, de dire M. Joly, nous avons dû recourir à eux dans le passé, et nous devrons sûrement y recourir de nouveau si nous voulons continuer de grandir à l'échelle et au rythme qu'exige notre progrès."

Les séparatistes et la croissance

Le président de l'Association des manufacturiers a dénoncé avec vigueur les séparatistes, leur reprochant principalement "de ne pas connaitre ce qui est essentiel à notre croissance, et de ne pas comprendre les conséquences économiques d'un antagonisme voulu à l'endroit des autres Canadiens et des étrangers dont la bonne volonté nous est si précieuse."

M. Joly les accuse encore d'être des gens étroits d'esprit, mal informés, des gens qui vivent dans l'illusion d'un Québec "supérieur et souverain", des gens qui "souffrent de complexes d'infériorité."

Selon M. Joly, il y a des jours où l'on croirait que les opinions des séparatistes sont les seules exprimées avec une certaine vigueur. "Il ne faut pas oublier, a-t-il dit, que les déclarations "incendiaires et extrémistes" sont susceptibles de donner lieu aux reportages les plus sensationnels."

Il a ajouté qu'il s'agit d'une minorité tapageuse et même réactionnaire. Selon M. Joly, elle ne représente pas les Québécois qui sont "aussi désireux que quiconque de conserver leur emploi, de faire leur petit bonhomme de chemin dans la société, de hausser leur standard de vie et de voir leur province prouver qu'elle a raison de se considérer comme différente et comme importante".

L'Anglais et le fait français

M. Joly prétend que tout Québécois qui a parcouru le Canada au cours des dernières années "n'a pu s'empêcher d'observer chez la plupart des Canadiens de langue anglaise un authentique désir d'équité à l'endroit du Québec et l'aveu que nous avons des griefs dans divers domaines."

"Pour ma part, a-t-il ajouté, j'ai constaté souvent qu'ils s'intéressent de plus en plus au fait français."

Il a mentionné dans son discours qu'il ne comprend pas pourquoi les Canadiens français ne sont pas propriétaires d'une plus grande partie des ressources productives du Québec. "Aucune loi ne les en empêche", de dire M. Joly.

Il trouve cependant en partie un élément de réponse dans le niveau d'éducation de la population qui lui semble plus faible que dans les autres régions du pays. Pour cette raison, il invite les hommes d'affaires à participer davantage à l'effort de l'éducation.

Au début de sa causerie, M. Joly a dit quelques mots de l'industrie manufacturière au Canada, affirmant qu'elle était "la plus importante du Québec et du reste du Canada". Elle fournit directement de l'emploi à plus d'un demi-million de Québécois et indirectement, grâce aux services des ventes, d'entretien et le reste, à des centaines de milliers d'autres. L'an dernier, au Québec, les expéditions de produits manufacturiers se sont élevées à plus de $8 milliards, ce qui représente en valeur un quart de toutes les expéditions canadiennes.

NOUVEAU PRESIDENT CHEZ SINGER



Le bureau des directeurs de la Compagnie Singer du Canada Ltée annonce la nomination de M. John E. McConnaughy, Jr., à la présidence, succédant à M. H. Neal Karr.

Avant d'assumer ses nouvelles fonctions, M. McConnaughy était directeur régional des ventes au détail de la Compagnie Singer aux Etats-Unis.

La Compagnie Singer du Canada Ltée possède 157 magasins à travers le Canada, qui se spécialisent dans la vente et l'entretien de machines à coudre et autres appareils ménagers, ainsi qu'une usine de fabrication à St-Jean,

Jean Mehling câble de Paris

La mission scientifique canadienne en France peut donner d'heureux résultats

La visite en France de la Mission scientifique canadienne s'est faite à son heure.

Ayant assisté à la réunion tenue à France-Canada, j'ai pu y constater qu'un désir très profond de rapprochement entre hommes de science (universitaires ou non) permettait d'envisager l'avenir avec optimisme..

Par delà l'échange des renseignements portant sur les recherches en laboratoire et leurs applications techniques, ce sont les grandes réalisation industrielles de la France et du Canada qui se trouvent mises en évidence.

Si bien qu'on peut imaginer que, de plus en plus, la science française, la science canadienne et les économies nationales des deux pays vont se trouver liées dans un développement conjoint, pour l'amélioration du niveau de vie.

Une remarque m'a frappée, dans l'échange d'idées fait, devant les participants, entre le Recteur de l'Université de Montréal et le Professeur Leprince-Ringuet : la certitude que les échanges scientifiques entre le Canada et la France se développeraient de plus en plus parce que les "dimensions" des réalisations y sont plus à l'échelle des deux pays que celles des Etats-Unis.

Les visiteurs canadiens paraissent avoir été frappés par le degré avancé de certaines réalisations françaises mais ils ont souligné à leurs interlocuteurs les domaines où, de son côté, le Canada leur paraissait "en avance".

En somme, le voyage des scientifiques canadiens, considéré pour l'instant comme une manifestation d'information réciproque, aura pleinement joué son rôle s'il a permis d'informer les deux pays de l'état actuel de leur développement technologique.

Revenons cependant sur la remarque consacrée à la "dimension" des problèmes et des réalisations concrètes.

●

C'est le Recteur de l'Université de Montréal qui a le plus clairement mis en lumière cette importante question.

Au fond, si je traduis fidèlement sa pensée, il a voulu dire que, dans l'état actuel de son developpement démographique et économique, le Canada ne peut prétendre à des dimensions aussi vastes que celles des Etats-Unis.

Ce qui ne signifie pas qu'il ne lui soit pas possible d'atteindre à un aussi haut degré de perfection scientifique ni, sur le plan des réalisations économiques, à des productivités aussi satisfaisantes.

La crainte qu'il a traduite, la France aussi l'a ressentie. Il est probable que la plupart des méfiances et réticences marquees à l'égard des Etats-Unis tiennent à cette crainte du "gigantisme" américain, devant laquelle les autres pays se croient impuissants.

●

Or les Canadiens ont justement voulu faire remarquer à leurs interlocuteurs français qu'une étroite collaboration entre pays de "plus faible" dimension économique était possible et fructueuse.

Possible, parce qu'entre eux les "dimensions" conservent une forme et une ampleur plus humaine; fructueuse, parce que cette mise en commun des connaissances donnerait à l'ensemble ainsi constitué un poids capable de donner naissance à un "groupement" puissant.

Une conclusion me parait s'imposer : les scientifiques ont vu avec une remarquable clarté le problème qui se pose, non seulement à eux mais aux industriels, aux commerçants, aux financiers.

La collaboration qu'ils prônent et vont tenter de réaliser peut, et doit, servir de "modèle de croissance" pour l'ensemble des relations entre le Canada et le Vieux-Continent.

ADMINISTRATEUR DU CANADIEN PACIFIQUE



M. N. R. Crump, président général et chef de la direction du Canadien Pacifique, annonce la nomination de M. W. A. Arbuckle, de Montréal, au poste d'administrateur. La nomination fait suite à une assemblée du conseil d'administration de la compagnie. M. Arbuckle est président du conseil d'administration canadien de la compagnie d'assurance Standard Life. ●

Alliance Credit inscrira un déficit plus élevé que prévu

Alliance Credit Corporation, par l'entremise de son président, M Gérard Gingras, indique que les pertes probables pour l'exercice financier qui se terminera le 28 février 1967 seront plus élevées que prévues mais que la compagnie a amplement de ressources financières pour les besoins de son commerce. Il explique la position comme suit : En prévision de la fin de l'exercice financier au 28 février 1967, Alliance a fait un examen de ses effets et comptes à recevoir dans le but de déterminer le montant des comptes à radier et des réserves additionnelles pour créances douteuses.

Il s'avère que si l'on ajoute à la perte d'exploitation prévue les radiations et réserves additionnelles, la perte totale sera plus élevée que le montant prévu. De plus, la compagnie ne sera peut-être pas en mesure d'atteindre le chiffre d'avoir net consolidé des actionnaires requis en vertu des actes de fiducie amendés, mais l'écart, s'il y en a un, ne sera pas important.

Lorsque la compagnie, en octobre 1966, a encaissé $2,400,000 de capital-actions additionnel, il y avait une marge que l'on considérait suffisante pour les imprévus. Il semble maintenant que cette marge ne couvrira pas tout à fait les pertes prévues, y compris les réserves, au 28 février 1967.

La compagnie s'occupe activement de trouver des solutions aux problèmes techniques des actes de fiducie. Il faut cependant noter que ses ressources financières sont amplement suffisantes pour les besoins de son commerce."

Le Canada connaîtra de nouveau une année de grande prospérité en 1967

— Alister M. Campbell

Le président de la plus importante compagnie d'assurance-vie canadienne a souligné, en commentant la situation économique, qu'il existe sûrement un fort courant de confiance. Nous avons donc tout lieu d'envisager, en 1967, une autre année de grande prospérité.

S'adressant à la 96e assemblée annuelle de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, M. Alistair M. Campbell a dit que durant 1966, les ressources industrielles et financières ont été taxées de façon excessive et la demande de main-d'oeuvre a été très forte. En conséquence, les pressions inflationnaires, la raideur du crédit et les taux d'intérêt croissants ont menacé le maintien de la prospérité.

La prospérité canadienne

Tous les secteurs y ont participé: les consommateurs en dépensant à un rythme plus accéléré que celui de leur revenu régulier, la main-d'oeuvre en exigeant des augmentations de salaire supérieures aux augmentations de la productivité; les entreprises en augmentant leurs dépenses d'immobilisation de façon à répondre à la demande d'une plus grande production de biens, et les gouvernements en enregistrant d'importants déficits budgétaires.

M. Campbell a ajouté qu'un facteur des problèmes financiers courants est l'interdépendance croissante entre les nations en ce qui touche l'activité économique et financière. De fait, la discipline imposée par la nécessité de corriger un déficit dans la balance des paiements s'est révélée le frein le plus efficace dans une économie surchauffée.

Perspectives économiques

L'économie nord-américaine a atteint un point où il faut s'attendre au maintien de l'augmentation du coût de la production et des prix, en même temps qu'un ralentissement dans le rythme d'expansion.

Cependant, a-t-il ajouté, nous pouvons tous être fiers de voir comment nous avons réussi à transformer nos espoirs en réalité au cours des dernières années.

Au Canada, il semble désirable, à l'heure actuelle, de s'en rapporter encore plus à des mesures fiscales, particulièrement à la compression des dépenses des gouvernements. Lorsque le gouvernement prend une trop large part des fonds d'immobilisation, les sociétés commerciales, tant pour ce qui est de l'accroissement de la capacité que de l'efficacité des moyens de production, sont limités au montant des capitaux qui leur sont accessibles."

M. Campbell a annoncé que la Sun Life avait connu une excellente année de progrès en 1966 et que le montant des dividendes devant être versés aux détenteurs de polices participantes sera augmenté durant la prochaine année. On estime que $67,279,000 seront versés en 1967, soit $7,881,000 de plus que l'an dernier.

Hausse de 7 p. 100 des ventes

Durant 1966, les ventes se sont chiffrées à $1,316,463,000, portant le total de l'assurance-vie en vigueur à $14,447,064,000, soit une augmentation de 7 p. 100 pour l'année. Les ventes d'assurance-vie individuelle durant 1966 ont atteint le chiffre sans précédent d'un milliard de dollars — une augmentation de 9 p. 100 sur 1965. Les ventes d'assurance collective ont atteint le fort montant de $313,458,000.

Durant 1966, des polices d'assurance-santé représentant $3,366,000 ont été vendues, portant le total des primes annuelles relatives à l'assurance-santé à $17,930,000, soit une augmentation de 23 p. 100.

L'actif de la compagnie a dépassé le cap des $3 milliards en 1966 — atteignant $3,098,738,000 à la fin de l'année. Le taux brut d'intérêt obtenu sur l'actif de la compagnie est passé de 5.62 p. 100 en 1965 à 5.76 p. 100 en 1966. Le taux net, compte tenu des taxes et des frais relatifs aux placements a été de 5.54 p. 100. Les gains provenant des opérations d'assurance se sont élevés à $92,012,000 en 1966, soit 11 p. 100 de plus que l'année précédente.

Prix de l'or

Après avoir atteint au début du mois son plus haut niveau depuis l'affaire de Cuba, le cours de l'or se replie rapidement sur le marché londonien. En l'espace d'une dizaine de jours, il a ainsi cédé 3,5 centimes US retombant de 35.20 dollars à 35,165 dollars l'once.

Cette détente a surpris les milieux spécialisés qui prévoyaient un accroissement de la demande à la suite de la libéralisation du marché parisien. Effectivement, les ordres d'achat ont commencé à se manifester en provenance de Paris. Mais dans le même temps, la demande provenant des autres centres, notamment Zurich et Bruxelles, a diminué sensiblement.

Selon certains, l'URSS pourrait actuellement procéder sur le marché occidental à de nouvelles ventes pour régler des transactions commerciales mais jusqu'à présent, à Londres tout au moins, aucune trace de telles ventes n'a été décelée.

Concours de sécurité

M. Julien Savignac, président du conseil et administrateur de l'Institut des Brasseurs du Québec, a remis à M. Pierre-R. Gendron, président de la Brasserie Dow Limitée, le diplôme de sécurité de l'Institut. Le concours de sécurité de l'Institut des Brasseurs du Québec fut établi en 1965 et tous ses membres y participent, soit La Brasserie Dow Limitée, La Brasserie Labatt Limitée, La Brasserie Molson du Québec Limitée et les Brasseries Canadiennes du Québec Limitée.

Scott LaSalle Ltd.

La Société Scott LaSalle Ltd. communique que les ventes consolidées pour l'exercice se terminant le 31 janvier ont atteint un nouveau sommet. Les ventes au détail ont augmenté de 31.2 p. cent et celles de la section manufacturière de 10.6 p. cent. Selon, M. George Scott, président, le revenu net devrait également atteindre un niveau élevé en raison de l'excellent volume d'affaires de l'année.

Hausse de 13.7% des exportations durant octobre

OTTAWA (PC) — Les exportations durant le mois d'octobre se sont élevées à $878,569,000, ce qui marque une hausse de 13.7 pour cent sur celles d'octobre 1965, a signalé, hier, le Bureau fédéral de la statistique.

Les exportations en octobre 1965 avaient en effet été de $772,186,000.

Durant la période de janvier à octobre 1966, les exportations canadiennes ont atteint la valeur de $8,176,266,000, ce qui marque une hausse de 19.2 pour cent sur celles de la même période en 1965.

Les Etats-Unis demeurent le plus gros acheteur de marchandises canadiennes avec des achats se chiffrant par $553,715,000 en octobre et par $4,892,584,000 durant les dix premiers mois de l'année 1966.

Viennent ensuite les Pays-Bas, la Chine continentale, le Japon, la République Sud-Africaine, le Royaume-Uni, l'Allemagne fédérale, l'Italie, l'URSS et l'Australie.

Le blé, le mineral et les concentrés de fer, le pétrole brut, le bois, la pâte de bois, le papier journal, l'aluminium, le cuivre et les voitures sont les produits les plus en demande.

au bilan de l'ACTUALITE

Réunion du Financial Executives Institute

Le Financial Executives Institute tiendra, aujourd'hui à 18 heures, au Club Mount-Stephen, sa quatrième assemblée de l'exercice 1966-1967. Le conférencier invité à cette occasion sera le Dr John Smola, vice-président et responsable de la planification générale des Brasseries Molson Limitée. Le Dr Smola a intitulé sa conférence : "La planification stratégique, rôle de l'administrateur financier". Le conférencier, qui est docteur en philosophie de l'Université de Montréal, est à l'emploi des Brasseries Molson depuis 1955. Avant d'entrer au service de cette société, M. Smola a travaillé au service d'autres grandes compagnies canadiennes de même que pour les Nations-Unies.

Le groupe Sullivan

Hastings Mining and Development Co. Ltd., et sa filiale entièrement contrôlée, Solbec Copper Mines Ltd, annoncent la vente à Cupra Mines Ltd, en date du 6 février, d'une partie de ses biens pour la somme de un million de dollars. La vente consiste en l'usine de traitement des minerais et autres item accessoires à cette usine, de même que les droits de surface et autres droits de passage se rattachant à la dite usine d'extraction de minerais. En considération de cette vente, Solbec Copper Mines Ltd a de plus obtenu de Cupra Mines Ltd le privilège de faire traiter à forfait mais au prix coûtant, ses présentes réserves de minerais. La compagnie Solbec Copper Mines Ltd conserve la propriété de sa mine de même que des autres facilités nécessaires à ses opérations minières.

Nouvel organisme de ventes

Les sociétés Bell Aerosystems Canada et British Hovercraft Corporation, les principaux artisans de la mise au point et de la production d'appareils à coussin d'air au monde, annoncent la formation d'un organisme conjoint de ventes au Canada. MM. James G. Mills, vice-président et directeur-gérant de Bell Aerosystems Canada, et Stuart J. Miller, gérant pour l'Amérique du Nord de la British Hovercraft Corporation, dirigeront le programme conjoint de commercialisation qui aura pour objet de faire adopter les appareils à coussin d'air pour fins commerciales et gouvernementales au Canada. Le siège social de l'administration conjointe des deux compagnies se trouve à l'édifice Crédit Foncier, à Toronto.

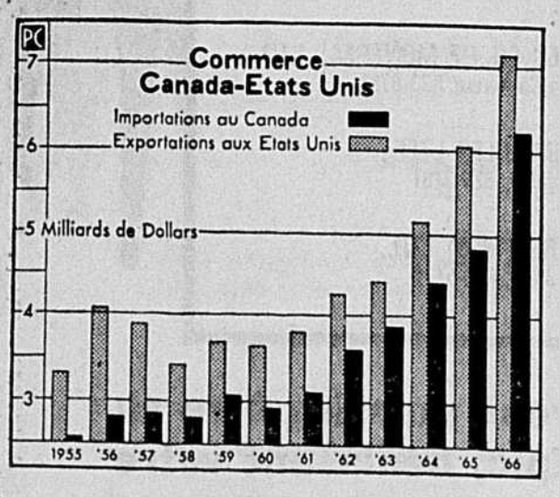
Total et l'Afrique du Sud

"Contrairement à certaines indications, aucun accord n'est encore intervenu entre le gouvernement de la République sud-africaine et le groupe Total", indique un communiqué de la Compagnie Française des Pétroles.

"Des pourparlers sont actuellement en cours, engagés à l'initiative du gouvernement sud-africain et à la suite de la mesure prise par celui-ci interdisant l'accroissement de la capacité de traitement des raffineries existant dans le pays".

"Pour ne pas pénaliser le groupe Total, qui ne dispose pas de moyens de raffinage propres, le gouvernement sud-africain, poursuit le communiqué, a invité la filiale locale du groupe à s'associer à une raffinerie dont les pouvoirs publics ont décidé la construction".

"Le groupe Total ne participera éventuellement à ce projet que dans une perspective industrielle et de manière à couvrir ses besoins commerciaux de produits raffinés en Afrique du Sud".



Commerce avec les E.-U.

Les échanges import-export du Canada avec les Etats-Unis, qui couvrent plus de la moitié du commerce total du pays, ont enregistré un déficit de près de $1,000,000,000 en 1966. Les Etats-Unis ont vendu au Canada pour $7,132,400,000 de marchandises et en ont acheté pour $6,226,116,000. Ces chiffres sont équilibrés par les exportations totales du Canada, de $10,267,000,000 et les importations, de $9,865,000,000.

DIRECTEURS DE LA BANQUE TORONTO-DOMINION



M. JACQUES DE BILLY, C.R. M. ALBERT-P. GAGNEBIN

La banque Toronto-Dominion annonce que MM. Jacques de Billy, C.R., de Québec et Albert-P. Gagnebin, de New York, ont été élus directeurs.

M. de Billy est associé Senior de l'étude légale Gagnon, de Billy, Cantin et Dionne et directeur du Royal Insurance Group, de la Munich Reinsurance Company of Canada, et de la Compagnie d'assurance La Sauvegarde, du Western-British America Insurance Group et d'autres corporations canadiennes.

M. Gagnebin est président, directeur et membre du comité exécutif de l'International Nickel Company of Canada Limited et directeur d'Abex Corporation et de plusieurs autres compagnies. Il est aussi directeur de la Yale Engineering Association et de l'Albert Gallatin Association de l'Université de New York et membre à vie honoraire de l'American Foundrymen's Society. ●

Les
PLACEMENTS IMMOBILIERS RAPPORTENT et PRENNENT DE LA VALEUR

Ils offrent de précieux avantages fiscaux, protègent contre l'inflation et fournissent l'occasion de "constituer un patrimoine".

Pour vous renseigner demandez notre brochure

Service des placements
WESTMOUNT REALTIES COMPANY
1367 AVENUE GREENE, MONTREAL 6, QUE. — 935-8541
Fondée en 1910 — et encore en plein essor

COURTIER EN IMMEUBLE LICENCIE

LA SOCIETE DE FINANCEMENT LABRADOR INC.
AVIS DE DIVIDENDES

Avis est, par les présentes, donné que les dividendes trimestriels ont été déclarés payables le 1er mars 1967 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 20e jour de février 1967.

a) Un dividende de trente-sept cents et demi (37½c) par action (sixième dividende) sur les actions privilégiées, premier rang série "A" de la Compagnie d'une valeur nominale de $25 chacune ;
b) Un dividende de dix cents (10c) par action (vingt-septième dividende) sur les actions classe "A" de la Compagnie, en circulation, sans valeur nominale.

PAR DECISION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
GUILLAUME GEOFFRION
Secrétaire
Montréal, le 10 février 1967

STELCO
THE STEEL COMPANY OF CANADA, LIMITED
DIVIDENDE No 223

Avis est donné, par les présentes, que le dividende no 223 de vingt cents (20c) par action pour le trimestre finissant le 31 mars 1967 a été déclaré payable sur les actions de la Compagnie, le lundi 1er mai 1967 aux actionnaires inscrits avant la fermeture des affaires le lundi 3 avril 1967.

Par ordre du Conseil.

Le secrétaire,
J. W. YOUNGER
Hamilton, Canada,
Le 13 février 1967.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DU CANADA

SURVEILLANCE DES PARIS AUX CHAMPS DE COURSES

SERVICE DE VERIFICATION

Fournir le personnel requis, par contrat, pour vérification, tel que requis par les règlements concernant le pari mutuel, pour le compte du ministère de l'Agriculture.

Le contrat consiste à fournir 2 ou 3 employés à la vérification pour chacun des 60 champs de courses, au moins, répartis par tout le Canada, et, au besoin, un personnel saisonnier d'environ 50 personnes, dont certaines parlant français pour travail au Québec.

Les conditions de l' "Offre de contrat" sont à la disposition des compagnies canadiennes, capables de fournir un service national, sur demande par écrit au soussigné.

Les "Offres de contrat" des compagnies intéressées seront reçues jusqu'au 10 mars 1967, à 5 h. de l'après-midi (H.N.E.)

M. S. B. PRATT,
CHEF
SURVEILLANCE DES PARIS AUX CHAMPS DE COURSES
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
Edifice Confédération
Ottawa, Ontario

ADMINISTRATEUR A LA BANQUE DE MONTREAL



M. DONALD GORDON

La nomination de monsieur Donald Gordon, C.M.G., comme administrateur de la Banque de Montréal a été annoncée par M. G. Arnold Hart, président du Conseil et président.

M. Gordon devient président et directeur de l'exécutif de la British Newfoundland Corp., et président du Conseil de Churchill Falls (Labrador) Corp. Ltd., à compter du 1er mars. Il poursuivait une carrière de banquier quand il est devenu président du Conseil et président des Chemins de Fer nationaux du Canada; il occupa ce poste pendant 17 ans jusqu'à sa récente retraite. •

Consommation plus élevée de fibres synthétiques

Les Canadiens utilisèrent un peu plus de fibres textiles synthétiques au cours du premier semestre de 1966 que durant la période correspondante de l'année précédente : 133.8 millions de verges carrées comparativement à 132.4 millions.

Les expéditions de tissus par les filatures canadiennes sont demeurées à peu de choses semblables à celles de l'année précédente, n'augmentant que de 300 milles verges carrées pour atteindre 94.3 millions au cours du premier semestre de 1966.

En rendant aujourd'hui publiques ces statistiques, l'Institut Canadien des Textiles rapportait également que les importations signalaient le plus grand changement, passant de 42.7 millions de verges carrées à 45.2 millions au cours du semestre. Pendant cette période, les Etats-Unis augmentaient substantiellement leurs exportations vers le Canada, alors que le Japon continuait à enregistrer les gains traditionnels des dernières années.

Les exportations ont continué dans leur progression ascendante des années '60 et au cours du premier semestre de 1966 passèrent à 5.6 millions de verges carrées des 4.3 millions qu'elles étaient pour la même période de 1965.

ADMINISTRATEUR DE ROTHMANS



Charles F. W. Burns

Le très honorable Louis S. St-Laurent, président du Conseil d'administration de la Compagnie Rothmans de Pall Mall Canada Limitée, est heureux d'annoncer la nomination de monsieur Charles F. W. Burns comme Administrateur de la Compagnie.

Monsieur Burns est le président de Burns Bros. and Denton Ltd., et de Crown Life Insurance Company. Il est un Administrateur d'Algoma Central Railway et de plusieurs autres Compagnies canadiennes. •

La Laurentienne met l'accent sur le rôle social de l'entreprise

Si la puissance économique d'un peuple peut se mesurer à la dimension de ses institutions, sa valeur, sa force véritable se situe au niveau de l'intégrité des hommes qui usent des institutions comme des génératrices d'épanouissement au service de la société.

Tel est le principal thème développé par le président de La Laurentienne, société d'assurance-vie, M. Jean-Marie Poitras à l'assemblée annuelle de la Compagnie tenue récemment dans la capitale provinciale. M. Poitras a insisté sur le rôle social que doit jouer l'homme d'affaires, l'assureur dans notre monde nouveau et il a énuméré les initiatives prises par La Laurentienne, au cours de 1966, pour ouvrir de nouveaux contacts aux Etats-Unis et participer aux grands événements qui caractériseront l'année du centenaire.

Commentant les principaux postes du bilan de La Laurentienne, à la fin de l'exercice terminé le 31 décembre dernier, M. Poitras a indiqué que l'actif de la société dépassait maintenant $39,000,000 et que les recettes de l'an dernier avaient été de $9,000,000 environ. Il a mentionné que les versements aux bénéficiaires et détenteurs de polices avaient dépassé $3,000,000. Soulignant que la société avait commencé au cours de 1966 la vente de l'assurance-vie collective, il a précisé que le chiffre d'affaires dans ce secteur avait dépassé $500,000.

Sans doute pour démontrer que La Laurentienne est génératrice d'épanouissement au service de la collectivité, M. Poitras a fait allusion au rayonnement de cette institution sur le plan social: L'éducation, la valorisation du rôle de la famille, la création et le maintien d'organismes de loisirs, la diffusion des arts, la promotion des média d'information sont autant de sphères où elle donne le meilleur d'elle-même, par son aide financière et mieux encore, par le temps de ses hommes, sur le plan local, provincial, voire national.

Parlant de l'idéal de La Laurentienne, qui en est un de service à la collectivité, M. Poitras a cependant ajouté : ne nous gargarisons pas de mots : si l'on ne fait rien sans idéal, on ne fait rien non plus sans la possibilité, la force de le réaliser. Pour consolider sa force, La Laurentienne a recherché l'unité, le dialogue, le respect de la liberté, l'épanouissement.

La Laurentienne est une maille à cette chaîne que forme notre complexe économique, a souligné M. Poitras. Dans cette optique, elle considère ses réalisations comme le fruit d'un effort parmi bien d'autres visant à notre maturité économique. Après quelques considérations sur l'écart qui existe entre les actifs des compagnies d'assurance canadiennes-françaises et ceux des autres institutions du même genre opérant au Canada, M. Poitras a reconnu qu'en dépit des succès notables remportés depuis quelques décades, il reste encore aux institutions d'assurance canadiennes-françaises un fier défi à relever. Comme condition préalable à tout effort isolé, il prône la nécessité d'une unité d'action plus grande que jamais. Dans la même ligne de pensée, il propose la mise en commun de certaines facilités, l'utilisation collective de techniques nouvelles.

Le puits de pétrole Leduc est en exploitation depuis 20 ans

Le puits de pétrole le plus réputé du Canada célébrait lundi son vingtième anniversaire. Il s'agit du puits Leduc, qui a été découvert le 13 février 1947. A cette occasion, le directeur de l'Imperial Oil pour le Québec, M. Denis F. Kindellan, a déclaré devant les membres du club Rotary Saint-Laurent-Mont-Royal, que depuis cette date, la structure de l'industrie pétrolière a changé du tout au tout, et qu'elle avait une influence énorme sur le progrès économique de l'ensemble du pays.

On sait que c'est la découverte de Leduc qui a acheminé le Canada vers la possession de l'une des industries pétrolières les plus avancées du monde. M. Kindellan a souligné que, malgré ses 20 ans, "Leduc a conservé sa vigueur puisqu'on y extrait encore présentement quelque 20,000 barils par jour".

Depuis 1947, de dire M. Kindellan, l'industrie pétrolière canadienne n'a jamais regardé en arrière. L'exploration se poursuit à l'ouest, et les forages dans l'Arctique et au large des côtes est et ouest sont intensifs. En 20 ans seulement, la production pétrolière du Canada est passée de 20,000 barils par jour à plus d'un million de barils par jour.

M. Kindellan a rappelé qu'à cette époque, il n'y avait qu'une douzaine de compagnies en quête de pétrole dans l'Ouest canadien, alors qu'aujourd'hui, plus de 300 compagnies se livrent à l'exploration et produisent du pétrole et du gaz naturel, et l'exploitation s'étend à quelque 600 gisements de pétrole et de gaz.

Il a également mentionné qu'à l'heure actuelle, le trait dominant de l'industrie pétrolière est son rôle naissant d'important fournisseur de produits chimiques.

Envisageant l'avenir, M. Kindellan a prédit que l'industrie n'est qu'à ses débuts. La demande de pétrole et de gaz continuera de s'accroître d'ici 20 ans. Vers 1987, selon les prévision, a-t-il dit, les Canadiens consommeront plus de deux millions de barils de pétrole par jour.

On estime que le pétrole et le gaz naturel subviendront alors à environ 63 p. cent des besoins énergétiques du pays, la part des autres sources se répartissant comme suit : énergie hydro-électrique, 19 p. cent ; charbon, 10 p. cent; et énergie nucléaire, 8 p. cent. M. Kindellan a mentionné que l'avenir de cette industrie paraît presque illimité; des 500,000 composés organiques connus, seulement trois pour cent ont été mis au point pour être utilisés dans l'industrie et au foyer. Il a souligné que la recherche pourrait bientôt permettre de produire de la protéine pure, l'énergie même de la vie, à partir du pétrole.

Le succès du Kennedy Round serait lié au facteur temps

WASHINGTON. (AFP) — Le principal problème du Kennedy Round c'est désormais le temps, déclare-t-on de source proche de la délégation américaine aux négociations tarifaires de Genève.

Pour parvenir à la signature d'un accord précis d'ici la fin juin, date d'expiration du "Trade Expansion Act", il est nécessaire que les négociations soient pratiquement terminées aux environs de Pâques, c'est-à-dire vers la fin mars, ajoute-t-on de même source. Il n'est plus possible de repousser indéfiniment la date limite pour la conclusion d'un accord.

A la suite du récent voyage en Europe de l'ambassadeur William Roth, représentant spécial du président Johnson pour les négociations commerciales, il apparaît qu'aucun des participants aux discussions de Genève ne souhaite l'échec du Kennedy Round, précise-t-on. Les négociateurs ont également conscience que le temps presse, estima-t-on, il est toutefois difficile de les convaincre qu'il n'est plus possible de retarder la date limite de quelques semaines.

Le voyage de M. Roth permet également de penser que la date de Pâques pourra être respectée, poursuit-on de même source, mais les deux ou trois prochaines semaines seront critiques. A propos de la possibilité de proroger d'un mois ou deux l'autorité de décider des réductions tarifaires réciproques, conférée au président Johnson par le "Trade Expansion Act", si les négociations sont suffisamment avancées, on affirme qu'il est loin d'être certain que le Sénat vote une telle prorogation.

Dans le secteur industriel, les trois principaux problèmes à résoudre sont celui du déséquilibre entre les offres de la Communauté économique européenne et celles de l'Association européenne de libre échange, notamment celles des pays scandinaves, celui des disparités, et celui de l' "American Selling Price" (prix de vente américain). A l'égard de ce dernier, on déclare que les Etats-Unis sont, sous certaines conditions, disposés à proposer de le changer, ce qui suppose l'approbation du Congrès. On ajoute qu'un accord sur ce point devrait comprendre des concessions substantielles sur les produits chimiques de la part des Européens.

Le déficit de la balance des paiements a haussé aux E.-U.

WASHINGTON (AFP) — Le déficit de la balance des paiements des Etats-Unis a légèrement augmenté en 1966, se chiffrant à 1,424 millions de dollars, contre 1,337 millions en 1965, annonce le Département du Commerce. Après la forte amélioration des second et troisième trimestres, une nette dégradation a été enregistrée pendant le quatrième, période durant laquelle le déficit a atteint 551 millions de dollars, après ajustement saisonnier, dépassant ainsi légèrement son niveau du premier trimestre.

Toutefois, en raison des entrées considérables de capitaux flottants attirés aux Etats-Unis par les taux d'intérêt élevés, la balance des paiements calculée sur la seule base des transactions officielles a été modestement excédentaire l'an dernier.

Les créances dollars détenues par les banques centrales étrangères ont diminué de 270 millions de dollars alors qu'elles avaient augmenté de 1,305 millions en 1965 et de 1,546 millions en 1964. Ici encore une détérioration a été enregistrée au quatrième trimestre, la balance des transactions officielles s'est soldée par un déficit de 249 millions de dollars, comparé à un excédent de 955 millions en juillet - septembre.

Diminution des réserves monétaires

Le déficit de la balance des paiements américaine s'est accompagné d'une diminution de 568 millions des réserves monétaires des Etats-Unis en 1966, contre une baisse de 1,222 millions en 1965. Le stock d'or américain a diminué de 571 millions contre 1,665 millions en 1965.

Cette amélioration résulte d'une augmentation des tirages sur le Fonds monétaire international : la position tranche-or des Etats-Unis a baissé de 537 millions contre une augmentation de 94 millions en 1965. Les réserves de devises convertibles se sont accrues de 540 millions de dollars, principalement en livres sterling, contre une augmentation de 394 millions.

Les statistiques publiées par le Département du Commerce font apparaître les points suivants :

1) Un des principaux facteurs défavorables pour la balance des paiements en 1966 a été la grave détérioration de la balance commerciale dont l'excédent est tombé à 3,700 millions contre 4,788 millions en 1965 et 6,676 millions en 1964.

2) La balance des paiements a bénéficié au quatrième trimestre de remboursements anticipés de dettes aux Etats-Unis (200 millions de dollars) ainsi que d'une augmentation des achats allemands de matériel militaire au titre de compensation des frais d'entretien des troupes américaines stationnées en Allemagne (250 millions).

3) Les entrées aux Etats-Unis de capitaux flottants qui avaient dépassé le milliard de dollars pendant le troisième trimestre ont considérablement diminué pendant le quatrième. En fait, indique le Département du Commerce, un renversement de tendance s'est produit pendant ce trimestre et en décembre les entrées ont fait place à des retraits.

Cette évolution résulte à la fois de la disparition des inquiétudes au sujet de la livre sterling et de la spéculation contre la devise britannique et de la détente enregistrée sur le marché des capitaux américains.

4) Les banques américaines ont continué à respecter le programme volontaire de limitation des sorties de capitaux et leurs créances sur l'étranger ont diminué de 260 millions de dollars contre une réduction de 100 millions en 1965.

5) Les achats de certificats de dépôts à maturité de plus d'un an par les banques centrales étrangères, qui aident à réduire le déficit sur la base des liquidités, ont substantiellement augmenté pendant le quatrième trimestre. Ils se sont élevés à 350 millions contre 105 millions au troisième.

Les subventions aux mines d'or relèvent d'Ottawa

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources, M. Jean-Luc Pépin, a fait savoir hier, aux Communes, que la décision de continuer ou d'augmenter les subsides aux mines d'or relevait du seul gouvernement fédéral et qu'il n'était pas nécessaire de consulter les dirigeants du gouvernement du Québec à ce sujet.

Répondant à une question de M. Réal Caouette Créditiste-Villeneuve, le ministre a toutefois ajouté que le Québec avait un intérêt social à assurer. D'autre part, le ministre des Finances du Canada a signalé que le gouvernement n'avait aucun projet précis visant à accroître le prix de l'or.

AVIS DE SOUMISSION

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX
PORT DE MONTREAL

CONCESSIONS DE RESTAURANTS

Des soumissions seront reçues pour les concessions de restaurants indiqués ci-dessous.

Numéro du Restaurant	Endroit
12	Quai Racine, section 61
13	Quai "Windmill Point", section 6 ouest
15	Section 54, Port de Montréal
16	Section 67, Port de Montréal

Toute personne désirant soumissionner pour une concession de restaurant devra en faire la demande, par écrit, au Directeur du port, 357, rue de la Commune, Montréal 1, Québec. Tous les documents nécessaires pour soumissionner pour chaque restaurant seront envoyés aux personnes qui nous auront donné leurs noms, prénoms, et qualités.

Les soumissions reçues après midi, le 1er mars 1967, seront retournées sans être ouvertes.

G. Beaudet,
Directeur du port.
Montréal, le 9 février 1967.

Cette annonce ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'acheter ces obligations. L'offre est faite uniquement par le prospectus que l'on peut se procurer sur demande.

Nouvelle émission

$6,000,000

HÔPITAL NOTRE-DAME
(MONTRÉAL)

Obligations hypothèque générale, série "B"

6¾%

Devant être datées du 1er mars 1967

Pour échoir en série du 1er mars 1968 au 1er mars 1977 incl.

Fiduciaire: Société Nationale de Fiducie

Le paiement en capital et intérêts de ces obligations sera garanti par le transport d'une subvention du gouvernement de la Province de Québec payable à même les deniers votés annuellement par la Législature de la Province de Québec.

Prix: 100

J. L. Lévesque & L. G. Beaubien Ltée
Geoffrion, Robert & Gélinas, Inc.
Morgan, Ostiguy & Hudon Ltée
La Maison Bienvenu Limitée
René T. Leclerc Incorporée
Lagueux & DesRochers Limitée
Bélanger Inc.
Société de Placements Ltée
Grenier, Ruel & Cie Inc.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

REPRÉSENTANT de MANUFACTURIER
(à commission seulement)

Manufacturier international de scies mécaniques à essence recherche des représentants qualifiés ayant une solide expérience de la vente aux grossistes en quincaillerie, pièces d'automobiles, équipement de ferme, articles de sport et instruments de jardinage. Nous accorderons des entrevues les 13, 14, 15 et 16 février au Holiday Inn du centre de Montréal. Pour rendez-vous téléphonez à M. R. J. Maros à 842-6111, entre 8 et 10 a.m. ou entre 7 et 9 p.m. les jours mentionnés pour les entrevues.

COMPTABLE

Jeune homme (ou jeune fille) célibataire de préférence, sans diplôme mais au moins 5 ans d'expérience, connaissant toute la tenue des livres. Salaire excellent, chances d'avancement pour personne ambitieuse. Conditions de travail formidables.

Appelez 481-7706 — M. G. Martel

VENDEURS D'AUTOMOBILES
NEUVES et USAGEES
Pour important dépositaire Chrysler
ECRIRE A
Case 8245 La Presse

AS-VENDEUR
DEMANDÉ

pour service publicitaire reconnu par l'originalité et la qualité de ses créations et imprimés.

Des connaissances de l'art graphique et de l'imprimerie sont essentielles.
Conditions avantageuses.

Votre demande sera traitée confidentiellement
Rendez-vous de 5 à 7 p.m.
Tél. 725-6413

CABANA, SÉGUIN & ASSOCIÉS INC.
3737 E., Métropolitain, Suite 801

DIRECTEUR DE PERSONNEL
POUR HOTEL DE PREMIERE CATEGORIE

Les candidats devront être bilingues et avoir une connaissance approfondie des matières de personnel et des différents services d'un hôtel pour effectuer le choix des candidats.

Toute demande d'emploi devra être accompagnée du curriculum vitae et de copies de références certifiant l'expérience antérieure du candidat.

Les réponses devront être adressées à :

CASE 8244 LA PRESSE, MONTREAL

ORGANISATEUR INDUSTRIEL
(INDUSTRIAL ENGINEER)
(Maximum : $15,000)

Le service d'organisation industrielle d'une importante compagnie canadienne offre une excellente possibilité à un homme expérimenté, dynamique et ayant de l'initiative.

Notre client est à la recherche d'un homme ambitieux, doué des qualités d'analyse et de création. On accorde une importance particulière au caractère personnel du candidat et à son expérience concrète plutôt qu'à ses vastes connaissances théoriques. Le candidat choisi aura la responsabilité de l'amélioration des méthodes de travail, surtout dans le domaine de la construction, de l'entretien et du service d'entretien du matériel des clients. Les études à entreprendre concernent : une meilleure utilisation des camions, une répartition plus efficace du personnel et du matériel, l'agencement des locaux, les méthodes de modification des immeubles de façon à minimiser les frais.

On demande des candidats âgés de 30 à 45 ans, possédant un minimum de 5 ans d'expérience en organisation industrielle. Un diplôme d'ingénieur peut être utile mais non essentiel. Le bilinguisme est exigé.

Les demandes de renseignements seront traitées confidentiellement.

KATES, PEAT, MARWICK & CO.
1155 ouest, boul. Dorchester, Montréal, Québec.
4 King Street West Toronto, Ontario

GF LES CUISINES DE GENERAL FOODS

INGENIEURS EN CHIMIE

Nous avons trois vacances à des postes d'ingénieurs diplômés en chimie pour travaux à notre division de recherches sur produits et préparation. Les candidats choisis seront orientés vers l'utilisation pratique de suggestions concernant la préparation, impliquant des relations suivies avec le personnel de production de l'usine et autres techniciens. Ces emplois offrent d'excellentes possibilités de progrès dans une compagnie dynamique.

Discrétion assurée aux réponses adressées au
Surintendant du personnel
GENERAL FOODS LIMITED
795 - 90e av., LaSalle, Qué.

GÉRANT DÉPARTEMENT DU GÉNIE
Salaire initial jusqu'à $11,000

Le défi . . .
Ce poste est créé par une compagnie canadienne reconnue dans le domaine du développement, de la fabrication et de l'installation d'équipement industriel à combustion. Relevant de l'Ingénieur en chef et travaillant en relations étroites avec les ingénieurs conseils et le personnel des clients, il sera responsable du développement de nouveaux produits. Ses responsabilités comprendront aussi l'établissement des données de base, l'évaluation, le dessin, l'installation, le rodage et l'entretien de l'équipement. Lieu de travail : Montréal.

L'Homme . . .
Ingénieur diplômé en chimie ou en mécanique, il a quelques années d'expérience dans le développement des procédés ou dans le génie conseil. Energique, il aime travailler sous un minimum de surveillance sur des projets d'envergure. Il est à la recherche d'un poste au sein d'une compagnie moyenne progressive où les responsabilités immédiates qu'on lui confiera seront à la mesure de ses talents et où l'occasion lui sera fournie de participer au succès de la compagnie par un plan d'achat d'actions très attrayant.

Vous référant au dossier D-11-221, veuillez envoyer votre demande qui sera traitée confidentiellement à :

P. S. ROSS ET ASSOCIÉS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
MONTRÉAL : PLACE VILLE MARIE • QUÉBEC : 880 CHEMIN STE-FOY
OTTAWA : 90 RUE SPARKS • TORONTO : 200 UNIVERSITY AVENUE
WINNIPEG : 213 NOTRE DAME AVENUE • VANCOUVER : 580 GRANVILLE STREET

CARRIERES et PROFESSIONS

RENSEIGNEMENTS :
Les annonces publiées dans cette section sont chargées au tarif uniforme de .70 la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à deux jours avant la date de parution.

SERVICE CONFIDENTIEL

Réponse via numéro de case
Il peut arriver, qu'en répondant à une annonce utilisant un numéro de case vous appreniez, par la suite l'identité de l'annonceur et que l'ayant su au préalable vous n'auriez certainement pas écrit. Un tel risque peut être éliminé. Placez tout simplement votre demande d'emploi dans une enveloppe adressée au numéro de case spécifié dans l'annonce ; joignez-y une liste de telles firmes ou personnes et glissez le tout dans une autre enveloppe adressée au Service Confidentiel de La Presse, case 000, Montréal 1. Il sera ainsi possible d'empêcher que votre demande d'emploi ne parvienne à destination si le nom de l'annonceur utilisant un numéro de case est mentionné dans votre liste et votre demande sera détruite.

Téléphoner à 874-7245
7246 ou 7258
écrivez à LA PRESSE
7, rue St-Jacques, Montréal

expo67

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

1867 1967

AUJOURD'HUI

ÉDITION DE MONTRÉAL ✱ ✱ 10¢ Montréal, mercredi 15 février 1967 / Quatre Temps / 83e année, No 38 / 8 cahiers / 112 pages / La météo: nuageux avec éclaircies / Minimum: 5 / Maximum: 20

La moitié du budget ontarien sera consacrée à l'éducation • Page 57

Les travailleurs manuels mettent fin à leur grève

Adoption du bill 25 en deuxième lecture: 54 voix contre 47

par Gilles DAOUST

QUEBEC. — L'Assemblée législative, par un vote de 54 à 47, a adopté vers 1 h. ce matin, en deuxième lecture, le bill destiné à suspendre le droit de grève des enseignants jusqu'au 30 juin 1968.

Tous les membres du gouvernement unioniste ont voté en faveur de l'adoption du projet de loi, cependant que du côté de l'opposition, les 46 députés présents, appuyés par le libéral-indépendant Arthur Séguin, ont voté contre.

Le bill sera étudié aujourd'hui en comité plénier et sera probablement sanctionné jeudi par le lieutenant-gouverneur.

Le vote de cette nuit est survenu peu après que le gouvernement eut refusé d'accepter un pathétique et ultime appel du chef de l'Opposition, M. Jean Lesage, pour que la chambre adopte, avant de voter le projet de loi, une résolution unanime enjoignant aux ensei-

Voir BILL en page 2

Le président de la CIC, après une rencontre avec Johnson à deux heures, ce matin, déclare: la situation est sans espoir

par Yves LECLERC

envoyé spécial de LA PRESSE

QUEBEC. — Dans une tentative de dernière heure pour trouver un terrain d'entente, le premier ministre Daniel Johnson a reçu à son bureau à deux heures ce matin une délégation de professeurs dirigée par le président de la CIC, M. Raymond Laliberté. A sa sortie, le président de la CIC a dit qu'il n'y avait pas eu d'entente et qu'il était sans espoir.

M. Johnson, qui devait rencontrer les enseignants à minuit, avait été incapable de le faire, retenu en Chambre par la fin du débat et le vote en deuxième lecture sur le Bill 25. Ce n'est qu'avec deux heures de retard qu'il est rentré à son bureau.

C'était la troisième rencontre de la journée entre les représentants des enseignants et des membres du cabinet, mais il est encore difficile de se faire une idée du résultat de ces entretiens. On sait seulement que les discussions ont été assez vives, et que, de l'aveu même du premier ministre, il y a désaccord complet sur le fond même du Bill 25. Il est par ailleurs fort douteux, si on se fie aux déclarations faites en Chambre par M. Johnson, que le gouvernement voie d'un oeil bienveillant la demande de la CIC de retirer purement et simplement le projet de loi d'exception.

Au cours de la longue attente (les dirigeants des enseignants

voir SITUATION en page 2

Appui du CTC aux professeurs

OTTAWA. (PC) — Le Congrès du travail du Canada, fort de 1,350,000 membres à travers le Canada, assure les professeurs en grève de son "appui entier".

M. Claude Jodoin, président du CTC, a déclaré hier que sa centrale "appuie entièrement la position des enseignants en grève" et il a qualifié le bill 25 de la législature québécoise de "contrainte de la pire sorte".

Le bill 25, accepté en deuxième lecture par l'Assemblée législative du Québec, vise à reconduire jusqu'au 30 juin 1968 les conventions collectives de travail des enseignants québécois et à forcer, ainsi, un retour au travail des enseignants en grève et à prévenir, durant cette période, toute grève d'enseignants.

"La mesure législative, que le gouvernement québécois veut faire adopter, viole les droits fondamentaux des enseignants, a déclaré le président du CTC. Elle les empêche de négocier efficacement les traitements

Voir CTC en page 2

Le discours de Johnson pendant le débat sur le bill

Laberge: possibilité de grève générale de la FTQ
—Page 27

Le Québec n'est pas sur la liste noire des maîtres anglophones
—Page 63

Explosion à Ville Mont-Royal



photo Michel Gravel, LA PRESSE

Une jeune fille de 17 ans et peut-être plusieurs autres personnes auraient trouvé la mort dans une violente explosion suivie d'un incendie, hier soir, dans un immeuble de Mont-Royal. Neuf personnes ont été blessées et vingt-cinq logements dévastés ou détruits dans le désastre. Après une nuit de travail ininterrompu, les pompiers fouillent les décombres, où ils pourraient découvrir les restes de victimes inconnues.

(Nos informations en page 3)

"Un contrat modèle"

par Jacques LAFRENIERE

Les 5,000 travailleurs manuels de la Ville de Montréal ont accepté à l'unanimité ce matin une nouvelle convention collective d'une durée d'un an qui leur accorde des augmentations de salaires qui varient de 28 à 50 pour cent.

L'adjoint du président du Syndicat canadien de la fonction publique (CTC-FTQ), M. Francis K. Eady, a déclaré qu'ainsi les manoeuvres de Montréal passeront en tête des employés des corporations municipales les mieux payés au Canada, de sorte que ce contrat servira désormais de modèle pour les négociations dans les autres villes canadiennes, notamment à Toronto et à Vancouver.

Rentrée aujourd'hui

La rentrée au travail s'est effectuée dès aujourd'hui, après seulement quelques jours de grève. L'arrêt de travail a débuté vendredi soir, à minuit, de sorte que ces travailleurs n'ont perdu, en salaires, à cause de la grève, que deux ou trois jours de travail.

Le président de la succursale 301 du SCFP, M. Roger Lampron, a demandé à ses membres qui le désiraient d'entrer au travail dès midi. Ceux des relèves de 4 h. et de 11 h. devaient se rapporter au travail aujourd'hui obligatoirement.

Après avoir expliqué les dernières offres patronales, M. Lampron a demandé quels étaient ceux qui s'objectaient à ce qu'on procède autrement que par un vote secret. Personne n'a levé la main. Tous ont applaudi frénétiquement, ce qui ne laissait aucun doute sur leur volonté d'accepter les offres de la ville.

Rétroactivité au 1er décembre 1966

Les augmentations de salaires sont rétroactives au 1er décembre 1966. Une autre hausse s'ajoute le 30 août 1967. La convention collective expirera le 30 novembre 1967.

Les journaliers obtiennent une hausse de 57 cents l'heure, ce qui porte leur salaire de base à $2.62, tandis que d'autres travailleurs obtiennent des hausses qui vont jusqu'à $1.22 l'heure. Par exemple, les soudeurs obtiennent $1.02, les ferblantiers, $1.04, les outilleurs, $1.18 et les chefs de groupe des outilleurs $1.22.

Le salaire horaire de la femme de ménage sera, au 30 août 1967, $2.55, celui du journalier, $2.62, celui du manoeuvre qui effectue toujours le même travail $2.83, celui du chauffeur de camionnette, $2.83, celui du chauffeur de camion-citerne $3.04.

Voici d'autres exemples: poseur de lattes métalliques, $3.18, peintre, $3.25, débosseur, $3.32, plâtrier et menuisier, $3.39, briqueteur et soudeur, $3.46, ferblantier, $3.53, plombier et électricien, $3.60, outilleur, $3.67.

Nouvelle classification

A cause d'une nouvelle classification, plusieurs travailleurs recevront des augmentations de beaucoup supérieures à celles

Voir GREVE, en page 2

Le nouveau BGR sera plus rigide

— Judy LaMarsh

OTTAWA (PC) — Mlle Judy LaMarsh, secrétaire d'Etat, a annoncé hier à Ottawa que la législation nouvelle sur la radiodiffusion ferait du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion un organisme "assez dur" — "pretty tough" — et nanti d'amples pouvoirs sur la radiodiffusion d'Etat et la radiodiffusion privée.

Dans une déclaration faite devant le comité des Communes sur la radiodiffusion, Mlle LaMarsh a affirmé que l'on n'allait bientôt plus permettre aux stations privées de télévision d'offrir à leurs téléspectateurs certaines émissions de mauvaise qualité.

Pour ce qui est de Radio-Canada, a ajouté Mlle LaMarsh, elle cessera, sous la surveillance plus étroite du Bureau des gouverneurs, de diffuser des télémissions importées des Etats-Unis pendant les premières heures de la soirée et elle devra se conformer à certains standards plus rigides.

Voici, d'après le secrétaire d'Etat, l'essentiel des pouvoirs qu'on veut conférer au BGR:

— La mise en vigueur d'une programmation "dans de vastes

Voir BGR en page 2

Chen Yi: la Chine et l'URSS sont au bord de la rupture

HONG KONG. (UPI) — Le ministre chinois des Affaires étrangères, M. Chen Yi, a déclaré aujourd'hui que la "répression sanglante" exercée par les Russes contre les étudiants et les diplomates chinois à Moscou ont conduit les relations diplomatiques entre les deux pays "presque au point de rupture".

Le ministre chinois a dénoncé l'URSS au cours d'un banquet offert par une délégation de Mauritanie. Cependant, un journal de Hong Kong annonçait qu'un général chinois avait eu des entretiens secrets avec les autorités soviétiques pour discuter la possibilité d'une aide soviétique aux forces opposées à Mao Tsé-toung.

Selon Chen Yi, l'URSS est maintenant à l'avant-garde de toute action anti-chinoise. C'est l'une des plus graves accusations formulées contre Moscou depuis le début de la "révolution culturelle" en Chine.

"Ils ont exercé une répression sanglante contre nos étudiants à Moscou," a déclaré Chen Yi à une réception offerte par une délégation gouvernementale de la Mauritanie. "Ils ont également battu nos diplomates et conduit les relations entre les deux pays presque au point de rupture."

Le discours du ministre des Affaires étrangères a été diffusé par la radio de Pékin.

Chen Yi a aussi dénoncé le premier ministre soviétique, M. Kossyguine, l'accusant d'avoir diffamé "notre grande révolution culturelle" et d'être intervenu dans la politique intérieure chinoise. Kossyguine a "même insulté notre président Mao Tsé-toung" pendant son séjour en Angleterre, a poursuivi Chen Yi.

"Leurs gestes insensés contre la Chine voulaient démontrer leur grandeur (celle des Russes), mais ils ne prouvent que leur faiblesse . . .

"Quels que soient les efforts de ces impérialistes, révisionnistes modernes, des réactionnaires de tous les pays pour attiser le vent de folie anti-chinois, ils ne pourront jamais arrêter la marche victorieuse de notre révolution culturelle prolétarienne ni éteindre le flambeau de la pensée du président Mao", a déclaré Chen Yi.

Le ministre chinois a encore critiqué Kossyguine pour avoir tenté de rejeter sur Pékin la responsabilité de la tension entre les deux pays.

Pourparlers secrets avec les Russes ?

C'est le quotidien à sensation de Hong Kong, "The Star", qui a lancé la rumeur de pourparlers secrets entre un général chinois et les Russes. Il s'agirait, selon lui, du gén. Kwok Pang, adjoint du général Wang En-mao, commandant militaire de la province de Sinkiang, dans le nord-ouest de la Chine. Les entretiens se seraient déroulés à Ulan Bator, capitale de la Mongolie extérieure.

Bien que la nouvelle du Star n'ait été confirmée par aucune autre source, des dépêches récentes en provenance de Pékin faisaient état d'une vive résistance des antimaoïstes dans le Sinkiang et au Tibet.

On sait que les terrains d'essais nucléaires de la Chine sont situés à Lop Nor, dans cette province limitrophe de l'URSS. Mao aurait ordonné à l'armée d'écraser ses adversaires au Sinkiang, mais on croit savoir que sept des huit divisions de l'armée stationnées dans cette province ont refusé de lui obéir.

Complot raté

Par ailleurs, des affiches murales placardées à Pékin aujourd'hui parlent d'un complot manqué qui aurait été monté contre Mao l'an dernier par quatre anciens hauts personnages du parti communiste chinois. Les conspirateurs auraient été l'ancien maire de Pékin, Peng Chen, l'ancien chef de la propagande, Lu Ting-i, l'ancien chef d'état-major de l'armée Lo Jui-ching et Yang Shang-kun, ancien membre substitut du

voir RUPTURE en page 2

Des adversaires de Mao Tsé-toung contrôlent la capitale du Tibet
—Page 15

Régie provinciale de l'éducation

La Fédération des associations de parents des élèves des collèges classiques du Québec, qui déclare représenter 30,000 pères et mères de famille, réclame la formation d'une Régie provinciale de l'éducation. La régie serait constituée des représentants du gouvernement, des institutions publiques, indépendantes et privées d'enseignement, ainsi que des parents et des étudiants.

— Page 66

Fiches pour les visiteurs

Le ministre canadien de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Jean Marchand, annonce que les visiteurs qui entreront au Canada à compter du mois de mars devront remplir une fiche d'arrivée et de départ.

— Page 25

La fusion à Laval aurait pu tourner à la catastrophe

Le vice-président du comité exécutif de Laval déclare que, n'eût été de la ténacité des administrateurs, la fusion aurait pu tourner à la catastrophe et se solder par une faillite.

— Page 94

Le plus bel homme du Canada

Richard Garneau, grand voyageur, grand sportif et grand homme, 6 pieds quatre pouces, a été proclamé, hier, à la Place des Arts, le plus bel homme du Canada.

— Page 28

Menace de crise dans la construction à Montréal

L'industrie de la construction est menacée d'un conflit sérieux. La FTQ, en conflit avec la CSN, exige que les employeurs tranchent le débat.

— Page 83

Assurance-dépôts

Les Communes ont adopté hier soir en troisième lecture, après un vif débat, le projet de loi qui établit la société d'assurance-dépôts du Canada.

— Page 62

Robarts à l'hôpital

LONDON, Ont. — (PC) — Le premier ministre de l'Ontario, M. John Robarts, doit subir une série d'examens à l'hôpital pour permettre à ses médecins de déterminer la nature exacte des



Le premier ministre ontarien John Robarts

ennuis abdominaux qui le font souffrir.

M. Robarts a été transporté à l'hôpital St-Joseph, en ambulance, hier après-midi. Dans la soirée, on lui a donné une transfusion de sang et du glucose.

Son médecin personnel, le Dr Hugh McAlpine a refusé de préciser la nature de la maladie du premier ministre ontarien, mais il a décrit son état comme satisfaisant.

Dans un journal torontois, on laisse entendre que M. Robarts souffrirait d'un ulcère. Son secrétaire de presse, M. William Kinmond, a dit, hier soir, que le premier ministre avait souffert de maux d'estomac et d'influenza il y a deux semaines.

SOMMAIRE

Annonces classées / 80 et 81, / 84 à 92
Bandes dessinées / 24
Calendrier des pionniers / 58
Courrier "Que faire ?" / 34
Décès, naissances, etc. / 93
Editorial / 4
Education / 47
Finance / 76 à 78
Horoscope / 45
Loisirs et récréation / 24
Mots croisés / 81
Navigation / 79
Nouvelles internationales / 15 et 16
Nouvelles nationales / 27 et 83
Radio et télévision / 52 à 54
Spectacles et concerts / 64 et 65
Sports / 71 à 75
Tribunaux / 48 et 49
Vie féminine / 28, 30 à 34
Vie mondaine / 29
Vie religieuse / 70
Votre médecin / 46

CKAC 73

CTC

SUITE DE LA PAGE 1

qu'ils toucheront pour leur travail."

La déclaration poursuit :

"L'inquiétude que causent aux étudiants et aux parents les effets possibles d'une grève scolaire prolongée est bien naturelle, et nous sommes sûrs que les enseignants partagent cette inquiétude. Ils l'ont d'ailleurs bien prouvé lorsqu'ils ont proposé une trêve de 30 jours.

"Le refus du gouvernement du Québec vis-à-vis cette proposition, ajoute la déclaration du CTC, indique bien clairement la détermination des autorités d'imposer leurs conditions aux enseignants, sans égard à leurs droits collectifs ou individuels."

"Voilà un projet de loi, conclut le CTC, qui n'aurait étonné personne il y a 100 ans. Aujourd'hui, il est tout à fait inadmissible."

SITUATION

SUITE DE LA PAGE 1

ont passé plus de quatre heures, en deux sessions, à faire le pied de grue dans l'antichambre du premier ministre), MM. Laliberté et Aimé Nault, président des professeurs de Montréal, n'ont pas voulu faire de déclaration sur la conduite des entretiens jusqu'ici, mais tous deux semblaient fort peu optimistes. On sait que le "sursis" de trois jours offert par les enseignants se termine demain matin, et cet après-midi, un Conseil général de la CIC a été convoqué pour décider des mesures à prendre.

Dans une conférence de presse donnée à l'issue de sa rencontre avec M. Marcel Masse hier après-midi, M. Aimé Nault, président de l'Alliance, avait noté que les professeurs de Montréal accepteraient à la rigueur une loi spéciale forçant les grévistes à rentrer au travail, mais que ce n'était évidemment là qu'un pis-aller.

Il s'est dit persuadé qu'il est parfaitement possible de mettre fin au conflit sans avoir recours à la législation, en suivant la proposition en six points faite samedi soir par le président de la CIC, M. Raymond Laliberté.

Les conditions qu'il posait à tout projet de loi forçant les enseignants à rentrer en classe sont les suivantes :

— Reprise des négociations au point où on les avait laissées, c'est-à-dire à la dernière contre-proposition de l'Alliance, remise mardi dernier en réponse à une "offre globale et finale" que la CECM a retirée par la suite.

— Droit à l'arbitrage pour régler les 6 points sur lesquels les deux parties ne sont toujours pas d'accord, et qui comprennent entre autres choses l'échelle de salaires.

— Compensation aux professeurs pour la suspension de leur droit de grève et pour les sommes qu'ils ont déjà perdues depuis quatre semaines et demie. Cette compensation pourrait prendre trois formes : une augmentation plus forte de salaires, un montant forfaitaire justifié par le travail supplémentaire que le rattrapage du temps perdu imposera aux enseignants, ou encore des heures supplémentaires payées à temps et demi ou à temps double pour la reprise des cours manqués depuis le 13 janvier, date du début de la grève.

Peu de progrès

M. Nault a cependant souligné que cette proposition faite à M. Marcel Masse avait été loin de plaire dès le premier abord au gouvernement : "Nous avons, a-t-il dit, réalisé des progrès mineurs au cours de la discussion cet après-midi, mais rien n'a encore bougé sur les points majeurs qui sont la liberté de négociation et les conditions acceptables d'un retour en classe. "Je tiens à dire ce qui se passe, mais je ne ferai que des déclarations mesurées, et je m'abstiens de passer des jugements d'intention tant qu'il y aura une chance de progresser et d'éviter au Québec une véritable crise."

M. Nault a précisé que les discussions, lors de cette première rencontre avec le ministre, n'ont porté que sur le cas particulier de Montréal. Pour l'ensemble de la situation, l'Alliance continue à appuyer la CIC, dont le président M. Raymond Laliberté a déjà rencontré les ministres à quelques reprises.

Par ailleurs, on avait annoncé plus tôt hier que M. Kevin Quinn, de la Fédération des professeurs catholiques de langue anglaise, avait quitté Québec pour rentrer à Montréal, parce qu'il estimait qu'il n'y avait rien à faire et que la situation était sans issue. Mais cette rumeur a plus tard été démentie.

Question de climat

Au cours de sa conférence de presse, M. Aimé Nault a aussi insisté sur le fait qu'une loi comme le Bill 25 ne règlerait rien à la crise même si les enseignants rentraient en classe "quoi qu'en dise le premier ministre".

"En effet, a-t-il expliqué, on peut toujours rentrer les enseignants dans les écoles de force, et leur faire donner leurs cours. Mais ça ne rétablirait jamais le climat, l'atmosphère dans lesquels peut se donner un enseignement efficace, réalisé dans de bonnes conditions. Ce que nous voulons, ce sont des conditions propices à un enseignement de qualité qui assurera vraiment le "droit de l'enfant à l'éducation", ce que la loi ne peut pas faire.

Après avoir une fois de plus lancé au gouvernement un pressant appel pour qu'il retire une loi qu'il qualifie d'inique et dangereuse, M. Nault a cité comme exemple d'une législation d'urgence acceptable le cas de la loi fédérale obligeant les cheminots à retourner au travail l'an dernier.

Il a noté que tout d'abord la loi avait été promulguée seulement quelques jours après le début de l'arrêt de travail, et qu'elle ordonnait non pas un simple retour au travail et un gel de la situation, mais la mise en place d'un mécanisme précis de négociation et d'arbitrage pour régler le conflit immédiat dans les délais les plus courts possibles.

Deuxièmement, a-t-il dit, l'augmentation de salaires accordée aux employés du rail par Ottawa, loin d'être inférieure à celle offerte par la partie patronale, lui était supérieure de 10 p. 100. Il n'y était pas question de gel des salaires.

Enfin, la loi fédérale ne s'étendait pas sur une période démesurée d'un an et demi.

M. Nault a qualifié d'intempestive et de prématurée l'intervention du gouvernement dans le conflit scolaire à Montréal, parce qu'à son avis, le problème était réellement près d'une solution qui aurait été acquise sous la libre négociation.

Il a fait remarquer en particulier que la commission scolaire elle-même n'a jamais invoqué au cours de la grève l'argument de l'échec possible des élèves dans leur année scolaire, et qu'au contraire elle a souligné à un certain moment que les retards causés par l'arrêt de travail étaient encore récupérables.

Il a enfin mis en garde le gouvernement contre le danger d'adopter une loi qui pourrait provoquer des réactions violentes de la part des enseignants : "Si la loi actuelle conserve ses injustices et son arbitraire, a-t-il dit, même une recommandation des chefs syndicaux conseillant l'apaisement et l'ordre ne serait pas écoutée. Je ne veux pas faire de menaces, je constate un fait, c'est tout."

BILL

SUITE DE LA PAGE 1

gnants à reprendre le travail à des conditions que négocierait le cabinet.

Au cours d'un débat survolté, M. Lesage a en effet demandé que le gouvernement adopte cette attitude afin de se ménager tout le poids de l'unanimité de la chambre en faveur d'un retour au travail.

Le chef de l'Opposition a déclaré qu'ensuite, les députés pourraient étudier, à tête reposée, au comité parlementaire de l'éducation, les implications contenues dans la seconde partie du bill prévoyant l'élaboration à long terme, avec les parties, d'un nouveau système de relations de travail et de négociations à l'échelon provincial.

Répondant à la suggestion du chef de l'opposition, le premier ministre a fait remarquer que jusqu'ici, quant à des conditions de retour au travail, la CIC ne voulait accepter rien d'autre que la proposition en six points qu'elle avait soumise au gouvernement.

Peu avant le vote, M. Lesage a qualifié de négative l'attitude du gouvernement qui "n'est pas prêt à faire le moindre pas pour obtenir l'unanimité de la chambre en vue d'un retour au travail des enseignants."

Revenant sur l'idée que le bill 25 aurait dû être scindé en deux, M. Lesage a déclaré que tous les membres de l'Opposition désiraient le retour des enseignants en classe, mais qu'ils ne pouvaient adopter à la sauvette tout un nouveau système de relations de travail pour les instituteurs sans que les intéressés aient pu être entendus devant le comité parlementaire de l'Education.

"Nous regrettons tous, a-t-il dit, de ne pouvoir voter pour une loi de retour en classe, mais nous ne voterons jamais pour le retour au duplessisme avec l'autre partie du bill".

M. Lesage a accusé le gouvernement de profiter de la situation de crise pour faire adopter le bill en bloc et "passer le rouleau compresseur sur les députés".

Il s'est dit d'accord pour une loi simple de retour au travail qui aurait prévu un délai limite de négociation et de médiation et assuré, comme ce fut le cas d'une récente loi fédérale, une augmentation de base équivalente aux dernières offres patronales.

Selon lui, une telle loi aurait laissé toute sa force au code du travail et aurait permis l'étude au comité de l'éducation, une fois le caractère d'urgence amputé, des politiques à long terme en matière de relations de travail.

M. Lesage, qui a dit représenter l'opinion de tous les députés libéraux, a affirmé que son parti ne voterait jamais pour le règlement d'un problème à long terme sans que n'ait été réalisé le jeu normal de la démocratie : étude et consultation.

Le chef de l'Opposition a déclaré que si le gouvernement avait présenté un projet de loi touchant uniquement le retour au travail, il aurait obtenu l'appui de toute la chambre.

M. Lesage a déclaré inacceptable le texte de la seconde partie du bill "qui retire à des milliers d'enseignants le pouvoir de libre négociation pendant 18 mois, enlève le droit d'affiliation pour 4 ans et met fin aux négociations qui se déroulent normalement".

Soulignant que le gouvernement n'avait pas le droit, sauf en ce qui a trait à la politique salariale, de s'immiscer dans des négociations normales, M. Lesage a demandé que l'on ramène au mois de juin 1967 le délai de suspension du droit de grève.

Il a souligné que rien n'empêchait le comité de l'éducation, d'ici là, de siéger de façon intensive.

Affirmant ensuite qu'il était important pour le gouvernement d'obtenir l'unanimité de la chambre, le chef de l'Opposition a offert à MM. Bertrand et Johnson de suspendre le règlement afin que tous ensemble rédigent une résolution incitant les professeurs à retourner au travail.

"Il est malheureux, a affirmé M. Lesage, que le gouvernement ait choisi la manière brutale au moment où partout dans le monde existe une crise d'autorité, une psychose de l'illégalité et de non respect aux lois.

"Le gouvernement ne doit poser aucun geste qui puisse faire croire à la population qu'il y a quelque injustice que ce soit. Nous, législateurs, devons peser chacun de nos actes au moment où la paix sociale est constamment menacée et où certains secteurs de la population sont peut-être moins prêts que jamais à faire les sacrifices qui s'imposent pour le bien commun.

"C'est notre civilisation, a fait par ailleurs remarquer le chef du parti libéral, qui souffrira de l'égoïsme des administrés et du totalitarisme des gouvernants."

Soulignant qu'il fallait créer un climat plus serein, M. Lesage a déclaré que le temps était mal choisi pour le ministre de l'Education de faire planer des épées de Damoclès.

Le chef de l'Opposition a déclaré qu'en cas d'adoption d'une résolution unanime, il laisserait au gouvernement le soin de négocier avec les enseignants les conditions de retour au travail.

Mais les discussions ont justement bloqué à ce point, le gouvernement sommant l'opposition de dire si elle était d'accord avec la proposition en six points de la CIC et l'opposition affirmant qu'il revenait au gouvernement de négocier le retour au travail, en particulier la question des indemnités pour les heures consacrées au rattrapage.

A l'heure où, de différents endroits de la province, plusieurs associations et corps intermédiaires commençaient à faire parvenir des témoignages d'appui en faveur des enseignants, le débat d'hier soir, qui s'est poursuivi jusque tard dans la nuit, s'est déroulé dans un climat survolté.

M. Pierre Laporte, député de Chambly a fait allusion à ce climat en déclarant que les députés devaient étudier un bill des plus délicats à l'instant "où une colère sourde gronde dans tous les milieux syndicaux."

"Même si nous désapprouvons cette attitude, a dit M. Laporte, nous ne pouvons nous empêcher de discuter avec le spectre de la désobéissance des lois qui nous menace au Québec."

L'ancien ministre des Affaires culturelles a d'autre part accusé le gouvernement, dans la crise actuelle, d'avoir mis au blanc ses technocrates devant des milliers de citoyens, lors d'une récente conférence de presse télévisée.

Tout en affirmant qu'il fallait intervenir pour amener les enseignants à retourner en classe, M. Laporte a cependant déclaré que l'opposition prendrait tous les moyens à sa disposition pour "montrer le vrai visage du bill et faire valoir son point de vue".

Le député a d'autre part fait remarquer que le gouvernement, en refusant de reculer, de scinder son bill, de se ménager l'appui de l'opposition risquait de se retrouver seul devant un problème qui ira en s'amplifiant, celui du climat dans les écoles et du recrutement des professeurs.

Enfin, M. Jean-Jacques Bertrand, peu avant le vote, a défendu le principe du bill 25 en déclarant que le gouvernement avait épuisé tous les autres moyens.

GREVE

SUITE DE LA PAGE 1

prévues dans l'échelle de traitements où ils se trouvaient.

Plusieurs bénéfices marginaux ont également été améliorés : la prime du travail du soir et de la nuit est portée à 12 cents l'heure; paiement d'une gratification annuelle aux employés ayant 25 années de service et plus; 3 semaines de vacances après sept ans de service et quatre semaines après 19 ans; deux demi-journées fériées et chômées, les veilles de Noël et du Jour de l'An; plein salaire aux travailleurs victimes d'un accident de travail; hausse de la contribution de l'employeur à la prime mensuelle d'assurance-maladie, et une foule d'autres.

Bénéfices marginaux

Les travailleurs manuels de la Ville de Montréal rejoignent les ouvriers de la construction de leur région quant aux salaires, si l'on tient compte des bénéfices marginaux. La plupart des employés municipaux reçoivent des bénéfices marginaux qui sont évalués à 26 pour cent de leur salaire.

Le directeur québécois du SCFP, M. André Thibaudeau, a déclaré que c'était l'un des plus beaux contrats de travail jamais signés dans la province de Québec.

L'augmentation de salaire de ces travailleurs est payable en l'espace de neuf mois. On se souviendra que les débardeurs et les employés de la Voie maritime du St-Laurent avaient obtenu des hausses variant de 30 à 32 pour cent, qui étaient cependant distribuées dans des conventions collectives de deux ans.

Les membres du SCFP avaient réclamé une hausse de $1.25 l'heure. Ils ont pratiquement atteint leur objectif.

Un syndiqué qui se faisait le porte-parole de quelques camarades, a particulièrement insisté sur le fait que le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Lucien Saulnier, avait tenu parole. M. Saulnier avait déjà déclaré, a-t-il rappelé, que l'année 1967 serait l'année des travailleurs manuels. "Il ne nous a pas menti", a-t-il dit.

BGR

SUITE DE LA PAGE 1

sphères", y inclus celles des télémissions canadiennes autochtones, d'une variété intéressante d'émissions pendant les premières heures et des pourcentages à allouer aux télémissions d'affaires publiques, de simples divertissements et de spectacles ayant trait aux arts.

— L'adhésion à de tels standards dans les stations sera obligatoire et le BGR pourra, le cas échéant, retirer le permis pour un temps ou pour toujours et imposer une amende.

— C'est le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion qui sera responsable de Radio-Canada devant le Parlement au lieu que la société d'Etat le soit directement, comme c'est le cas présentement.

Le nouveau BGR imposera des conditions pour chaque permis et chaque station devra s'y conformer sous peine d'être pénalisée.

Mlle LaMarsh a ensuite déclaré que le gouvernement est encore à étudier des "noms et qualifications" concernant le "deuxième poste, au point de vue difficulté, du pays", le premier étant sans doute, dans l'esprit de Mlle LaMarsh, celui de premier ministre.

M. J.-Alphonse Ouimet, qui a annoncé son intention de démissionner lorsque la nouvelle législation sera mise en vigueur, assistait à l'assemblée.

Mlle LaMarsh a également déclaré qu'une surveillance continuelle est nécessaire pour éviter le monopole des media de communication qui peut inonder une région d'un "point de vue unique".

Le secrétaire d'Etat a déclaré également qu'elle envie la Grande-Bretagne pour son système de permis individuel, qui sert à supporter le coût de la radiodiffusion, et déplore le fait qu'un tel système n'ait pas fonctionné au Canada.

Mlle LaMarsh déclare que ce système donne à la BBC "une indépendance formidable".

Pour finir, Mlle LaMarsh a déclaré que Radio-Canada s'est avéré un "marché étonnamment valable" pour les contribuables canadiens.

RUPTURE

SUITE DE LA PAGE 1

puissant Politburo. Tous les conspirateurs auraient été victimes de la purge maoïste depuis.

Selon les affiches murales, le ministre de la Défense, Lin Piao, a précisé que les conspirateurs ont tenté de mobiliser une division pour s'emparer de Pékin, mais ils ont été déjoués par des contre-mesures de dernière minute de la part des partisans de Mao.

Lin Piao aurait fait cette révélation à une réunion du comité central du parti en octobre dernier, mais c'est la première fois qu'il était question publiquement de ce complot.

Appel aux Chinois envoyés à l'étranger

Le "Quotidien du Peuple" lance aujourd'hui un appel aux ouvriers et spécialistes chinois travaillant à l'étranger pour qu'ils suivent les enseignements de Mao Tsé-toung et apportent une plus grande contribution à la cause de la révolution mondiale.

Dans un commentaire cité par l'agence "Chine Nouvelle" capté à Hong-kong, le quotidien rappelle aux Chinois, qui ont été envoyés dans les pays amis pour les aider à construire leur économie, qu'ils doivent "être plus modestes et prudents, se garder de toute arrogance et précipitation et servir toujours mieux le peuple".

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit 5
maximum aujourd'hui 20

MONTREAL — (PC) — Voici les prévisions de la météo :

Régions de Montréal, Ottawa et Québec : généralement nuageux avec éclaircies et quelques chutes de neige locales cet après-midi et ce soir. Nuageux avec éclaircies cette nuit et jeudi matin, puis devenant nuageux avec neige tard jeudi. Froid aujourd'hui et plus froid jeudi. Vents légers tournant au nord de 20 milles cette nuit et jeudi. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Montréal, 20 et 5 ; Ottawa, 20 et zéro ; Québec, 15 et zéro.

Régions des Cantons de l'Est : neige intermittente cet après-midi et ce soir. Jeudi, nuageux avec éclaircies et quelques chutes de neige locales suivi de neige dans la soirée. Vents légers tournant au nord de 20 milles cette nuit et jeudi. Doux aujourd'hui devenant plus froid cette nuit. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Sherbrooke, 35 et 5.

Régions du Saint-Maurice, Laurentides et Lac-St-Jean : nuageux avec périodes ensoleillées et chutes de neige locales et devenant plus froid cet après-midi. S'éclaircissant ce soir. Jeudi, temps clair et froid. Vents légers tournant au nord de 20 milles cet après-midi. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à La Tuque et Chicoutimi, 10 au-dessus et 25 sous zéro ; Ste-Agathe, 20 au-dessus et 5 sous zéro.

Avant d'acheter vos
•PORTES •FENÊTRES
•AUVENTS •CLAPBOARD
EN ALUMINUM
TELEPHONEZ A:
TISCO
722-1115

POUR CELEBRER LA PLUS GRANDE ANNEE



Voici la PLUS GRANDE VENTE

Choisissez parmi les meilleures fibres : tout laine, nylon† 501, acrylique Acrilan®, Herculon*, nylon 100%, à filament continu... plus, au-delà de 300 magnifiques teintes et textures décorateur !

...et tous les bas prix de solde comprennent la pose sans broquettes sur 30 verges carrées ou plus

CECI N'EST QU'UNE LISTE PARTIELLE :

- Poil de laine retors durable
- Tweed à poil de nylon 2 tons, filament continu.

entièrement installé 5.99 V.C.

- Poil acrylique, résistant aux taches, texture bouclée.
- Poil de nylon, filament continu, teinte unie.

entièrement installé 6.99 V.C.

- Poil tout laine, texture bouclée.
- Poil velours pelucheux, nylon épais.

entièrement installé 7.99 V.C.

- Tweed à poil nylon, filament continu.
- Poil Herculon anti-taches.

entièrement installé 6.99 V.C.

- Poil 100% nylon pelucheux.
- Tweed poil tout laine

entièrement installé 10.99 V.C.

- Poil acrylique Creslan miracle.
- Poil acrylique, coupé et bouclé

entièrement installé 8.99 V.C.

- Nylon 501 Du Pont, motif géométrique.
- Riche peluche acrylique Acrilan

entièrement installé 9.99 V.C.

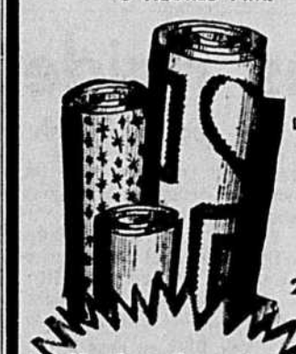
- Peluche d'Orlon,* fibre acrylique.
- Poil de nyon 501 épais, motif circulaire.

entièrement installé 11.99 V.C.

Pour choisir et réserver ces tapis, visitez un de nos 3 magasins ou appelez 273-9983

VENTE JUSQU'A SAMEDI 5 HEURES P.M.

LA MAISON AU 1,000,000 DE TUILES ET TAPIS

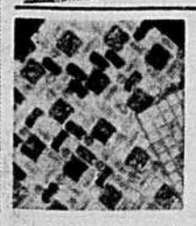


Planchers de vinyle SOFT-TRED

NOUVEAU VINYLE COUSSINE
Le tapis vinyle par Sandran
$2.98 la verge carrée
2 et 3 verges de large
Aussi quelques irréguliers $2.49 v.c.
Idéal pour le plancher de béton dans votre salle de jeux parce qu'il est coussiné de mousse entre le vinyle et le fond. Peut être installé par tout le monde. Pas besoin de colle.



200,000 TUILES VINYLE AMIANTE
motif international
1 COULEUR EN SPECIAL
12" x 12"
10¢ ch.



100,000 FEUILLES MOSAIQUE
PRIX DE VENTE SPECIAUX
29¢ - 39¢ - 49¢ 62¢ - 66¢
69¢ - 70¢ - 80¢ - 89¢ -
98¢ - 99¢
LE PIED CARRE

TUILES MURALES CERAMIQUE
4¼" x 4¼", second
Figurez 8 tuiles au pi. car.
2½¢ ch.
Aussi régulier à 5¢ et 7¢ ch.

MARBRE "RENAISSANCE"
VENTE ½ PRIX
Cette tuile magnifique ajoutera à la beauté et à la valeur de votre maison.



Grandeur 12" x 12" Epaisseur ⅛"
Rég. jusqu'à $3.00
DERNIER JOUR SAMEDI
VENTE
½ PRIX
Quelques irréguliers parmi

BROADLOOM / CARPETTES / VINYLE HORS SERIE / MOSAIQUE ● Portez à votre compte ● 3 ANS POUR PAYER ● GARANTIE DE SERVICE POUR 10 ANS : Montreal Floor replacera votre tapis au besoin sans frais

SERVICE DE MESURAGE A DOMICILE
Sur un simple appel téléphonique un de nos représentants passera chez vous avec plusieurs échantillons
273-9983

Le centre du COUVRE-PLANCHER
MONTRÉAL FLOOR COVERING LTÉE

15 est, BERNARD (angle St-Laurent)
Stationnement autour du magasin
273-9983

3424, av. du PARC (angle Sherbrooke)
Près de la sortie du Métro "Place des Arts"
842-8871

392 boul. LAFLEUR
Ville LaSalle
Centre d'achats Pont-Mercier
366-7705

Tous nos magasins ouverts jusqu'à 6 h. — Jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. — Samedi 5 h.



LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, MERCREDI 15 FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 38

Dorion: le policier Fontaine s'est-il rendu jusqu'à la barrière ?

par Germain TARDIF

DORION — Des avocats représentant divers intérêts relatifs à la tragédie de Dorion se sont enquis, auprès de plusieurs témoins, des gestes de l'agent Gilbert Fontaine, de la police de Dorion, lors de l'audience d'hier, à l'enquête de la Commission des transports du Canada.

Le policier était sur les lieux de l'accident qui a coûté la vie à 20 occupants d'un autobus d'écoliers le 7 octobre dernier. Il avait été le premier témoin à l'enquête du coroner, au début de janvier dernier.

Hier, l'agent Fontaine a été le dernier à témoigner avant l'ajournement. Il devait revenir aujourd'hui.

Il a raconté qu'il se trouvait sur le trottoir est, au sud de la voie ferrée, rue St-Charles, et qu'après une ou deux minutes de conversation avec MM. Marcel Dupont et Léonard Ledoux (qui avaient déjà témoigné avant lui), il s'est dirigé vers le nord, c'est-à-dire en direction du passage à niveau.

En voyant la barrière baissée alors qu'un convoi venait de passer, il dit avoir traversé la rue en diagonale, vers le côté est de la rue. Il n'a remarqué personne près de la barrière sud. Il a vu celle-ci se lever et l'autobus avancer.

C'est alors qu'il a aperçu le deuxième train s'approcher. Il s'est avancé vivement vers l'autobus pour essayer d'avertir le chauffeur. Il était parvenu à la voie de service lorsque l'accident s'est produit.

"Un sport"

Au cours de la matinée, deux Ontariennes occupant la voiture qui suivait l'autobus ont fait leur déposition.

Mlle Beverley Finlay, de Willowdale, après avoir donné les détails de ce qu'elle a vu de l'accident, détails qu'elle avait déjà donnés à l'enquête du coroner, a déclaré qu'après la collision Mme Frances Hardy a garé sa voiture sur un terrain de stationnement, tout près des lieux.

Sitôt descendue de l'auto, Mlle Finlay dit avoir rencontré des jeunes gens. Ils ont discuté pendant quelques instants de ce qu'ils venaient de voir.

Quelqu'un lui aurait alors dit que des jeunes se sont encore amusés avec les barrières et que c'est là un sport, dans la ville.

Les bras levés

Quant à Mme Frances Hardy, elle affirme avoir aperçu deux jeunes gens près de la barrière sud.

Elle est convaincue ("ce n'est pas une illusion d'optique") qu'ils tenaient la barrière élevée.

L'un d'eux avait le visage retourné vers l'autobus et souriait, précise-t-elle. Ils semblaient faire un effort en tenant la barrière élevée."

Mme Hardy explique ensuite qu'elle les a perdus de vue. Elle avait commencé à avancer, à la suite de l'autobus, pour s'engager sur la traverse, mais sa compagne lui dit qu'un autre train approchait.

"C'est à ce moment que j'ai cessé de les regarder et je ne les ai pas revus près de la barrière après l'accident."

Elle ne peut identifier les deux jeunes gens en question.

J'ai vu un policier

M. Roger Morissette, qui se trouvait dans la filée de voitures derrière l'autobus, dit avoir vu un policier marchant d'un pas assez rapide sur le trottoir est, en direction de l'autobus, quelques instants avant l'accident.

A ce moment-là, a-t-il préci-

Voir DORION en page 6

Ultimatum de St-Michel au gouvernement

Le conseil municipal de St-Michel est sur le point de se laisser aller à une sorte de grève pour forcer le gouvernement du Québec à contribuer au financement des services médicaux donnés dans les écoles.

Jusqu'à maintenant, c'est la ville seule qui paie les quelque $90,000 par année nécessaires pour assurer aux écoliers les services d'un médecin, d'un dentiste, d'un optométriste ou d'un oculiste et d'une infirmière.

Dernièrement, le conseil a résolu d'interrompre ces services tant que le gouvernement ne ferait pas sa part. Il a donc suspendu pendant quelque temps les visites des spécialistes dans les écoles.

Adoucissant un peu ses réclamations, le conseil municipal a résolu de donner un sursis d'un mois au ministère de la Santé. D'ici là, les écoliers pourront encore bénéficier des services médicaux, mais si dans 30 jours le gouvernement refuse toujours de contribuer aux frais, la ville de St-Michel mettra fin aux visites des spécialistes dans les écoles.

Le maire Maurice Bergeron a souligné hier soir que les taxes perçues aussi bien par la ville que par la Commission des écoles catholiques de Montréal ne sont pas destinées à ces fins.

Tout en reconnaissant la nécessité de ces services médicaux, M. Bergeron soutient qu'il appartient au gouvernement du Québec d'en assumer le coût.



photo Michel Gravel, LA PRESSE

C'était dans... le sac

Le projet de convention collective des travailleurs manuels de la Ville de Montréal était si avantageux qu'il est devenu inutile de se servir des boites de scrutin pour son acceptation. Le président de la succursale 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ), M. Roger Lampron, a expliqué les clauses du nouveau contrat devant ses 5,000 membres enthousiastes. Le projet avait reçu l'approbation unanime, lundi, des 50 délégués des grévistes.

Saulnier souhaite que les pompiers suivent demain l'exemple des manuels

par Raymond Masse

Tout en se disant fort heureux de la décision prise ce matin par les "cols-bleus" d'accepter les dernières offres de la Ville, M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la métropole, déclare espérer que les pompiers syndiqués accepteront également au cours d'assemblées, demain, les offres qu'ils ont aussi reçues de la part des administrateurs.

Quant aux cols-blancs de Concordia qui ont débrayé le 30 janvier dernier, M. Saulnier a réitéré que l'administration n'entend pas "reculer" puis il a décoché quelques flèches à l'endroit des dirigeants du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal.

Rejoint un peu après 11 h. ce matin, dans un bureau qu'il occupe hors de l'hôtel de ville, M. Saulnier a fait les commentaires suivants :

" Je suis très heureux de la décision prise par les manuels. J'ai bon espoir que les pompiers de Montréal en feront autant demain.

" Ainsi, 13,000 des 17,000 employés de la ville auront accepté les offres finales qui leur ont été faites par l'administration.

" Malheureusement, il reste le cas des fonctionnaires. On sait que l'administration ne reculera pas. Leur syndicat, affilié à la CSN, a suggéré une médiation. Nous nous demandons pourquoi il s'obstine, le syndicat, à les obliger de faire la grève puisque nous avons dit que nous n'avons pas d'objection à la médiation, à la condition que les fonctionnaires ne soient pas privés de leurs salaires, la grève rognant chaque jour, les avantages que nous leur avons offerts."



Le projet de ponts Bailey de Laval soulève de très graves problèmes

par Pierre Vennat

Le voile s'est levé sur l'emplacement projeté des deux ponts Bailey entre l'île de Montréal et la ville de Laval. Mais on ne sait toujours pas si la construction desdits ponts sera possible.

On sait que les autorités policières de Laval souhaitent la construction de deux ponts Bailey pour décharger un peu les ponts enjambant la rivière des Prairies durant l'Expo.

On a appris ce matin que le premier de ces ponts aboutirait dans le secteur de Chomedey et le deuxième dans l'ancienne ville de Duvernay.

Une enquête sur le projet a été confiée au Service de génie de Laval, enquête qui a commencé hier matin.

Mais les ingénieurs ont aussitôt rencontré deux problèmes: les voies d'accès aux ponts et l'autonomie municipale.

Un pont, fût-il Bailey, ne saurait en effet aboutir dans une cour ou dans une ruelle. Or, si du côté de Laval il n'y aurait, semble-t-il aucun problème, du côté de l'île de Montréal, il ne semble pas en être ainsi.

Tous d'abord, d'après les renseignements que nous avons obtenus de source bien informée, les deux endroits où aboutiraient les ponts dans l'île de Montréal, seraient des propriétés privées. Il faudrait donc obtenir des propriétaires, un droit de passage, du moins pour la durée de l'Expo. Et ce droit de passage, on est loin de l'avoir acquis.

Ensuite il y a lep roblème de l'autonomie municipale. Ce n'est pas tout pour Laval de songer à construire deux ponts Bailey. Encore faut-il l'appui officiel des municipalités où aboutiraient les deux ponts.

Or le pont aboutissant à Duvernay débouche, de l'autre côté, dans Montréal, tandis que le second, dont l'extrémité nord se trouverait dans le secteur Chomedey, aboutirait, à l'autre bout, dans Ville St-Laurent.

Il faudrait donc que Laval entreprenne des démarches non seulement avec Montréal, mais également avec St-Laurent, car la construction de tels ponts signifierait évidemment un afflux de circulation dans les secteurs concernés.

On semble d'avis, à l'hôtel de ville de Laval, que le Service de génie devra conclure que le projet n'est pas réalisable, non à cause de son coût, mais plutôt à cause de problèmes, quasi insolubles à si peu de temps de l'Expo, causés par les voies d'accès et l'autonomie municipale.

Incendie à Granby

GRANBY, (R.R.) — Vingt-cinq pompiers ont mis une heure à maitriser un incendie qui a causé des dommages évalués à $25,000, hier, dans un immeuble abritant une vingtaine d'appartements situés à l'intersection des rues St-Hubert et St-Jean, à Granby.

Survenu vers 10 h. 30, hier matin, le sinistre a été mis sous contrôle sans avoir fait de blessé. Le chef Raymond Farand a dirigé les opérations de sauvetage.

Ville Mont-Royal: au moins une personne aurait trouvé la mort dans une explosion

par Réginald Henry

Une adolescente de 17 ans présumée morte, plusieurs personnes manquant à l'appel, neuf blessés et 25 logements complètement détruits ou considérablement endommagés, tel est le bilan officieux et provisoire d'une violente explosion et d'un incendie survenus la nuit dernière dans deux immeubles situés aux 1537 et 1545 boulevard Graham, près de la gare du Canadien national, à Mont-Royal.

Appelés sur les lieux du désastre à 9 h. 17 hier soir, une quinzaine de pompiers de Mont-Royal et 25 autres de Montréal ont uni leurs efforts jusqu'à 3 h. ce matin avant de maitriser les flammes. Trois heures plus tard, cependant, les décombres des bâtiments dévastés fumaient toujours et les sauveteurs prévoyaient de ne pas pouvoir fouiller les ruines sans abattre encore deux grands pans de murs qui menaçaient de s'effondrer.

La jeune fille disparue a été identifiée comme étant Mlle Françoise Clément, dont le père, M. Napoléon Clément, concierge de son état, figure au nombre des blessés avec sa femme et une autre de ses filles, Lucette.

Des témoins ont affirmé que Françoise Clément avait réussi à échapper à l'incendie avec ses vêtements en flammes, mais que, pour une raison inexpliquée, elle est subitement retournée dans l'immeuble du 1537 boulevard Graham, où elle habitait avec ses parents. La malheureuse ne devait plus ressortir du brasier, mais les policiers se refusaient encore ce matin à confirmer qu'elle avait péri.

D'autres rescapés blessés ont été transportés respectivement au Montreal Jewish Hospital et à l'hôpital St-Mary, de même que les survivants de la famille Clément. Il s'agit de Mme Ethel Ireland, de sa fille Elizabeth, de Mlle Kathleen Mc Laughlin, de Mme Irene Kerr, de M. Guy Desroches, 26 ans, et d'un pompier de Montréal, M. Raymond Roy, qui a été blessé au dos et aux jambes par l'affaissement d'un mur durant les opérations de sauvetage, vers 2 h. 30 ce matin. Aucune de ces victimes ne serait heureusement dans un état grave.

D'autres victimes ?

Policiers et pompiers envisagent la possibilité de retrouver, durant la journée, les restes d'autres locataires dans les ruines. Selon un officier de la police de Mont-Royal, il a été en effet impossible, la nuit dernière, de faire un compte même approximatif du nombre des personnes qui étaient présentes dans les bâtiments au début de la tragédie. "Plusieurs locataires s'en sont tirés indemnes et se sont réfugiés chez des parents ou des amis. Nous les avons pressés de se rapporter au poste, mais les occupants de trois appartements n'ont pas encore répondu à notre appel", nous a déclaré ce matin le sergent O'Connors, de Mont-Royal. Le policier a rapidement ajouté que ces personnes manquantes pouvaient fort bien ne pas avoir eu connaissance des recherches menées en vue de les contacter, ou être en dehors de la ville.

Une explosion de cause inconnue

La nature de l'explosion, qui fut extrêmement violente, n'a pas encore été déterminée. Selon des témoins oculaires, la déflagration a littéralement disloqué l'immeuble de fond en comble et son souffle a été assez puissant pour renverser des piétons dans la rue, faire voler en éclats des vitres d'automobile et même la vitrine d'un magasin situé à environ 500 pieds de là. On l'aurait de plus entendue à six pâtés de maison de distance.

Les flammes auraient pris naissance presque immédiatement après. Tandis que des locataires hébétés se précipitaient en désordre dans la rue, des centaines de curieux se sont rapidement rassemblés pour assister au spectacle, en dépit des volontaires qui tâchaient de les repousser en clamant la possibilité d'une autre explosion.

Rapidement pervenus sur la scène, les pompiers de Mont-Royal, jugeant de l'ampleur du danger, ont tout de suite demandé l'aide de leurs collègues de Montréal.

En dépit de deux grandes échelles et d'une douzaine de lances, les pompiers n'ont pu empêcher les flammes de se propager à l'immeuble adjacent, soit au 1545 boulevard Graham, où l'évacuation indispensable s'était heureusement effectuée à temps et en bon ordre.

Les pompiers de Montréal, commandés par le directeur Dollard Boisvert, ont regagné leur caserne vers 3 h. 30 ce matin, après que le sinistre eût été maitrisé.

Plus tôt, des employés de la Corporation du gaz naturel étaient intervenus avec un imposant matériel pour pratiquer un trou dans la chaussée et fermer, selon toute apparence, un conduit souterrain passant devant les immeubles sinistrés.

Exclu de la cour, Me Roumanek reste l'avocat de la Couronne dans l'affaire Julius Erbstein

par Léopold Lizotte

Expulsé de la Cour, il y a deux semaine, par le juge Redmond Roche, en raison de son attitude à l'endroit de certains témoins, dans l'affaire Julius Erbstein, Me Jay Roumanek demeure le procureur de la Couronne au dossier.

C'est ce qu'a annoncé le procureur-chef adjoint de la Couronne, Me Rhéal Brunet, ce matin, alors que l'affaire revenait momentanément devant le tribunal pour la fixation d'une date définitive pour la reprise du proces.

Le juge Roche, on le sait, avait déclaré qu'il ne voulait plus voir Me Roumanek devant lui, et il avait demandé son remplacement comme procureur de la poursuite, dans cette sensationnelle affaire de faillites frauduleuses dont le montant s'élève à quelque $300,000.

Aujourd'hui, cependant, Me Brunet a fait en cour la déclaration suivante :

"On se souvient évidemment de l'incident regrettable, voire même déplorable, qui a marqué la dernière séance du procès. Il est possible que le procureur au dossier, dans cette affaire, Me Roumanek, ait manqué d'expérience, mais je suis convaincu qu'il n'a pas manifesté de mauvaise foi."

"Aussi, le procureur-chef de la Couronne et moi-même avons convenu qu'en raison de l'importance de cette cause, que Me Roumanek a préparé pendant plusieurs mois, nous lui demandions de continuer à la plaider. Et il serait prêt à recommencer l'instruction dès mardi prochain."

Ceci dit en présence du jeune procureur spécial contre les fraudes, le juge Roche demanda alors à Me Brunet :

— Serez-vous alors présent ?

"Non", de répondre rapidement le procureur-chef adjoint du ministère public.

Le tribunal ajouta alors :

"L'offense commise devant moi a été très grave. Et je ne suis pas encore remis de ce que j'ai entendu. Je crois bien que des excuses devraient être au moins faites, dans un tel cas, mais je ne sais évidemment pas si je les accepterai.

"De toute façon, il vaut mieux remettre l'instruction à une autre date, car je ne suis certainement pas prêt à passer l'éponge. Quand on se conduit comme cela devant moi, je ne l'oublie pas aussi facilement."

Me Maurice S. Hébert, l'un des procureurs d'Erbstein se leva alors pour s'opposer à un ajournement au 21, en soulignant que son confrère de la défense, Me Jean-Paul Cardinal, venait de partir pour l'Europe, et qu'il ne serait de retour que le 6 mars.

Le juge Roche suggéra alors que l'on discute du problème de l'ajournement hors cour, et au besoin devant le juge en chef Edouard Archambault.

On y alla donc de la discussion suggérée, et, quelques minutes plus tard, on revenait en cour avec le 28 février comme date convenue pour la poursuite de l'instruction.

Me Roumanek était toujours là, mais, pas plus qu'à la première occasion, il ne prit part à la discussion.

Mais qu'arrivera-t-il le 28 ?

Nouveaux numéros de téléphone de LA PRESSE

PUBLICITE
Grandes annonces 874-7259
Grandes annonces 874-7235
Carrières et professions 874-7245
Annonces encadrées 874-7246
Annonces classées 874-7111

TIRAGE
Livraison à domicile 874-6911

COMPTABILITE
Grandes annonces 874-6892
Annonces classées 874-6900

REDACTION
le jour, du lundi au vendredi
Pupitre 874-7078
Sports 874-7008
Magazine 874-7029
Finance 874-7016
Arts et Lettres 874-7041
Vie féminine 874-7023
Nuit 874-7061
Soir 874-7272

Pour renseignements concernant tout autre service :
874-7272



"Moi, JE PRÉFÈRE ALLER À LA BANQUE LE SOIR, je suis trop occupé durant le jour!"

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

OUVRE TOUS LES SOIRS DE 7H. À 8H.

NOUVEAUX BAS
NYLON ELASTIQUE
2 PAIRES
régulièrement $30.75
SPECIAL $16.75
1 paire pour la toilette
1 paire pour le travail
QUANTITE LIMITEE
Stationnement GRATUIT ½ hre avec achat de 1.00 et plus, rue St-André au sud de Ste-Catherine
845-7251
NOUS VENDONS DES CHAISES ROULANTES
PHARMACIE MONTREAL DUQUET & DUQUETTE · PROPS
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

Elégants modèles de souliers pour hommes
par Milord
TYROL
$29.95
Attrayants modèles d'allure printanière, souples, légers et confortables, qui plairont aux hommes qui aiment être bien chaussés.
Ouvert le soir jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. 30
A quelques minutes seulement de toute station de métro
STATIONNEMENT GRATUIT
Louis Deslauriers Ltée.
H. Giroux et Fils Inc.
6914 St-Hubert, 273-2813 • 1500 Mt. Royal E., LA.1-3164
4029 Ontario E., LA.1-9414

LOUEZ
Nos Outils et notre Equipement
Nous louons tout genre d'outillage pour
• Domicile
• Industrie
• Construction
5272, boul. St-Laurent
Ouvert vendredi soir jusqu'à 8 h. Samedi jusqu'à midi.
Perco LTD
OUVERTURE PROCHAINE
d'une succursale pour mieux vous servir
Au 3185, boul. PITFIELD (Montée-de-Liesse nord) Saint-Laurent
par la route transcanadienne tournez à la sortie 18 nord
273-2411

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, MERCREDI 15 FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 38

Dorion: le policier Fontaine s'est-il rendu jusqu'à la barrière ?

par Germain TARDIF

DORION — Des avocats représentant divers intérêts relatifs à la tragédie de Dorion se sont enquis, auprès de plusieurs témoins, des gestes de l'agent Gilbert Fontaine, de la police de Dorion, lors de l'audience d'hier, à l'enquête de la Commission des transports du Canada.

Le policier était sur les lieux de l'accident qui a coûté la vie à 20 occupants d'un autobus d'écoliers le 7 octobre dernier. Il avait été le premier témoin à l'enquête du coroner, au début de janvier dernier.

Hier, l'agent Fontaine a été le dernier à témoigner avant l'ajournement. Il devait revenir aujourd'hui.

Il a raconté qu'il se trouvait sur le trottoir est, au sud de la voie ferrée, rue St-Charles, et qu'après une ou deux minutes de conversation avec MM. Marcel Dupont et Léonard Ledoux (qui avaient déjà témoigné avant lui), il s'est dirigé vers le nord, c'est-à-dire en direction du passage à niveau.

En voyant la barrière baissée alors qu'un convoi venait de passer, il dit avoir traversé la rue en diagonale, vers le côté est de la rue. Il n'a remarqué personne près de la barrière sud. Il a vu celle-ci se lever et l'autobus avancer.

C'est alors qu'il a aperçu le deuxième train s'approcher. Il s'est avancé vivement vers l'autobus pour essayer d'avertir le chauffeur. Il était parvenu à la voie de service lorsque l'accident s'est produit.

"Un sport"

Au cours de la matinée, deux Ontariennes occupant la voiture qui suivait l'autobus ont fait leur déposition.

Mlle Beverley Finlay, de Willowdale, après avoir donné les détails de ce qu'elle a vu de l'accident, détails qu'elle avait déjà donnés à l'enquête du coroner, a déclaré qu'après la collision Mme Frances Hardy a garé sa voiture sur un terrain de stationnement, tout près des lieux.

Sitôt descendue de l'auto, Mlle Finlay dit avoir rencontré des jeunes gens. Ils ont discuté pendant quelques instants de ce qu'ils venaient de voir.

Quelqu'un lui aurait alors dit que des jeunes se sont encore amusés avec les barrières et que c'est là un sport, dans la ville.

Les bras levés

Quant à Mme Frances Hardy, elle affirme avoir aperçu deux jeunes gens près de la barrière sud.

Elle est convaincue ("ce n'est pas une illusion d'optique") qu'ils tenaient la barrière élevée.

L'un d'eux avait le visage retourné vers l'autobus et souriait, précise-t-elle. Ils semblaient faire un effort en tenant la barrière élevée."

Mme Hardy explique ensuite qu'elle les a perdus de vue. Elle avait commencé à avancer, à la suite de l'autobus, pour s'engager sur la traverse, mais sa compagne lui dit qu'un autre train approchait.

"C'est à ce moment que j'ai cessé de les regarder et je ne les ai pas revus près de la barrière après l'accident."

Elle ne peut identifier les deux jeunes gens en question.

J'ai vu un policier

M. Roger Morissette, qui se trouvait dans la filée de voitures derrière l'autobus, dit avoir vu un policier marchant d'un pas assez rapide sur le trottoir est, en direction de l'autobus, quelques instants avant l'accident.

A ce moment-là, a-t-il préci-

Voir DORION en page 6

Ultimatum de St-Michel au gouvernement

Le conseil municipal de St-Michel est sur le point de se laisser aller à une sorte de grève pour forcer le gouvernement du Québec à contribuer au financement des services médicaux donnés dans les écoles.

Jusqu'à maintenant, c'est la ville seule qui paie les quelque $90,000 par année nécessaires pour assurer aux écoliers les services d'un médecin, d'un dentiste, d'un optométriste ou d'un oculiste et d'une infirmière.

Dernièrement, le conseil a résolu d'interrompre ces services tant que le gouvernement ne ferait pas sa part. Il a donc suspendu pendant quelque temps les visites des spécialistes dans les écoles.

Adoucissant un peu ses réclamations, le conseil municipal a résolu de donner un sursis d'un mois au ministère de la Santé. D'ici là, les écoliers pourront encore bénéficier des services médicaux, mais si dans 30 jours le gouvernement refuse toujours de contribuer aux frais, la ville de St-Michel mettra fin aux visites des spécialistes dans les écoles.

Le maire Maurice Bergeron a souligné hier soir que les taxes perçues aussi bien par la ville que par la Commission des écoles catholiques de Montréal ne sont pas destinées à ces fins.

Tout en reconnaissant la nécessité de ces services médicaux, M. Bergeron soutient qu'il appartient au gouvernement du Québec d'en assumer le coût.



photo Michel Gravel, LA PRESSE

C'était dans... le sac

Le projet de convention collective des travailleurs manuels de la Ville de Montréal était si avantageux qu'il est devenu inutile de se servir des boîtes de scrutin pour son acceptation. Le président de la succursale 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ), M. Roger Lampron, a expliqué les clauses du nouveau contrat devant ses 5,000 membres enthousiastes. Le projet avait reçu l'approbation unanime, lundi, des 50 délégués des grévistes.

Saulnier souhaite que les pompiers suivent demain l'exemple des manuels

par Raymond Masse

Tout en se disant fort heureux de la décision prise ce matin par les "cols-bleus" d'accepter les dernières offres de la Ville, M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la métropole, déclare espérer que les pompiers syndiqués accepteront également au cours d'assemblées, demain, les offres qu'ils ont aussi reçues de la part des administrateurs.

Quant aux cols-blancs de Concordia qui ont débrayé le 30 janvier dernier, M. Saulnier a réitéré que l'administration n'entend pas "reculer" puis il a décoché quelques flèches à l'endroit des dirigeants du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal.

Rejoint un peu après 11 h. ce matin, dans un bureau qu'il occupe hors de l'hôtel de ville, M. Saulnier a fait les commentaires suivants :

"Je suis très heureux de la décision prise par les manuels. J'ai bon espoir que les pompiers de Montréal en feront autant demain.

"Ainsi, 13,000 des 17,000 employés de la ville auront accepté les offres finales qui leur ont été faites par l'administration.

"Malheureusement, il reste le cas des fonctionnaires. On sait que l'administration ne reculera pas. Leur syndicat, affilié à la CSN, a suggéré une médiation. Nous nous demandons pourquoi il s'obstine, le syndicat, à les obliger de faire la grève puisque nous avons dit que nous n'avons pas d'objection à la médiation, à la condition que les fonctionnaires ne soient pas privés de leurs salaires, la grève rognant chaque jour, les avantages que nous leur avons offerts."



Le projet de ponts Bailey de Laval soulève de très graves problèmes

par Pierre Vennat

Le voile s'est levé sur l'emplacement projeté des deux ponts Bailey entre l'île de Montréal et la ville de Laval. Mais on ne sait toujours pas si la construction desdits ponts sera possible.

On sait que les autorités policières de Laval souhaitent la construction de deux ponts Bailey pour décharger un peu les ponts enjambant la rivière des Prairies durant l'Expo.

On a appris ce matin que le premier de ces ponts aboutirait dans le secteur de Chomedey et le deuxième dans l'ancienne ville de Duvernay.

Une enquête sur le projet a été confiée au Service de génie de Laval, enquête qui a commencé hier matin.

Mais les ingénieurs ont aussitôt rencontré deux problèmes: les voies d'accès aux ponts et l'autonomie municipale.

Un pont, fût-il Bailey, ne saurait en effet aboutir dans une cour ou dans une ruelle. Or, si du côté de Laval il n'y aurait, semble-t-il aucun problème, du côté de l'île de Montréal, il ne semble pas en être ainsi.

Tous d'abord, d'après les renseignements que nous avons obtenus de source bien informée, les deux endroits où aboutiraient les ponts dans l'île de Montréal, seraient des propriétés privées. Il faudrait donc obtenir des propriétaires, un droit de passage, du moins pour la durée de l'Expo. Et ce droit de passage, on est loin de l'avoir acquis.

Ensuite il y a lep robléme de l'autonomie municipale. Ce n'est pas tout pour Laval de songer à construire deux ponts Bailey. Encore faut-il l'appui officiel des municipalités où aboutiraient les deux ponts.

Or le pont aboutissant à Duvernay débouche, de l'autre côté, dans Montréal, tandis que le second, dont l'extrémité nord se trouverait dans le secteur Chomedey, aboutirait, à l'autre bout, dans Ville St-Laurent.

Il faudrait donc que Laval entreprenne des démarches non seulement avec Montréal, mais également avec St-Laurent, car la construction de tels ponts signifierait évidemment un afflux de circulation dans les secteurs concernés.

On semble d'avis, à l'hôtel de ville de Laval, que le Service de génie devra conclure que le projet n'est pas réalisable, non à cause de son coût, mais plutôt à cause de problèmes, quasi insolubles à si peu de temps de l'Expo, causés par les voies d'accès et l'autonomie municipale.

Incendie à Granby

GRANBY, (R.R.) — Vingt-cinq pompiers ont mis une heure à maitriser un incendie qui a causé des dommages évalués à $25,000, hier, dans un immeuble abritant une vingtaine d'appartements situés à l'intersection des rues St-Hubert et St-Jean, à Granby.

Survenu vers 10 h. 30, hier matin, le sinistre a été mis sous contrôle sans avoir fait de blessé. Le chef Raymond Farand a dirigé les opérations de sauvetage.

Ville Mont-Royal: au moins une personne aurait trouvé la mort dans une explosion

par Réginald Henry

Une adolescente de 17 ans présumée morte, plusieurs personnes manquant à l'appel, neuf blessés et 25 logements complètement détruits ou considérablement endommagés, tel est le bilan officieux et provisoire d'une violente explosion et d'un incendie survenus la nuit dernière dans deux immeubles situés aux 1537 et 1545 boulevard Graham, près de la gare du Canadien national, à Mont-Royal.

Appelés sur les lieux du désastre à 9 h. 17 hier soir, une quinzaine de pompiers de Mont-Royal et 25 autres de Montréal ont uni leurs efforts jusqu'à 3 h. ce matin avant de maîtriser les flammes. Trois heures plus tard, cependant, les décombres des bâtiments dévastés fumaient toujours et les sauveteurs prévoyaient de ne pas pouvoir fouiller les ruines sans abattre encore deux grands pans de murs qui menaçaient de s'effondrer.

La jeune fille disparue a été identifiée comme étant Mlle Françoise Clément, dont le père, M. Napoléon Clément, concierge de son état, figure au nombre des blessés avec sa femme et une autre de ses filles, Lucette.

Des témoins ont affirmé que Françoise Clément avait réussi à échapper à l'incendie avec ses vêtements en flammes, mais que, pour une raison inexpliquée, elle est subitement retournée dans l'immeuble du 1537 boulevard Graham, où elle habitait avec ses parents. La malheureuse ne devait plus ressortir du brasier, mais les policiers se refusaient encore ce matin à confirmer qu'elle avait péri.

D'autres rescapés blessés ont été transportés respectivement au Montreal Jewish Hospital et à l'hôpital St-Mary, de même que les survivants de la famille Clément. Il s'agit de Mme Ethel Ireland, de sa fille Elizabeth, de Mlle Kathleen Mc Laughlin, de Mme Irene Kerr, de M. Guy Desroches, 26 ans, et d'un pompier de Montréal, M. Raymond Roy, qui a été blessé au dos et aux jambes par l'affaissement d'un mur durant les opérations de sauvetage, vers 2 h. 30 ce matin. Aucune de ces victimes ne serait heureusement dans un état grave.

D'autres victimes ?

Policiers et pompiers envisagent la possibilité de retrouver, durant la journée, les restes d'autres locataires dans les ruines. Selon un officier de la police de Mont-Royal, il a été en effet impossible, la nuit dernière, de faire un compte même approximatif du nombre des personnes qui étaient présentes dans les bâtiments au début de la tragédie. "Plusieurs locataires s'en sont tirés indemnes et se sont réfugiés chez des parents ou des amis. Nous les avons pressés de se rapporter au poste, mais les occupants de trois appartements n'ont pas encore répondu à notre appel", nous a déclaré ce matin le sergent O'Connors, de Mont-Royal. Le policier a rapidement ajouté que ces personnes manquantes pouvaient fort bien ne pas avoir eu connaissance des recherches menées en vue de les contacter, ou être en dehors de la ville.

Une explosion de cause inconnue

La nature de l'explosion, qui fut extrêmement violente, n'a pas encore été déterminée. Selon des témoins oculaires, la déflagration a littéralement disloqué l'immeuble de fond en comble et son souffle a été assez puissant pour renverser des piétons dans la rue, faire voler en éclats des vitres d'automobile et même la vitrine d'un magasin situé à environ 500 pieds de là. On l'aurait de plus entendue à six pâtés de maison de distance.

Les flammes auraient pris naissance presque immédiatement après. Tandis que des locataires hébétés se précipitaient en désordre dans la rue, des centaines de curieux se sont rapidement rassemblés pour assister au spectacle, en dépit des volontaires qui tâchaient de les repousser en clamant la possibilité d'une autre explosion.

Rapidement pervenus sur la scène, les pompiers de Mont-Royal, jugeant de l'ampleur du danger, ont tout de suite demandé l'aide de leurs collègues de Montréal.

En dépit de deux grandes échelles et d'une douzaine de lances, les pompiers n'ont pu empêcher les flammes de se propager à l'immeuble adjacent, soit au 1545 boulevard Graham, où l'évacuation indispensable s'était heureusement effectuée à temps et en bon ordre.

Les pompiers de Montréal, commandés par le directeur Dollard Boisvert, ont regagné leur caserne vers 3 h. 30 ce matin, après que le sinistre eût été maîtrisé.

Plus tôt, des employés de la Corporation du gaz naturel étaient intervenus avec un imposant matériel pour pratiquer un trou dans la chaussée et fermer, selon toute apparence, un conduit souterrain passant devant les immeubles sinistrés.

Exclu de la cour, Me Roumanek reste l'avocat de la Couronne dans l'affaire Julius Erbstein

par Léopold Lizotte

Expulsé de la Cour, il y a deux semaine, par le juge Redmond Roche, en raison de son attitude à l'endroit de certains témoins, dans l'affaire Julius Erbstein, Me Jay Roumanek demeure le procureur de la Couronne au dossier.

C'est ce qu'a annoncé le procureur-chef adjoint de la Couronne, Me Rhéal Brunet, ce matin, alors que l'affaire revenait momentanément devant le tribunal pour la fixation d'une date définitive pour la reprise du procès.

Le juge Roche, on le sait, avait déclaré qu'il ne voulait plus voir Me Roumanek devant lui, et il avait demandé son remplacement comme procureur de la poursuite, dans cette sensationnelle affaire de faillites frauduleuses dont le montant s'élève à quelque $300,000.

Aujourd'hui, cependant, Me Brunet a fait en cour la déclaration suivante :

"On se souvient évidemment de l'incident regrettable, voire même déplorable, qui a marqué la dernière séance du procès. Il est possible que le procureur au dossier, dans cette affaire, Me Roumanek, ait manqué d'expérience, mais je suis convaincu qu'il n'a pas manifesté de mauvaise foi."

"Aussi, le procureur-chef de la Couronne et moi-même avons convenu qu'en raison de l'importance de cette cause, que Me Roumanek a préparé pendant plusieurs mois, nous lui demandions de continuer à la plaider. Et il serait prêt à recommencer l'instruction dès mardi prochain."

Ceci dit en présence du jeune procureur spécial contre les fraudes, le juge Roche demanda alors à Me Brunet :

— Serez-vous alors présent ?

"Non", de répondre rapidement le procureur-chef adjoint du ministère public.

Le tribunal ajouta alors :

"L'offense commise devant moi a été très grave. Et je ne suis pas encore remis de ce que j'ai entendu. Je crois bien que des excuses devraient être au moins faites, dans un tel cas, mais je ne sais évidemment pas si je les accepterai.

"De toute façon, il vaut mieux remettre l'instruction à une autre date, car je ne suis certainement pas prêt à passer l'éponge. Quand on se conduit comme cela devant moi, je ne l'oublie pas aussi facilement."

Me Maurice S. Hébert, l'un des procureurs d'Erbstein se leva alors pour s'opposer à un ajournement au 21, en soulignant que son confrère de la défense, Me Jean-Paul Cardinal, venait de partir pour l'Europe, et qu'il ne serait de retour que le 6 mars.

Le juge Roche suggéra alors que l'on discute du problème de l'ajournement hors cour, et au besoin devant le juge en chef Edouard Archambault.

On y alla donc de la discussion suggérée, et, quelques minutes plus tard, on revenait en cour avec le 28 février comme date convenue pour la poursuite de l'instruction.

Me Roumanek était toujours là, mais, pas plus qu'à la première occasion, il ne prit part à la discussion.

Mais qu'arrivera-t-il le 28 ?

Nouveaux numéros de téléphone de LA PRESSE

PUBLICITE
Grandes annonces 874-7259
Grandes annonces 874-7235
Carrières et professions 874-7245
Annonces encadrées 874-7246
Annonces classées 874-7111

TIRAGE
Livraison à domicile 874-6911

COMPTABILITE
Grandes annonces 874-6892
Annonces classées 874-6900

REDACTION
le jour, du lundi au vendredi
Pupitre 874-7078
Sports 874-7008
Magazine 874-7029
Finance 874-7016
Arts et Lettres 874-7041
Vie féminine 874-7023
Nuit 874-7061
Soir 874-7272

Pour renseignements concernant tout autre service :
874-7272



"Moi, JE PRÉFÈRE ALLER À LA BANQUE LE SOIR, je suis trop occupé durant le jour!"

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

OUVRE TOUS LES SOIRS DE 7H. À 8H.

LOUEZ

Nos Outils et notre Equipement

Nous louons tout genre d'outillage pour
• Domicile
• Industrie
• Construction

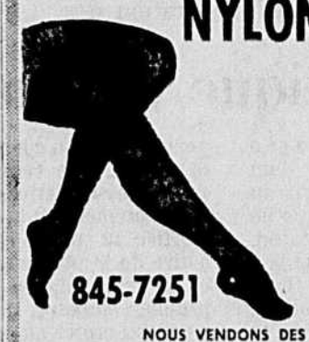
5272, boul. St-Laurent
Ouvert vendredi soir jusqu'à 8 h. Samedi jusqu'à midi.

OUVERTURE PROCHAINE
d'une succursale pour mieux vous servir
Au 3185, boul. PITFIELD (Montée-de-Liesse nord)
Saint-Laurent
par la route transcanadienne
tournez à la sortie 18 nord

Perco LTD.

273-2411

NOUVEAUX BAS
NYLON ELASTIQUE
2 PAIRES
régulièrement $30.75
SPECIAL $16.75
1 paire pour la toilette
1 paire pour le travail
QUANTITE LIMITEE
Stationnement GRATUIT ½ hre avec achat de 1.00 et plus, rue St-André au sud de Ste-Catherine



845-7251

NOUS VENDONS DES CHAISES ROULANTES

PHARMACIE MONTREAL DUQUET & DUQUETTE • PROPS
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

Elégants modèles de souliers pour hommes

par Milord



$29.95

Attrayants modèles d'allure printanière, souples, légers et confortables, qui plairont aux hommes qui aiment être bien chaussés.

Ouvert le soir jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. 30
A quelques minutes seulement de toute station de métro
STATIONNEMENT GRATUIT

Louis Deslauriers Ltée. — H. Giroux et Fils Inc.

6914 St-Hubert, 273-2813 • 1500 Mt-Royal E., LA.1-3164
4029 Ontario E., LA.1-9414

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

La Maison des étudiants canadiens à Paris a 40 ans

Le lundi 13 février dernier, la Maison internationale de la Cité universitaire de Paris était la scène d'une réception donnée par l'ambassadeur du Canada en France, M. Jules Léger, pour célébrer à la fois le Centenaire du Canada et le 40e anniversaire de la Maison canadienne.

Nous reproduisons, ci-dessous, tout d'abord le texte de l'allocution prononcée par le directeur de la Maison des étudiants canadiens à Paris, M. Raymond Tanghe, et ensuite celui de l'allocution de M. Jean-P.-W. Ostiguy, président du Comité canadien de la Maison canadienne.

Comme on l'a souligné, le pavillon canadien fut la première résidence nationale pour étudiants étrangers dans la Cité universitaire, à Paris.

Les résidants de la Fondation Canadienne de la Cité Internationale, en organisant la SEMAINE DU CANADA, ont voulu commémorer deux événements, l'un et l'autre issus d'un acte de foi et de générosité.

Il y a cent ans, des colonies éparses, rivales et vulnérables, qui avaient été témoins de la longue et affreuse guerre civile américaine, décidèrent d'oublier leurs griefs, de se faire mutuellement confiance et de s'unir en une fédération. Ainsi naquit le Canada moderne qui, en un siècle, au prix d'efforts incessants, s'est affirmé comme une grande puissance, souveraine et maîtresse de sa destinée. Si je tentais d'évoquer cette épopée de la conquête du Canada par les Canadiens, traversée par les éclairs fulgurants et — hélas — combien douloureux des deux guerres mondiales, je ne saurais me défendre d'un lyrisme qui ne serait pas de mise ici. Je préfère appeler en témoignage les oeuvres des artistes, des écrivains, de poètes, les images des grandes réalisations industrielles et les résultats acquis.

"Le vingtième siècle sera le siècle du Canada", avait prédit Laurier; au moment où commence le dernier tiers de ce siècle, l'Exposition de Montréal attestera que cette prédiction est en voie de réalisation. Pour modeste que soit notre contribution à faire cette preuve, nous espérons que la SEMAINE DU CANADA offrira suffisamment d'intérêt pour amorcer et faire croître votre curiosité à l'égard du magnifique essor du Canada dans tous les domaines.

Le second acte de foi et de générosité que nous voulons commémorer est celui qui a donné naissance à la Cité Internationale. Ce n'était certes pas une utopie pacifiste que proposait André Honnorat, mais une oeuvre de formation et d'éducation destinée à promouvoir la solidarité internationale. Spontanément, des donateurs ont offert leur concours. Au premier rang se trouvait Marcellin Wilson, fondateur de la Maison des Etudiants Canadiens qui, en 1924, en fit don à l'Université de Paris.

Depuis quarante ans, sauf bien entendu pendant la guerre, le pavillon du Canada a accueilli des promotions d'étudiants canadiens, français, ou d'autres nationalités, au nom de qui je tiens à exprimer publiquement la gratitude envers le Sénateur Wilson et ses descendants, représentés ici par Monsieur Jean-Paul Ostiguy, président du Comité Canadien de la Maison des Etudiants canadiens. Leur sollicitude vigilante, leur générosité et l'appui qu'ils ont obtenu de diverses sources officielles ou privées, ont permis à la fondation canadienne de se maintenir, voire de s'agrandir. Pour tout cela, Monsieur Ostiguy, nous remercions les membres de la famille Wilson et les autres bienfaiteurs, ainsi que le Comité de Montréal.

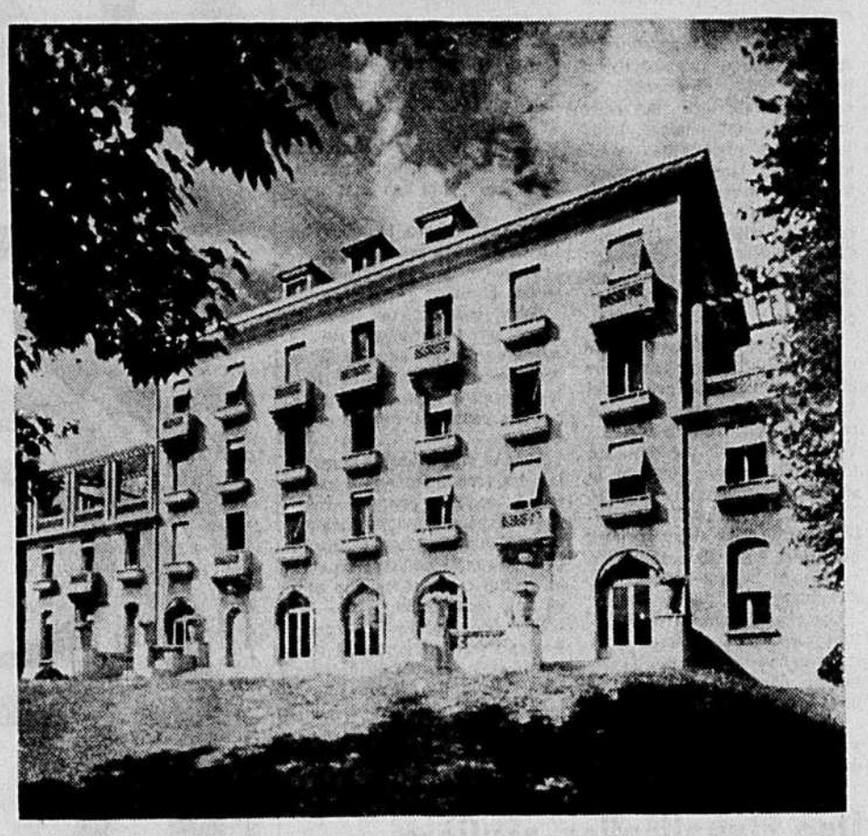
En évoquant des actes de foi et de générosité, on se trouve toujours amené à y associer la France. Dans la fresque qui orne le grand amphithéâtre de la Sorbonne, le personnage central est censé représenter la Science. Il m'a toujours paru que cette femme qui accueille, aide et guide les chercheurs, les artistes, les créateurs, symbolisait la France.

Au nom de tous les étudiants et stagiaires canadiens veuillez accepter, Monsieur le président, le tribut de reconnaissance pour tout ce qu'a fait en leur faveur le gouvernement de la France.

● ● ●

Le samedi 30 octobre 1926, Son Altesse Royale, le Prince de Galles, et le président de la République française, Monsieur Doumergue, inauguraient, en présence des personnages les plus éminents du monde social, intellectuel et politique de France, la Maison des étudiants canadiens, la première Maison étrangère à être construite dans la nouvelle cité universitaire de la banlieue de Paris, à la porte d'Orléans.

Après avoir déjeuné à l'Elysée, le prince se rendit à la Maison des étudiants canadiens en compagnie du président Doumergue. Le recteur de l'Université de Paris, M. Paul Lapie, le maréchal Foch et un comité des Canadiens de Paris souhaitent la bienvenue au Prince. L'Honorable Philippe Roy, Commissaire Général du Canada en France, rappela comment le Canada, français d'origine, demeure attaché à la France. Notre pays, dit-il, a trop souffert par le passé de la mésentente franco-anglaise pour ne pas désirer qu'une entente cordiale règne à tout jamais entre ces deux grandes nations. Telle est la pensée qui domina cette fête. Nous considérons cet édifice, construit sur le sol de la vieille France,



Façade de la Maison canadienne à Paris

conclut M. Roy, comme le symbole de l'union des deux peuples, union qu'on ne permettra jamais de briser.

Au nom de son gouvernement, le ministre de l'Instruction Publique, M. Hériot, dit l'orgueil de la France de voir les étudiants canadiens si superbement logés. Ces jeunes gens, dit-il, viennent d'un pays qui occupe une large place dans notre coeur. Puis le prince de Galles dit en français : "Au nom du gouvernement du Canada, je déclare cette maison ouverte".

Puisque nous sommes ici pour marquer le quarantième anniversaire de l'ouverture de la Maison des Etudiants, qu'il me soit permis d'exprimer à mon grand-père, Marcellin Wilson, fondateur de cette maison, un sentiment de piété filiale.

Né d'une famille terrienne de la banlieue de Montréal, Marcellin Wilson descendait d'une famille d'origine écossaise, comme en fait foi son nom, mais depuis longtemps assimilé au milieu canadien francophone. Puisque nous célébrons aussi aujourd'hui le Centenaire de la Confédération du Canada, il est intéressant d'ajouter que Marcellin Willson est né quelque cinq ans avant la Confédération.

La situation financière de ses parents ne lui a pas permis de poursuivre ses études au-delà du cours secondaire et très tôt dans la vie, il se vit forcé d'entrer comme commis dans une maison d'importation (vins de France et alcools de Grande-Bretagne). A peine avait-il atteint la quarantaine qu'il devenait propriétaire de cette dite société maintenant établie d'un océan à l'autre et en même temps, président d'une distillerie. On disait de lui à ce moment-là qu'il était un des jeunes Canadiens à qui le succès semblait le plus sourire.

A l'occasion de la création de la Régie des Alcools du Québec, son commerce fut exproprié par le Gouvernement provincial et mon grand-père concentra toute son activité aux questions financières.

Homme de ses oeuvres, il s'élève vite au premier rang des hommes d'affaires de son pays. Il devient président d'une banque, fonde une société de fiducie et siège au conseil d'administration de plusieurs des plus importantes sociétés canadiennes.

Le Premier Ministre de l'époque, Sir Wilfrid Laurier, qui avait prédit que le vingtième siècle serait celui du Canada, appela Marcellin Wilson au Sénat. Peu après, le Gouvernement de la République française le nommait Chevalier de la Légion d'Honneur et l'élevait au rang de Commandeur, à l'occasion de l'ouverture de cette Maison.

Marcellin Wilson était de ceux qui conseillent aux jeunes de travailler sans relâche et de ne jamais céder à l'indolence. C'est, disait-il, par la force de caractère, le goût de l'étude et du travail que vous ferez un succès de votre vie. Peu d'hommes ont aussi bien illustré par la pratique les théories qu'ils énonçaient.

En fondant la Maison des Etudiants, à un moment où le Canada était à l'aube de son développement, Marcellin Wilson se rendait compte de l'importance d'offrir à ses jeunes compatriotes la possibilité de parfaire leurs études et de connaître la culture française, là même où elle est née. De fait, bien des Canadiens ont su bénéficier de cet avantage et parmi ceux-ci l'Ambassadeur du Canada, Son Excellence Jules Léger, ainsi que son prédécesseur.

Afin que le Canada se réalise pleinement, il lui fallut accéder aux sources de la culture, il lui fallut des spécialistes, des compétences. Or, c'est ce à quoi a contribué, et contribue encore, l'institution dont nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire.

Que le Gouvernement canadien nous ait accordé tout récemment une subvention pour l'agrandissement de cette Maison confirme, d'une façon éloquente, l'importance qu'il y a de continuer l'oeuvre instaurée, il y a déjà plus de 40 ans par le Sénateur Wilson.

C'est en s'inspirant de la vision de son fondateur que la Maison des Etudiants continuera à remplir son rôle.

Comité canadien de la MAISON DES ETUDIANTS CANADIENS à la Cité universitaire de Paris

Président
Monsieur Jean P. W. Ostiguy, président,
Morgan, Ostiguy & Hudon Ltée,
500 ouest, rue St-Jacques, Montréal 1, P.Q.

Vice-président
Monsieur Isidore C. Pollack, vice-président,
Maurice Pollack Ltée,
725 est, rue St-Joseph, Québec, P.Q.

Secrétaire
Me Marcel Faribault, président,
Trust Général du Canada,
909 ouest, boul. Dorchester, Montréal 2, P.Q.

Assistant-secrétaire
Monsieur Emilien Ouimet,
Trust Général du Canada,
909 ouest, boul. Dorchester, Montréal 2, P.Q.

Directeurs
Me Wilbrod Bherer, C.R.,
Bherer, Masson, Juneau, Bernier & Côté, avocats,
520 est, Grande Allée, Québec, P.Q.

Honorable Sénateur Léon Mercier Gouin,
204 ouest, rue Notre-Dame, suite 33, Montréal 1, P.Q.

Mr. G. Edward Hall, president,
The University of Western Ontario, London, Ontario.

Mr. Herbert H. Lank, président,
Du Pont of Canada Ltd.,
1135 Beaver Hall Hill, Montréal 1, P.Q.

Bâtonnier Jean Martineau, C.R.,
Place Victoria, suite 3400, Montréal, P.Q.

CEUX QUI FONT LA CONFÉDÉRATION EN 1967



PAR PETER NEWMAN

Ross Thatcher — *"Les difficultés viennent de la sottise des gens d'Ottawa"*

LA Saskatchewan serait bien le dernier endroit au Canada où l'on puisse admettre qu'une révolution sociale est en pleine réalisation.

Dans l'esprit des gens de l'est du Canada, cette province est considérée depuis dix ans comme le terrain de culture de la "diefenmanie". On ne pense pas qu'il puisse s'y passer bien autre chose.

La réalité est pourtant la suivante: John Diefenbaker, avec sa politique établie sur l'agriculture, dominée par les ruraux et ennemie du progressisme, ne représente plus vraiment la Saskatchewan moderne; d'autre part, Ross Thatcher, qui agit beaucoup plus comme directeur général que comme premier ministre, représente, lui, cette province.

Cela ne veut pas nécessairement dire que les libéraux de M. Thatcher vont triompher aux élections provinciales prévues avant la fin de l'année, pas plus que cela veut dire que la majorité des citoyens de la province acceptent la philosophie politique de droite, à longue portée, de M. Thatcher.

Mais l'influence du gouvernement de M. Thatcher, qui va dans le sens de l'industrialisation et de l'urbanisation, agit selon les tendances sociales et économiques de l'heure.

Le produit national brut

L'agriculture ne représente plus qu'environ 40 pour cent du produit national brut. Les mines, les industries, en croissance rapide, comptent de plus en plus dans la vie économique.

Depuis cinq ans, les habitants de la Saskatchewan quittent les campagnes pour aller vivre dans les villes à un tel rythme qu'avant la fin de l'année, une bonne moitié de la population sera urbaine. Depuis cinq ans, la population de Saskatoon a augmenté de 21 pour cent et celle de Regina, de 17 pour cent.

Même ceux qui demeurent encore sur la ferme sont en train de perdre leur personnalité propre. Dans un cinéma de Regina, au cours d'une intermission qui n'en finissait plus, j'ai surpris une conversation entre deux dames d'âge mur, qui m'en a beaucoup appris.

D'après ce qu'elles ont dit, j'ai appris qu'elles vivaient toutes deux sur une ferme, à une heure de voiture de la ville, et qu'elles avaient décidé de venir dîner à Regina et d'y voir "Le docteur Jivago".

Après avoir réglé le sort de Julie Christie et de Geraldine Chaplin, elles se mirent à parler de machine à laver la vaisselle (elles en possédaient), de broyeur d'ordures (elles en désiraient), de perruque, de postiche, de boucles d'oreilles et d'une nouvelle de James Baldwin qui paraissait dans le dernier numéro de "McCall's".

Elles ne parlèrent qu'une seule fois, et très rapidement, de bétail. Pour le reste, c'était une causette qui n'avait rien de régional et qui aurait pu tout aussi bien avoir lieu à Toronto ou à Chicago.

Qu'est-ce que cela signifie? Cela indique que la Saskatchewan vient de connaître cinq grandes années de riches récoltes et de ventes régulières.

L'an dernier, les 85,000 fermiers de la province ont réussi la plus belle récolte jamais vue et, cet hiver, ils avaient près de $650 millions en poche. Comme plusieurs d'entre eux avaient déjà eu l'occasion de s'acheter des machines aratoires, grâce aux bénéfices des années passées, l'argent de cette année a pu servir à l'achat de voitures luxueuses, d'appareils de télévision en couleur et a permis également de s'offrir des vacances dans les pays chauds.

Il y a environ 15,000 emplois disponibles. Cela est d'autant plus significatif que la Saskatchewan n'avait jamais connu, avant aujourd'hui, une année sans chômage, même durant la guerre.

Les problèmes économiques de la province demeurent énormes. Aucune autre province n'a une population qui soit dispersée à un tel point. La Saskatchewan a cinq pour cent de la population canadienne mais 30 pour cent du millage de routes du pays. De surcroît, elle se trouve trop loin des grands marchés pour pouvoir se lancer dans l'établissement d'une industrie manufacturière de grande importance.

La fin d'un complexe

Ce qui est vraiment arrivé, c'est que la Saskatchewan a surmonté le complexe de défaitisme qui l'a entravée, à la suite de la dépression, pendant trente longues années.

On exploite de nouveaux champs pétrolifères; on a mis en marche quatre mines de cuivre; 60 grandes compagnies minières font de la prospection dans le nord de la province où une fabrique de pâte à papier est en cours de construction au coût de $65 millions.

Le plus étonnant développement se produit pour la potasse: une douzaine de mines doivent ouvrir d'ici 1970. A Esterhazy, par exemple, où il y avait 350 personnes, en 1965, la potasse a mis une ville de 3,500 âmes là où il n'y avait qu'un hameau. Et ce n'est pas fini. Esterhazy s'attend à avoir bientôt 10,000 habitants.

Les réserves de potasse de la province seraient suffisantes pour assurer de l'engrais à toutes les terres arables du monde pendant cinq siècles.

L'action de M. Thatcher

Dans quelle mesure le programme énergique d'industrialisation appliqué par M. Ross Thatcher a pu avoir son rôle à jouer dans cette expansion ? Il est bien difficile de le dire.

"L'expansion des industries de la potasse et du pétrole avait commencé au moment de notre défaite en 1964, m'a dit le leader de l'opposition néo-démocrate Woodrow Lloyd, et rien n'aurait pu arrêter les producteurs de potasse, si ce ne sont les mitrailleuses."

Ce que M. Lloyd reproche surtout au gouvernement de M. Thatcher, c'est sa dureté à l'endroit des agences de bien-être social, ce qui lui a donné la réputation de diriger "le gouvernement le plus inflexible au Canada".

Contrairement à la plupart des partis politiques du monde civilisé qui ne cessent de prôner l'accroissement des mesures de bien-être social, l'administration de M. Thatcher exalte sans retenue les vertus de la libre entreprise, dans toute sa pureté.

Selon M. Thatcher, on prélève aujourd'hui des taxes à un tel degré que c'est "presque devenu un acte de confiscation des biens" et les prestations de sécurité sociale ont "dépassé les objectifs humanitaires". Le premier ministre de la Saskatchewan est opposé aux campagnes syndicales en vue d'obtenir des hausses de salaire.

Au cours d'une récente grève des employés du gaz, il a présenté un projet de loi prévoyant l'arbitrage obligatoire,



lequel contenait une clause par laquelle les employés auraient été privés de leur droit d'association s'ils n'étaient pas retournés au travail dans les dix jours après l'entrée en vigueur de la loi.

Cette province a trois ans

D'après M. Thatcher, l'histoire de la Saskatchewan a commencé il y a trois ans, quand il a été porté au pouvoir. Selon lui, les vingt années de socialisme qui ont précédé cet événement furent des années noires de "stagnation industrielle, d'oppression par la taxation et de dépeuplement intense".

"Le socialisme, c'est parfait, dit fréquemment M. Thatcher, mais ça ne peut pas fonctionner. Il y a des gens qui se disent opposés au socialisme de façon générale mais qui seraient d'accord avec quelques mesures socialistes. Nous avons découvert en Saskatchewan qu'un peu de socialisme, c'est comme un peu de grossesse : quand c'est commencé, c'est bien difficile à arrêter."

C'est, en gros, à cause de son aversion pour les idées de la gauche que M. Thatcher s'est mis à dos les libéraux d'Ottawa même s'il dirige le seul gouvernement libéral de province à l'Ouest du Nouveau-Brunswick.

"A Ottawa, m'a dit le premier ministre, en brandissant le poing fermé à l'adresse d'ennemis invisibles, on semble avoir pour théorie que le seul moyen de vaincre les socialistes, c'est d'emprunter leur programme. Mais le Canada a déjà un parti socialiste. Il n'en a pas besoin d'un second."

Le mal de la bureaucratie

M. Thatcher dénonce avec véhémence la bureaucratie d'Ottawa. Il affirme que les vingt membres du personnel de placement de son ministère des Affaires indiennes ont trouvé du travail à 2,000 Indiens, cette année, tandis que le ministère fédéral, avec ses 400 employés dans la province, n'a pas réussi à en placer 100. "C'est un bon exemple, dit-il; tout ce qu'ils ont, ce sont des projets en l'air à saveur sociale."

M. Thatcher ne veut d'aucune réforme constitutionnelle et il désire sans réserve un puissant gouvernement central. "La Constitution est parfaite, de même que le partage des pouvoirs de taxation, affirme-t-il, si ça ne va pas, c'est à cause de la sottise des politiciens d'Ottawa."

Ce dont il se plaint surtout, c'est que la Saskatchewan ait perdu ses paiements de péréquation, l'automne dernier, en atteignant le statut de province prospère.

"Ils donnent $260 millions au Québec. Tout ce que le Québec veut, il l'obtient. Nous, ici, qui formons le seul gouvernement libéral dans l'ouest du Canada, nous sommes écartés. On nous envoie aux douches. Je ne pense pas que nos gens vont arriver à le pardonner à Ottawa. Nous pouvons perdre jusqu'à $150 millions durant les cinq prochaines années. C'est proprement incroyable."

A la fin de cette sortie, M. Thatcher fit une pause avant de continuer. "J'ai assez de problèmes ici; à quoi servirait d'en dire encore plus sur le dos d'Ottawa. Ils nous envoient au poteau. Plus j'en dis, plus je m'indigne. Quand nous allons à une conférence, ils nous assassinent."

Au moment où je partais, le premier ministre de la Saskatchewan interrompit ses récriminations juste assez de temps pour me faire promettre de ne rien dire de ses opinions sur MM. Lester Pearson et Walter Gordon. Je lui obéirai sans pouvoir me retenir toutefois d'ajouter que ses remarques sur Ottawa étaient d'une douceur angélique en comparaison de ses commentaires sur MM. Pearson et Gordon.

PISCINES
RESIDENTIELLES et COMMERCIALES
Pensez à la belle saison
Documentation gratuite
SPORT LAB 4
TEL. 667-8712
Boul. Martin
Pont-Viau

NOUVEAU!
FENÊTRES COULISSANTES
"PANORAMIQUES" tout en aluminium



MORRIS AU PRIX DU GROS!
GARANTIE MORRIS
Depuis plus de 35 ans
Marchandises satisfaisantes ou remplacées sans frais !

- Fermoir Bouton à pression
- Faciles d'opération
- Etanchéité parfaite
- A l'épreuve de la poussière
- A l'épreuve des vibrations
- Vue panoramique
- Volets amovibles
- Aluminium profilé très résistant

Démonstration à domicile GRATUITE JOUR ET SOIR
Tél. RI. 7-3534
Wm MORRIS ET FILS LIMITÉE
6045, chemin Côte-de-Liesse — Montréal

Menace d'inondation à St-Sulpice, Repentigny, Longue-Pointe et Rivière-des-Prairies

De nombreux citoyens du quartier de Rivière-des-Prairies, de Longue-Pointe, de Repentigny et de St-Sulpice voient aujourd'hui la crue des eaux se manifester de façon alarmante et craignent de graves inondations. Les nombreux embâcles qui se sont formés tant sur la rivière des Prairies que sur le St-Laurent, au cours de la dernière vague de froid, ont en effet empêché l'écoulement des eaux et conséquemment élevé le niveau de l'eau entre Montréal et Sorel.

Les prévisions sont peu rassurantes. Selon M. Herbert Land, chef de l'Office du chenal maritime du St-Laurent, la situation pourrait bien demeurer critique encore plusieurs jours, à moins qu'une température particulièrement favorable ne vienne à la rescousse des brise-glace et permette une trouée moins difficile que prévu à travers les embâcles.

Dans le port de Montréal, hier, le niveau de l'eau s'établissait à 45.5 pieds, tandis qu'il atteignait 46 pieds à Verchères et que l'eau débordait de nombreux remblais à Longue-Pointe et à Repentigny, où elle menaçait les sous-sols de nombreuses maisons.

A midi, aujourd'hui, selon la police de Pointe-aux-Trembles, le niveau de l'eau semblait s'être stabilisé. On continuait, toutefois, à pomper l'eau aux entrées des sous-sols dans les 79ième, 81ième et 82ième rues, en bordure du fleuve.

A Repentigny, le service de la police nous confirmait que sept familles avaient évacué leur maison hier soir devant la menace des eaux mais qu'il ne semblait pas aujourd'hui y avoir danger d'inondation. L'eau était également toujours au même niveau depuis les dernières douze heures.

A Rivière-des-Prairies, les policiers du poste no 5 nous informaient que tout était normal ce matin et qu'aucune plainte n'avait été portée à leur attention au sujet de la crue des eaux. Hier soir, la situation étiat vraiment inquiétante puisque le niveau de l'eau s'élevait à la cadence de quatre pouces à l'heure. A certains endroits l'eau n'était plus qu'à six pouces du boulevard Gouin.

Hier, le travail des brise-glace sur le St-Laurent n'a pas été tellement fructueux. Trois des quatre bâtiments se sont vainement acharnés à briser un embâcle qui retient les glaces en aval de Sorel. Ce matin, les brise-glace ont repris leur travail et on espérait que leurs efforts porteraient fruit.

Un quatrième brise-glace fait la navette entre Trois-Rivières et Sorel afin de maintenir le chenal libre des glaces et prévenir d'autres embâcles.

St-Michel n'aura pas de comité exécutif

La ville de St-Michel n'aura pas de comité exécutif.

Le conseil municipal a résolu de laisser tomber ce projet dont il faisait état dans son bill qui est présentement soumis à l'attention du gouvernement provincial.

En vertu de la Loi des cités et villes, le comité exécutif qu'aurait pu former St-Michel n'aurait compris que trois membres, le maire et deux conseillers.

Le nombre des membres d'un comité exécutif est fixé par la loi proportionnellement au nombre des membres du conseil municipal. Or pour un conseil de sept membres, la règle veut qu'un comité exécutif soit formé de trois.

Le maire Maurice Bergeron a souligné hier soir que pour St-Michel ce serait nettement trop centraliser l'administration.

Là-dessus, le conseiller Maurice Constantineau a noté: "Dans ce cas, les quatre autres conseillers n'auraient même plus eu à se présenter à l'hôtel de ville."

Les autorités provinciales auront toutefois à se prononcer sur un autre projet contenu dans le bill de St-Michel, prévoyant un système de pensions pour le maire et les conseillers.

Le projet de St-Michel est comparable à ceux qui prévalent depuis quelques années à Verdun et à Sherbrooke.

Après 12 ans de service, un conseiller municipal toucherait une pension annuelle de $1,500. Dans le cas du maire, cette pension serait d'abord de $2,000 par année, avec un surplus de $500 pour chaque année qu'il serait en poste après les 12 premières années, avec un maximum de $5,000 par année.

DORION

SUITE DE LA PAGE 3

sé, l'autobus était déjà en mouvement.

Il n'a vu personne près de la barrière, laquelle, a-t-il dit, s'est levée normalement, non pas par coups.

Quant à M. John Murgatroyd, un lieutenant de l'armée canadienne, dont la voiture se trouvait "la troisième ou la quatrième derrière l'autobus", il déclare avoir vu un policier traverser la rue de l'ouest à l'est puis continuer en direction nord, vers la traverse.

Il l'a ensuite perdu de vue pour le revoir quelques instants après à environ 6 pieds de la barrière, quand l'autobus s'est avancé. La barrière était levée, mais pas dans une position tout à fait verticale.

M. Marcel Dupont se trouvait sur le trottoir, du côté sud-ouest du passage à niveau avec M. Léonard Ledoux et, sa fillette.

L'agent Fontaine se trouvait tout près et ils se sont parlé environ deux minutes. Puis le policier est parti vers la voie ferrée. M. Dupont s'est ensuite tourné la tête vers une vitrine et, alerté par M. Ledoux, il a tourné la tête juste le temps qu'il fallait pour voir survenir l'accident. Il dit avoir vu deux ou trois personnes du côté nord, mais n'a vu courir personne.

M. Léonard Ledoux, un ancien policier de Dorion, a, pour sa part, déclaré qu'il est convaincu que quelqu'un a levé la barrière. Sa version était à peu près semblable à celle de M. Dupont au sujet de l'agent Fontaine.

Il a expliqué qu'alors qu'il était policier il lui est arrivé de lever les barrières des chemins de fer qui s'étaient baissées d'elles-mêmes alors qu'aucun convoi se s'approchait.

Après un assez vif mais bref échange entre deux avocats sur les termes "personnes", "silhouettes" et "ombres", M. Ledoux a déclaré avoir vu une silhouette dont les deux bras élevés semblaient soutenir la barrière.

Il n'est pas sûr toutefois que l'agent Fontaine s'est rendu à la barrière en le quittant, de sorte qu'il ne sait pas si c'est lui qui la soutenait.

—"Est-il possible que l'agent Fontaine soit celui qui a levé la barrière ?" a demandé Me Bertrand Lacombe, qui représente la ville de Dorion à l'enquête.

—"Oui, si j'étais sûr qu'il était allé à la barrière".

La reine-mère visitera les Maritimes

OTTAWA (PC) — La reine-mère Elizabeth, d'Angleterre, qui a accepté de visiter le Canada en 1967 à l'occasion du centenaire de la Confédération, limitera sa visite, qui doit durer dix jours, aux provinces de l'Atlantique.

Le commissariat général des visites d'Etat en 1967 a fait savoir mardi que la reine-mère arrivera à Halifax de Londres par avion le lundi, 10 juillet. Elle reprendra aussitôt l'avion pour se rendre à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, où elle s'embarquera à bord du yacht royal Britannia, qui sera à quai dans le port de Saint-Jean.

Du 11 au 21 juillet, date prévue de son retour à Londres, la reine-mère visitera Saint-Jean, Fredericton, capitale du Nouveau-Brunswick, le camp militaire de Gagetown, Moncton, St. Andrews et l'île Campobello, dans la même province.

En Nouvelle-Ecosse, la reine-mère visitera Halifax, la capitale, Antigonish et Sydney.

Deux enfants sur un traîneau mécanique : un mort et un blessé

STE-EULALIE. — Une bambine de 5 ans a trouvé la mort et un bambin de 6 ans a subi de graves blessures, vers 4h.15 hier après-midi, dans une collision survenue entre le traineau mécanique qu'ils occupaient et un camion, à l'intersection des routes nos 13 et 34, près de Ste-Eulalie, comté de Nicolet, à environ 60 milles au nord-est de Montréal.

La petite Josée Boisclair, enfant de M. et Mme Léopold Boisclair, de Ste-Eulalie, est morte sur la scène du tragique accident, tandis que son jeune compagnon, Yvon Poudrier, de Ste-Eulalie également, a été transporté à l'hôpital Ste-Croix, à Drummondville, où son état est jugé grave.

Selon la Sûreté provinciale, le bambin conduisait le traineau, et ce, en contravention avec les dispositions du Code de la route, qui prévoit un âge de 17 ans accomplis pour l'utilisation d'un semblable véhicule à moteur.

Hausse de tarifs des télécommunications des chemins de fer

Les télécommunications du Canadien National et du Canadien Pacifique ont été informées hier que la Commission des transports avait approuvé leur demande d'une hausse des taux de messages télégraphiques au Canada.

La Commission a approuvé la requête, puisque aucune objection ne s'est élevée contre la demande faite par les deux compagnies ferroviaires, le 16 janvier. La dernière hausse appliquée aux taux des télégrammes a été accordée en 1965.

Les hausses de tarif, devant entrer en vigueur dès aujourd'hui, apporteront aux deux compagnies ensemble un revenu additionnel approximatif de 13 pour cent.

Les changements comprennent une nouvelle table de taux pour les communiqués de presse qui apporteront à cette division un revenu supplémentaire évalué à 19 pour cent. L'augmentation totale de revenus, incluant le service des communiqués, se chiffrerait par $1,646,314 annuellement pour les deux sociétés qui disent en avoir besoin pour rencontrer les hausses du coût d'exploitation et des salaires.

Les changements à la structure tarifaire établissent à 15 mots au lieu de 10 la charge minimum d'un message télégraphique.

D'autres changements se baseront de plus sur une distance de communication minimum de 250 au lieu de 125 milles comme présentement.

La nouvelle échelle éliminera la classe actuelle des messages quotidiens qui ont des taux plus bas parce qu'ils occupent la deuxième place dans la priorité de transmission après les messages envoyés à plein tarif.

Les compagnies de télécommunications considèrent qu'étant donné l'automation, les messages quotidiens sont maintenant transmis aussi rapidement que les messages à plein tarif et que leurs taux plus bas sont périmés.

On maintiendra toutefois les tarifs spéciaux pour les messages envoyés de nuit, bien qu'ils seront haussés.

Selon les anciens taux de base, un télégramme de 10 mots ou moins expédié à la distance minimum de 125 milles coûtait 80 cents. Les mots en sus coûtaient quatre cents chacun.

Avec un minimum de 15 mots, les frais commenceront maintenant à $1.10 pour les messages expédiés à une distance de 250 milles. Chacun des 10 premiers mots additionnels coûtera cinq cents et chaque mot en sus, deux cents.

Pour télégraphier de l'argent, les frais seront légèrement majorés. Il en sera de même pour les télégrammes acheminés aux bureaux par téléphone ou cueillis par des messagers, et pour les télégrammes envoyés à frais virés.

Une signalisation routière unilingue réclamée au Québec

SAINT-JEAN. — En ce qui a trait à la signalisation routière en langue française sur les autoroutes dans le Québec, les Sociétés Saint-Jean-Baptiste dans le diocèse de Saint-Jean prient le gouvernement de ne pas céder à des pressions indues par des groupements anglophones et de ne pas changer d'attitude sur ce point, à moins que, dans les autres provinces, l'on n'adopte une signalisation bilingue.

Précédemment, à ce sujet, ces sociétés Sant-Jean-Baptiste avaient félicité le ministère de la Voirie. Elles ont expliqué leur nouvelle intervention, par des craintes, qu'elles tiennent pour justifiées, comme l'a fait la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal particulièrement à l'égard de la route transcanadienne entre Dorval et la frontière, commune avec l'Ontario.

En réponse, au sujet de l'usage du français sur les panneaux, tel que, chemins de desserte, écluse, sortie, l'ingénieur en chef du service de la signalisation, M. Luc Simard, a indiqué que son organisme collabore avec le service de la linguistique ai ministère des Affaires culturelles. Avant sa pose, tout panneau est vérifié et approuvé par ce ministère. Par ailleurs, M. Simard a signalé l'usage de symboles, compréhensibles de tous, indépendemment de leur langue nationale.

Budget supplémentaire de $21,000,000 pour l'Expo

Le ministre du Revenu national, M. Edgar J. Benson, a déposé hier, aux Communes, un budget supplémentaire de l'ordre de $21,000,000 visant à l'achat, à l'acquisition et à la possession, par le ministre des Finances, de titres émis par la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967, selon les dispositions de la loi sur la compagnie et relativement aussi à la vente de ces titres.

FAITS divers

Vol d'articles de plomberie dans une camionnette

Des voleurs se sont contentés de quelques articles de plomberie évalués à $350 et ont abandonné un stock de plus de $6,000 de la même marchandise dans une camionnette volée, vers 11 h. 45 lundi soir, à l'arrière du 7481 rue St-Hubert, dans le nord de la métropole.

Propriété de M. Louis Charette, un plombier, le véhicule a été retrouvé à l'intersection des rues St-Arsène et Foucher, soit quatre pâtés de maisons plus loin, 18 minutes à peine après le rapport de sa disparition.

Selon un policier, les voleurs ont trouvé la clef de contact à bord de la camionnette.

Vol dans une auto

Des rôdeurs ont fracturé la glace de la portière gauche de la voiture de Mlle Micheline Beaudoin, 2332, Madison, immobilisée en face du no 2115, Crescent, et raflé une quantité de vêtements d'une valeur de $1,050 empilés sur la banquette arrière.

Vol à main armée

Deux gunmen ont fait irruption dans la pâtisserie Casino, 5536, chemin de la Côte-des-Neiges, et après avoir mis en joue M. George Filolas, qui se tenait derrière le comptoir, l'ont forcé de leur remettre les $250 de la caisse. Puis ils ont filé sans laisser de traces.

Vol d'un sac postal contenant $2,383

Un employé des Postes, M. Roland Gendreau, âgé de 46 ans, a été attaqué par deux individus, vers 6 h. 20 hier soir, alors qu'il s'apprêtait à jeter le dépôt de nuit à la Banque Toronto-Dominion au 4240 est, rue Ontario, à l'angle de la rue Létourneux.

Les voleurs ont menacé leur victime d'une arme à feu et se sont fait remettre le sac contenant le dépôt, soit la somme de $2,383 en argent et en chèques. Après quoi, ils ont pris la fuite. La police a été alertée et une enquête est actuellement en cours afin de capturer ces deux individus dont elle possède une très bonne description.

Sexagénaire trouvée morte dans une auto

Une autopsie devait déterminer aujourd'hui les causes de la mort d'une femme de 66 ans dont le cadavre a été découvert, à 6 h. 45, hier soir, dans un garage voisin de son domicile.

Aperçue par un passant, Mme Juliette Lalonde, du 9634 boulevard Lajeunesse, gisait dans une automobile arrêtée dont le moteur tournait, ce qui a fait croire aux policiers à un cas d'asphyxie.

Mort des suites d'une collision

GRANBY. — M. William Henry Roberts, âgé de 41 ans, du 195 rue Anjou, à Granby, a succombé, hier soir, aux nombreuses blessures subies, quelques minutes plus tôt, dant la collision de son auto et d'un lourd camion sur la route no 1, près de Granby. M. Roberts est mort dès son arrivée à l'hôpital St-Joseph de Granby. Le chauffeur du camion n'a pas été blessé.

Cambriolages

Vingt ballots de soie, d'une valeur de $2,000, ont été volés dans un camion de McCrum Transport Ltd., 1990, rue William.

Des meubles et de l'équipement de bureau, évalués à $1,886, ont été dérobés chez M. R. Rains, 10 ouest, rue Port-Royal.

Des rôdeurs se sont glissés par un soupirail dans le restaurant McGill Sandwich Shop, 545, rue Milton, et ont raflé les $800 de la caisse.

Hold-up de $550 dans une épicerie

Trois individus, dont l'un était armé d'un revolver, ont fait irruption, peu avant 7 h., hier soir, dans l'épicerie St. Luke Provision, au 2184 ouest boulevard de Maisonneuve, et se sont fait remettre l'argent du tiroir-caisse, soit $550.

Le propriétaire, M. Jeyer Hyman, et son employé étaient seuls au moment du vol.

EXCEL

EPARGNEZ

toujours davantage en profitant des aubaines quotidiennes offertes au MARCHE EXCEL. Vous y trouverez toujours les plus bas prix et vous réaliserez des économies substantielles.

BOEUF DE QUALITE DE MARQUE ROUGE OU BLEUE, INSPECTE PAR LE GOUVERNEMENT.



RÔTI DE PALETTE LB 45¢

BACON "MAPLE LEAF" LB 79¢

PRIX EN VIGUEUR LES 16, 17,18 FEVRIER 1967

SAUCISSE FUMEE "MAPLE LEAF" LB 49¢

ROTI DE COTES CROISEES LB 65¢



SOUPE POULET & NOUILLES 'LIPTON' Boite de 2 enveloppes 4/1.00

SOUPE TOMATES ET LEGUMES "LIPTON" Boite de 2 enveloppes 4/1.00

CHEEZ WHIZ Pot 16 oz 69¢

PATES ALIMENTAIRES "CATELLI" Boite 1 lb 5/1.00

PAPIER DE TOILETTE "BALLET" Rouleaux 8/1.00

PAPIERS MOUCHOIRS "KLEENEX" Boite 400 tissus 3/89¢

LAITUE Grosseur 24 2 POMMES 29¢

CHOUX NOUVEAUX Grosseur 18 9¢ LB

ORANGES de la Floride Grosseur 125 3 DOUZ. 1.00

SAUCE A LA VIANDE "CATELLI" Boite 14 oz. 3/1.00

POIS "LIBBY" Boite 15 oz. 5/1.00

MACEDOINE "LIBBY" Boite 15 oz. 3/1.00

MAIS A LA CREME "LIBBY" Boite 15 oz. 5/1.00

JUS DE TOMATES "CLARK" Boite 20 oz. 7/1.00

FEVES AU LARD "CLARK" Boite 28 oz. 3/1.00

Sauce Hot Chicken "GAZA"	Boite 14 oz	2/39¢
Café "MAXWELL HOUSE"	Sac 1 lb	89¢
Lait instant "CRINO"	Boite 3 lb	1.29
Lait évaporé "CRINO"	Boite 16 oz	6/1.00
Remplissage à tarte "STAFFORD" POMMES	Boite 20 oz	39¢
Remplissage à tarte "STAFFORD" ANANAS	Boite 20 oz	39¢
Remplissage à tarte "STAFFORD" FRAISES	Boite 20 oz	49¢
Thé "SALADA" O.P.	Boite 60 sacs	79¢
Marmelade "GOOD MORNING"	Pot 12 oz	33¢
Margarine "BLUE BONNET"	Boite 1 lb	2/75¢
Nourriture pour chats "Dr. Ballard"	Boite 15 oz	3/49¢
Serviettes sanintaires "MODESS"	Boite 48's	1.59
Savon "ABC"	Large	35¢
Savon de toilette "PALMOLIVE" 5 barres		57¢
Shampoo "HALO"		59¢
Désodorisant "FLORIENT"	Canette 12 oz	99¢
Javel concentré "JAVEX"	Bout. plastic 128 oz	69¢
Détergent à vaisselle "MIR"	Paquet 2/24 oz	79¢

VIANDES DE CHOIX

marques rouge ou bleue coupées suivant votre demande par des bouchers experts. Vous apprécierez le service personnel au marché EXCEL.

Marchés indépendants

LES MARCHES Excel D'ALIMENTATION

"Assez grands pour vous servir assez petits pour vous connaître"

Choisissez vos marques préférées

Au marché EXCEL vous avez le choix entre les marques les plus reconnues. EXCEL vous offre toutes les marques qui vous font économiser !

Boucherville rejette le rapport Lemay, mais fixe les yeux sur Ste-Julie et Varennes

par Claude MASSON

Le nouveau conseil municipal de Boucherville, élu la semaine dernière, a rejeté à l'unanimité, dès sa première assemblée après les élections, les conclusions du rapport de la Commission Lemay, qui recommande le regroupement de 12 municipalités de la rive sud en trois grandes villes. Selon ce rapport, Boucherville ferait partie de la "Ville no 1", qui comprendrait aussi Jacques-Cartier, Longueuil et la partie de St-Hubert située au nord de la voie ferrée des Chemins de fer nationaux et de la route no 9. Le conseil municipal de Boucherville prône plutôt une fusion avec Varennes et Ste-Julie.

"En aucune façon nous ne voulons l'empiètement des autres villes sur la nôtre, dit la résolution, puisque les voisins qu'on nous propose n'ont rien à offrir qui soit avantageux pour nous. Par ailleurs, ajoute-t-on, nous avons beaucoup de restrictions à apporter aux avantages de l'adjonction de parties de villes environnantes qui viendraient pour la plupart compliquer le développement rapide de notre ville avec des problèmes supplémentaires."

Le conseil municipal de Boucherville n'est pas opposé à toute idée de fusions, mais il ne veut pas qu'elles soient forcées. Après avoir noté que "nous voyons mal le besoin qu'il y a pour les gens étrangers à notre problème d'y venir mettre ordre sans invitation", la résolution, faisant visiblement allusion à de récents regroupements, précise qu' "il fut un temps, et encore récemment, où la tendance était à l'élaboration d'empires administratifs sous le stimulus de l'imposition légale, mais il nous semble que le résultat atteint à date suggère à l'évidence l'emploi de méthodes différentes qui pourront difficilement donner un résultat plus mauvais".

Un exemple de la situation passée, telle que décrite plus haut ? "Qu'il nous soit permis de mettre en doute l'opportunité d'un chambardement profond comme l'on expérimenté les citoyens de l'Ile Jésus dont il est maintenant rumeur de faire partage l'endettement à l'échelon provincial, grâce à des octrois venus du gouvernement. La chose n'est pas faite, mais elle ne semble pas impossible".

Pourquoi les autorités municipales de Boucherville s'opposent-elles au regroupement proposé par le rapport Lemay ? "Le rythme de développement de Boucherville, sa situation géographique, la superficie de ses terres et ses possibilités dans tous les domaines la promettent à un avenir brillant qu'il nous apparaît normal de voir les autres envier. Pourtant, il n'est pas moins normal et impérieux de défendre notre bien contre la convoitise de quelque sorte que ce soit", explique-t-on dans la résolution.

Les yeux vers Varennes et Ste-Julie

La prise de position unanime du conseil municipal de Boucherville est d'autant plus significative qu'elle est de ce fait partagée par la maire Clovis Langlois et par ses adversaires de la dernière campagne électorale, les trois échevins élus sous la bannière du Parti civique présidé par M. Sylvio Laflamme.

Mais, si les autorités municipales de Boucherville rejettent carrément le projet de fusion préconisé par le rapport Lemay, elles envisagent un autre projet de regroupement... avec Varennes et Ste-Julie.

"La vocation d'expansion de Boucherville nous semble autrement plus naturellement orientée vers l'est que vers l'ouest, en particulier vers Varennes et Ste-Julie, puisque nous partageons actuellement les mêmes avantages et inconvénients d'une évolution rapide en terrain vierge."

Cette idée, exprimée peut-être pour la première fois aussi ouvertement, rejoint la pensée du maire Langlois et de plusieurs échevins et hauts fonctionnaires de Boucherville. A l'hôtel de ville, on parle assez ouvertement qu'on est à "faire la cour" à Ste-Julie et plus lentement à Varennes. Déjà, il est question que la police de Boucherville assure la protection des 1,500 habitants de Ste-Julie, qui n'a actuellement aucun agent de police à son service.

Un autre avantage qui poussera Boucherville à courtiser encore plus ses voisines est l'annonce, par le premier ministre Daniel Johnson, de la construction par l'Hydro-Québec d'un Institut de recherche de $28 millions à la limite de Ste-Julie et de Varennes, sur un terrain de plus d'un mille carré.

A Varennes, cependant, il y a déjà un projet de fusion à l'étude : le regroupement éventuel de la paroisse (2,400 âmes) et du village (2,300 habitants). Informé des intentions de Boucherville par le représentant de LA PRESSE, hier, un porte-parole de la paroisse de Varennes a déclaré que tout ce qui compte présentement est l'annexion de ces deux territoires et aucun autre projet de fusion.

Des villes moyennes

Il peut paraître équivoque à première vue que la ville de Boucherville s'oppose d'une part au regroupement proposé par le rapport Lemay et envisage d'autre part une fusion future avec Varennes et Ste-Julie.

Cependant, la résolution adoptée à l'unanimité par le conseil municipal apporte un éclaircissement : "Il nous semble qu'avant de chambarder l'anatomie profonde de villes relativement bien organisées, les promoteurs de la diminution du nombre des conseils municipaux avaient plutôt en vue la fusion des très petites populations où l'on voit des situations aussi ridicules que trois conseils municipaux pour 5,000 de population : la chose existe encore actuellement". Est-ce une allusion à Ste-Julie (1,200 âmes) et à Varennes, paroisse et village (4,700) ?

D'ailleurs, au cours d'une assemblée de la Commission intermunicipale de la rive sud, la semaine dernière, à laquelle participaient les trois enquêteurs de la commission Lemay, le maire Clovis Langlois et l'administrateur de la ville, M. Ronald Beaupré, ont exprimé l'avis qu'il serait idéal de former des villes moyennes, d'environ 200 ou 300,000 habatants, mais pas des "monstres" de plus d'un million de personnes. On a cité entre autres les noms de Laval et de Montréal. Selon M. Beaupré, tous les services que peut offrir une agglomération urbaine de grande importance peuvent être offerts aussi par des villes de grandeur moyenne.

De son côté, le maire Langlois s'est nettement déclaré contre la création de villes monstres jusqu'à ce qu'on lui ait prouvé qu'elles peuvent être financierement plus avantageuses.

Subvention fédérale de $21,750 à Jacques-Cartier

OTTAWA. (PC) — Le ministre fédéral du Travail, M. John R. Nicholson, annonce que le gouvernement fédéral a approuvé une contribution de $21,750 pour aider la ville de Jacques-Cartier à entreprendre une étude de la rénovation urbaine.

Le but de cette étude est de découvrir les secteurs délabrés ou rendus impropres à l'habitation et d'apporter les renseignements devant servir à établir des programmes de rénovation urbaine.

L'étude sera entreprise par la maison LaHaye et Robert, de Montréal au coût de $29,000. La contribution du gouvernement fédéral est de 75 p. 100 du coût. La ville de Jacques-Cartier assumera la balance, soit 25 p. 100.

D'autre part, M. Nicholson a annoncé qu'une contribution de $72,000 a également été consentie à Vancouver aux mêmes fins. Le ministre a de plus fait savoir que la Société centrale d'hypothèques et de logement avait consenti des prêts de $500,000 et $129,300 respectivement pour la construction d'une résidence du YWCA à Hamilton et d'un foyer pour gens âgés à Powell River, en Colombie-britannique.

Une auto heurte un pilier de pont : un mort, deux blessés

HULL. (PC) — Un jeune homme âgé de 19 ans, Marc Gouin a perdu la vie, tôt hier matin, lorsque l'automobile dans laquelle il voyageait a heurté un pilier du pont MacDonald-Cartier après avoir dérapé sur la surface glacée de la route.

Le frère de la victime, Jean-Guy Gouin, âgé de 23 ans, est dans un état critique et souffre de blessures à la tête. Un autre frère, Richard, âgé de 22 ans, souffre de multiples coupures, mais son état n'inspire aucune crainte.

Le chauffeur du véhicule, François-Wilfrid Fréchette, âgé de 19 ans, de Deschênes, n'a pas été blessé et la police de Hull le détient pour interrogatoire.

LE "SUR MESURE" DISTINGUE L'HOMME DE GOUT

VENTE "SUR MESURE" EATON

IMPECCABLE CHOIX DE COUPES ET DE TISSUS

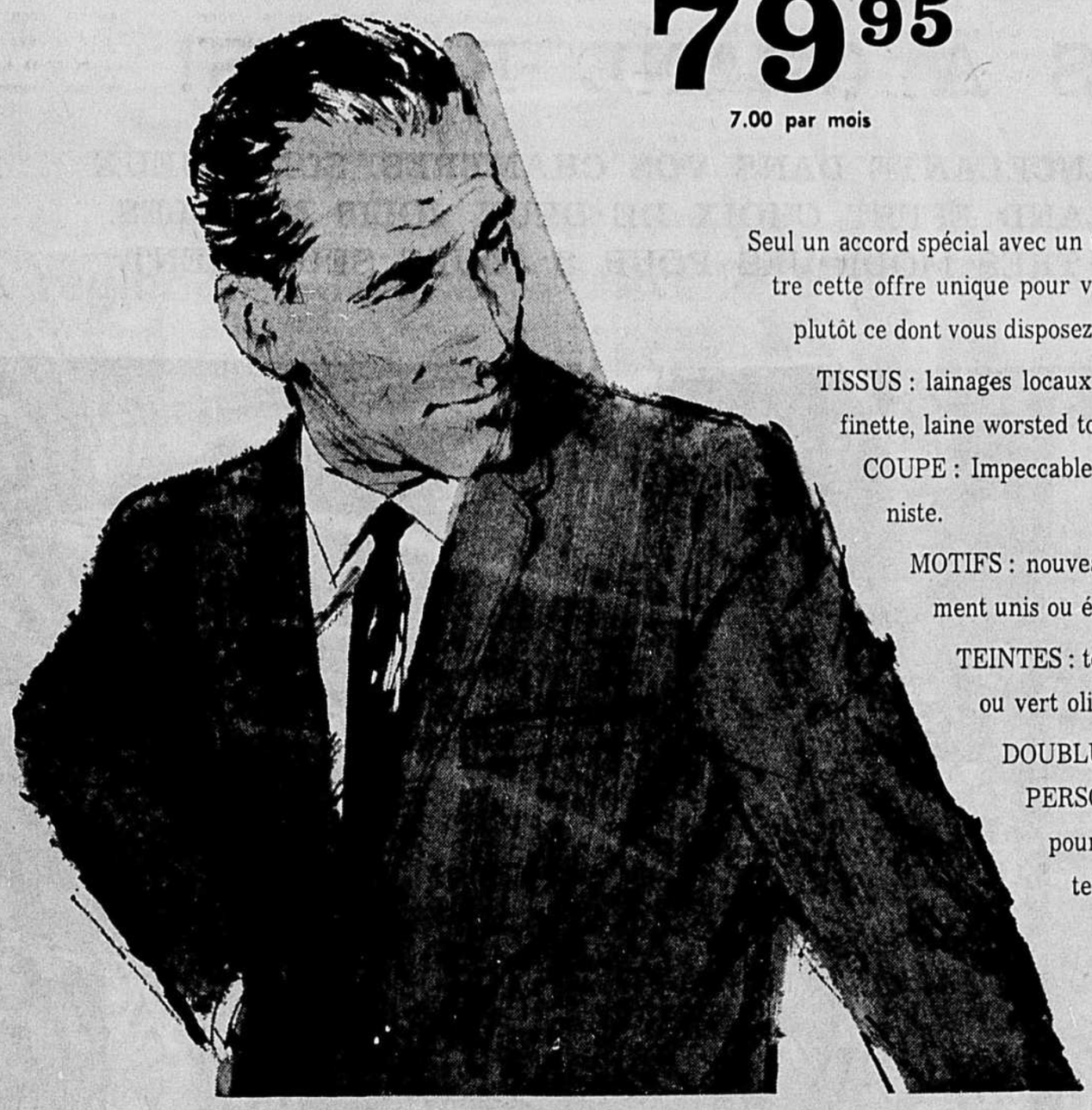
Ordinairement 100.00 à 110.00

SPECIAL

Veston et pantalon

79.95

7.00 par mois



Seul un accord spécial avec un tailleur canadien réputé pouvait nous permettre cette offre unique pour vous : un complet "sur mesure". Mais voyez plutôt ce dont vous disposez à un si bas prix :

TISSUS : lainages locaux et importés, laine moirée, laine worsted de finette, laine worsted torsadée, mélanges laine-soie et laine-mohair.

COUPE : Impeccable, assurée par un tailleur canadien perfectionniste.

MOTIFS : nouveautés de la saison, rayures, quadrillés, sobrement unis ou élégamment audacieux.

TEINTES : tout un prisme dans les tons de gris, brun, bleu ou vert olive.

DOUBLURES : soyeuses, colorées, nombreuses.

PERSONNEL SPECIALISE : à votre disposition pour vous aider à choisir la coupe, le textile et la teinte qui vous siéent le mieux.

EATON

EATON en ville (rayon 230) au deuxième étage et à Pointe-Claire



L'exposition unique en son genre de

L'art et l'univers esquimaux au Canada

NOUVELLE PARUTION !

"PEOPLE OF LIGHT AND DARK" Edité et préparé par MAJA VAN STEENSEL. Un livre qui traite des habitants de l'Arctique canadien... un document facile à lire. 2.50

Une publication parrainée par
L'HONORABLE ARTHUR LAING
Ministre des Affaires indiennes et du Grand Nord.

MAJA VAN STEENSEL
autographiera ses livres
le jeudi 16 février
de 12 h à 2 h de l'après-midi et de 7 h à 8 h 30 du soir.

La version française du livre sera en vente d'ici quelques semaines.

Ne tardez pas ! Il ne reste que quelques jours pour acheter à prix réduits vos

PASSEPORTS POUR EXPO 67

N'oubliez pas que vous réaliserez une sérieuse économie si vous vous procurez vos passeports pour l'EXPO 67 avant le 28 février. Passé cette date, les prix augmenteront : un passeport pour la saison entière, actuellement à $22.50, coûtera $35.00 à l'entrée.

Un passeport d'une semaine à $7.50 et un passeport d'un jour à $2.00 aujourd'hui vous coûteront à l'entrée $12.00 et $2.50.

Alors n'hésitez plus, achetez vos passeports pour vous et vos enfants avant le 28 février.

Vous pouvez vous les procurer chez EATON en ville, au Bureau des comptes du sixième étage ; à Pointe-Claire, à la Direction, au deuxième étage.

Bientôt chez EATON
MISS COTONNADE

Mlle Georgia Pearce
de la Caroline du Nord
sera en vedette



lors de la formidable revue de mode tout coton 1967 SOUS LE SIGNE DU COTON, lundi 20 février 12 h 30 et 3 h 30

Allée-mode du troisième étage chez EATON (en ville), mardi 21 février 10 h 30

Hall d'entrée, rez-de-chaussée chez EATON (Pointe-Claire). Commentaires français par Monique Legault; anglais, par Pat Gwyer de McCall

Le coton est champion cette année; aussi il vous faut voir cette revue de mode (entrée libre)

CAHIER No 2 / PAGES 15-26 LA PRESSE BANDES DESSINEES / LOISIRS

MONTREAL, MERCREDI 15 FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 38



Téléphoto PA

Le plus vieux texte imprimé est découvert en Corée du Sud

(AFP) — Le texte imprimé le plus ancien du monde aurait été découvert en octobre dernier par des archéologues et historiens coréens dans une pagode à Kyongju, en Corée du Sud. Cette nouvelle a été révélée hier par un professeur de coréen de l'Université de Columbia qui en a eu connaissance par la presse coréenne et confirmation par des Coréens.

Il s'agit d'un rouleau de prières bouddhistes de plus de 18 pieds de long, qui aurait été imprimé au début du huitième siècle, entre 704 et 751, au moyen d'une douzaine de blocs. Le rouleau avait été placé dans la maçonnerie de la pagode.

"Il est possible qu'ils se soient trompés", a déclaré le professeur Gari Ledyard de l'Université Columbia en parlant des archéologues coréens à qui l'on devrait cette découverte. "Mais j'en doute, a-t-il ajouté. C'est très raisonnable à la lumière de ce qu'on sait de l'imprimerie. Nous savons que l'imprimerie a existé au Japon depuis environ l'an 770."

Le professeur Ledyard s'étonne toutefois de ce que la nouvelle n'ait pas été communiquée plus tôt à la presse occidentale. "Je suis sûr que les érudits de Séoul sont, et je crois à juste titre, fiers de cette découverte", a-t-il fait observer.

Des adversaires de Mao Tsé-toung contrôlent la capitale du Tibet

TOKIO (AFP, UPI, Reuter) — Les éléments anti-maoïstes au Tibet oppriment les masses révolutionnaires (maoïstes) et ont établi la terreur blanche militaire dans la ville de Lhassa, affirment des affiches collées à Pékin par cinq organisations culturelles tibétaines maoïstes, et que cite le correspondant du journal japonais "Yomiuri" dans la capitale chinoise.

Les affiches indiquent que les maoïstes ont réorganisé le gouvernement et le Comité du parti au Tibet, après avoir pris le pouvoir il y a quelques jours. Tchang Tsai-wang, directeur de la propagande du parti dans le district autonome et chef du mouvement de "persécution des maoïstes" a tenu une réunion extraordinaire avec les leaders du parti. Aussitôt après, des unités armées ont cerné les bâtiments de la police, de la sécurité publique, du Comité du parti, de la municipalité, et ont proclamé la loi martiale en annonçant qu'ils avaient arrêté de nombreux partisans de Mao.

De plus, poursuivent les affiches, le général anti-maoïste Tchang Kuo-hua, commandant du district militaire, a dépêché un bataillon de son propre 155e régiment à Lhassa et y a fait caserner des troupes. Une douzaine de maoïstes ont été arrêtés, des dizaines d'autres ont été injuriés, et 400 autres gardés en résidence surveillée.

A la Nouvelle-Delhi hier le Dalai Lama, chef civil et religieux du Tibet, en exil, a révélé que des "Gardes rouges" avaient attaqué des monastères tibétains et détruit des images sacrées. Il ajoute que le deuxième personnage religieux en importance du Tibet le Pachen Lama, a été promené en ridicule dans des villages tibétains, les mains liées derrière le dos. Des moines tibétains et d'anciens personnages officiels tibétains ont été traînés dans les rues de Lhassa.

Conformément à la décision du Comité central et du Conseil des affaires d'Etat, la rentrée scolaire dans les écoles secondaires s'est effectuée hier. Le programme comprend désormais l'étude des citations de Mao Tsé-toung et des chants révolutionnaires.

Des affiches officieuses annoncent la réouverture des écoles secondaires pour le 1er mars et celle des Académies militaires pour le 23 mars. Aucune indication concernant la reprise des cours de l'enseignement supérieur n'a été donnée.

La critique de plusieurs intellectuels chinois, écrivains et historiens, continue avec violence. C'est ce qu'a annoncé hier l'Agence Chine nouvelle qui dénonce nommément de nouveaux "intellectuels chinois anti-communistes".

D'autre part, de nouvelles affiches des "rebelles révolutionnaires du front de la culture" apposées à Pékin, ont pris violemment à partie hier, le vice-ministre Hsias Wang-tung.

Manifestation à Harbin

Plus de 200.000 "Gardes rouges" et militaires de la province de Heilungkiang ont manifesté hier, à Harbin, contre "les outrages fascistes et anti-chinois dont se rend coupable la clique révisionniste au pouvoir à Moscou", annonce l'Agence Chine nouvelle.

L'offensive Wilson-Kossyguine en faveur de la paix peut encore être fructueuse

d'après AFP, PA, UPI

Des informateurs diplomatiques révèlent aujourd'hui que le premier ministre soviétique, Alexis Kossyguine, a bel et bien fait pression, mais en vain, sur Hanoï, lundi, pour que cesse l'envoi d'armes et de troupes au Sud-Vietnam, geste capital susceptible de déclencher les pourparlers de paix.

Comme Ho Chi-minh n'a pas cru devoir se rendre à la demande de M. Kossyguine, le Pentagone a tout de suite ordonné la reprise des raids aériens au Nord-Vietnam.

Deux faits expliquent l'attitude de Ho Chi-minh : la présence au Sud-Vietnam de 100,000 soldats nord-vietnamiens qui avaient un pressant besoin de ravitaillement, et la pressence au Nord-Vietnam de 100,000 "experts" chinois présence qui paralyse dans l'immédiat l'influence de Moscou.

Selon Londres, les Russes sont vraiment désireux de trouver un règlement, et pour la première fois, semble-t-il, Kossyguine est intervenu personnellement (auprès de Ho Chi-minh) dans les circonstances.

De son côté, le président Johnson a été soumis à des pressions extrêmes de la part du Pentagone et n'a pu prolonger la suspension des raids plus longtemps que quelques heures.

Une nouvelle initiative ?

Au cours d'une allocution télévisée hier soir, le premier ministre britannique a dit : "Une (nouvelle) initiative a été prise, dont je ne peux rien révéler, mais qui suffirait à mettre (de nouveau) en route tout le mécanisme compliqué qui peut mener à la paix."

Ces paroles laconiques recoupent celles du ministre sud-vietnamien des Affaires étrangères qui déclarait, hier, qu'il ne serait pas surpris si des contacts secrets étaient actuellement en cours entre les camps opposés au Vietnam. "Les perspectives, a-t-il dit, sont beaucoup plus encourageantes maintenant qu'elles ne l'étaient il y a quelques semaines."

Commentant l'échec de ses efforts, et de ceux de M. Kossyguine, en fin de semaine, M. Wilson a dit : la paix au Vietnam a été presque à la portée de la main. "Un seul geste de confiance aurait pu y mener." Pour la première fois, M. Wilson s'est dit convaincu de la sincérité du gouvernement vietnamien : Hanoï veut la paix comme la veut Washington, a-t-il dit.

La "Pravda" accuse Washington aujourd'hui de mentir quand elle déclare n'avoir reçu aucun signe de la part de Hanoï. Dire que le Nord-Vietnam n'a pas bougé est "un mensonge délibéré", écrit un correspondant soviétique à Hanoï. De plus, ajoute-t-il, la réponse de Ho Chi-minh au message de Paul VI est "des plus significatives". Ho a tout de même demandé au pape de poursuivre ses efforts de paix.

Dans une autre dépêche, "Pravda" dit que le président Johnson, en autorisant la reprise des raids au Nord-Vietnam, se trouve à ignorer complètement la proposition du ministre nord-vietnamien des Affaires étrangères qui avait dit que les pourparlers débuteraient, à condition que cessent les bombardements au Nord.

Réaction à Paris où 200 jeunes Français — dont 25 femmes — ont répondu à l'appel lancé par des personnalités comme le professeur Laurent Schwartz et l'écrivain Jean-Paul Sartre, en vue de constituer un "corps de volontaires pour le Vietnam".

Sur le plan des opérations militaires, des fusiliers marins sud-coréens ont tué aujourd'hui 246 guérilleros du Vietcong au cours d'un des engagements les plus sanglants de la guerre, annonce-t-on à Saigon.

D'autre part, des guérilleros ont coulé trois dragueurs de mines américains dans le principal chenal menant à Saigon. Treize Américains auraient été blessés à la suite de ces attentats.

Dans les airs, les chasseurs-bombardiers américains n'ont pu effectuer hier que 67 missions au Nord-Vietnam, à cause du mauvais temps. De gros nuages ont empêché les pilotes d'évaluer les résultats de ces missions.

Les USA sont "en temps de guerre"

SAIGON, (UPI) — Même si les Etats-Unis ne se considèrent pas officiellement en guerre au Vietnam, la mission américaine dans ce pays a tout de même reconnu, aujourd'hui, que les Etats-Unis étaient "en temps de guerre", et elle annonce qu'on procède présentement à la refonte de règlements destinés à faire passer civils américains et vietnamiens sous juridiction militaire.

Les nouveaux règlements, établis à l'instigation notamment du général Westmoreland et de l'ambassadeur Cabot Lodge, ne créent "aucun problème" du côté de la junte militaire, assure M. Robert A. Lewis, consul des Etats-Unis au Sud-Vietnam.

Des quakers vont défier les USA

YOKOHAMA. (UPI) — Défiant les règlements, six pacifistes américains ont juré, aujourd'hui, de faire entrer, dans le port de Haïphong, le "Phoenix", yacht "de protestation", avec une cargaison de $20,000 de médicaments. Des navires américains et sud-vietnamiens menacent d'intercepter le yacht.

"Ma tâche consiste à faire passer notre bateau à Haïphong. Si nous sommes interceptés, ma mission sera accomplie", dit le capitaine du Phoenix, Earle Reynolds, un quaker. Il ajoute que lui-même, sa femme de nationalité japonaise, et cinq autres pacifistes américains songent à gagner le Nord-Vietnam vendredi, en passant par Hong Kong.

L'"Arche de Noé" spatiale serait tombée dans une région éloignée de l'Australie

d'après AFP-UPI-PA

Les Etats-Unis sont partis aujourd'hui à la chasse d'un de leurs satellites qui, après avoir "erré" durant neuf semaines dans le cosmos, vient de revenir sur terre après avoir effectué 999 orbites.

Il s'agit du satellite "Biosatellite-1" lancé de Cap Kennedy le 14 décembre dernier. L'appareil transportait des milliers de mouches, de guêpes, de charançons, de scarabées, d'oeufs de grenouilles et de bactéries assorties. Surnommé l'"Arche de Noé spatiale", le satellite devait revenir sur terre trois jours après le lancement, mais les rétrofusées ont refusé de fonctionner.

L'Aviation australienne a annoncé aujourd'hui [illegible] réussi à capter les signaux radio du satellite de 280 livres qui semble avoir atterri au nord-ouest de Kalgoorlie, dans une région éloignée de l'ouest australien.

L'engin a commencé à émettre des signaux peu après que la NASA eut annoncé, depuis son centre expérimental de Sunnyville, en Californie, que le satellite venait de regagner l'atmosphère terrestre à sa 999e orbite.

En restant sur orbite pendant neuf semaines, le bio-satellite a déjoué tous les plans de la [illegible] du Pentagone [illegible] avions attendaient à Hawaï, trois jours après le lancement, l'heure fixée d'avance pour happer en plein vol le précieux coffret ralenti dans sa chute vers le Pacifique central par un système de parachutes.

Le but de l'expérience était de vérifier les effets du vol dans le cosmos et des radiations sur des organismes minuscules. Les renseignements ainsi obtenus auraient pu avoir des applications en médecine spatiale.

La "cage à mouches orbitale" n'était pas équipée pour maintenir en forme, voire en vie, son minuscule et grouillant "équipage" au-delà de quelques jours. Par surcroît deux autres éléments — apparamment moins inoffensifs que des dizaines de mouches crevées ou moribondes — ajoutent encore au "suspense" du retour du "biosat".

Il s'agit dans le premier cas d'une sphère emplie de "strontium-85" radioactif qui se trouve également à bord. C'est en second lieu la bouteille d'air fortement comprimé dont le contenu devait assurer à la gent ailée, embryonnaire ou bactériologique une ambiance vivable jusqu'au retour à terre.

La boule de strontium, précise-t-on au "Cap", ne peut être ouverte qu'à l'aide d'outils spéciaux ou de ciseaux à couper l'acier. En deux mois cet élément a perdu la moitié de sa radioactivité. D'après les experts celle-ci ne pourrait affecter un être humain que si ce dernier — après avoir réussi à ouvrir l'extrêmement dure carapace de tungstène de l'isotope — gardait cet élément à proximité immédiate de son corps.

Quant à la bouteille d'air comprimé, il faudrait qu'on la frappe avec violence à l'aide d'un marteau ou de quelque autre objet métallique pour qu'elle éclate. Mais alors pourrait-elle blesser celui qui essaierait de l'ouvrir.

La France lance avec succès son 5e satellite

HAMMAGUIR, Algérie. (AFP) — Le dernier satellite français de la série Diamant a été lancé avec succès ce matin depuis le centre spatial d'Hammaguir, en Algérie. Quelques minutes après le lancement, les autorités françaises ont annoncé que "Diadème-2" avait été placé sur orbite.

Ce satellite, comme "Diadème-1" lancé mercredi dernier, doit procéder à des expériences de géodésie spatiale. Il doit ainsi servir à prendre des mesures extrêmement précises du globe terrestre et plus particulièrement du bassin méditerranéen.

La seule différence entre les deux satellites réside dans leur orbite. Celle du satellite lancé aujourd'hui est plus élevée que celle de "Diadème-1".

Le lancement de ce matin clôt la série des tirs de satellites français à partir de la base saharienne d'Hammaguir que la France doit évacuer, conformément aux accords d'Evian, pour le 1er juin prochain. Après une interruption d'un an et demi à deux ans, la France reprendra ses lancements de satellites à partir de la base de Kourou, en Guyane.

"Diadème-2" est le cinquième satellite français. Les précédents ont été :

"A-1", capsule technologique lancée le 6 novembre 1965 par une fusée "Diamant"; "FR-1", lancé le 6 décembre 1965 par une fusée américaine "Scout" depuis la base de Vandenberg, en Californie; "Diapason", placé sur orbite le 17 février 1966, et "Diadème-1", le 8 février 1967.

"Lunar Orbiter-3" a commencé sa mission

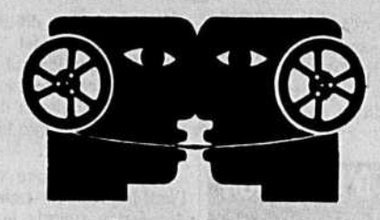
PASADENA, Cal. (PA) — Les savants du centre spatial de Pasadena, en Californie, ont donné l'ordre aujourd'hui au satellite "Lunar Orbiter-3" de commencer sa mission de photographies de la Lune. L'appareil a immédiatement répondu à l'ordre et a pris 20 clichés de la région de la mer de Tranquillité.

Le satellite a alors commencé à développer ses photos qu'il transmettra en premier lieu à un centre spatial situé à Madrid, en Espagne. Il est possible que ces premiers clichés soient rendus publics dès aujourd'hui.

"Lunar Orbiter-3" doit ainsi photographier 12 sites possibles d'atterrissage pour les premiers lunautes américains. Si tout fonctionne comme prévu, les autres clichés à venir des mers de Tranquillité et de Fécondité pourront être captés au centre de repérage de Goldstone, en Californie.

Le satellite prend ses clichés à une altitude variant de 33 à 1,146 milles de la surface lunaire au moyen d'une lentille à grand angulaire et d'une téléphoto. Il doit prendre un total de 424 photos d'ici le 23 février.

L'ANGLAIS EN 60 HEURES
ENSEIGNEMENT AUDIO VISUEL AVEC LABORATOIRE
EN STUDIO OU À LA MAISON



COLLÈGE CANADIEN DU BILINGUISME
4956, RUE HOCHELAGA, MONTREAL
Tél. 254-6011
SERVICE TELEPHONIQUE 24 HEURES PAR JOUR
Demandez notre prospectus

COLLEGE CANADIEN DU BILINGUISME
4956, rue Hochelaga, Montréal — Tél. 254-6011
Je désire recevoir plus de renseignements sur vos cours avec laboratoire (sans obligation)
☐ en studio ☐ à domicile
J'aimerais éprouver mes aptitudes par un test GRATUIT ☐ sans obligation de ma part.
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TEL. .....
PR. 15/2/67

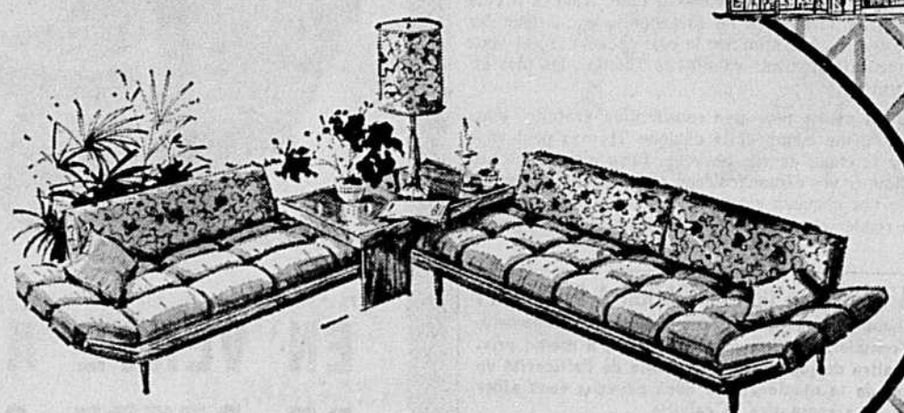
VISITEZ LA BOUTIQUE COLONIALE
où le choix est le plus complet à Montréal

Une autre vedette Forget . . .



Le mobilier "JET"
Ensemble d'angle 4 pièces

Notez le sofa d'une longueur exceptionnelle de 84" avec son extrémité protubérante, le jeu subtil des teintes unies et des imprimés, la richesse du bois fini noyer, la touche décorative de l'abat-jour de lampe assorti. Le sofa comporte rembourrage de mousse, un cadre intérieur renforcé d'acier et des supports en bois au dossier. La table de coin est à dessus plasticisé offrant toute protection. Un ensemble majestueux pour un vivoir complet, comprenant même les coussins décoratifs.



SPECIAL les 4 mcx $199

PROFITEZ DE NOTRE VENTE DE MEUBLES D'ETALAGES
TOUT EST REDUIT AUX PLUS BAS PRIX

A. FORGET INC.

Ouvert jeudi et Vendredi soir jusqu'à 9 h. 30. Samedi jusqu'à 6 h.

6725 ST-LAURENT
Au nord de St-Zotique
TEL.: 274-5568

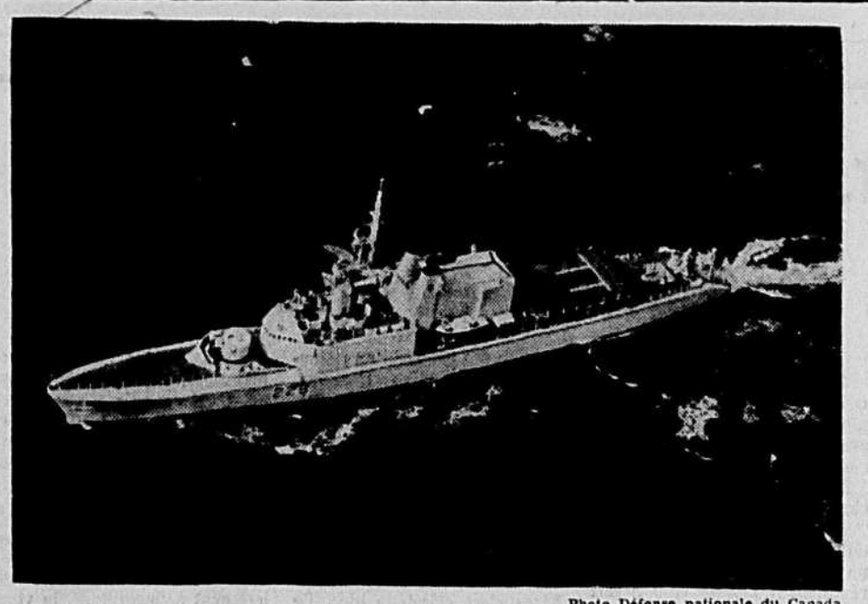


Photo Défense nationale du Canada

Une tragédie évitée de justesse

Cette photo fait voir l'escorteur d'escadre Ottawa, affecté à la chasse aux submersibles. Au cours de manoeuvres en compagnie des destroyers "Assiniboine", "Margaree" et "Chaudière" au large des côtes de Porto Rico, la barre du gouvernail de l'Ottawa est tombée en panne, et avant que les officiers de l'"Ottawa" n'aient eu le temps d'actionner le gouvernail d'urgence, le navire a fait un brusque virage à bâbord, évitant de justesse par à peine 60 pieds le destroyer "Margaree" qui filait à ses côtés à 25 noeuds.

Washington rencontre de la résistance à l'OEA

d'après AFP, UPI, Reuter

Au moment où 14 pays d'Amérique latine signaient un traité historique visant à faire de la région comprise entre le Mexique et l'Antarctique une zone dénucléarisée, les Etats-Unis voyaient à Buenos Aires ces mêmes pays résister à leurs pressions à l'occasion d'une réunion de l'Organisation des Etats américains (OEA).

En effet, les ministres des Affaires étrangères de 19 pays d'Amérique latine sont réunis depuis quelques jours pour tenter de remanier la charte de l'OEA, document vieux maintenant de 19 ans, et pour fixer la date, l'endroit et l'ordre du jour d'une conférence au sommet des pays de l'hémisphère occidental.

Le secrétaire d'Etat Dean Rusk est arrivé hier à Buenos Aires fermement décidé à faire de l'intégration de l'Amérique latine le point principal de la future conférence au sommet.

Mais il semble que les pressions américaines en ce sens ont été si fortes qu'au moins cinq pays en sont "révoltés" au point de vouloir boycotter la réunion. Ces pays sont le Chili, la Colombie, le Venezuela, le Pérou et Costa-Rica.

Il semble acquis que ce sommet se déroulera en avril à Punta del Este, en Uruguay.

Les projets d'intégration mis de l'avant par le président Johnson ont pour but notamment de créer une force internationale de paix ainsi qu'une sorte de Marché commun pour tout le continent.

La force de paix aurait pour but d'éviter de nouvelles interventions unilatérales américaines comme à Cuba et en République dominicaine.

L'accord est presque complet en ce qui touche la réforme de la charte de l'OEA mais de nombreux obstacles sont soulevés quand il s'agit de réformes économiques qui pourraient avoir des rapports avec des problèmes sociaux.

William Bullitt est décédé

PARIS. (Reuter, UPI) — William C. Bullitt, qui fut le premier ambassadeur des Etats-Unis en Union soviétique, est mort aujourd'hui à Paris, à l'âge de 76 ans.

L'ancien diplomate américain avait été admis à l'Hôpital américain de Paris il y a trois semaines dans un état grave. Il est décédé des suites d'une leucémie.

M. Bullitt avait visité Moscou en 1919 et c'est lui qui avait préparé le terrain pour la reconnaissance de l'Etat soviétique par les Etats-Unis, mais cette reconnaissance n'est intervenue que 13 ans plus tard.

Nommé premier ambassadeur des Etats-Unis auprès du gouvernement soviétique en 1933, M. Bullitt perdit ses illusions à propos des communistes et fut nommé ambassadeur de son pays à Paris en 1937.

Accord général USA-URSS en vue sur la non-dissémination des armes-H

GENEVE (UPI, AFP) — Les négociateurs américains et soviétiques en sont arrivés à une entente générale concernant le texte d'un projet de traité sur la non-dissémination des armes nucléaires, apprend-on de source officielle.

Le projet de traité sera présenté aux 17 nations participant à la conférence de Genève sur le désarmement, qui doit reprendre ses travaux le 21 février. On précise, dans les milieux officiels, que le traité exclut la création d'une force nucléaire multilatérale.

M. William C. Foster, chef de la délégation américaine à la conférence, a déclaré hier soir, à son arrivée à Genève: "Nous espérons que les délégations participant aux travaux du comité des 18 nations pour le désarmement, en consultation avec les autres pays intéressés, seront bientôt à même de s'entendre sur le texte d'un traité de non-prolifération des armes atomiques".

M. Foster a précisé que les Etats-Unis et l'Union soviétique étaient engagés dans des négociations "encourageantes" pour mettre un terme à leurs divergences dans ce domaine. "J'ai reçu instruction du président Johnson, a dit encore M. Foster, de mettre tout en oeuvre pour aboutir à un accord sur la non-prolifération nucléaire et, sans aucun doute, mes collègues à la conférence vont agir avec des instructions identiques. L'année qui s'ouvre pourrait et devrait marquer une nouvelle étape dans les efforts déployés par l'homme pour réduire, détourner et en fin de compte éliminer la course aux armements".

Déclaration britannique

"Toute personne ou tout pays qui s'oppose à ce traité condamne peut-être le monde à 20 ou 30 ans d'existence précaire et dangereuse", a déclaré lord Chalfont, ministre britannique du Désarmement, au cours d'un discours prononcé à l'université de Leeds (Yorkshire).

"Nous sommes arrivés au point où un accord presque complet entre les Etats-Unis, l'URSS et nous-mêmes existe sur le projet de traité, a-t-il dit, mais c'est dans le reste du monde que nous éprouvons le plus de difficultés à le faire accepter.

Espagne: rejet du projet de loi sur la liberté religieuse

MADRID — (AFP) — Le conseil des ministres de l'Espagne a rejeté l'avant-projet de loi sur la liberté religieuse dans ce pays de tradition catholique.

Les ministres, dit-on, ont renvoyé l'avant-projet à un comité de rédaction qui sera chargé de restreindre l'exercice de la liberté religieuse des Eglises non catholiques que la future loi doit réglementer.

Il s'agit là d'une victoire de l'anti-libéralisme espagnol. La décision a surpris les observateurs du fait que l'avant-projet avait été approuvé par les ministres des Affaires étrangères et de la Justice et, aussi par l'épiscopat espagnol et le Vatican.

BREVETS D'INVENTION
Marques de commerce
Dessins de fabrique
en tous pays
MARION, ROBIC & ROBIC
2100 Drummond Montreal 25
Téléphone 288-2152

Demain toute la journée

Visites libres — demain toute la journée et tous les jours de cette semaine — au bureau Dennison Copier de votre localité. Vous êtes cordialement invités à assister à une démonstration de la nouvelle et extraordinaire machine à photocopier compacte Dennison. La populaire machine à photocopier standard Dennison sera là aussi. Ne manquez pas l'occasion de voir fonctionner cet appareil électro-statique de bureau, le plus rapide, le plus fiable et le moins coûteux par copie. Démonstration gratuite en tout temps.



Dennison COMPACT COPIER

Merc. 10 a.m. à 6 p.m.
Jeudi 10 a.m. à 8 p.m.
Vendredi 10 a.m. à 6 p.m.

DENNISON COPIER
1980 ouest, Sherbrooke Montréal, Qué.
Tél.: 933-8424 (514)



C'EST MIGNON ETRE CHAUVE à 4 mois . . .

...mais pas à 30 ans !

Vous n'en doutez certainement pas que si vous devenez chauve vous n'aurez point l'air du poupon de ci-haut. Vous paraîtrez plutôt âgé . . . vous semblerez même avoir 10 ans de plus. Pourquoi donc ne pas prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour conserver ce gage de jeunesse que représentent **vos cheveux ?**

L'expert Thomas peut vous aider à combattre et éliminer les désordres capillaires qui vous menacent de calvitie. Sa compétence est doublée d'une expérience de plus de 40 années consacrées à la trichologie (soins des cheveux) et à l'application de plus de 8,000,000 de traitements donnés à date. Ajoutez à cela les toutes dernières techniques de thérapeutique . . . donc les moyens les plus sûrs pour stimuler le cuir chevelu . . . et vous avez là les fameux traitements capillaires Thomas, les plus efficaces qui soient.

Venez aujourd'hui même pour une consultation gratuite. Vous verrez par vous-même comment la clinique Thomas peut vous aider à arrêter la chute de vos cheveux, faire disparaître vos pellicules et éliminer vos démangeaisons. C'est ainsi . . . et seulement ainsi que vos cheveux reprendront leur pousse normale. Pas besoin de rendez-vous. Venez immédiatement ou n'importe quand !

SPECIAL ! TRAITEMENT — DEMONSTRATION A DEMI-PRIX !
La clinique Thomas vous offre présentement un traitement-démonstration complet, cheveux et cuir chevelu, à moitié prix. Cela vous permettra de juger par vous-même de l'efficacité de nos méthodes et de la manière dont nous pouvons vous aider à combattre la calvitie

DAMES ET MESSIEURS ACCEPTES AUX TRAITEMENTS
EN VILLE: 1010 OUEST, RUE STE-CATHERINE
(637, Edifice Carré Dominion) Tél.: UN. 6-3041
PLAZA ST-HUBERT: 6339, RUE ST-HUBERT
(309, Edifice Lambank) Tél.: 274-3501
11h. a.m. à 8h. p.m. - Samedis: 10h. a.m. à 3h. p.m.
STATIONNEMENT GRATUIT

45 Bureaux PREMIERS EXPERTS CAPILLAIRES AU MONDE
LA CLINIQUE CAPILLAIRE THOMAS

OFFRE VRAIMENT SENSATIONNELLE !
DICTIONNAIRE GÉANT DE LA LANGUE FRANÇAISE
en 16 FASCICULES plus un SUPERBE RELIEUR

VALEUR de $35.00

PREMIER FASCICULE SEULEMENT 29¢

Tous les autres fascicules seront mis en vente à 99¢ CHACUN

la reliure de luxe gravée en relief....$1.98



32 PLANCHES EN COULEURS

un FASCICULE PAR SEMAINE JUSQU'À CE QUE VOTRE DICTIONNAIRE SOIT COMPLET

si facile à relier vous-même !



4 DICTIONNAIRES en UN SEUL VOLUME

une offre sans précédent !

Grâce à l'autorisation spéciale généreusement consentie par Monsieur Louis-A. Bélisle, éditeur du Dictionnaire Général de la Langue Française au Canada, vous pouvez maintenant vous procurer, pour la première fois, cet ouvrage exceptionnel unique à raison d'un fascicule par semaine.

Reconnaissant l'importance de sa contribution à l'avancement de la culture française au Canada, l'Académie Française de Paris vient d'honorer spécialement l'auteur de cet ouvrage, Monsieur Louis-A. Bélisle de Québec.

Désireux d'augmenter encore la valeur documentaire de ce dictionnaire géant, nous avons obtenu d'Oxford University Press la permission d'y combiner les dictionnaires Oxford anglais-français et français-anglais.

Vous pouvez donc acquérir facilement un volume renfermant quatre ouvrages. Vraiment une source **incomparable renseignements** pour tous ceux désireux de se renseigner sur l'origine de nos expressions populaires ou soucieux d'approfondir leurs connaissances de l'anglais. Et le plan d'achat pratique vous permet son acquisition à raison d'un fascicule par semaine.

Louis-A. Bélisle, A.C.B.A., AUTEUR du DICTIONNAIRE

EN VENTE À PARTIR DE CETTE SEMAINE

OBTENEZ LE VÔTRE AUJOURD'HUI CHEZ

Dionne LTÉE-LTD.

La reliure de luxe gravée $1.98

La morphopsychologie au service de l'esthétique

par Marie Lessard-Laurier

M. Humbert Pierantoni, rédacteur en chef du journal "les Nouvelles Esthétiques" de Paris, donne cette semaine une série de cours à une trentaine de jeunes esthéticiennes montréalaises, membres du Comité canadien d'esthétique. Les leçons de perfectionnement portent sur la morphopsychologie.

Le journaliste-professeur nous a entretenu longuement de cette science rattachée étroitement à la médecine moderne, à l'art du maquillage et du traitement de beauté, de l'orientation évidente qu'elle apporte aux esthéticiennes dans l'exercice de leur métier.

"Le visage est véritablement le miroir de l'âme, souligne M. Pierantoni. Ses muscles mobiles traduisent les impressions qu'il reçoit. Et moi, je vous le dis franchement: je préfère encore un visage expressif qui fait beaucoup de rides au visage terrifiant des Asiatiques qui savent contrôler leurs émotions."

Où intervient alors la morphopsychologie dans les soins de beauté ?

"Mais elle est très importante, répond le professeur. Voyez-vous, cette science permet aux esthéticiennes de comprendre leurs clientes. C'est par le visage que s'établit le premier contact. Son type traduit tout de suite le caractère d'une personne. Bien sûr, il ne s'agit pas dans cette série de cours de traiter le sujet dans toutes ses profondeurs. Mais les quelques notions de base de la morphopsychologie peuvent être très utiles pour les esthéticiennes. Disons que c'est avant tout une science d'intuition et d'observation. On sait par exemple que le femme au visage rond a généralement les cheveux clairs en fins, qu'elle est du type lymphatique. Déjà le comportement de l'esthéticienne prend une certaine orientation. Elle ne traitera pas une timide comme une femme très sûre d'elle-même de la même façon. Pas plus qu'elle ne fera de grand déploiement devant une cliente de condition plutôt modeste. L'important, c'est de trouver le climat d'échange le plus approprié à chaque individu."

Selon M. Pierantoni, la médecine moderne manifeste un regain d'intérêt à l'endroit de cette science des formes des visages et des types qu'ils affichent. un tout autre trouble. En étudiant l'homme dans son ensemble et au départ pas ses traits et ses formes, le médecin pourra soigner l'être humain et non pas seulement l'organe malade."

Notre interlocuteur nous donne l'exemple des cardiologues qui par la morphologie ont pu cataloguer les "types à infarctus du myocarde".

Depuis, un nombre considérable on s'est efforcé de classer les types de caractères par l'aspect extérieur des individus. Hippocrate devait découvrir les quatre types fondamentaux: le lymphatique, le sanguin, le bilieux et le nerveux.

Depuis unnombre considérable d'auteurs ont voulu classer les types humains selon l'influence des éléments de la nature: le soleil, la terre, l'eau, l'air. Les écoles française et italienne de biotypologie moderne donnent peut-être des interprétations différentes d'Hippocrate mais elles se basent toutes sur le célèbre classement quaternaire appelé dans le métier "hippocratique".

M. Pierantoni souligne que les rides peuvent être corrigées par la volonté, l'éducation de la mimique du visage et le traitement approprié à l'épiderme de chacune. Par exemple, celle qui a des plis au front peut très bien s'habituer à les faire disparaître, en les frottant avec la paume de la main, tout en parlant au téléphone. Car les plis se forment à la suite de contractations musculaires. Un peu de statistique: après 250,000 contractions de la peau, elle finit pas se casser pour former des plis.

M. Pierantoni souligne aussi que la fameuse "patte d'oie", terreur de toutes les femmes, n'est pas une question d'âge, mais de musculature. Il nous met aussi en garde contre les produits de beauté moussés à grand renfort de publicité. "Il faut savoir quel produit employer, dit-il. Une peau naturellement très bien hydratée n'a pas besoin de crème hydratante car elle a déjà toute son eau."

M. Pierantoni dirigera un voyage d'esthéticiennes européennes à Montréal, à l'occasion de l'Expo. Le groupe se rendra à New York, Montréal, Chicoutimi. Voyage d'ordre professionel et touristique puisque les spécialistes auront l'occasion de visiter des instituts américains et canadiens. Mais une très grande partie de l'emploi du temps est réservée pour la Terre des Hommes, avec toutes ses merveilles.

Mémoire sur le divorce

OTTAWA (PC) — La Fédération des Women's Institutes du Canada a demandé au comité parlementaire sur le divorce d'élargir les causes qui pourraient conduire à l'obtention d'un divorce. Dans un mémoire, cet organisme déclare que nos lois fédérales sont désuètes et que la législation concernant la désertion d'un conjoint n'est pas satisfaisante. On critique également le coût élevé d'un divorce et l'on exprime l'opinion que ce dernier devrait être à la portée de tous ceux qui en ont besoin.

La preuve qu'un mariage s'est désintégré devrait être suffisante. On devrait inclure dans les nouvelles causes l'insanité certifiée par un médecin après cinq ans de traitement; la cruauté mentale et physique devrait aussi être incluse. Si la désertion a été prouvée, le divorce devrait rester valide même après le retour éventuel du conjoint fautif.

PEAU SÈCHE!
soulagement rapide

Un bain n'est complet qu'avec Bathe 'n Glow ®



2 OZ. $1.25 — 5 OZ. $2.50 — 12 OZ. $3.95 — 32 OZ. $7.95

*Egalement disponible sous NOUVELLE forme de Bubbling Balm.

OFFRE SPECIALE "DE PRESENTATION" ! — Ecrivez, en joignant 25¢ pour frais de poste et manutention, pour demander un généreux échantillon :
BATHE'N GLOW, 9 DWIGHT AVE., TORONTO 14

VOTRE AGENT DE VOYAGES DE CONFIANCE
ALFRED GAGLIARDI
6900, rue ST-DENIS (près Bélanger) 271-6900

Des vacances au soleil

CROISIERE AUX ANTILLES
Sur l'OCEANIC
DEPART TOUS LES SAMEDIS — 7 JOURS $210 E.-U.

VOYAGES DE NOCES "POCONOS"
6 JOURS — 5 NUITS
HOTEL AVEC REPAS
$175 U.S. PAR COUPLE

TOUR D'EUROPE
15 JOURS
MARS $262. CAN.
AVRIL $290. CAN.
MAI - JUIN - JUILLET - AOUT $301. CAN.
Comprend : Hôtels, repas, visites touristiques, etc.

MIAMI BEACH
1 semaine avec 2 repas $84.
Billet excursion (21 jrs) $164 can.

MEXIQUE
Spécial - 15 jrs Hôtels et repas 180.50 can.
PASSAGE $226

JAMAIQUE
Hôtel avec repas 112.00 E.U.
TRANSPORT $217

CROISIERE
à bord du MICHELANGELO
QUEBEC-NEW YORK
Le 31 mai — 3 nuits
A partir de $110.

MONDIAL AVIOMAR
445 OUEST, RUE JEAN-TALON — 274-7595
Les deux bureaux sont ouverts de 9 a.m. à 9 p.m. du lundi au samedi

VENTE 25e anniversaire
MONTREAL Draperies MONTREAL

ENSEMBLES DE BAIN
Deux pièces, endos antidérapant en caoutchouc, lavables, 12 jolies couleurs.
Valeurs jusqu'à $2.48
$1.44 l'ens.

COUVRE-LITS PIQUES
Unis ou à motifs imprimés. Grand choix de couleurs pour lit simple et double.
Valeurs jusqu'à $19.98
$9.99 ch.

BATISTE TUFCIL
Lavable, prérétrécie, couleurs inaltérables, peu ou pas de repassage, 46" de large, blanc, rose pâle, bleu, or, aqua.
Rég. $2.68 la vge
99¢ la vge

PANNEAUX de terylene imprimée
Légères imperfections
Largeur 47", long. 117". Bouclé et opaque lavable dans plusieurs motifs. Nombreuses combinaisons de couleurs.
Régulier $12.98
$7.77 Léger supplément pour la main-d'oeuvre

PRETES A POSER ... DRAPERIES
IMPRIMEES OU UNIES EN FIBRE DE VERRE ARNEL SATIN ANTIQUE
CROCHETS GRATUITS
48" x 95" valeurs jusqu'à $16.98
$6.66 la paire
96" x 95" Valeurs jusqu'à $32.98 $13.33 pre
144" x 95" Valeur jusqu'à $49.98 $19.99 pre

FIBRE de VERRE
Largeur de 46"
Burlap, batiste et opaque, imprimé velouté et uni dans plusieurs combinaisons de couleurs et motifs.
Valeurs jusqu'à $2.98
99¢ La verge

COUVRE-LITS EN CORDANA IMPRIME
(Ressemble à du velours côtelé)
Grand choix de motifs et couleurs. Simples ou doubles
Rég. $12.98
$6.66 ch.

COUVRE-LITS EN VELOURS COUPE
Couvre-lits importés en velours coupé de qualité, élégants motifs dans combinaisons de teintes pour convenir à tous les goûts. Dessinés par un éminent dessinateur européen.
Régulier $99.98
$59.99 ch.

CHINTZ IMPRIME et "SAIL CLOTH"
Largeurs 36" et 45". Pour toutes les pièces de votre maison. Lavables.
Valeur jusqu'à $1.78
66¢ la verge

TAIES D'OREILLERS
Pleine grandeur, blanches, résistantes, haute qualité.
Rég. 48¢. 6 par clients seulement
25¢ ch.

PANNEAUX DE FIBRE DE VERRE imprimée
Largeur 47", longueur 117". Dessins paysages et style provincial sur fond blanc. Lavable.
Régulier $12.98
Léger supplément pour la main-d'oeuvre
$4.77 le panneau

FIBRE DE VERRE
Texture Damash
45" pouces de largeur. Lavable. Dans les couleurs de bleu, avocado, melon, blanc, or. beige, champagne, etc. . . . Valeurs de $2.98.
$1.98 la vge

AUCUN COMPTANT 36 MOIS POUR PAYER

Membre de CREDICO la carte la plus honorée

AUCUNE COMMANDE POSTALE OU TELEPHONIQUE

PLUSIEURS AUTRES SPECIAUX NON ANNONCES

14 MAGASINS POUR VOUS SERVIR

- 6675, rue ST-HUBERT Entre Beaubien et St-Zotique
- 6804, rue ST-HUBERT Entre St-Zotique et Bélanger
- 5665, Chemin QUEEN MARY Snowdon, près Décarie
- CENTRE D'ACHATS BOULEVARD Pie-IX et Jean-Talon
- 537, rue STE-CATHERINE O. Près de chez Morgan
- 4335, rue WELLINGTON Verdun, face à la Banque Royale
- CENTRE D'ACHATS WEST ISLAND MALL, MONTEE DES SOURCES Sortie 16 de la route transcanadiienne
- 1209, rue STE-CATHERINE E. 2 rues à l'est d'Amherst

PLACE LONGUEUIL
rue St-Laurent, en bordure du boul. Taschereau à l'entrée de Longueuil.
OUVERT TOUS LES SOIRS

MONTREAL Draperies MONTREAL
La plus grande chaîne de magasins de draperies au Québec.

AUTRES MAGASINS A QUEBEC, SHERBROOKE ET TROIS-RIVIERES

VENTE à RABAIS Automatique

Débute demain — Venez tôt

Conformément à notre politique de solder notre marchandise d'une saison à l'autre, nous offrons toute notre marchandise régulière à l'occasion de cette vente de 3 jours à escompte automatique durant laquelle nos prix baissent automatiquement chacun des 3 jours, quel que soit le prix coûtant.

CETTE VENTE EST LA PREMIERE DU GENRE POUR NOUS . . . QUE CE SOIT LA PREMIERE SUR VOTRE LISTE AUSSI.

ROBES

	Jeudi, premier choix	Vendredi, à rabais à	Samedi, dernière chance
Certaines jusqu'à $70.00	$25.00	$20.00	$15.00
Certaines jusqu'à $80.00	$35.00	$30.00	$25.00
Certaines jusqu'à $115.00	$45.00	$40.00	$35.00

MANTEAUX ET COSTUMES d'hiver et de printemps

	Jeudi, premier choix	Vendredi, à rabais à	Samedi, dernière chance
Certains jusqu'à $80.00	$30.00	$25.00	$20.00
MANTEAUX GARNIS DE FOURRURE Certains jusqu'à $220.00	$90.00	$80.00	$70.00

VETEMENTS SPORT

	Jeudi, premier choix	Vendredi, à rabais à	Samedi, dernière chance
BLOUSES Certaines jusqu'à $16.95	$5.00	$4.00	$3.00
JUPES, PANTALONS ET SURBLOUSES Certains jusqu'à $25.00	$10.00	$8.00	$6.00
CHANDAILS ET GILETS DE SKI Certains jusqu'à $35.00	$15.00	$12.00	$9.00
PANTALONS DE SKI ET BLAZERS Certains jusqu'à $45.00	$18.00	$15.00	$12.00
COSTUMES PANTALONS ET COSTUMES DE SKI Certains jusqu'à $80.00	$35.00	$30.00	$25.00

Nous regrettons, aucune retouche.
Toute vente est finale
Nombreux autres articles à rabais comparables

TAILLES HAUTE MODE
(14-20) (14½-28½) (40-50)

Salon Juliette Ltée
CR. 9-7231
5457 Chemin Queen Mary — 484-3558
Stationnement gratis à 5120 Earnscliffe
Ouvert le soir. Jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.

Six syndicats des professions médicales font front commun contre le projet de loi 25

Six syndicats des professions de la santé, soit la Fédération des omnipraticiens du Québec, l'Association professionnelle des pharmaciens du Québec, l'Association professionnelle des chirurgiens dentistes, l'Association des médecins du service de santé de la ville de Montréal, l'Association professionnelle des optométristes et l'Association des opticiens d'ordonnances ont fait front commun hier, à la suite d'une déclaration du premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson.

M. Johnson a déclaré que "si les médecins ne pratiquaient pas leur médecine et que 290,000 patients en souffraient, nous (le gouvernement) n'hésiterions pas à imposer aux médecins ou à d'autres professionnels une mesure semblable au bill 25 et même une échelle de traitement.

A cela les syndicats des professions de la santé rétorquent que tout en étant d'accord avec le premier ministre sur l'importance des conflits sociaux que connaît présentement le Québec, ils doivent néanmoins blâmer celui-ci dans son attitude et déclarent conjointement : "Que le gouvernement exploite actuellement le sentiment d'insécurité de la population et en particulier son désir de voir se régler le conflit scolaire. Le gouvernement, disent-ils, entend également se servir de ce prétexte pour imposer un joug aux associations ouvrières et professionnelles."

Poursuivant leur déclaration, les professionnels syndiqués ont affirmé que le gouvernement voulait utiliser les événements actuels pour justifier une attaque directe contre la liberté syndicale : droit fondamental que le législateur a déjà reconnu aux travailleurs.

EXAMEN DE LA VUE
Bruno Quesnel O.D., Optometriste, bureau chez
Peoples Credit JEWELLERS LTD
1015 ouest, Ste-Catherine - Vl. 9-7071

Le Québec n'est pas inscrit sur une "liste noire" des maîtres anglophones

Les diverses associations professionnelles qui groupent les enseignants à travers le Canada ont nié aujourd'hui avoir l'intention de mettre le Québec sur une sorte de "liste noire", une décision qui aurait pour conséquence de paralyser l'embauchage de professeurs anglophones d'autres parties du Canada par les commissions scolaires du Québec.

Un porte-parole de la plus puissante de ces associations, la Canadian Teachers' Federation, a même pris soin de préciser que la chose n'était pas nécessaire puisque, dans les circonstances actuelles, il était peu vraisemblable que des professeurs d'autres provinces canadiennes désirent travailler au Québec.

Tous les syndicats et organisations professionnelles des enseignants anglophones du Canada ont toutefois été unanimes à protester de l'attitude du gouvernement québécois.

Ces organisations ont également pour la plupart déjà offert leur appui financier à la Corporation des instituteurs catholiques.

Un syndicat en particulier, l'Ontario Teachers' Federation, a poussé plus loin son offre de collaboration en offrant son concours à deux des professeurs anglophones du Québec qui, après avoir démissionné de leur poste, désireraient trouver du travail en Ontario.

Des commentaires extrêmement durs et sévères à l'endroit du gouvernement québécois ont salué, dans toutes les provinces canadiennes, les termes du bill 25 qui force les professeurs à retourner en classe et fixe les normes d'une politique salariale à l'échelle de la province.

Les instituteurs juifs protestent

A Montréal, la Fédération des instituteurs des écoles juives a fait savoir au premier ministre du Québec qu'elle considérait comme "une grave injustice" les stipulations du bill 25.

Dans une déclaration écrite, la fédération se dit convaincue que le projet de loi du gouvernement Johnson constitue "un sérieux recul" en matière d'éducation.

D'un même souffle, la Fédération des instituteurs des écoles juives à Montréal a promis son appui moral et financier à la Corporation des instituteurs catholiques.

Les enseignants juifs de la métropole ont fait parvenir un chèque aux dirigeants de la CIC.

EPARGNEZ
50%
ET MEME PLUS

LA VENTE DÉBUTE DEMAIN !

C'est la vente des ventes. Cet événement annuel éclipsera certainement toutes les ventes précédentes. Tout doit être liquidé . . . nous avons fait l'inventaire et, comme résultat, vous obtenez des valeurs incomparables sur meubles, articles d'ameublement, appareils électriques, couvre-planchers, téléviseurs, stéréos, tourne-disques, tables, lampes, etc. C'est une véritable pléiade d'aubaines . . . même les articles non déballés doivent être vendus. Profitez de cette occasion unique dès maintenant car elle ne se répétera pas cette année. Premiers arrivés, premiers servis. Venez tôt afin de bénéficier d'un choix complet et varié. Nos termes ultra-faciles vous permettront de réaliser tous vos achats sans déséquilibrer votre budget. Profitez-en aujourd'hui même !

TEXTILES

500 SEULEMENT !
COUVERTURES "CHATEAU"
Mélange de viscose et nylon. Anti-mites et lavables. 72" x 84". Teintes diverses. Ord. 4.95 3.95 ch.

DRAPERIES "FIBERGLAS"
Prêtes à suspendre (95" de haut). A l'épreuve du feu, de la rouille et de la moisissure. Crochets inclus. Choix de motifs et de teintes. Ord. 59.95 39.95

Venez voir notre impressionnante sélection de textiles de haute qualité convenant à tous les goûts et à toutes les bourses.

15 SEULEMENT !
BERCEUSES CHROMEES
Siège, dossier et appuie-bras rembourrés. Ord. 17.95 10.95

30 SEULEMENT !
LITS PLIANTS
Matelas de feutre compris. Ord. 21.95 14.95

OFFRE EXTRA-SPECIALE !
5 SEULEMENT !
CUISINIERES ELECTRIQUES, 30"
Marque "Beach" de renom national. Commutateurs à chaleur infinie. Four ultra-spacieux. Fenêtre-vision. Ord. 179.95 149.95

ARTICLES DIVERS

20 SEULEMENT ! LAMPES A HAUTE INTENSITE
Idéales pour le pupitre. Ord. 14.95 8.95

50 SEULEMENT ! PEINTURES IMPORTEES, ENCADREES
Huile sur canevas. Aucun motif identique ! Ord. 29.95 14.95

6 SEULEMENT ! MACHINES A COUDRE EXCLUSIVES
Modèles "zig-zag". Ord. 114.95 88.95

4 SEULEMENT ! ETUIS PORTATIFS
Utilisables avec les machines à coudre annoncées ci-haut. Ord. 12.95 9.95

3 SEULEMENT ! CABINETS "ARBORITE"
Fabriqués spécialement pour accommoder les machines à coudre. Ord. 39.95 29.95

5 SEULEMENT ! ASPIRATEURS "WESTINGHOUSE"
Succion puissante. Ord. 59.95 49.95

7 SEULEMENT ! POLISSOIRS "WESTINGHOUSE"
Nettoient et polissent avec les mêmes brosses. Ord. 33.95 27.95

10 SEULEMENT ! MOBILIERS DE CHAMBRE, 3 MCX
Bureau double, commode et lit à panneaux de 4'6". Fini noyer clair. Ord. 119.95 79.95

12 SEULEMENT ! MOBILIERS CHESTERFIELD, 2 MCX
Sofa à 2 coussins et fauteuil assorti. Recouverts de frise. Dossiers et sièges remplis de mousse. Ord. 159.95 99.95

3 SEULEMENT ! LESSIVEUSES "REGENT" EXCLUSIVES
Capacité de 9 livres de linge. Ord. 139.95 99.95

4 SEULEMENT ! REFRIGERATEURS "REGENT" EXCLUSIFS DE 10 PI. CU.
Congélateur pouvant contenir 36 livres de denrées congelées. Ord. 219.95 179.95

TAPIS

150 verges carrées seulement
NYLON "SUPER CORLAINE" vge car. 5.95
Ton sur ton. Trois teintes au choix : vert, beige ou rouge. Ord. 7.95 la verge carrée.

58 verges carrées seulement !
NYLON "CORAL ISLAND" vge car. 6.95
Disponible dans la teinte flamingo. Se vend dans la largeur de 12'. Ord. 9.95 la verge carrée

40 verges carrées seulement !
TAPIS EN LAINE 100% vge car. 7.95
Se vend dans la couleur beige. Disponible dans la largeur de 9'. Ord. 10.50 la verge carrée

150 verges carrées seulement !
CARPETTES "GRAND VALLEY" vge car. 5.95
Grandeur : 11'6" x 12'. Disponible dans la couleur verte seulement. Nylon 100%. Ord. 8.95 la verge carrée

6 seulement !
CARPETTES AXMINSTER, 9' x 12' chacune 79.95
Tissées dans un mélange spécial de laine et coton. Ord. $105

24 SEULEMENT !
LAMPES-TIGES à 3 REFLECTEURS 8.95 chacune
S'ajustent à la hauteur désirée ! Ampoules comprises. Ord. 14.95

FAUTEUILS

24 SEULEMENT !
CHAISES D'HOTESSES
Siège à ressorts et rembourré de mousse. Recouvert de tissus durables dans une belle sélection de teintes. Ord. 18.95 12.95

6 SEULEMENT !
FAUTEUILS DE STYLE PROVINCIAL
Fabrication à ressorts. Recouverts de brocatelle de soie dans un choix de teintes. Bois apparent fini bois fruitier. Ord. 99.95 69.95

7 SEULEMENT !
FAUTEUILS INCLINABLES
Dossier-oreiller. S'incline à 3 positions différentes. Recouverts de vinyle étendu d'entretien facile dans une sélection de coloris. Ord. 99.95 69.95

8 SEULEMENT !
BERCEUSES PIVOTANTES
Haut dossier confortable. Siège et dossier rembourrés de mousse. Revêtements de vinyle étendu dans votre choix de teintes. Ord. 89.95 64.95

6 SEULEMENT !
BERCEUSES A PLATE-FORME
Très confortables ! Revêtement en vinyle étendu et nylon. Choix de teintes. Ord. 49.95 34.95

LITERIE

200 SEULEMENT ! OREILLERS DE MOUSSE
Abondamment remplis de mousse déchiquetée. Ord. 1.59 ch. — ch. 88¢

20 SEULEMENT ! MATELAS, 30" DE LARGE
Fabrication à ressorts et rembourrés de feutre moëlleux. Ord. 18.95 12.95

10 SEULEMENT ! MATELAS OU SOMMIERS-BOITES "SERTA" DE RENOM NATIONAL
Les matelas contiennent de multiples ressorts spiraux. Toutes les caractéristiques habituelles. Ord. 49.95 29.95

24 SEULEMENT ! TETES DE LIT CONTINENTALES
Recouvertes de vinyle. Largeurs : 30", 36" et 39". Ord. 9.95 à 19.95 3.95

12 SEULEMENT ! MATELAS OU SOMMIERS-BOITES "COMFORT QUILT" PAR SERTA
Les matelas contiennent 405 ressorts spiraux. Ord. 69.95 49.95

6 SEULEMENT ! LITS SUPERPOSES, 8 MCX
Matelas de coton inclus. Ord. 69.95 49.95

12 SEULEMENT ! ENSEMBLES "HOLLYWOOD", 36"
Comprenant un matelas à ressorts, sommier-boîte et tête de lit. Ord. 59.95 39.95

MEUBLES JUVENILES

6 SEULEMENT ! ENSEMBLE DE BASSINETTE
30" x 54". Matelas compris. Ord. 54.95 39.95

5 SEULEMENT ! COMMODES 4 TIROIRS
Amplement d'espace pour les vêtements d'un enfant. Ord. 49.95 39.95

12 SEULEMENT ! CHAISES HAUTES CHROMEES
Siège et dossier rembourrés. Ord. 16.95 12.95

MOBILIERS CHROMES

14 SEULEMENT ! MOBILIERS, 3 MCX
Comprennent une table à dessus "Arborite" 30" de long, et deux chaises rembourrées. Ord. 39.95 27.95

9 SEULEMENT ! MOBILIERS, 5 MCX
Consistant en une table à dessus "Arborite", 36" de long s'allongeant jusqu'à 48". Quatre chaises rembourrées. Ord. 59.95 39.95

11 SEULEMENT ! MOBILIERS SCANDINAVES
Cinq mcx. Table à dessus "Arborite", 48" de long s'allongeant jusqu'à 60". Quatre chaises rembourrées. Ord. 99.95 69.95

6 SEULEMENT ! MOBILIERS, 7 MCX
Table à dessus "Arborite", 48" de long, s'allongeant jusqu'à 60". Six chaises rembourrées et renforcées de tissu Jersey. Ord. 119.95 79.95

4 SEULEMENT ! MOBILIERS DE STYLE COLONIAL
Cinq mcx. Table à dessus "Arborite" s'allongeant de 48" à 60". Quatre chaises rembourrées. Ord. 199.95 119.95

3 SEULEMENT ! MOBILIERS A TABLE OVALE
Cinq mcx. Table de forme ovale, extensible. Quatre chaises rembourrées à base piédestal. Ord. 169.95 119.95

6 SEUEMENT ! MOBILIERS DE CUISINE, 9 MCX
Consistant en une table à dessus "Arborite" de 48" s'allongeant jusqu'à 60". Six chaises rembourrées, berceuse et tabouret. Ord. 189.95 139.95

10 SEULEMENT ! MOBILIERS DE CUISINE, 5 MCX
Tables ovales, rondes et rectangulaires avec chaises assorties. Echantillons d'étalage.
Réduction jusqu'à 50% sur tous les prix réguliers.

OUVERTS DEMAIN ET VENDREDI JUSQU'A 9 HEURES P.M.
SAMEDI JUSQU'A 6 HEURES P.M.

VOYEZ CES
SPÉCIAUX en APPAREILS MÉNAGERS
QUI VOUS PERMETTRONT DE JOUIR DAVANTAGE DE LA VIE

8 SEULEMENT ! Ord. 179.95
CUISINIERE "BEACH" 149.95
Electrique. Degrés de chaleur infinie. Doit-être vu.

4 SEULEMENT ! Ord. 239.95
CUISINIERE "CROSLEY" 169.95
Electrique 30" par Moffat. Entièrement automatique.

1 SEULEMENT ! Ord. 209.95
CUISINIERE "FINDLAY" 169.95
Modèle 30" électrique. Contrôles entièrement automatiques.

4 SEULEMENT ! Ord. 219.95
REFRIGERATEUR 10 P.C. 179.95
Modèle Régent. Congélateur de 36 lb. Tablettes ajustables.

2 SEULEMENT ! Ord. 299.95
REFRIGERATEUR REGENT 249.95
Dégivrage automatique dans la section du réfrigérateur.

3 SEULEMENT ! Ord. 329.95
REFRIGERATEUR REGENT 269.95
Capacité de 14.6 pi. cu. Dégivrage automatique.

3 SEULEMENT ! Ord. 139.95
LAVEUSE-ESSOREUSE 109.95
Cuve d'une capacité de 9 livres. Très facile à opérer.

2 SEULEMENT ! Ord. 279.95
LAVEUSE AUTOMATIQUE 229.95
"Régent". Capacité de 14 lb. Garantie de 5 ans.

3 SEULEMENT ! Ord. 189.95
SECHEUSE WESTINGHOUSE 149.95
Modèle électrique. Choix de chaleurs. Asséchage rapide.

3 SEULEMENT ! Ord. 189.95
LAVEUSE-ESSOREUSE 159.95
Modèle carré. Cuve d'une capacité de 9 livres.

PLUSIEURS AUTRES AUBAINES VOUS ATTENDENT AU MAGASIN WOODHOUSE PRES DE CHEZ-VOUS !

Woodhouse
Les plus grands détaillants d'ameublement au Canada
Etabli en 1911 !

915 est, rue STE-CATHERINE
TÉL. 845-9261 — 6 ÉTAGES
EN FACE DE LA PHARMACIE MONTRÉAL — STATIONNEMENT MUNICIPAL À L'ARRIÈRE

CHOMEDEY
1180 Boul. LABELLE
Tél. 688-9750-1
Stationnement gratuit à l'arrière du magasin, accès par le Boul. Jarry.

AUTRES SUCCURSALES
3913, rue WELLINGTON (Verdun) .Tél. 766-2343
43, rue GREEN (St-Lambert) Tél. 671-7270-9
3956 est, rue ONTARIO (près Boul. Pie IX) Tel. 527-9251-2

METRO
Tout près de la sortie Parri du métro pour la succursale de la rue Ste-Catherine.

ETES-VOUS PRET POUR L'EXPO ?
Laissez Woodhouse répondre à vos besoins de meubles additionnels.

Cliniques de soccer

Les préparatifs en vue de la saison de soccer 1967 sont déjà commencés. Les premières manifestations de cette activité consisteront en des stages de soccer, dont le premier sera pour instructeurs et joueurs déjà initiés à ce sport. Ce stage régional aura lieu les vendredi, samedi et dimanche, les 24, 25 et 26 février prochains.

Jean-Louis Harguindeguy, bien connu dans les milieux du soccer, sera le modérateur de cette clinique qui aura lieu au Patro Roc-Amadour, 2301, 1ère, avenue, à Québec.

Tous les joueurs ou instructeurs ayant suivi des cours d'initiation au soccer peuvent s'inscrire en le faisant le plus tôt possible, à M. Harguindeguy, à l'adresse ci-haut. Le nombre des participants sera limité.

Il y aura frais d'inscription, mais ce stage étant organisé par l'Association canadienne de soccer football en collaboration avec le Conseil de la Santé et du sport amateur, les frais de nourriture, de logement et de déplacement (en partie) seront couverts par l'Association.

D'autres stages suivront à travers toute la province, puisque l'Association de soccer mineur du Québec entend présenter des cliniques à huit endroits différents : à Montréal, à Montréal-Nord, sur la Rive-Sud, à Québec, dans la région du Bas du fleuve, dans la région Hull-Ottawa, en Abitibi, au Saguenay, dans les Cantons de l'Est et dans la Mauricie.



téléphoto PC

Pour la postérité

Le sculpteur Jack Herman, à droite, a utilisé Ian Fisher comme modèle pour reproduire les coureurs Roger Bannister et John Landy dans des statues de neuf pieds de hauteur. Herman s'est servi de glaise. Ses reproductions seront terminées en bronze et transportées au stade Empire.

Vachon est devenu gardien de but à cause de sa petite taille

par GILLES TERROUX

Il y a de cela 12 ans, un petit bout d'homme se présente sur la patinoire publique de Palmarol, une municipalité de l'Abitibi.

"Comment t'appelles-tu ?" lui demande le premier joueur qu'il croise sur la patinoire.

"Rogatien Vachon. Je veux jouer avec vous autres".

"Que sais-tu faire? Jouer à la défense? Jouer au centre? Et puis après tout, tu n'as pas le choix. Tu es trop petit. Si tu veux jouer, tu seras le gardien de but".

Et c'est ainsi qu'a débuté la carrière de gardien de but de Rogatien Vachon, ce jeune athlète de 21 ans qui est devenu le gardien réserviste du Canadien en l'absence de Lorne Worsley.

"Je n'ai jamais occupé une autre position que celle de gardien de but. Si j'étais trop petit à 9 ans, je l'étais encore à 12 ans. Et aussi à 15 ans", racontait Vachon, hier, quelques heures après son premier exercice officiel avec le Canadien.

"Quand je me faisais geler les orteils sur les patinoires de Palmarol et ensuite de Rouyn, j'étais loin de m'imaginer qu'un jour j'endosserais le chandail du Canadien".

Recommandé par Laperrière

Vachon avait 16 ans lorsqu'il s'est éloigné des patinoires à ciel ouvert de la région de l'Abitibi.

"C'est Gilles Laperrière (le frère de Jacques) qui m'avait recommandé à l'organisation du Canadien", dit-il.

Et au cours des quatre années suivantes, ce fut une période de joie et de déception pour Vachon.

Séjour avec le Canadien junior, retour dans la ligue Métropolitaine (avec NDG), nouvelle chance avec le Canadien junior et finalement transaction avec le Thetford Mines.

Là s'est orientée la carrière de Vachon.

Il faisait tellement bien avec le club de la ligue Provinciale junior que le Canadien n'a pas hésité à le prêter aux As de Québec en l'absence de Gary Bauman. "Ce fut une expérience formidable. Je me souviendrai toujours de ce premier contact avec les professionnels". Son séjour se résume à six victoires et quatre défaites.

Dans ce court laps de temps, Vachon avait fait ses preuves.

En septembre dernier, il se présentait à l'un des deux camps d'entrainement du Canadien, celui de Hull qui réunissait les joueurs susceptibles de former les cadres des principales équipes de l'organisation.

De réserviste qu'il était au début de la saison, Vachon est vite devenu le gardien régulier des Appolos de Houston de la ligue Centrale. En 32 matches, il a conservé la moyenne de 2.83.



Rogatien Vachon

Puis, samedi soir dernier, ce fut le message de Sam Pollock lui ordonnant de prendre le prochain avion à destination de New York..

"La nouvelle m'a surpris mais ne m'a pas énervé outre mesure. Et si Toe Blake me demandait de sauter dans la mêlée, je crois que je le ferais avec aplomb", dit-il. C'est justement cette détermination et cette confiance en lui-même qui ont épaté Toe Blake à l'exercice d'hier.

"Ce jeune homme est un véritable joueur d'avenir. Nous l'avons rappelé parce que nous savons ce qu'il peut faire. En cas de besoin, je n'hésiterais pas à l'envoyer devant le filet", a commenté Blake.

Worsley quitte l'hôpital

Les nouvelles sont encourageantes au sujet de Worsley. Le vétéran gardien de but du Canadien a quitté l'hôpital ce midi et n'aura pas à retourner sur la table d'opération.

"La blessure est moins grave que les médecins ne l'avaient craint. Worsley n'a pas aggravé son ancienne blessure au genou. Il s'en s'est infligé une seconde et de nature moins sérieuse", a dit Blake.

Un fait est certain : Worsley reviendra au jeu avant la fin de la saison. Pendant ce temps, John Ferguson et Jean-Guy Talbot comparaitront au bureau du président Clarence Campbell, cet après-midi en marge des incidents de dimanche dernier, à Détroit et de mercredi, à Chicago.

Tous deux avaient été expulsés du jeu à Détroit tandis qu'à Chicago, Ferguson avait bousculé le juge de lignes Brent Casselman.

Volontaire à la place de Clay

LOUISVILLE, Kentucky (AFP) — Un Anglais âgé de 54 ans s'est porté volontaire pour faire le service militaire à la place de Cassius Clay.

La nouvelle a été révélée, samedi, par J. Allen Sherman, président du conseil de revision de Louisville qui précisa toutefois que la demande faite par écrit du citoyen britannique, un certain Norman E. Lewis, habitant Birkenhead, dans le Cheshire, ne pouvait être prise en considération car "un conscrit ne peut se substituer à un autre".

Talhami, nouveau champion poids lourd de Montréal

Edouard Talhami, un jeune Libanais qui en est à sa première année dans les rangs pugilistiques de la métropole, a créé une impression très favorable, hier, alors qu'il a remporté le titre des poids lourds de Montréal, lors des championnats de boxe amateur de Montréal et du district, présentés au centre des Loisirs St-Jean-Baptiste.

Talhami, qui défend les couleurs du Star Boxing Club, a d'abord vaincu Jacques Bernier, de la Palestre Nationale, par décision en semi-finale.

Puis, en finale, contre Larry Reddick, il a causé une surprise en l'emportant par décision.

Talhami, un boxeur très rapide, utilise à son profit sa longue portée. Il n'a jamais laissé à Reddick la chance de lui livrer un corps à corps. Il saura certes se défendre lors des prochains Gants Dorés.

Luigi April, de la Palestre, a triomphé de Marcel Leblanc, en final des 147 livres dans un mach très intéressant. Il a mérité la décision des juges par une faible marge.

Donato Paduano, de l'Olympic Boxing Club, n'a déçu personne alors qu'il a knockouté Alcide Latour, du club St-Jean-Baptiste, au deuxième round.

Chaque combat était prévu pour trois rounds de trois minutes chacun. Les combats ont été retardés durant environ deux heures alors que le médecin qui avait accepté d'assister aux matches ne s'est pas présenté. Il a fallu faire appel à un autre médecin.

Voici les résultats des matches d'hier :

SEMI-FINALE : 147 lbs

Luigi APRIL, Palestre, gagne par K.O. technique au 2e round sur Roland Beaudoin, St-J.-Baptiste.

SEMI-FINALE : 178 lbs

Serge TREMBLAY, Palestre gagne par défaut contre Pierre Leclerc, St-J.-Baptiste.

Yvon DUHAMEL, St-J.-Baptiste, gagne par K.O. technique au 3e round contre Yvon Savage, St-J.-Baptiste.

SEMI-FINALE : Poids-lourds

Edouard TALHAMI, Star, décision contre Jacques Bernier, Palestre. Larry REDDICK, Star, par K.O. au 1er round contre Mario Lalonde, St-J.-Baptiste.

FINALE : 112 lbs

Gilles RIOUX, St-J.-Baptiste, gagne par défaut contre Richard Langlois, St-J.-Baptiste.

FINALE : 119 lbs

Denis CROTEAU, St-J.-Baptiste, gagne par défaut, pas d'adversaire.

FINALE : 132 lbs

Gérald RATTE, St-J.-Baptiste, gagne par KO technique au 2e round, contre Robert Roy, North.

FINALE : 139 lbs

Frank PERNO, Palestre, gagne par défaut, pas d'adversaire.

FINALE : 147 lbs

Luigi APRIL, Palestre, gagne par décision contre Marcel Leblanc, Star.

FINALE : 156 lbs

Donato PADUANO, Olympic, gagne par K.O. au 2e round contre Alcide Latour, St-J.-Baptiste.

FINALE : 178 lbs

Yvon DUHAMEL, St-J.-Baptiste, gagne par décision contre Serge Tremblay, Palestre.

FINALE : Poids-lourds

Edouard TALHAMI, Star, gagne pas décision contre Larry Reddick, Star.



Contribution des Laurentides à la semaine nationale du ski

L'Association des centres de ski des Laurentides, groupant 26 stations, uniront leurs efforts samedi et dimanche les 18 et 19 février, pour contribuer d'une manière toute spéciale à la semaine nationale du ski. Cette semaine, consacrée à l'aide financière de notre équipe nationale de ski, mérite un appui particulier pour continuer l'excellente besogne de ces athlètes. L'Association espère recevoir l'appui financier des skieurs qui visiteront les 26 centres-membres cette fin de semaine.

Les moniteurs de ski de tous ces centres vendront des épingles-souvenirs au prix de 0.50 cents l'unité pour amasser les fonds requis.

Les moniteurs de ski connaissent le problème de l'équipe canadienne de ski et sont certainement les gens les mieux renseignés pour contribuer à la vente de cette semaine nationale du ski à travers les 26 centres-membres suivants : Mt Tyrol, Mt Ste-Anne, Avila, Up-Hill 70-71-72, La Marquise, Mt Habitant, Mt Christie, Bellevue, Alpino, Mt Gabriel, Cotes 40 et 80, Mt Alouette, Chanteclerc, Cochand's, Emile Mt Cochand, Sun Valley, Far Hills, Belle Neige, Mt Fugère, Avalanche, Mt Ste-Agathe, Chalet Ste-Agathe, Mt Castor, Petites Alpes, Mt Garceau, La Réserve.

Projet d'une ligue mondiale de hockey

CALGARY. (PC) — Carl Brewer, ancien porte-couleur des Maple Leafs de Toronto de la ligue Nationale de hockey, a déclaré hier que d'après ce qu'il a entendu dire, une nouvelle ligue de hockey à l'échelle mondiale, incluant l'équipe nationale du Canada, pourrait être formée d'ici quelques années.

"C'est l'impression que je retiens à la suite de conversations avec des dirigeants de l'équipe nationale et de la ligue Nationale de hockey," a commenté l'ex-joueur de défense des Leafs.



SPECIAL D'OUVERTURE 1967



'Jeep' Wagoneer Custom 4 roues motrices avec moteur vigilante, V-8, transmission automatique, servo-freins, servo-direction, pont arrière à traction positive, radio, galerie de toit, moyens moteurs à sélection.

$6495.
ESCOMPTE 1100.
SPECIAL 5395.

GRATIS : Barre d'attelage aux 10 premiers acheteurs, valeur de $49.95

NOUVEAUX DISPOSITIFS DE SECURITE STANDARD

- Ceintures de sécurité
- 4 clignotants simultanés
- Phares de recul
- Rétroviseur extérieur
- Essuie-glace à deux vitesses et lave-vitres électriques
- Tableaux de bord rembourré
- Double circuit de freinage
- Pare-soleil rembourré
- Pare-brise à haute résistance
- Système d'ajustement de freinage automatique
- Signalisateurs

La "Jeep Wagoneer" est aussi disponible avec 2 roues motrices à $1175. de moins

2303 De La Salle — 254-4524
(2 rues à l'est de Pie-IX — au sud d'Hochelaga)

On épargne "EN MASSE" chez

EN MASSE AUTOMOBILE
(Anciennement Robert Jeep)

VENTE PAR TOUT LE MAGASIN



- BOTTES DE SKI
- APRES-SKI
- SOULIERS DE VILLE
- SOULIERS DE SPORT
- SOULIERS DE GOLF

FAITS A LA MAIN

TYROL SHOE CO. LTD.

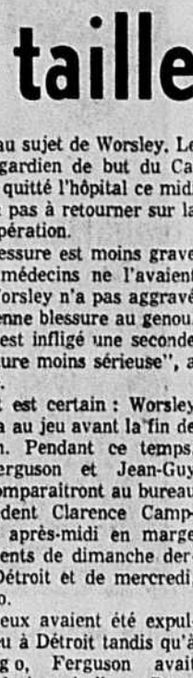
STATIONNEMENT GRATUIT
- 1452 rue PEEL 288-3194
- 34 ouest, NOTRE-DAME 844-1131

UNIROYAL CENTRES SERVICES DE SÉCURITÉ POUR L'AUTO



AMORTISSEURS

DES AMORTISSEURS DÉFECTUEUX PEUVENT DEVENIR DISPENDIEUX – MÊME DANGEREUX



AMORTISSEURS "ROYALINE"
A DOUBLE ACTION
DURENT DEUX FOIS PLUS
ENTIEREMENT GARANTIS
$15.95 la paire posés
pour la plupart des autos

LAISSEZ-NOUS VÉRIFIER L'ÉTAT DE VOS AMORTISSEURS



BALANCEMENT DES ROUES
$1.95 PAR ROUE POIDS INCLUS

UNIROYAL LAREDO

Le pneu à pluie



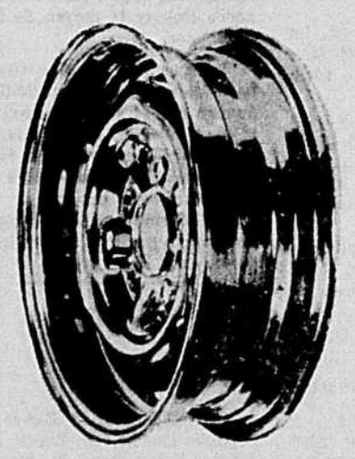
S'il prévient tout dérapage sur le sol mouillé, imaginez quelle adhérence il exerce sur une surface sèche !

Achetez le premier pneu au prix régulier . . . et procurez-vous le second à

50% DE RABAIS!

NOUVEAU ! EQUIPEMENT ORIGINAL

ROUES DE QUALITE



A BAS PRIX D'AUBAINE !

Une roue de rechange vous facilite la tâche quand vient le temps de poser les pneus à neige. Plus de pneus à défaire. . . que des roues à changer. Evitez d'endommager vos pneus sans chambre. Pour la plupart des autos.

EXTRA SPECIAL 6.25 chacune

OUVREZ UN COMPTE BUDGETAIRE AUJOURD'HUI

UNIROYAL

1167 ouest, Bernard 274-7553
3035, rue Hochelaga 524-7585

896, MONTÉE DE LIESSE — 747-3548
CENTRE DE PNEUS UNIROYAL POUR CAMIONS

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Abitibi	—	11¾	11¾	—
Algoma	—	24¾	24½	—
Alcan	2600	36	36	36
Alcan 4¼	—	43	42	—
Alliance	500	135	125	125
ArgC Pr	—	11¾	11¾	—
Asbestos	—	23⅝	23	—
Atl Sug	8	9⅛	9	—
Bq CN	—	54½	54¼	—
Bq d'Epargne	—	13¼	13⅛	—
Bq Imp-C	—	65¼	64¾	—
Bq Mont	—	60¾	60½	—
Bq N-E	—	69	68½	—
Bq PC	—	42½	42½	—
Bq Roy	—	74¾	74¾	—
Bq Tor.-D.	—	63	62⅞	—
Bathurst	—	60	60	—
Bell Phone	—	49⅛	49	—
BowMer Per	—	50	50	—
Brazil	—	10	10	—
BA Bk Note	—	66	66	8
BA OIL	200	36	36	36
BC Forest	—	23¼	23¼	—
Brinco	—	425	420	—
CAE	—	9¼	8¾	—
Cal Pow	300	24	24	24
C Pow 5.40	—	105¼	105¼	—
Can Cem	—	40	40	—
Can Cem Pr	—	24½	24⅜	—
CD Sugar	—	23	23	—
CanIronPr	—	20½	20⅜	—
CSL	—	33½	33	—
CBrew	—	7¼	7¼	—
CBAL(A)w		410	410	—
CChemw		560	560	—
CIL	—	18¾	18¾	—
CIPow	—	33½	33½	—
CIPow5.2p.c.	—	17	17	—
CPR	—	63⅜	62¾	—
CentralDel	—	12¼	12	—
Chamcell	—	13⅜	13¼	—
Cons.Papw	—	10¼	10¼	—
Cominco	600	34	34	34
ConsPaper	—	43	42½	—
Cons-Pap-Pr	—	24⅞	24⅞	—
Corby(A)	—	28	28	—
Coronation	—	165	165	—
CrainRL	—	38	37¾	—
Cygnus (B)		9	9	—
Denison	300	54½	54½	54½
Dist Seag	—	37⅞	37½	—
Dome Pete	200	42⅜	42⅜	42⅜
D Bridge	—	19¼	19	—
Do Fasco	—	21½	21¼	—
D Glass	200	12	12	12
D Glass Pr	—	14½	14½	—
Dosco	—	9⅛	9⅛	—
D Stores	—	20	20	—
Domtar	900	18⅜	18⅜	18⅜
D Text	—31		30½	—
Donohue	—	8½	8½	—
Do Pont	— 38		37½	—
Fin-Collection	—	5	5	—
Falcon	—	89¾	89	—
Fam Play	—	37	34½	—
Fraser	—	25¾	25½	—
Glengair	—	175	165	—
GL Paper	—	24¾	24	—
Hawk Sidd	—	460	455	—
Hollinger	—	25½	25	—
Home (A)	—	23	22¾	—
Horne Pf	—	285	285	—
Hud Bay M	—	66½	66½	—
IBC	—	16⅞	16⅞	—
Husky Oil	—	13½	13¼	—
Husky (B) Pr	—	50⅜	50⅜	—
Husky (C) Pr	—	58	57	—
Imp Oil	—	60½	60	—
Imp Tob	—	14⅜	14¼	—
Ind Accp	200	24⅜	24⅜	24⅜
Inglis	—	10	9¾	—
Int Nickel	1400	96	96	96
Int Pap	—	30	30	—
Int Util	—	28	27⅜	—
Int Util p	—	31	30¾	—
Inter PL	—	92½	91½	—
Labatt	—	22⅛	22	—
Laur Fin	200	5⅛	5⅛	5⅛
Lewis	—	7	7	—
Loblaw A	—	8⅜	8⅜	—
Loblaw B	—	9¼	9¼	—
Loeb M	—	12½	12½	—
Mac Laren	—	22½	22⅜	—
MacMillan	—	27½	27¼	—

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Marit Tel	—	23¾	23⅝	—
Massey F	—	26½	25⅞	—
Melchers	—	20	20	—
McAllister	—	7¼	7¼	—
Miron ¾	—	5¼	5¼	—
Molson	—	19¾	19½	—
Mtl Trust	—	16¼	16¼	—
Moore Corp	—	93½	93½	—
Morse RA	—	22⅜	22⅜	—
NB Tel	—	16½	16	—
NFLD Lt	—	9¾	9¾	—
Noranda	—	59⅜	59	—
NorthCGas	—	13⅞	13¾	—
NS PL	—	10½	10⅛	—
Ogilvie	—	13½	13¼	—
Pac Pete	—	11⅜	11⅜	—
Phillips C	—	43¼	43	—
Placer	—	32½	32½	—
Pow Corp	—	11¼	10⅞	—
Price	—	13⅜	13⅜	—
QN Gas	—	10¼	10	—
QN Gas	—	10¼	10	—
Reitman's	—	9⅞	9⅞	—
Rio Algom	—	24½	24⅜	—
Rolland (A)	—	10¾	10½	—
Rothmans	300	28½	28½	28½
Royal T Pr	—	17¾	17¾	—
St-L Cem (A)	—	26½	26½	—
St-L Corp (A)	—	95	95	—
Salada F	—	10	10	—
Scott LaS	—	14⅞	14⅞	—
Shell Can	—	25⅜	25⅛	—
Shell I Pr	—	28¼	28¼	—
Shell -I w	200	880	880	880
Shop Save	—	13⅜	13½	—
Simpsons	—	29⅛	28⅞	—
Soc GF	—	5⅞	5⅞	—
Southam	9	37	37	—
SS Steel	—	8¾	8¾	—
Steel Can	—	—	22⅜	22 8
Steinbg (A)	— 19⅜		19½	— ¼ T.
Grp a)	—	10	10	—
Tr-C PL	—	27¼	27	—
Tr-C PL Pr	—	48	48	—
Tr Mt PL	—	17¾	17⅜	—
Triad Oil	—	2	2	—
Un Carbide	—	22¾	22¾	—
Walk GW	—	32⅞	32	—
WCoast Tr	—	27¼	27¼	—
W Pac Pd	—	5⅜	5¼	—
Weston (A)	8	20¼	20¼	—
Zeller's	—	26½	26½	—
Zeller's Pr	—	42½	42½	—

Bourse Canadienne

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Agassiz	—	26	25	—
Alscope	—	170	162	—
Amg B Bel	—	9	9	—
Arno	—	6½	6½	—
Augustus	1500	44	44	44
Baker Talc	—	9	9	—
Bateman	—	8½	8	—
Black Hawk	—	100	100	—
Blue Bon	—	340	335	—
Bruneau	—	20	20	—
Burnt Hill	—	38½	36½	—
Camflo	—	365	360	—
Camp Chib	—	780	780	—
C Homestd	—	241	241	—
Cl Inv Tr	—	27	27	—
C Interurban	—	290	290	—
C Magnesite	—	62	62	—
C Security A	—	205	200	—
Cannon Mines	2500	29	29	29
Carbec	10500	82	81	81
Casavant	—	395	395	—
Cassiar	—	16	16	—
Cassidy's	—	385	385	—
CSR	1000	40	40	40
Cessland	400	150	150	150
Chemalloy	500	143	143	143
Chib Copper	—	7½	6½	—
Chipman	1000	21½	21½	21½
Commodore	—	115	110	—
C Gamarna	—	11	11	—
C Manitoba	—	26	24	—
C Mogador	—	19	16	—
C Virginia	3000	67	65	67
Cop-Man	1000	39	39	39
Copstream	—	5	5	—
Cr St-L (A)	—	6⅛	6⅛	—
Crownbridge	—	20	20	—
Denault (A)	—	8⅛	8	—
Devil's Elbow	6000	26	25	25½

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Dolsan	—	17	17	—
Dumagami	—	41	41	—
Dumont	—	16	16	—
Equity Ex	—	62	62	—
Fano	—	7½	7½	—
Fidelity	—	41	40	—
FT Reliance	—	32	30	—
Fundy Ex.	—	13	13	—
Futurity	—	38	33½	—
Garney	—	35	35	—
Glen Lake	500	176	175	175
Grt W Min	500	70	70	70
Imbrex	—	475	475	—
Inspiratn	—	185	185	—
Int Norval	—	15	14	—
Israel Oil	—	10	10	—
James By	—	20	20	—
Kodiac Pt	200	140	140	140
Labrador	—	29¼	29¼	—
Ladubora	—	57	57	—
Lingside	—	4	4	—
Lounna G	—	23	23	—
Midepsa	800	279	275	279
Min-Ore	—	19	19	—
Miro Mines	—	10½	10½	—
Mistango	—	15	15	—
Moly Hill	—	9½	8	—
Monpre	1000	6	5½	5½
Mt Costig	—	20	20	—
Mt Pleast	500	13	13	13
MR Rice p	—	21	21	—
Mt W Iron	—	29	29	—
Muscocho	—	30	30	—
Native Min	—	14½	14	—
NA Rare M	—	26	26	—
Opem Ex	—	15½	14	—
Opemiska	—	12⅛	12	—
Patino	—	965	950	—
Pat Silver	500	28	28	28
Paudash	—	6	5½	—
Peace Riv	—	810	810	—
Pennbec	—	11	10	—
Peso S	—	80	80	—
Phoenix O	—	285	284	—
Prime Pot	—	15	13	—
prova G	—	520	520	—
Q Indust M	—	7	7	—
Rancheria	—	24	21	—
Ranger O	—	245	245	—
Red Crest	—	3	3	—
Rexspar	—	5	5	—
Rouyn Ex	—	11½	11½	—
RA Pete "B"	—	122	115	—
Rusty L	—	7	7	—
St-L Colum	—	160	160	—
St-L Div Lds	—	65	65	—
St Lucie Ex	1000	12½	12½	12½
apawe	—	9	9	—
Select Fin	—	240	240	—
Silver Reg	1000	14	14	14
Silver T	—	31	30	—
Sogena	—	10	10	—
S Dufault	—	11½	10½	—
Spartan Air	1100	72	72	72
Std Gold	—	19	18	—
Sturgeon	—	54	54	—
Sullivan	—	395	395	—
Subeo	2000	75	75	75
Tache	—	9	8½	—
Talisman	—	30	30	—
Terrex Mng	—	32	32	—
Trsterre	—	18	18	—
U Asbestos	—	298	298	—
Un Obalski	4500	24	23	24
Val-Mar	—	350	305	—
V Der Hout	—	445	440	—
Wabasso	—	16½	16½	—
Waite Dufit	1000	33	33	33
Westburne	—	165	165	—
Westairs	—	10	10	—
West Hill	—	31	31	—
West Tin	—	23	20	—
Wiscinsin	—	18½	18	—

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	S. pub.	Banq.	Comb.	Pap.
Clôture — 14 fév.	162.59	139.19	120.32	154.08	120.08
Clôture — 13 fév.	162.22	139.21	120.63	153.86	120.75
Haut — 1967	162.22	139.21	120.96	153.86	122.23
Bas — 1967	148.99	120.00	109.72	141.48	104.93

cours des obligations

Source : Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières

(15 février, à midi.)

	Achat	Vente
GOUVERNEMENT DU CANADA		
3¼ 1er oct. 1967	99½	100
2¾ 15 juin 1968	97¾	—
5 1er oct. 1968	100¼	100¾
5¼ 1er oct. 1969	101¾	102½
5 1er juin 1971	99½	100½
5 1er juil. 1970	100	100¾
4¼ 1er sept 1972	94½	95½
5 1er oct. 1973	98½	99¼
5½ 1er aout 1980	99½	100½
5½ 1er oct. 1975	99½	100½
3¼ 1er juin 1976	83	84
4½ 1er sept. 1983	88¾	89½
5¼ 1er mai 1990	96¾	97½
5¾ 1er sept. 1992	102¾	103½
5½ 1er oct. 1969	101¼	102
CNR 2⅞ 15 sept. 1969	94¼	95
CNR 5½ 15 d3c. 1971	100½	101½
CNR 4 1er f3v. 1981	84½	84¾
CNR 5¾ er jan. 1985	101	101½
CNR 3 1er oct. 1987	92	93
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX		
BC Elec 5¾ avr. 1991	94	95
Man H 6¼ 1er oct 1986	102½	103½
N Brwk 6¼ juil 1988	98	99
Ont Hy 15 juil 1988	101½	102¼
Ont 5¾ 1er mars 1986	98¾	99¾
Que 6½ 1er oct 1991	101¼	102¼
Q 6½ 1er oct. 1978	100¼	101¼
Que Hy 6 15 nov. 1979	96	97
Q Hy 6 15 juil. 1990	94½	95½
Sask 6¼ 1er oct. 1986	102¾	103¾
Terreneu 6¼ juin 1991	96¼	97¼
MUNICIPALITES		
Mont 1er jan. 1992	102	103½
Van 5½ 15 dec 1980	92½	93½
Tor Met 6½ 1986	101¾	102¾
CONVERTIBLES		
Cdn Utilities 5¾ 1977	118	—
Cdn Petrofina ½ 1972	87	89
Inland NG 5½ 1977	91	—
Lob Lease Pro 5½ 1973	99½	100
Loblaw 4¼ 1976	158	—
Pac Pete 5 1977	84	87
TC Pipe Line 5 1989	94	96
W'Coast x-c'pon 5½ 1988	103	105
INDUSTRIES		
Abitibi 6¾ 1977	98½	99½
Algoma Steel 5¼ 1978	90	92
Alum of Can 4½ 1973	90	91
BP Tanker 5¼ 1985	97	99
Brazilian 4½ 1971	92½	—
BA Oil 5½ 1977	89	90
CB Alum 5¾ 1980	93	94
Can Cement 3¾ 1975	83	84
C-I-L 5¾ 1977	91	92
C-P-R 5 1973	88	90
CR Foncier 5¾ 1985	87	88
Dom Stores 5½ 1976	91	93
Dom Steel 6 1985	86	88
Domtar 5⅜ 1990	88	90
Eaton Accept 5¾ 1985	91	92
Imp Oil 6¾ 1987	102¾	103¼
Ind Accept 6¾ 1984	104½	105½
Roy Tr Mrtg 6 1975	93½	95
Raynat 6¼ 1981	97½	98½
Shell Oil 5⅞ 1977	94	96
St Law Corp 5 1978	88	90
Simpson's 4¾ 1973	91	93
Traders Fin 5¾9 1985	81	83
Triad 4¾ 1971	91	—
Weston Geo 5½ 1983	88	90
Woodward's 5¾ 1985	91½	93½
SERVICES PUBLICS		
Alta Gas Tk 5¾ 1985	94	—
Ang Con Tel 6 1983	95	—
Bell Tel 6½ 1987	100	100½
Bell Tel 3¾ 1979	80	81
Bell Tel 5½ 1982	94	95
Bell Tel 5¾ 1984	96	97
Bell Tel 6¼ 1978	100	101
Bowater Pow 3¾ 1980	77	79
Brazilian 4¼ 1970	94	—
BC Tel 3¾ 1986	94½	—
Cal Power 5¾ 1982	92½	—
Cdn West NG 5¾ 1982	92½	93½
Cdn Elec 4 1968	96½	—
Consumers Gas 5 1978	88	—
Consumers Gas 5 1978	87½	88½
Gr Lakes Pw 1977	94	—
Lakeland NG 6 1982	92	—
Nor Ont NG 5¾ 1982	91	—
Marit Elect 5¾ 1983	91	—
NFLD L & P 1978	91¼	—
Norstwst Ut 5¾ 1988	90½	92½
Northu Tel 5¾ 1983	92	—
Que Nat Gas 6 1988	88	90
Que Nat Gs 7 1990	100	101¾
Que Tel 5¼ 1983	90	—
TC Pipeline 5.785 1987	93	95
Union Bas 5½ 1977	92	94
IMMEUBLES		
Eaton's Rty 3½ 1968	96½	—
Eaton's Realty 5 1978	88½	—
Loblaw Prop 5½ 1973	90	—
Steinbg Prop 6 1986	94	—

dividendes

Belgium Standard Ltd. (5% priv)		$0.25	tr.	7- 4-67 24- 3-67
Canadian Breweries (ord)		$0.10	tr.	1- 4-67 28- 2-67
id.	(A priv)	$0.55	tr.	1- 4-67 28- 2-67
id.	(B priv)	$0.66¼	tr.	1- 4-67 28- 2-67
Canadian International Power		$0.40	tr.	3- 4-67 20- 3-67
Glen Lake Silver Mines		$0.02½	—	15- 6-67 25- 5-67
Alfred Lambert Inc. "A"	(X)	$0.30	tr.	31- 3-67 15- 3-67
id.	(X)	$0.30	tr.	30- 6-67 15- 6-67
id.	(X)	$0.30	tr.	30- 9-67 15- 9-67
id.	(X)	$0.30	tr.	30-12-67 15-12-67
Ford Motor of Canada		$1.25	tr.	15- 3-67 20- 2-67
Molson Breweries Ltd. "A" & "B"		$0.16	tr.	30- 3-67 3- 3-67
Scythes & Co. (ord)		$0.25	tr.	1- 3-67 20- 2-67
Trans-Prairie Pipelines		$0.10	tr.	15- 3-67 28- 2-67

(X) Augmentation trimestrielle de 5 cents par action.

Marché des bestiaux

(PC) Les cours de mardi pour les bestiaux de toutes catégories ont été sensiblement les mêmes que ceux de lundi sur les marchés de Montréal. La demande était bonne et les ventes étaient nombreuses.

Les arrivages comprenaient : 124 bovins, 167 veaux, un mouton et 6 porcs.

Les bouvillons de qualité valaient de $29.75 à $30 ; les bons, $28.25 ; les moyens, $24.50 à $26 ; les communs, $21.25 à $23.

Les taures de première qualité se sont vendues $22.25 à $23 ; de qualité moyenne, $19 à $22.

Les vaches de bonne qualité valaient de $19.50 à $22.75 ; les moyennes, entre $18 et $20.75 ; les communes, entre $16.50 et $19.25 ; pour la mise en conserve et la charcuterie, de $12 à $17.75.

Les taureaux de bonne qualité valaient de $23 à $24.75 ; de qualité moyenne, $20.50 à $22.75.

Les veaux de bonne qualité se vendaient de $37 à $43.50 ; les moyens, de $29.50 à $36.50 ; les communs, de $20 à $31.50 les 100 livres.

Les porcs catégorie A, $32 à $33 ; les truies, $22.

Il n'y eut pas de vente de moutons ni d'agneaux.

denrées AGRICOLES

(PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture :

Oeufs : prix moyens en carton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants : extra gros 50.8, A-gros, 46.3, A-moyens 39.7, A-petits 36.6.

Beurre : arrivages courants 92 points .58, 93 points .59. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole 61.

Fromage : livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québecois blanc en gros 42½ ; coloré 42¾.

Pommes de terre : prix de gros Québec .90 à $1 les 50 livres, N.-B. $1.08 à $1.10 les 50 livres ; .28 à .29 les 10 livres ; I.-P.-E. $1.95 les 75 livres ; $1.40 les 50 livres ; .38 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé : procédé par vaporisation no 1 en sacs : 18 à 19½, procédé par rouleau no 2 en sacs : 17 à 18, autre catégorie pour nourrissage 15½ à 16. Poudre de lait de beurre pour nourrissage 12½ à 13½. Poudre de petit lait, 4 à 4½ cents.

du parquet de la bourse

Tendance inchangée à l'ouverture à Montréal

Les aciers sont plus fermes en début de séance ce matin à la **Bourse de Montréal** mais ailleurs sur la liste les cours continuent d'évoluer dans une ambiance étroite et mixte.

Dofasco (Dominion Foundries) progresse de ¼ à 21¾ et Stelco (Steel of Canada) gagne également ¼ à 22⅝.

CIL fléchit de ½ à 18¼, Dominion Stores, ex-dividende, ¼ à 19¾, Imperial Oil ¼ à 60¼ et Alliance Crédit continue de fléchir de 10 cents à $1.25. Abitibi et West Coast Transmission se raffermissent de ⅛ à 11⅛ et 27⅜ respectivement.

Chemalloy Minerals à la Bourse Canadienne, s'élève de 3 cents à $1.43 et Carbec perd 1 cent à 81 cents.

A **Toronto,** Pine Point qui bondit de 3½ points hier continue de progresser de 1 point à 56. La compagnie avait annoncé hier un net accroissement de ses bénéfices en 1966.

Les industrielles sont mixtes. Inland Gas gagne ¼ à 11¼ et Bell ⅛ à 49¼. Shell et Harding Carpets A fléchissent de ¼ à 25⅛ et 14¾ respectivement. Aux pétroles de l'ouest, Canadian Superior perd ¼ à 30⅝ et aux aurifères, Kerr-Addison perd ⅛ à 11⅞.

* * *

La tendance générale du marché à **Wall Street** à l'ouverture est plutôt décousue quoique le nombre des gagants l'emportent légèrement sur les perdants. La majorité des hausses et des baisses dans tous les secteurs restent en général modérées.

Les aciers qui menaient hier sont plus calmes aujourd'hui et évoluent irrégulièrement en hausse.

Ailleurs sur la liste, les autos, les compagnies aériennes et les autres groupes de valeurs affichent une tendance mixte.

Les valeurs moins chères continuent d'être activement recherchées.

* * *

(AFP) — Nette reprise à la **Bourse de Paris.** Après deux séances d'hésitation, les valeurs françaises se sont orientées franchement vers la hausse, la plupart des compartiments s'inscrivant en hausse, dans un marché plus animé.

au comptoir

Cours fournis par Bongard, Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	10	12
Advance RL	9	11
Aconic	3	5
Amal Mng	15	—
Americ	—	25
Amer Chib	5	8
Arnora	—	2
Beauchemin	—	40
Bald Mt.	2	3
Bla Nell	7	10
Boma Chib	—	25
Beauport Holding	20	25
Bracemac	15	17
Burrex	15	20
Chibtown	13	18
Clearwater	15	25
Columbia River	1 45	1 55
Can Javelin	9½	10
Credo	15	20
Corgemines	55	65
Cuvier	5	8
Dasson	7	10
Dawn Pete	19	21
Doral Mng	35	40
De Lesseps	20	30
Dubuisson	4	6
Elmac	3	5
En-O-La Ex	15	20
Ganda Silver	17	20
Gaspe Copper	47½	49½
Gaspex	35	45
Gibson	8	10
Golstar	6	9
Grt Lakes Nickel	3 10	3 20
Hucamp	28	33
Iroquois	5	10
Imperial Minerals	3	6
Jack Waite	2	4
Juma	21	25
Kewagama	4	6
Kukatush	6½	7
Independent	3	5
Lake Beaver	22	24
Leeds Metals	30	35
Lun Echo	37	42
Madex	22	27
Main Oko	7	10
Mariner	27	30
Marin Bird	1	3
Mattagami Ex	—	10
Milado	3	6
Molybia	30	35
Naganta	29	49
Nat. Malartic	50	55
New Baska	15	19
New Miller	8	13
Nemrod	10	20
New Assac Dev	8	13
New Pacalls	28	33
New Insco	30	33
New Lorie	11	13
New Pacalls	25	30
Nipiron	25	30
Norque	10	12
Norque	10	12
Oklend	1	3
Olymp s	—	50
Que Expl	8	10
Quejo	5	7
Ran Lux	—	25
Rand Mat	4	6
St. Helens Mng	5	10
Seaway	9	2
Scandia Mng	—	25
Scott Chip	—	2
Snowdon	30	35
Starlight	½	1½
Sullico	4	6
Thunder Bay	1 15	1 25
Timrod	29	49
Victoria Algom	15	18
Waco	13	16
Watson Lake	6	9
Youna Dave	16	18

SECTION INDUSTRIELLE

Source : Kippen and Co.

Bq d'Economie Que	5½	6½
Chartered Ct	2½	3¼
Cons Theatre	5½	—
Corpex w.	0 50	1 50
Credico	1 00	2 00
Credit St. L. "B"	15½	17
Crown Life	28½	29½
East C Sav	6	7½
Fed Saving	3½	7
Grenache	2 50	3 00
Income	7	8
Ind. Life	24	25
Jenkins	20	21
La Prev	17½	19
Lincoln Trust	5	6
Les Prevoy	—	70
Loebs wts	21	23
London Life	59	60
Monarch Life	90	100
NS Trust	58	—
NS LP 4 p.c.	67	71
id 4½ ppr.	75	80
iid. 5 pr.	47	49
NW Life	8	9½
Pac Gas	13	14
Paco	1 80	2 05
Permeator	7½	8½
Ply Dom	0 25	0 40
Seabord	11½	12½
Simard wts	1 00	2 00
Soc d'Am et Fid	28½	30
Stabilite	3 50	4 50
Steadman	5 75	6 25
Supersol	3	4
Trust Gen	24	25
Trizec	90	110
Un Amus	—	25
Un Amus B	—	25
Univ Fact	1 50	—
Velock	52¼	53
York Tr	4½	5½
Well Bank	1½	2
Zodiac	1 00	1 75

Cours du dollar

NEW YORK — Le dollar canadien est coté en argent américain à $0.92 37/64.

La livre sterling s'élève de 5/64 à $2.79 33/64.

MONTREAL — Le dollar américain est coté en argent canadien à $1.08 1/32.

La livre sterling gagne 1/16 à $3.01 15/16.

NEWYORK

par la PRESSE ASSOCIEE

CLOTURE DU 14 FEVRIER 1967

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgn Net
ACF Ind	9300	46⅜	44⅞	46⅛	+1½
Address	25500	57½	55¼	56½	+1
Admiral	45200	37⅛	36	36	—1⅛
Alcan Al	13800	33¾	33¼	33½	
Allegany	2800	10¼	10	10⅛	+ ⅛
Allis Ch	19800	26⅞	26⅜	26⅝	+ ⅜
Amerada	15600	87⅞	86¾	87½	+ ¾
Am Can	6000	48⅛	47⅝	47⅞	— ⅛
Am Cyan	27200	32⅜	31⅜	32⅛	+ ⅜
Am Mat	14700	9	8⅝	8¾	— ⅛
Am Smelt	6200	65⅞	65¼	65⅞	+ ⅛
Am Std	5200	20⅜	20⅛	20⅜	
Am T Tel	75600	58⅜	56¾	58	+1¼
Am Tob	16000	34⅝	33½	33¾	— ⅜
Amsted	9800	49½	47	49½	+2⅞
Ancnda	7400	90⅜	89¼	89½	— ⅜
Armco Stl	6000	56	55⅜	55⅝	+ ⅜
Armst CK	3300	53⅝	53½	53½	+ ⅛
Avco Corp	64400	31⅛	31	31	
Babcock	8000	39¼	38¾	39⅛	+ ¾
Bell H xd	5800	60⅞	60	60⅜	+ ¼
Beth Stl	47600	36¾	35⅜	36½	+1¼
Boeing	13900	70⅜	69⅛	69⅜	— ⅛
Borden	13400	35⅜	34¾	34⅞	+ ¼
Borg War	4800	43⅜	42⅜	42⅜	— ⅜
Bos Edis	1100	42½	42	42½	+ ½
Brunwk	40700	11⅛	10¾	10¾	
Bucy Erle	3800	29	28⅜	28¾	— ¼
Burl Ind	22100	36½	33½	35⅜	+2¼
Burrghs	42200	97⅞	93¾	96⅛	+3½
Calumet	8500	42⅜	41½	42	+1
Camp RL	300	19⅜	19⅜	19⅜	
Camp Soup	9000	28¼	28⅛	28⅛	
Can Dry	1600	24¾	24¼	24½	+ ¾
Cdn Brew	700	6⅞	6⅞	6⅞	
CPR	700	58⅞	58½	58¾	+ ¾
Case JI	5100	21⅞	21¼	21⅜	— ⅛
Cater Tr	18000	39⅜	38¾	38¾	— ¼
Celanese	9500	56½	55½	55⅞	— ⅛
Ches Ohio	2600	68⅞	68⅛	68¼	— ⅜
Chrysler	52700	38½	37¾	38½	+ ¼
Cities Sv	14400	48⅜	47⅝	47⅝	— ½
Clark Eq	2900	24	23½	24	
Clevite	800	46⅛	45¾	46⅛	+ ⅜
Coca Cola	12000	95½	95	95	— ½
CBS	14300	68	66½	67¾	+ ¾

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 1er février 1967 par lequel Standard Welding Supplies Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er février 1967 sous le No 1966267, Banque de Montréal, 10 février 1967".

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571 du Code Civil, qu'un acte de transfert et cession de toutes les créances présentes et futures de M. & M. WOODWORKING LTD., ayant sa principale place d'affaires à Laval, en faveur de la Banque Canadienne Nationale, en date du 3 février 1967, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Laval, le 6 février 1967 sous le numéro 241017

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

AVIS

Avis est par les présentes donné aux personnes ci-dessous mentionnées qu'à moins que les frais d'entreposage et autres dus à Wetmount Moving and Warehousing Limited, ne soient payés au bureau de la Compagnie, le ou avant le 25 février 1967, tous les effets détenus en entrepôt pour le compte des personnes ci-dessous mentionnées, seront vendus par encan chez Fraser Bros. Limited, 4950 De La Savane, Montréal, le 27 février 1967, sans autre avis.

Mlle Lisette Bélanger, lot 2981 ; J. Boushel, lot 2799 ; R. C. Bray, lot 3248 ; Mlle M. Côté, lot 2639 ; L. Dionne, lot 2715 ; El Morocco Club, lot 3077 ; Miss S. Griffiths, lot 2148 ; J. Hearns, lot 3174 ; Instore Broadcasting Co. Ltd., lot 2938 ; Mr. Jaffy, lot 2130 ; E. Kennedy, lot 2851 ; M. Ledergerber, lot 2360 ; J. McLeod, lot 2254 ; R. F. McLeod, lot 2845 ; A. Moquin, lot 2673 ; Mrs. M. Taylor, lot 3211 ; E. A. Brown, lot 1377 ; G. Little, lot 9478 ; G. Willman, lot 2253.

Westmount Moving and
Warehousing Limited
5760 Chemin Côte-de-Liesse
Ville Mont-Royal, Montréal 9, Qué.

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

DEMANDE de SOUMISSION No 1532

Entretien des parterres et des pelouses

La Commission des écoles catholiques de Montréal, recevra jusqu'à deux heures p.m. (heure de Montréal), le 7 mars 1967 des soumissions, sous enveloppes scellées, pour l'entretien des parterres et des pelouses dans le territoire de la Commission au cours de l'exercice 1967-68.

Chaque soumission devra être faite sur les formules officielles fournies par la Commission, et sera accompagnée d'un chèque de garantie équivalant à au moins dix pour cent (10%) du montant total de la soumission. Ce chèque sera fait à l'ordre de la Commission des écoles catholiques de Montréal, et devra être certifié par une banque canadienne ou une Caisse populaire Desjardins.

Les soumissionnaires pourront se procurer les devis ainsi que les formules de soumission requis à compter de 9 heures a.m. le 15 février 1967 au bureau de :

Monsieur André Tétreault,
Directeur du Bureau des achats,
Pièce A-305,
CENTRE ADMINISTRATIF,
3700 est, rue Rachel, Montréal 36.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions qui aura lieu à l'heure et au jour indiqués au début de cet avis.

La Commission ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

PIERRE DESMARAIS,
secrétaire adjoint.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées, adressées au Secrétaire de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent dans des enveloppes fournies par l'Administration et portant la mention "SOUMISSION POUR CONTRAT No 713" concernant

LA MODIFICATION DU TALUS ENTRE LA STATION 746+50 ET LA STATION 764+25 ET ENTRE LA STATION 926+00 ET LA STATION 931+50, COTE OUEST, CANAL DE WELLAND — VOIE MARITIME, PROJET DU CANAL DE WELLAND,

seront reçues au bureau de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, immeuble Majestic, 396, rue Cooper, Ottawa 4e, ou au bureau du directeur des travaux, 508, avenue Glendale, St. Catharines (Ont.), jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'Est, le mardi 28 février 1967.

On pourra obtenir les plans, devis, formule de soumission, conditions de travail et formule de contrat en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef, 5250, rue Ferrier, Montréal 9e (P.Q.), ou au secrétaire, immeuble Majestic, 396, rue Cooper, Ottawa 4e (Ont.), ou au directeur des travaux, 508, avenue Glendale, St. Catharines (Ont.), contre le versement de cent dollars ($100), montant qui sera remboursé sur remise en bon état des documents susmentionnés dans les trente jours de la date fixée ci-dessus pour la réception des soumissions. Le dépôt sera confisqué si les documents ne sont pas renvoyés dans le délai susmentionné.

Le soumissionnaire doit fournir soit un dépôt afférent à la soumission, représentant au moins dix pour cent (10 p. 100) du montant de la soumission, en conformité des conditions de la formule de soumission, soit une garantie de soumission, représentant 10 p. 100 de la soumission, par laquelle il s'engage à passer un contrat en bonne et due forme selon le modèle qui fait partie des documents relatifs à la soumission, et à satisfaire l'Administration quant au cautionnement exigé.

Il ne sera tenu compte que des soumissions présentées conformément à nos indications.

L'Administration ne s'engage à accepter aucune soumission, même la plus basse.

Le Secrétaire, L.-E. BELAND

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT
OTTAWA, le 13 février 1967

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec

INVITATION A SOUMETTRE DES MEMOIRES

La Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec, constituée par le gouvernement du Québec en vertu de l'arrêté en conseil no 2209 en date du 24 novembre 1966, a été chargée de réunir toute la documentation pertinente, d'effectuer toutes les recherches nécesssaires, de recueillir les suggestions provenant de groupements, de spécialistes et du public en général et de faire les recommandations qu'elle jugera opportunes, afin de permettre au gouvernement d'assurer l'intégrité du territoire québecois et de régler dans l'ordre et la justice les problèmes des frontières du Québec, et spécialement de la frontière du Labrador.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, la Commission a été chargée d'étudier :

a) la délimitation des frontières littorales du Québec;
b) les problèmes soulevés par la sentence du Conseil privé du 22 mars 1927 conçernant la frontière du Labrador;
c) le problème posé par les propriétés et les droits territoriaux fédéraux dans le Québec.

La Commission invite tous les organismes et toutes les personnes qui seraient intéressés à exprimer des opinions ou suggestions relativement aux questions qu'elle doit étudier à lui soumettre des mémoires.

Ces mémoires pourront porter notamment sur la frontière du Québec avec Terreneuve au Labrador, celle avec les territoires du Nord-ouest de même que les autres frontières du Québec, les droits sous-marins dans le golfe St-Laurent, le projet d'un district fédéral éventuel, les réserves indiennes, parcs fédéraux, chemins de fer, quais, canaux, aérodromes, établissements militaires et autres, le tout dans la mesure où ces questions peuvent concerner l'intégrité du territoire.

Tous ceux qui désirent soumettre de tels mémoires sont priés d'en donner avis le plus tôt possible au secrétaire de la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec, Hôtel du Gouvernement, Québec. Les mémoires devront être soumis au plus tard le 15 juillet 1967 en dix exemplaires dactylographiés à double interligne et sur du papier format ministre (8½" x 14").

La Commission tiendra des auditions publiques relativement à la teneur de ces méroires au cours de l'année, aux dates et lieux qui seront annoncés plus tard.

Le Secrétaire, Jean-Paul LACASSE.

Indemnité réclamée par le Portugal

NATIONS-UNIES (AFP) — Le président du Conseil de sécurité, M. José Sette Camara (Brésil), s'est entretenu hier avec le secrétaire général U Thant au sujet de la lettre du ministre portugais des Affaires étrangères, M. Alberto Franco Nogueira, réclamant une indemnité de $30 millions pour compenser le Portugal des pertes qu'il a subies au Mozambique à la suite de la mise en vigueur des sanctions économiques contre la Rhodésie du Sud.

COMMISSION DE TRANSPORT DE MONTREAL

SOUMISSIONS

La Commission de transport de Montréal recevra des soumissions cachetées, sous enveloppe fournie par la Commission, à l'adresse du soussigné, pour la fourniture de :

3 CAMIONNETTES A CABINE AVANCEE, 5,000 LB
7 CAMIONS A CABINE AVANCEE, 7,000 LB
4 CAMIONS A CABINE AVANCEE, 10,000 LB
3 CAMIONS A BENNE BASCULANTE, 30,000 LB

Ces soumissions devront être mises à la poste par COURRIER RECOMMANDE, au plus tard à 6 heures du soir, le 7 mars 1967, pour être ouvertes à 9 h. 30 du matin le 9 mars.

Pour obtenir les spécifications, formules de soumission, enveloppe de retour et tout autre renseignement, s'adresser au bureau du directeur du Service des achats et magasin, 8845 boul. St-Laurent, Montréal. (877-6156).

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé pour la somme de trois mille sept cent cinquante dollars ($3,750).

La Commission ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Le secrétaire,
YVON CLERMONT, C.R.

Un garçon tue son frère en s'amusant avec un fusil chargé

Un fusil de calibre .16 qui servait de jouet à deux jeunes frères et à l'un de leurs amis dans le logement de leurs parents, hier après-midi, a semé la mort lorsque l'arme a soudainement craché une balle mortelle.

La victime, Daniel Guimond, âgé de 12 ans, du 7182 rue Des Erables, à Montréal, s'amusait avec son frère Gilles et un petit voisin. Gilles manipulait le fusil lorsque le projectile atteignit à bout portant son jeune frère. La balle s'est logée dans l'estomac.

La petite victime a succombé à sa blessure en arrivant à l'hôpital Jean-Talon. Les trois garçons étaient seuls dans la maison au moment du drame.

Le taux de la taxe foncière demeure le même à St-Michel

Même si la ville doit compter avec des dépenses supérieures de $1,150,000 à celles de l'année dernière, le taux de la taxe foncière demeure le même cette année, à St-Michel.

Le taux de la taxe foncière reste de 70 cents par $100 d'évaluation, mais les différentes taxes particulières passent de 31 cents et quart à 40 cents et demi par $100 d'évaluation.

Toutes ces taxes seront perçues en vertu d'un rôle d'évaluation majoré d'environ 15 p. 100, en moyenne.

La ville compte également sur des revenus, au chapitre de la taxe de vente, de $1,600,000, ce qui est $215,000 de plus que l'année dernière.

Le budget accepté hier soir par le conseil municipal comporte des revenus de $7,748,085 et des dépenses de $7,747,932, ce qui laisse un surplus de $153.

L'augmentation des dépenses par rapport à l'année dernière comprend une hausse des salaires d'environ $750,000; une augmentation de $100,000 au chapitre des assurances et des caisses de retraite; un montant additionnel de $125,000 pour le Service de la récréation et de l'éducation ; un autre montant de $125,000 pour l'augmentation du prix de l'eau et $50,000 de plus pour l'enlèvement de la neige.

Trois mois de prison à l'accusé d'un vol avec violence

TROIS-RIVIERES — Un individu de Sainte-Monique, dans le diocèse de Nicolet, Jean-Louis Pellerin, est condamné à trois mois de prison. Il avait avoué sa culpabilité de vol avec violence sur la personne d'un septuagénaire, qu'il avait molesté à coups de pied et à l'aide d'une bouteille.

Pellerin avait soustrait la somme de cent cinquante dollars. L'incident remonte au 26 septembre. L'avocat de la défense avait soutenu au tribunal que l'accusé souffrait de maladie et qu'il était sujet à de nombreuses crises d'épilepsie. L'avocat avait réclamé la clémence, malgré la gravité de l'accusation. Le juge Léon Girard prit l'état de santé de Pellerin en considération, le condamnant à trois mois de détention.

Couvent détruit par le feu, à St-Méthode

ST-METHODE. (PCf) — Les flammes ont détruit, lundi, un couvent fréquenté par quelque 150 pensionnaires, à St-Méthode, dans la région du Lac-St-Jean, à 300 milles au nord-ouest de Québec.

Les élèves et le personnel enseignant, des religieuses de la communauté des soeurs de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ont pu évacuer les lieux sans difficulté.

Il s'en est fallu de peu que les flammes, qui ont éclaté au milieu de la matinée, ne s'attaquent à l'église paroissiale.

Les pompiers de St-Félicien ont été appelés à l'aide de ceux de St-Méthode pour combattre l'élément destructeur.

La cause et l'étendue des dégâts n'ont pas encore été établies.

Les reproches de l'opposition

TORONTO (PC) — Des porte-parole des deux partis d'opposition de l'Ontario ont reproché, hier, au Trésorier, M. Charles MacNaughton, sa façon d'approcher le problème du financement municipal.

Le leader libéral, M. Robert Nixon, a dit que le budget ne prenait pas en considération le problème majeur de l'Ontario, soit la hausse des taxes locales.

Il a déclaré au cours d'une conférence de presse que le gouvernement provincial devrait assumer une plus grande part des coûts de l'éducation, coûts actuellement défrayés par les contribuables des municipalités.

Naissance

HEBERT — Ronald et Denyse sont heureux d'annoncer la naissance d'une fille, née à l'hôpital Général Lakeshore le 13 février 1967. La mère et l'enfant se portent bien.

JAMES D. McKENNA
House of Flowers
RUE DE LA MONTAGNE
VICTOR 2-4444

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

ABRAHAM (Marie) — A Montréal, le 12 février 1967, à l'âge de 49 ans, est décédée Mme Maurice Abraham, née Marie Parmentier ; demeurant à 8780 Maurice, St-Léonard-de-Port-Maurice. Les funérailles auront lieu jeudi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
4419 est, rue Beaubien,
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUCLAIR (Josaphat) — A l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Josaphat Auclair, époux en 1ères noces de Antoinette Choinière, et en 2es noces de feu Una Auclair, demeurant 1373 Parc Lafontaine. Il laisse dans le deuil 2 fils, Jean-Aimé, de Toronto, Paul-Emile, de Montréal, 1 fille, Marie-Jeanne (Mme Marcel Trudeau), de Longueuil, ses brus Adélaine Love, et Mariette Papineau, 1 petit-fils et 4 petites-filles. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
angle boul. Décarie et avenue
Notre-Dame-de-Grâce
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Roxton Falls, comté Shefford, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUGER (Rév. Soeur Marie Geneviève de l'Eucharistie) — A Montréal, le 14 février 1967 à l'âge de 75 ans, est décédée Rév. Soeur Marie Geneviève de l'Eucharistie (Rose-Alma Auger), messagère de Jésus, fondatrice de l'école maternelle St-Joseph et autrefois supérieure générale. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons de
l'Ecole maternelle,
11,960 boul. L'Acadie,
à 9 hrs pour se rendre à l'église St-Joseph de Bordeaux, où le service sert célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Urgel Bourgie Ltée.

BENOIT (Henri) — A Montréal, le 13 février 1967, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Henri Benoit, époux de Clara Rondeau, demeurant 7935 Lajeunesse. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Lorenzo Neveu,
7766, rue St-Hubert,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Ste-Rosalie de Bagot, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BESSETTE (Azélie) — A Montréal, le 12 février 1967 à l'âge de 72 ans est décédée Mlle Azélie Bessette, fille de feu Isaïe Bessette, et de feu Philomène Jodoin, demeurant 6996 Des Ecores. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.
512, rue de l'Eglise, Verdun
à 8 hrs 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 8 hrs 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BIRON (Roméo) — A Boucherville, le 13 février 1967, à l'âge de 68 ans, est décédé Roméo Biron, époux en premières noces d'Emma Landreville et en deuxièmes noces de Marguerite Martin, demeurant 57 De Niverville. Les funérailles auront lieu jeudi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche et Fils Inc.,
1370, chemin Chambly,
Jacques-Cartier,
à 8 h. 40 pour se rendre à l'église Ste-Famille de Boucherville, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLOUIN (Wilda) — A Ville Mont-Royal, le 15 février 1967, à l'âge de 77 ans, est décédée Wilda Phaneuf, épouse de Jean-Marc Blouin, mère de Gertrude (Mme Beauchemin), Marcel et Jean-Jacques. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons.
J.-R. Deslauriers Ltée,
790, boul. Ste-Croix,
pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BONIN (Horatio) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Horatio Bonin, époux de Liliane Pelletier. Les funérailles auront lieu vendredi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.,
5359 11e Avenue, Rosemont,
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUTHILLIER (Roger) — A Montréal, le 13 février 1967, à l'âge de 40 ans, est décédé M. Roger Bouthillier, époux de Jeanne Ravary, demeurant à 6677 Des Ecores. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2251 est, rue Jean-Talon,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BROOKES (Mary Ann) — A l'hôpital St. Mary's, le 13 février 1967, est décédée Mary Ann Brookes, épouse de feu Charles Brookes, mère de John E. et de feu Thomas R. Les funérailles auront lieu privément le 15 courant à la chapelle
Rosedale
4911 Chemin Côte-des-Neiges
à 2 h. de l'après-midi et de là au cimetière Mount Royal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNET (Fernand) — A Pointe-Claire, le 13 février 1967, à l'âge de 44 ans, est décédé Fernand Brunet, époux d'Aldina Sareault, demeurant rue de Bresley. Les funérailles auront lieu vendredi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
280, rue Bord-du-Lac, Pointe-Claire
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Joachim où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARETTE (Louis) — A St-Hyacinthe, le 13 février 1967, à l'âge de 43 ans, est décédé M. Louis Charette, détective de la cité de St-Hyacinthe, époux de Blanche Jacques, demeurant 2740, rue Bourassa. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René-J. Mongeau Ltée,
1115, rue Girouard,
à St-Hyacinthe,
pour se rendre à l'église St-Sacrement, de St-Hyacinthe, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Bruno, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHUNDAK (Paul) — A l'hôpital Royal Victoria, le 14 février 1967, à l'âge de 64 ans est décédé Paul Chundak, époux de Thérèse St-Pierre, demeurant 3867, rue Henri-Julien. Les funérailles auront lieu vendredi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
M. A. Blythe Bernier,
3682, avenue du Parc,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLEMENT (Georgiana) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme Georgiana Boileau, épouse de feu Donat Clément ; demeurant à 1679 Dufresne. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Gauthier Enrg.,
2321 est, rue Ste-Catherine,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COLLIN (Albert) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 53 ans est décédé Albert Collin, époux bien-aimé de Jeanne Giroux, demeurant 3031 Quevillon. Il laisse dans le deuil, 1 fille Louise. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3254, rue Bellechasse et 11 ème Av.
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Marc de Rosemont, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CYR (Yvonne) — A Shawinigan, le 9 février 1967, est décédée Yvonne Hémond, épouse de Louis-A. Cyr, demeurant 493, rue Broadway. Les funérailles ont eu lieu lundi, le 13 février, l'inhumation au cimetière St-Joseph de Shawinigan.

DAIGLE (Yolande) — A Montréal, le 13 février 1967, à l'âge de 26 ans, est décédée Yolande Légaré, épouse d'Orèle Daigle, demeurant 323 Portneuf, Jacques-Cartier. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche et Fils Inc.,
1370, chemin Chambly,
Jacques-Cartier,
à 2 h. 45 pour se rendre à l'église Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 3 heures, et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAOUST (Armand) — A Montréal, le 13 février 1967 à l'âge de 63 ans est décédé Armand Daoust, époux de Marguerite Dufort, demeurant 2172 de Maricourt. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
6259 Boul. Monk
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECARY (Germaine) — A Montréal, le 13 février 1967, à l'âge de 69 ans, est décédée Mme Louis-A. Décary, née Germaine Marchand, mère de maître Raymond G., Pierre, Claude, Guy, René, Jean-Louis, Jocelyne. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120, rue Jean-Talon Est,
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DES GEORGES (Blanche) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme René Des Georges, née Blanche Terreoux, demeurant 4335, Christophe-Colomb. Les funérailles auront lieu vendredi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de Frais Funéraires
4848, rue Papineau
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église du Très-Saint-Sacrement où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESMARAIS (Paul-Emile) — A Montréal-Nord, le 13 février 1967, à l'âge de 61 ans, est décédé Paul-Emile Desmarais, fils de J.-Hubert Desmarais et de feu Justine Lorrain, demeurant 11,797, rue Hénault. Les funérailles auront lieu jeudi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
5001 est, boul. Henri-Bourassa,
à 8 h. 50 pour se rendre à l'église Sainte-Gertrude, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Verchères, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DION (David) — A Montréal, le 13 février 1967, à l'âge de 78 ans, est décédé M. David Dion, époux d'Emma Jolin, demeurant 2835-A Jacques-Hertel. Les funérailles auront lieu jeudi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
6259, boul. Monk,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Jean-Damascène, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUMONT (Blanche) — A St-Laurent, le 14 février 1967, à l'âge de 79 ans, est décédée Blanche Castonguay, épouse de feu Georges Dumont, mère de Robert, Esthel, Mme Adrien Ménard (Flore), Denise, Louise, Jules, Bernard, Jean et André. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
790, boul. Ste-Croix,
pour se rendre à l'église St-Sixte, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Vaudreuil, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté vers 10 h. 45. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FITZ GIBBON (George) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 72 ans, est décédé George Fitz Gibbon, époux de feu Béatrice Moore ; demeurant à 8457 St-Urbain. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745 est, boul. Crémazie,
à 9 h., pour se rendre à l'église St-Thomas-Apôtre, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FUGERE (Emilia) — A Montréal-Nord, le 14 février 1967, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme Albert Fugère, née Emilia Foisy, demeurant à 11,238 L'Archevêque. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.,
11,130, boul. Pie-IX,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-Marie-Strambi, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Chrysostome, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Alphonse) — A Montréal, le 13 février 1967, à l'âge de 63 ans, est décédé Alphonse Gagnon, époux en 1ères noces de Rose-Aimée Cardin, et en 2èmes noces d'Irène Paradis, demeurant 2730 Fletcher. Les funérailles auront lieu vendredi le 17 courant. Le convoi funèbre artira des salons
J. A. Langlois,
8628, rue Hochelaga
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Victor, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAREAU (Mary) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Joseph Gareau, née Mary Tremblay, demeurant chez son gendre M. Raymond Marcil, 2527, rue Parkville. Elle laisse dans le deuil ses filles Alice (Mme Raymond Marcil), Lucienne (Mme Berchmans Brousseau), ses fils Henri et Fernand, sa belle-fille Mme Fernand Gareau et 4 petits-enfants : Jean-Marc, Pierre-Paul, André et Suzanne Gareau. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4955, rue Adam
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église St-Donat, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUVREAU (Ovila) — A l'Annonciation, le 13 février 1967, à l'âge de 93 ans, est décédé M. Ovila Gauvreau, époux de feu Rosalie Pilon. Père de la Rév. Soeur St-Pierre-Avila, C.S.C. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la
demeure de son fils,
M. Albert Gauvreau,
l'Annonciation,
pour se rendre à l'église paroissiale de l'Annonciation, où le service sera célébré à 11 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Léopold Suppère, de l'Annonciation.

HOPPER-CHRETIEN-ZAUGG (Thérèse) — A Las Vegas, Nevada, le 27 janvier 1967, à l'âge de 46 ans, est décédée Thérèse (Christine) Chrétien-Zaugg, fille du major et Mme A. Chrétien-Zaugg, décédés. Le service funèbre eut lieu à l'église Ste-Anne, de Las Vegas, inhumation au cimetière Palm Memorial. Elle laisse dans le deuil une soeur Mme Jacqueline St-Germain, un beau-frère Antoine St-Germain, de San Diego, Californie, ainsi qu'un neveu Jean-Robert St-Germain de Sept-Iles, P.Q.

GUINDON (Lucien) — Aux Cèdres, comté Soulanges, le 14 février 1967, à l'âge de 42 ans, est décédé M. Lucien Guindon, époux d'Agathe Brazeau. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry et Denis,
aux Cèdres,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale des Cèdres, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Lazare, comté Vaudreuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOANNETTE (Paul-Emile) — A Verdun, le 14 février 1967, à l'âge de 62 ans, est décédé Paul-Emile Joannette, co-propriétaire de Paul-Emile Joannette & Fils, épicier-boucher, ex-échevin de la Cité de Verdun, membre des 3e et 4e degrés des Chevaliers de Colomb de Verdun, membre du club Richelieu-Verdun; époux de Blanche Robitaille, père de Mme Anatole Brunet (Jeannine), Lucien, Mme André Fortin (Marie-Paule), Marcel, Roland, Mme Roch Hébert (Lise), Hélène et Roger, demeurant à 77, de l'Eglise. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512 rue de l'Eglise,
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JULIEN (Aurore) — A Coteau-du-Lac, le 14 février 1967, à l'âge de 69 ans, est décédée Aurore Vinet, épouse de feu Léandre Julien. Les funérailles auront lieu vendredi le 17 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACOMBE (Ena) — A Montréal, le 15 février 1967 à l'âge de 60 ans est décédée Mme veuve Hector Lacombe, née Ena Legault, demeurant 7285 Louis-Hémond, mère de Mme Claude Lavallée (Monique), Mme Raymond Brault (Nicole), soeur de Marguerite Maletie, et de Mme Gertrude St-Jacques. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée et Société Coopérative de Frais Funéraires,
2251, rue Jean-Talon est
pour se rendre à l'église St-Barthélemy, où le service sera célébré et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALANDE (Juliette) — A Montréal, le 13 février 1967, à l'âge de 72 ans est décédée Juliette Charlebois, épouse bien-aimée de Dori Lalande, demeurant 1919 Beaugrand. Elle laisse dans le deuil Régina (Mme Jean Martel), Anita (Mme Clovis Gibeau), et 6 petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville et Gingras,
5808 rue Boileau
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-François-d'Assise, Longue-Pointe, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALIBERTE (Aurore) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Théophile Laliberté, née Aurore Fiset, mère de Alfred, Clarinthe (Mme G. Duhamel), Laurence (Mme A. Chanteloix), Roland, Paulette, Jacques, Jacqueline (Mme R. Devoyault), et Marcel. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e Avenue, Rosemont
à 8 h. 40, pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALONDE (François) — A Montréal, le 13 février 1967, à l'âge de 62 ans est décédé M. François Lalonde, ex-journaliste de La Presse, époux d'Albertine Charbonneau, demeurant 4236 Berri. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Dallaire & Vandelac Ltée,
4340, rue St-Denis
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

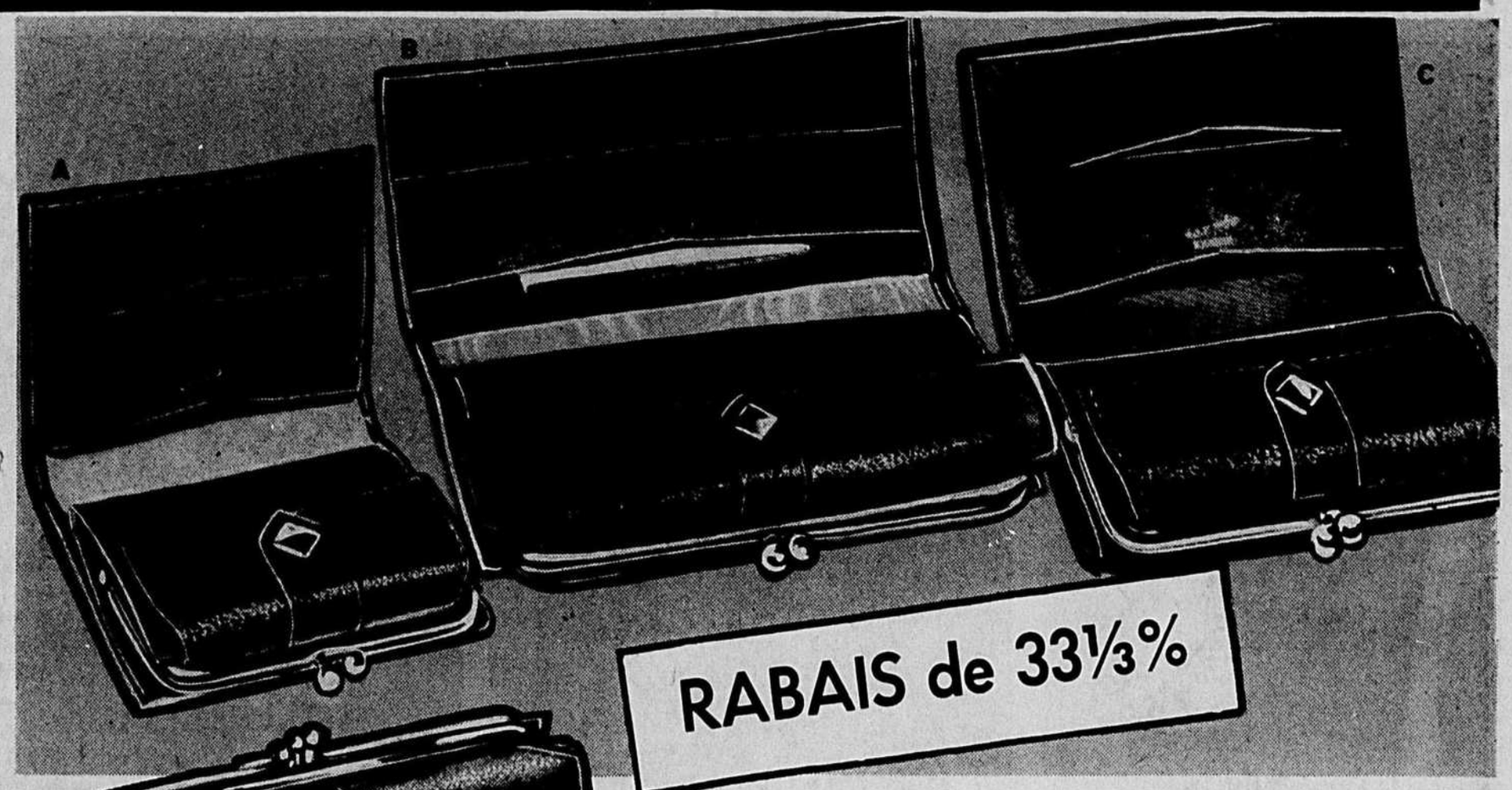
LAROCQUE (Wilfrid) — A St-Hubert, le 12 février 1967, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Wilfrid Larocque, époux de Jeanne Charpentier ;

2 JOURS CHOC

OUVERT LE SOIR, JEUDI ET VENDREDI, JUSQU'À 9 HEURES

COMPOSEZ 842-6171

DÈS MAINTENANT JUSQU'À 8 H. CE SOIR ET DÈS 8 H. JEUDI MATIN



RABAIS de 33⅓%



Choix de porte-monnaie français tout cuir maroquin véritable. Quatre modèles

Choix d'élégants porte-monnaie français, en harmonie avec tous vos sacs à main. Couleurs printanières classiques telles : noir, bleu, brun, rouge. Dès maintenant, économisez 33⅓% sur l'achat de l'un ou l'autre de ces porte-monnaie français, en cuir maroquin véritable, de haute qualité. Ils sont tous dotés de compartiments multiples, pour billets, cartes d'affaire et papiers divers... Monture du modèle D, triple. Soyez les premières à choisir !

A. B et C Ordinairement : 6.95
SPECIAL "CHOC" DUPUIS : **4.60 ch.**

D Ordinairement : 8.95
SPECIAL "CHOC" DUPUIS : **6.30 ch.**

COMPOSEZ 842-6171
DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE — RAYON 460



Chapeaux printaniers en paille de Milan 2-tons

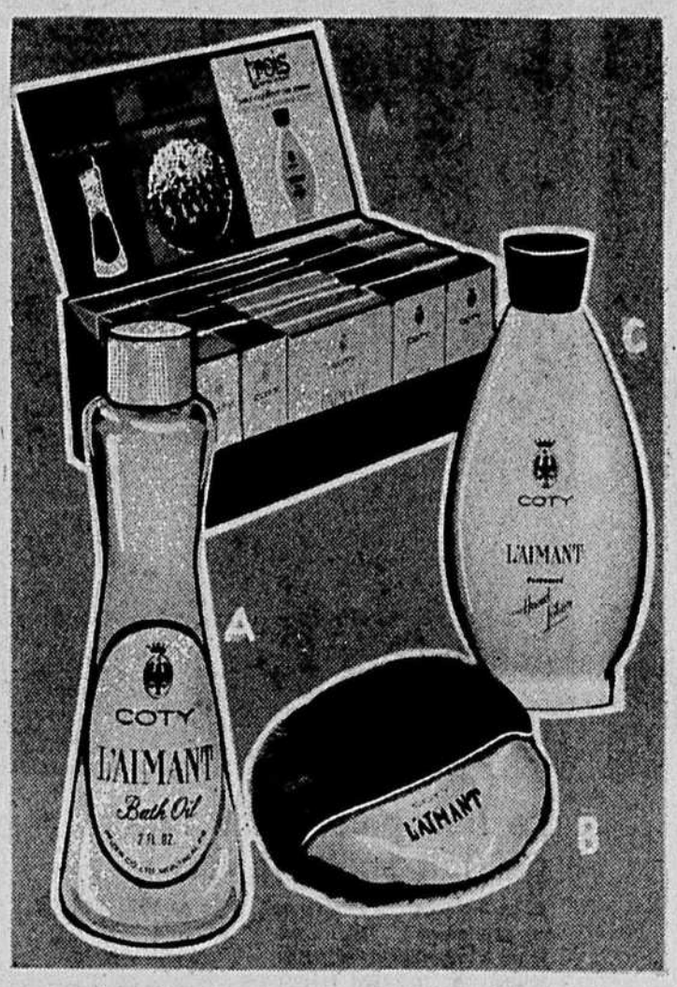
Ordinairement : 12.99

SPECIAL "CHOC"

9.00 ch.

Nulle toilette de printemps ou toute autre n'est complète sans chapeau... et pour celui-ci les formes et couleurs sont plus séduisantes que jamais ! Mesdames, achetez votre "bibi" du printemps dès maintenant ! Paille de Milan brillante et rehaussée d'une fine bande blanche, partageant le chapeau en 6 sections. A—Breton à bord haut; B—Profil; C—breton à bord assymétrique. Choix de : marine/blanc, brun/blanc, noir/blanc, blanc/marine. Entrée de tête standard. Faites votre choix !

COMPOSEZ 842-6171
DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 340

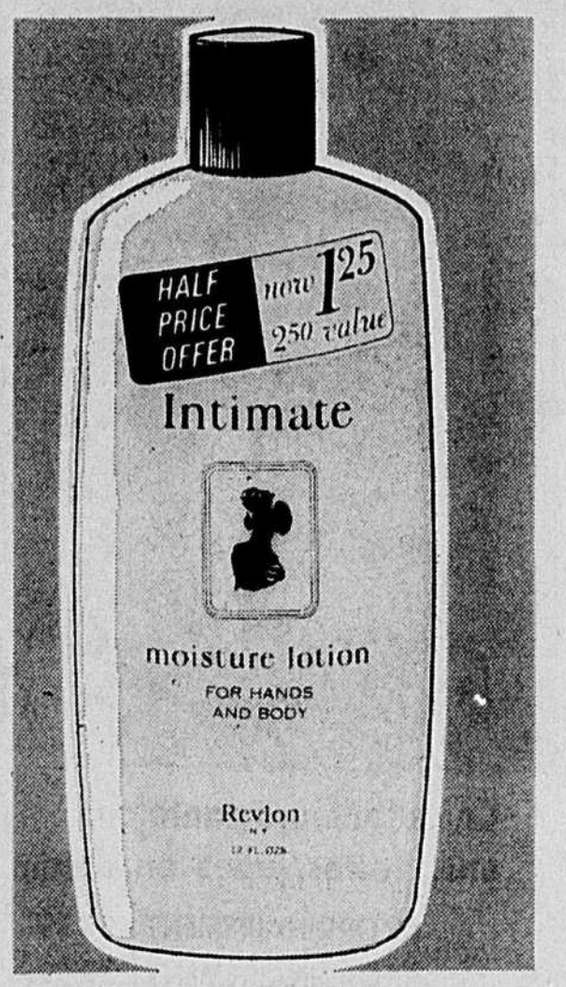


Exigez les articles de toilette "Coty" aux fragrances réputées universellement !

"COTY"... le nom enchanteur ! Soyez parfumée et attrayante après votre bain ou aux autres moments ! Demandez "COTY" pour vos soins de toilette.

	SPECIAL "CHOC" DUPUIS
Choix d'huile de bain, houppette à poudre et lotion aux effluves douces et légères !	
A—Huile de bain dans les fragrances "L'Aimant" et "Emeraude". 2 on.	2.00 ch.
B—Houpette contenant poudre de bain, dans les fragrances "Emeraude" et "L'Aimant", format 2½ onces.	2.50 ch.
C—Lotion crémeuse laissant vos mians soyeuses... Fragrances "L'Aimant" et "Emeraude". Format 5¾ onces.	2.25 ch.

COMPOSEZ 842-6171
DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE — RAYON 240



Vente annuelle ½ PRIX ! Lotion "Intimate" de Revlon, 12 on.

Ordinairement : 2.50
SPECIAL "CHOC" DUPUIS

1.25 ch.

Oui, profitez de cette offre annuelle pour acheter un, ou même 2 flacons de cette riche et douce lotion "Intimate" pour les mains et le corps... Son parfum est si léger qu'il vous enveloppera d'un voile secret... Demandez "Intimate" !

COMPOSEZ 842-6171
DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSE — RAYON 240



La vogue de l'heure : chandails-coquille 100% fibre Acrylique* !

Ordinairement : 4.99
SPECIAL "CHOC" DUPUIS

3.83 ch.

Vous aussi, soyez à la mode et adoptez la ligne de la jeunesse ! Chandail-coquille genre "Gamin de Paris", fait de 100% fibre d'Acrylique* facile d'entretien. Tricot côtelé ¾". Manches courtes, encolure ronde. Choix de : blanc, marine, orange turquoise. Tailles : P.M.G.

COMPOSEZ 842-6171
DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE — RAYON 310

Pourquoi pas chez Dupuis... STATIONNEMENT POUR PLUS DE 1,000 VOITURES

DUPUIS 865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTRÉAL • COMMANDES TÉLÉPHONIQUES 842-6171 — HEURES : 9 H. 30 À 5 H. 30 — OUVERT LE SOIR, JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9 H. — SATISFACTION OU REMBOURSEMENT
1481, RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIÈRES • COMMANDES TÉLÉPHONIQUES 378-6101 — HEURES : 9 H. À 5 H. 30 — OUVERT LE SOIR, JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9 H. 30 — SAMEDI : DE 9 H. À 5 H.

En premier lieu, voyez Dupuis et réalisez des économies !
Obtenez l'immuable garantie : satisfaction ou remboursement.
2 parcs de stationnement pouvant accommoder 1,000 voitures.

DUPUIS

Le grand magasin canadien à l'accent français



Couvertures "Tex-Made"

Douces et chaudes couvertures "Chinook" par "TEX MADE" ! Faites de flanellette, elles sont en plus, très légères. Finies surjetées. Tons : rose, bleu sur fond naturel. Achetez la paire, à ce bas prix !

SPECIAL "CHOC" DUPUIS

54 x 80" pai. **3.98**

70 x 90" pai. **4.98**

80 x 90" pai. **5.98**

COMPOSEZ : 842-6171

DUPUIS — TROISIEME — RAYON 160

Couverture viscose, 72"x84"

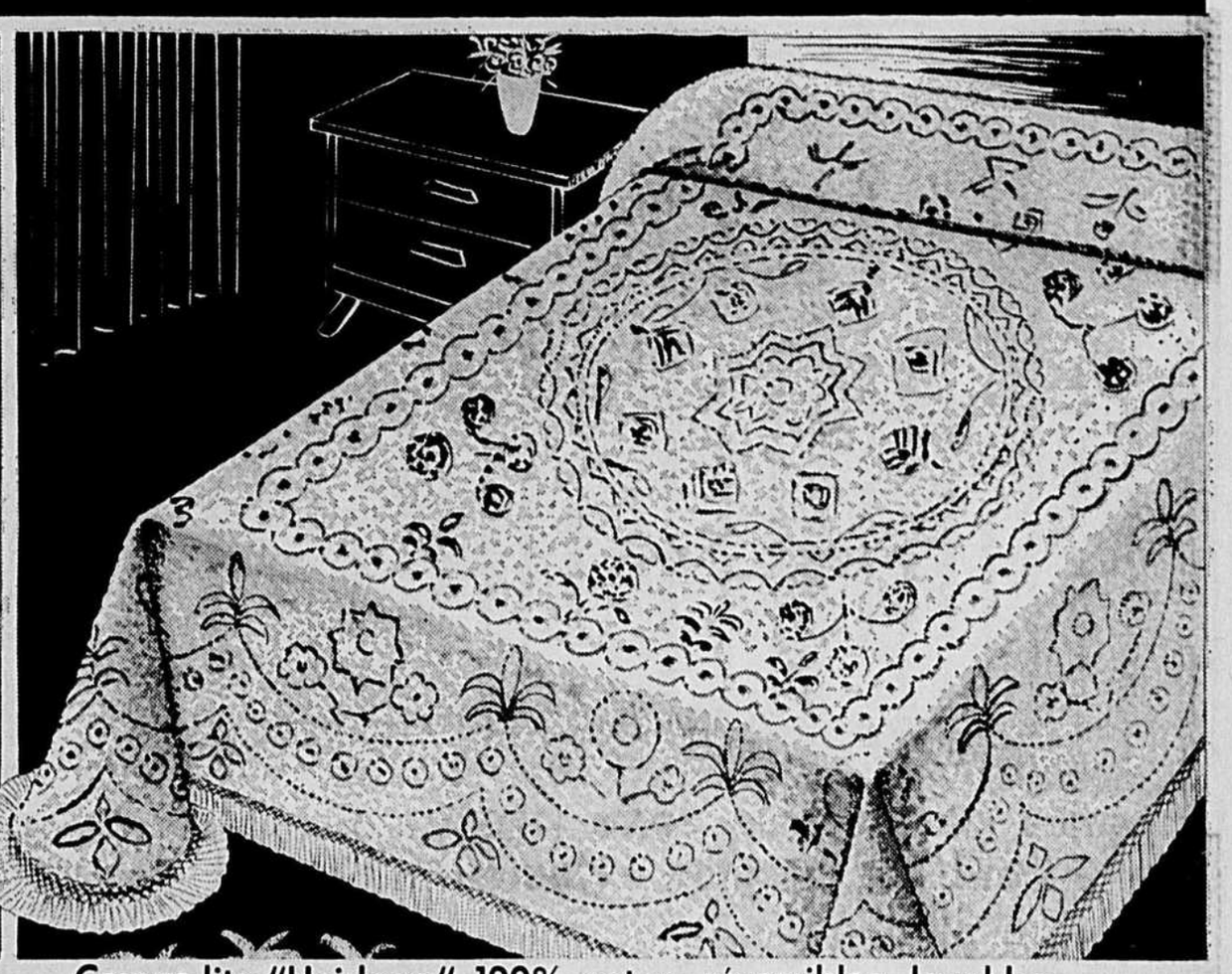
Ordinairement 7.98 SPECIAL "CHOC" DUPUIS

Couvertures tout viscose très léger et confortable, durables. Elles se lavent comme un charme et sèchent vite ! Extrémités avec bordure de satin. Imprimées en bleu, rouge, ton or. 72" x 84".

5.99 ch.

COMPOSEZ : 842-6171

DUPUIS — TROISIEME — RAYON 160



Couvre-lits "Heirloom" 100% coton, réversibles, lavables

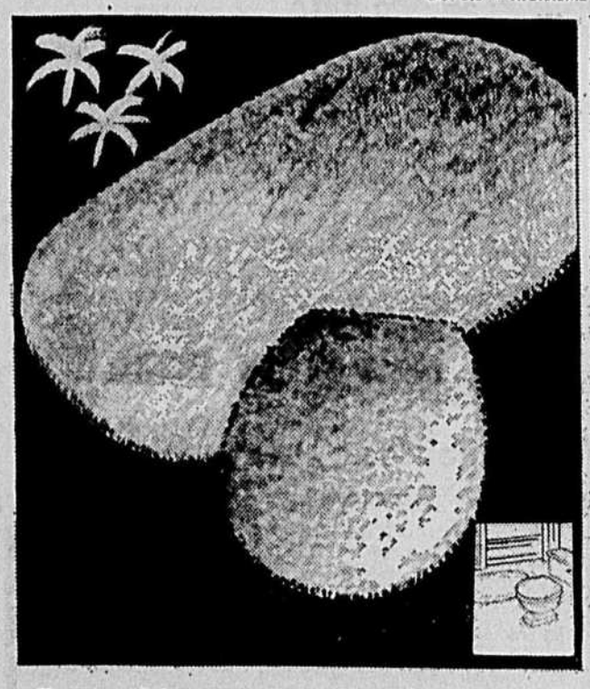
Prix courant : 24.98 SPECIAL "CHOC" DUPUIS

Vous connaissez toutes la beauté et le luxe d'un couvre-lit "HEIRLOOM" fait de 100% coton, et sa durabilité . . . alors, pourquoi ne profitez-vous pas de cette offre DUPUIS qui vous fera économiser. Très belle qualité de coton, ne nécessitant aucun repassage, et ne rétrécissant jamais. Ils sont réversibles, ils donnent donc double usage ! Modèles à coins arrondis, et finis d'une luxueuse frange, fabriqués par un manufacturier canadien reconnu ! Blanc antique ou blanc neige au choix !

19.98 ch.

COMPOSEZ : 842-6171

DUPUIS — TROISIEME — RAYON 160



Ensemble pour salle de bain

Prix courant : 12.98

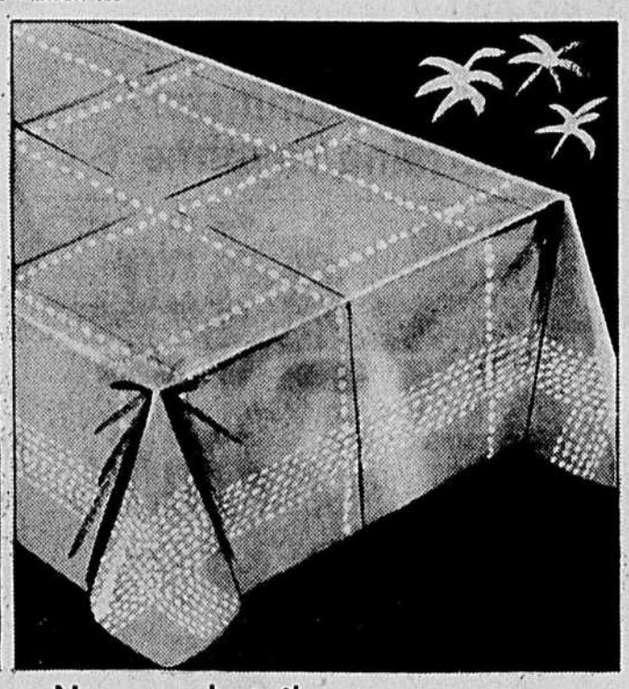
Ensembles pour salle de bain comprenant descente de bain 24 x 36" et couvre-siège de toilette. Fibre "Acrilan" par "L'AMOUR", à dessous caoutchouté. • Ne déteint pas • Ne glisse pas • Non-allergène. Choix immense de couleurs : vert, turquoise, rose, violette, jaune, royal, vert mousse, lilas, blanc, noir, ton or, orange.

SPECIAL "CHOC" DUPUIS :

9.98 ens.

COMPOSEZ : 842-6171

DUPUIS — TROISIEME — RAYON 140



Nappes de toile et coton

Ordinairement : 2.98

SPECIAL "CHOC" DUPUIS : 52 x 52"

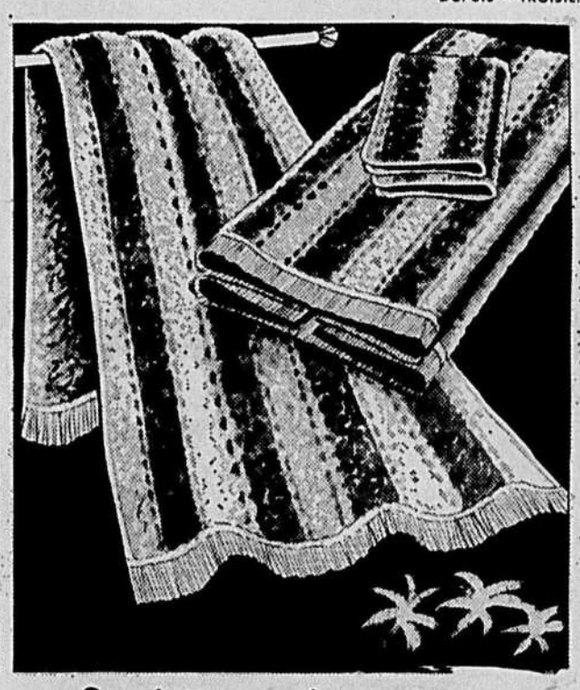
Vous pouvez maintenant choisir ces toutes nouvelles nappes faites de toile et coton, plus durables puisque de meilleure qualité ! Motifs originaux sur fond bleu, brun ou mandarine.

2.29 ch.

Aussi : autres nappes (non illustrées), mêmes caractéristiques, mais 52 x 70". **Ord. 3.98**
SPECIAL "CHOC" DUPUIS **2.99** ch.

COMPOSEZ : 842-6171

DUPUIS TROISIEME — RAYON 140



Serviettes ratine coton

SPECIAL "CHOC" DUPUIS

Ensembles de serviettes en douce et épaisse ratine de coton, à larges rayures : bleu acier, turquoise, ton or, vert, rose, lilas.

A—ch. **2.99**

Ordinairement : 3.98
A) Serviettes de bain 24" x 48". B—ch. **1.99**

Ordinairement : 2.50
B) Serviettes essuie-main, 16" x 28". C—ch. **.69**

Ordinairement : .98
C) Débarbouillettes, 13" x 13".

COMPOSEZ : 842-6171

DUPUIS TROISIEME — RAYON 140



Linges à vaisselle, en toile

SPECIAL "CHOC" DUPUIS

Linges à vaisselle en pure toile de qualité, ne laissant pas de charpie, ni mousse. Rayures aux tons vifs et gais sur fond blanc. Laisseront votre porcelaine et votre verrerie éclatantes de propreté ! Dim. 17" x 30".

6 POUR 1.99

COMPOSEZ : 842-6171

DUPUIS — TROISIEME — RAYON 140



Draps et taies "Tex-Made"

"TEX-MADE" toujours synonyme de qualité ! Draps et taies de coton blanc 136 fils au pouce carré. Entretien très facile. Se lavent à la machine, et sèchent vite. Demandez-les droits ou pré-ajustés ! Taies durables, et d'aussi belle qualité, assorties.

SPECIAL "CHOC" DUPUIS

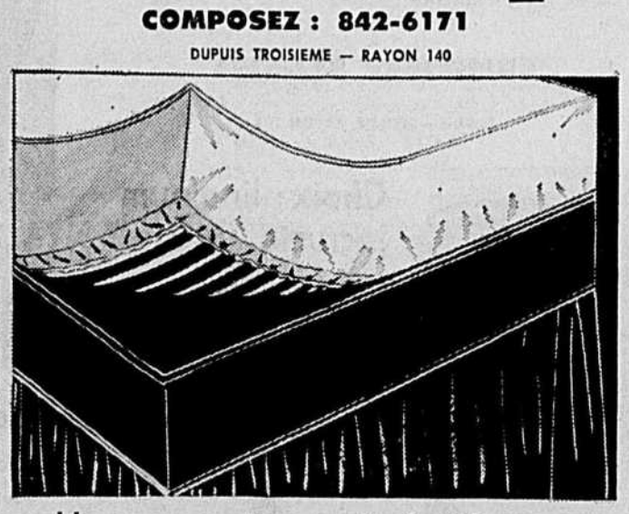
81 x 104" / 54 x 75" **2.99** ch.

72 x 104" / 39 x 75" **2.89** ch.

Taies **1.29** pai.

COMPOSEZ : 842-6171

DUPUIS — TROISIEME — RAYON 150



Housses coton pré-ajustées

Profitez de ces prix "choc"

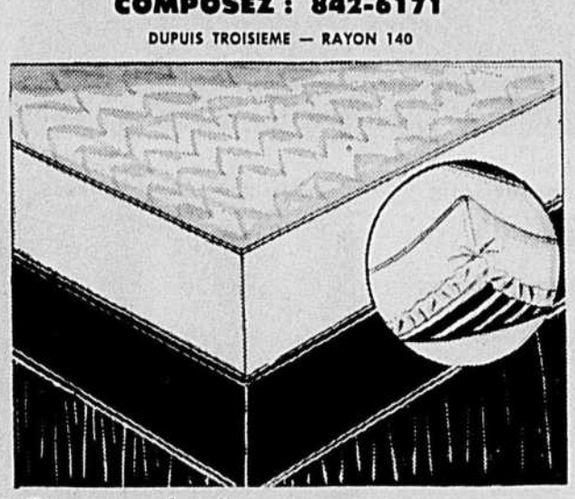
SPECIAL "CHOC" DUPUIS

Housses à matelas, toutes de coton blanc, et de modèle pré-ajusté pour éliminer les plis défaits des draps. Finies sur élastique, et très faciles à placer ! Blanches.

54 x 75"
48 x 75"
39 x 75"
36 x 75"
30 x 75"
2.98 ch.

COMPOSEZ : 842-6171

DUPUIS — TROISIEME — RAYON 150



Piqués de lits en coton

Ordinairement : 6.98 à 8.98

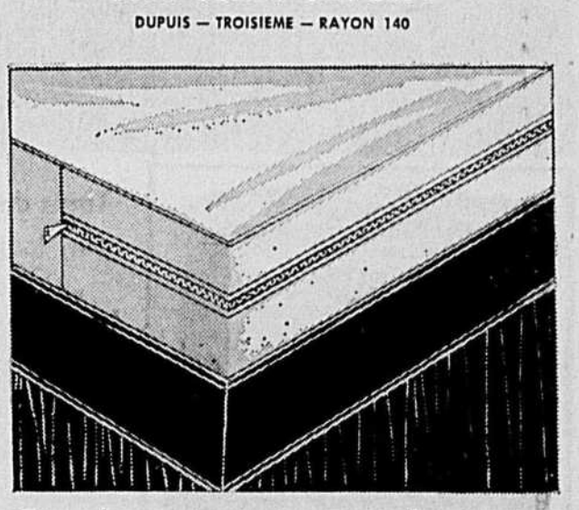
Vos matelas seront doublement protégés avec ces piqués de lits, et votre sommeil sera plus confortable. Piqués en coton matelassé, finis avec élastiques. Ils se placent en un clin d'oeil ! Blanc.*

SPECIAL "CHOC" DUPUIS

54 x 75"
48 x 75"
39 x 75"
36 x 75"
30 x 75"
5.99 ch.

COMPOSEZ : 842-6171

DUPUIS — TROISIEME — RAYON 150



Enveloppes pour matelas

avec glissière

SPECIAL "CHOC" DUPUIS

Ordinairement : 5.98

Ces enveloppes à glissière protégeront vos matelas et leur donneront donc plus de durée ! Faites de coton résistant, elles sont présentées dans un choix de dimensions, et finies sur glissière robuste. Demandez-les dès aujourd'hui !

54 x 75"
48 x 75"
39 x 75"
36 x 75"
30 x 75"
3.99 ch.

COMPOSEZ : 842-6171

DUPUIS — TROISIEME — RAYON 150

Pourquoi pas chez Dupuis... 7 ÉTAGES POUR ÉCONOMISER

DUPUIS 865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTRÉAL • COMMANDES TÉLÉPHONIQUES 842-6171 — HEURES : 9 H. 30 À 5 H. 30 — OUVERT LE SOIR, JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9 H. — SATISFACTION OU REMBOURSEMENT
1481, RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIÈRES • COMMANDES TÉLÉPHONIQUES 378-6101 — HEURES : 9 H. À 5 H. 30 — OUVERT LE SOIR, JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9 H. 30 — SAMEDI : DE 9 H. À 5 H.

expo67

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

1867 1967

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ | Montréal, mercredi 15 février 1967 / Quatre Temps / 83e année, No 38 / 8 cahiers / 112 pages / La météo : nuageux avec éclaircies / Minimum : 5 / Maximum : 20

La moitié du budget ontarien sera consacrée à l'éducation • Page 57

Les travailleurs manuels mettent fin à leur grève

Conflits scolaires : impasse totale Vers une grève générale demain ?

de notre bureau de Québec

QUEBEC — C'est l'impasse totale dans les conflits scolaires du Québec. Les ultimes pourparlers de la nuit dernière entre le premier ministre et les dirigeants des professeurs n'ont pas donné de résultat. M. Johnson a réaffirmé qu'il n'était aucunement question d'apporter d'amendements majeurs au bill 25.

Le conseil général décidera-t-il de demander à tous les membres de la CIC de se mettre en grève demain matin, ou convoquera-t-il un congrès spécial ? Ce sont des hypothèses qu'il a été impossible de faire confirmer aujourd'hui, car tous les dirigeants syndicaux des enseignants étaient en réunion à Québec.

On sait cependant que des professeurs de la régionale de Chambly qui doivent se mettre en grève le 24 février, ont donné du travail supplémentaire pour la journée de demain "au cas où nous serions en grève", ont-ils dit. Dans d'autres régions, cette déclaration venant de Chambly, n'a pas semblé créer beaucoup de surprise. A la fédération des instituteurs de Montréal, on a dit qu'on pouvait s'attendre à tout.

On a la conviction à Québec qu'on assiste maintenant à une course contre la montre : le bill doit être sanctionné le plus tôt possible, car à neuf heures et demi, demain matin, prendra fin la trêve de 72 heures de la CIC.

Depuis le début de la semaine, les conseillers législatifs sont en état d'alerte et on peut être assuré qu'ils voteront le bill 25 dès son adoption par l'Assemblée législative.

Il faut comprendre que le gouvernement veut en finir avec le bill 25 avant la fin de la trêve, pour ne pas avoir à subir une manifestation des enseignants aux abords du parlement pendant l'étude du projet de loi, dont on prévoit l'adoption en troisième lecture peut-être aujourd'hui mais plus probablement tôt demain ou samedi.

L'heure des décisions

La période des pourparlers est terminée. Cet après-midi, le conseil provincial de la CIC commence une réunion, qui pourrait se prolonger jusqu'à demain. Dans les circonstances actuelles, il serait étonnant qu'une décision ne soit pas prise.

Tôt cet après-midi, le président de la CIC, M. G.-Raymond Laliberté, a déclaré que le conseil provincial allait discuter de la situation, en prenant pour acquis que le bill 25 serait adopté.

Sans amendement

Tous les observateurs d'ailleurs estiment que le projet de

Voir CONFLITS en page 2

Explosion à Ville Mont-Royal



photo Michel Gravel, LA PRESSE

Une jeune fille de 17 ans et peut-être plusieurs autres personnes auraient trouvé la mort dans une violente explosion suivie d'un incendie, hier soir, dans un immeuble de Mont-Royal. Neuf personnes ont été blessées et vingt-cinq logements dévastés ou détruits dans le désastre. Après une nuit de travail ininterrompu, les pompiers fouillent les décombres, où ils pourraient découvrir les restes de victimes inconnues.

(Nos informations en page 3)

"Un contrat modèle"

par Jacques LAFRENIERE

Les 5,000 travailleurs manuels de la Ville de Montréal ont accepté à l'unanimité ce matin une nouvelle convention collective d'une durée d'un an qui leur accorde des augmentations de salaires qui varient de 28 à 50 pour cent.

L'adjoint du président du Syndicat canadien de la fonction publique (CTC-FTQ), M. Francis K. Eady, a déclaré qu'ainsi les manoeuvres de Montréal passeront en tête des employés des corporations municipales les mieux payés au Canada, de sorte que ce contrat servira désormais de modèle pour les négociations dans les autres villes canadiennes, notamment à Toronto et à Vancouver.

Rentrée aujourd'hui

La rentrée au travail s'est effectuée dès aujourd'hui, après seulement quelques jours de grève. L'arrêt de travail a débuté vendredi soir, à minuit, de sorte que ces travailleurs n'ont perdu, en salaires, à cause de la grève, que deux ou trois jours de travail.

Le président de la succursale 301 du SCFP, M. Roger Lampron, a demandé à ses membres qui le désiraient d'entrer au travail dès midi. Ceux des relèves de 4 h. et de 11 h. devaient se rapporter au travail aujourd'hui obligatoirement.

Après avoir expliqué les dernières offres patronales, M. Lampron a demandé quels étaient ceux qui s'objectaient à ce qu'on procède autrement que par un vote secret. Personne n'a levé la main. Tous ont applaudi frénétiquement, ce qui ne laissait aucun doute sur leur volonté d'accepter les offres de la ville.

Rétroactivité au 1er décembre 1966

Les augmentations de salaires sont rétroactives au 1er décembre 1966. Une autre hausse s'ajoute le 30 août 1967. La convention collective expirera le 30 novembre 1967.

Les journaliers obtiennent une hausse de 57 cents l'heure, ce qui porte leur salaire de base à $2.62, tandis que d'autres travailleurs obtiennent des hausses qui vont jusqu'à $1.22 l'heure. Par exemple, les soudeurs obtiennent $1.02, les ferblantiers, $1.04, les outilleurs, $1.18 et les chefs de groupe des outilleurs $1.22.

Le salaire horaire de la femme de ménage sera, au 30 août 1967, $2.55, celui du journalier, $2.62, celui du manoeuvre qui effectue toujours le même travail $2.83, celui du chauffeur de camionnette, $2.83, celui du chauffeur de camion-citerne $3.04.

Voici d'autres exemples : poseur de lattes métalliques, $3.18, peintre, $3.25, débosseur, $3.32, plâtrier et menuisier, $3.39, briqueteur et soudeur, $3.46, ferblantier, $3.53, plombier et électricien, $3.60, outilleur, $3.67.

Nouvelle classification

A cause d'une nouvelle classification, plusieurs travailleurs recevront des augmentations de beaucoup supérieures à celles

Voir GREVE, en page 2

Il faut révéler le montant de l'intérêt des ventes à tempérament

—Le comité parlementaire

OTTAWA — (PC) — Dans son rapport rendu public aujourd'hui, un comité conjoint de la Chambre des Communes et du Sénat recommande que le montant de l'intérêt et des frais sur les ventes à tempérament à la consommation soient révélés par le vendeur au moment de la vente.

Le comité exhorte en outre les gouvernements fédéral et provinciaux à unir leurs efforts pour que cette recommandation prenne force de loi et que cette loi prévoie des mécanismes d'inspection.

Dans le cadre du programme de la lutte contre la pauvreté, le comité préconise que le gouvernement fédéral garantisse des prêts à long terme et à un faible taux d'intérêt aux familles dont le revenu ne dépasse pas 4,000 dollars par année.

Les comptes courants

Par ailleurs, le comité n'a pas ménagé ses critiques à l'égard des comptes courants qui sont utilisés par des magasins à rayons parce que les acheteurs n'apprennent qu'avec un retard de plusieurs semaines, après un achat, quels seront les frais mensuels.

"C'est comme si toutes les cartes étaient entre les mains d'un seul joueur, et ce joueur c'est le vendeur", dit le comité.

La principale recommandation du comité veut que "le coût total du crédit fournisse à la fois la somme globale et les termes d'intérêt annuel simple" à l'acheteur au moment même de la vente.

Les mêmes renseignements devraient apparaître dans la publicité relative aux prêts au consommateur ou aux offres de service de crédit.

Le comité, que présidaient le sénateur David Croll, libéral de l'Ontario, et M. Ron

Voir VENTES en page 2

AUJOURD'HUI

Régie provinciale de l'éducation

La Fédération des associations de parents des élèves des collèges classiques du Québec, qui déclare représenter 30,000 pères et mères de famille, réclame la formation d'une Régie provinciale de l'éducation. La régie serait constituée des représentants du gouvernement, des institutions publiques, indépendantes et privées d'enseignement, ainsi que des parents et des étudiants.

— Page 66

Fiches pour les visiteurs

Le ministre canadien de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Jean Marchand, annonce que les visiteurs qui entreront au Canada à compter du mois de mars devront remplir une fiche d'arrivée et de départ.

— Page 25

Menace de crise dans la construction à Montréal

L'industrie de la construction est menacée d'un conflit sérieux. La FTQ, en conflit avec la CSN, exige que les employeurs tranchent le débat.

— Page 83

Assurance-dépôts

Les Communes ont adopté hier soir en troisième lecture, après un vif débat, le projet de loi qui établit la société d'assurance-dépôts du Canada.

— Page 62

SOMMAIRE

Annonces classées / 80 et 81, / 84 à 92
Bandes dessinées / 24
Calendrier des pionniers / 58
Courrier "Que faire ?" / 34
Décès, naissances, etc. / 93
Editorial / 4
Education / 47
Finance / 76 à 78
Horoscope / 45
Loisirs et récréation / 24
Mots croisés / 81
Navigation / 79
Nouvelles internationales / 15 et 16
Nouvelles nationales / 27 et 83
Radio et télévision / 52 à 54
Spectacles et concerts / 64 et 65
Sports / 71 à 75
Tribunaux / 48 et 49
Vie féminine / 28, 30 à 34
Vie mondaine / 29
Vie religieuse / 70
Votre médecin / 46

Le bill 25 est adopté en 2e lecture par 54 voix contre 47

par Gilles DAOUST

QUEBEC. — L'Assemblée législative, par un vote de 54 à 47, a adopté vers 1 h. ce matin, en deuxième lecture, le bill destiné à suspendre le droit de grève des enseignants jusqu'au 30 juin 1968.

Tous les membres du gouvernement unioniste ont voté en faveur de l'adoption du projet de loi, cependant que du côté de l'opposition, les 46 députés présents, appuyés par le libéral-indépendant Arthur Séguin, ont voté contre.

Le bill sera étudié aujourd'hui en comité plénier et sera probablement sanctionné jeudi par le lieutenant-gouverneur.

Le vote de cette nuit est survenu peu après que le gouvernement eut refusé d'accepter un pathétique et ultime appel du chef de l'Opposition, M. Jean Lesage, pour que la chambre adopte, avant de voter le projet de loi, une résolution unanime enjoignant aux enseignants à reprendre le travail à des conditions que négocierait le cabinet.

Au cours d'un débat survolté, M. Lesage a en effet demandé que le gouvernement adopte cette attitude afin de se ménager tout le poids de l'unanimité de la chambre en faveur d'un retour au travail.

Le chef de l'Opposition a déclaré qu'ensuite, les députés pourraient étudier, à tête reposée, au comité parlementaire de l'éducation, les implications contenues dans la seconde partie du bill prévoyant l'élaboration à long terme, avec les parties, d'un nouveau système de relations de travail et de

Voir BILL en page 2

Le discours de Johnson pendant le débat sur le bill

Laberge : possibilité de grève générale de la FTQ

—Page 27

Le Québec n'est pas sur la liste noire des maîtres anglophones

—Page 63

Le nouveau BGR sera plus rigide

— Judy LaMarsh

OTTAWA (PC) — Mlle Judy LaMarsh, secrétaire d'Etat, a annoncé hier à Ottawa que la législation nouvelle sur la radiodiffusion ferait du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion un organisme "assez dur" — "pretty tough" — et nanti d'amples pouvoirs sur la radiodiffusion d'Etat et la radiodiffusion privée.

Dans une déclaration faite devant le comité des Communes sur la radiodiffusion, Mlle LaMarsh a affirmé que l'on n'allait bientôt plus permettre aux stations privées de télévision d'offrir à leurs téléspectateurs certaines émissions de mauvaise qualité.

Pour ce qui est de Radio-Canada, a ajouté Mlle LaMarsh, elle cessera, sous la surveillance plus étroite du Bureau des gouverneurs, de diffuser des télémissions importées des Etats-Unis pendant les premières heures de la soirée et elle devra se conformer à certains standards plus rigides.

Voici, d'après le secrétaire d'Etat, l'essentiel des pouvoirs qu'on veut conférer au BGR : — La mise en vigueur d'une programmation "dans de vastes

Voir BGR en page 2

Chen Yi: la Chine et l'URSS sont au bord de la rupture

HONG KONG. (UPI) — Le ministre chinois des Affaires étrangères, M. Chen Yi, a déclaré aujourd'hui que la "répression sanglante" exercée par les Russes contre les étudiants et les diplomates chinois à Moscou ont conduit les relations diplomatiques entre les deux pays "presque au point de rupture".

Le ministre chinois a dénoncé l'URSS au cours d'un banquet offert par une délégation de Mauritanie. Cependant, un journal de Hong Kong annonçait qu'un général chinois avait eu des entretiens secrets avec les autorités soviétiques pour discuter la possibilité d'une aide soviétique aux forces opposées à Mao Tsé-toung.

Selon Chen Yi, l'URSS est maintenant à l'avant-garde de toute action anti-chinoise. C'est l'une des plus graves accusations formulées contre Moscou depuis le début de la "révolution culturelle" en Chine.

"Ils ont exercé une répression sanglante contre nos étudiants à Moscou," a déclaré Chen Yi à une réception offerte par une délégation gouvernementale de la Mauritanie. "Ils ont également battu nos diplomates et conduit les relations entre les deux pays presque au point de rupture."

Le discours du ministre des Affaires étrangères a été diffusé par la radio de Pékin.

Chen Yi a aussi dénoncé le premier ministre soviétique, M. Kossyguine, l'accusant d'avoir diffamé "notre grande révolution culturelle" et d'être intervenu dans la politique intérieure chinoise. Kossyguine a "même insulté notre président Mao Tsé-toung" pendant son séjour en Angleterre, a poursuivi Chen Yi.

"Leurs gestes insensés contre la Chine voulaient démontrer leur grandeur (celle des Russes), mais ils ne prouvent que leur faiblesse . . .

"Quels que soient les efforts de ces impérialistes, révisionnistes modernes, des réactionnaires de tous les pays pour attiser le vent de folie anti-chinois, ils ne pourront jamais arrêter la marche victorieuse de notre révolution culturelle prolétarienne ni éteindre le flambeau de la pensée du président Mao", a déclaré Chen Yi.

Le ministre chinois a encore critiqué Kossyguine pour avoir tenté de rejeter sur Pékin la responsabilité de la tension entre les deux pays.

Pourparlers secrets avec les Russes ?

C'est le quotidien à sensation de Hong Kong, "The Star", qui a lancé la rumeur de pourparlers secrets entre un général chinois et les Russes. Il s'agirait, selon lui, du gén. Kwok Pang, adjoint du général Wang En-mao, commandant militaire de la province de Sinkiang, dans le nord-ouest de la Chine. Les entretiens se seraient déroulés à Ulan Bator, capitale de la Mongolie extérieure.

Bien que la nouvelle du Star n'ait été confirmée par aucune autre source, des dépêches récentes en provenance de Pékin faisaient état d'une vive résistance des antimaoïstes dans le Sinkiang et au Tibet.

On sait que les terrains d'essais nucléaires de la Chine sont situés à Lop Nor, dans cette province limitrophe de l'URSS. Mao aurait ordonné à l'armée d'écraser ses adversaires au Sinkiang, mais on croit savoir que sept des huit divisions de l'armée stationnées dans cette province ont refusé de lui obéir.

Complot raté

Par ailleurs, des affiches murales placardées à Pékin aujourd'hui parlent d'un complot manqué qui aurait été monté contre Mao l'an dernier par quatre anciens hauts personnages du parti communiste chinois. Les conspirateurs auraient été l'ancien maire de Pékin, Peng Chen, l'ancien chef de la propagande, Lu Ting-i, l'ancien chef d'état-major de l'armée Lo Jui-ching et Yang Shang-kun, ancien membre substitut du

voir RUPTURE en page 2

Des adversaires de Mao Tsé-toung contrôlent la capitale du Tibet

—Page 15

CKAC 730

CONFLITS

SUITE DE LA PAGE 1

loi va passer sans amendements majeurs, tel que l'a mentionné le premier ministre.

La période des décisions approche également dans les autres milieux syndicaux du Québec. La FTQ a discuté du bill 25 hier au cours d'une réunion avec ses employés permanents. La CSN étudiera le projet de loi demain, alors que se réunit le bureau confédéral, l'organisme suprême de la Centrale, après le congrès.

On connait déjà les positions de principes des chefs syndicaux, qui rejettent en bloc le bill 25. Il semble donc probable que les gestes à venir préciseront cette orientation ou même la prolongeront.

Rencontres infructueuses la nuit dernière

Dans une tentative de dernière heure pour trouver un terrain d'entente, le premier ministre Daniel Johnson a reçu à son bureau à deux heures ce matin une délégation de professeurs dirigée par le président de la CIC, M. Raymond Laliberté. A sa sortie, le président de la CIC a dit qu'il n'y avait pas eu d'entente et qu'il était sans espoir.

M. Johnson, qui devait rencontrer les enseignants à minuit, avait été incapable de le faire, retenu en Chambre par la fin du débat et le vote en deuxième lecture sur le Bill 25. Ce n'est qu'avec deux heures de retard qu'il est rentré à son bureau.

C'était la troisième rencontre de la journée entre les représentants des enseignants et des membres du cabinet.

Au cours de la longue attente (les dirigeants des enseignants ont passé plus de quatre heures, en deux sessions, à faire le pied de grue dans l'antichambre du premier ministre), MM. Laliberté et Aimé Nault, président des professeurs de Montréal, n'ont pas voulu faire de déclaration sur la conduite des entretiens jusqu'ici, mais tous deux semblaient fort peu optimistes.

Dans une conférence de presse donnée à l'issue de sa rencontre avec M. Marcel Masse hier après-midi, M. Aimé Nault, président de l'Alliance, avait noté que les professeurs de Montréal accepteraient à la rigueur une loi spéciale forçant les grévistes à rentrer au travail, mais que ce n'était évidemment là qu'un pis-aller.

Il s'est dit persuadé qu'il est parfaitement possible de mettre fin au conflit sans avoir recours à la législation, en suivant la proposition en six points faite samedi soir par le président de la CIC, M. Raymond Laliberté.

Les conditions qu'il posait à tout projet de loi forçant les enseignants à rentrer en classe sont les suivantes :

— Reprise des négociations au point où on les avait laissées, c'est-à-dire à la dernière contre proposition de l'Alliance, remise mardi dernier en réponse à une "offre globale et finale" que la CECM a retirée par la suite.

— Droit à l'arbitrage pour régler les 6 points sur lesquels les deux parties ne sont toujours pas d'accord, et qui comprennent entre autres choses l'échelle de salaires.

— Compensation aux professeurs pour la suspension de leur droit de grève et pour les sommes qu'ils ont déjà perdues depuis quatre semaines et demie. Cette compensation pourrait prendre trois formes : une augmentation plus forte de salaires, un montant forfaitaire justifié par le travail supplémentaire que le rattrapage du temps perdu imposera aux enseignants, ou encore des heures supplémentaires payées à temps et demi ou à temps double pour la reprise des cours manqués depuis le 13 janvier, date du début de la grève.

Peu de progrès

M. Nault a cependant souligné que cette proposition faite à M. Marcel Masse avait été loin de plaire dès le premier abord au gouvernement : "Nous avons, a-t-il dit, réalisé des progrès mineurs au cours de la discussion cet après-midi, mais rien n'a encore bougé sur les points majeurs qui sont la liberté de négociation et les conditions acceptables d'un retour en classe. "Je tiens à dire ce qui se passe, mais je ne ferai que des déclarations mesurées, et je m'abstiens de passer des jugements d'intention tant qu'il y aura une chance de progresser et d'éviter au Québec une véritable crise."

M. Nault a précisé que les discussions, lors de cette première rencontre avec le ministre, n'ont porté que sur le cas particulier de Montréal. Pour l'ensemble de la situation, l'Alliance continue à appuyer la CIC, dont le président M. Raymond Lalliberté a déjà rencontré les ministres à quelques reprises.

Question de climat

Au cours de sa conférence de presse, M. Aimé Nault a aussi insisté sur le fait qu'une loi comme le Bill 25 ne règlerait rien à la crise même si les enseignants rentraient en classe "quoi qu'en dise le premier ministre".

"En effet, a-t-il expliqué, on peut toujours rentrer les enseignants dans les écoles de force, et leur faire donner leurs cours. Mais ça ne rétablirait jamais le climat, l'atmosphère dans lesquels peut se donner un enseignement efficace, réalisé dans de bonnes conditions. Ce que nous voulons, ce sont des conditions propices à un enseignement de qualité qui assurera vraiment le "droit de l'enfant à l'éducation", ce que la loi ne peut pas faire.

Après avoir une fois de plus lancé au gouvernement un pressant appel pour qu'il retire une loi qu'il qualifie d'inique et dangereuse, M. Nault a cité comme exemple d'une législation d'urgence acceptable le cas de la loi fédérale obligeant les cheminots à retourner au travail l'an dernier.

"Nous regrettons tous, a-t-il dit, de ne pouvoir voter pour une loi de retour en classe, mais nous ne voterons jamais pour le retour au duplessisme avec l'autre partie du bill".

M. Lesage a accusé le gouvernement de profiter de la situation de crise pour faire adopter le bill en bloc et "passer le rouleau compresseur sur les députés".

Le chef de l'Opposition a déclaré que si le gouvernement avait présenté un projet de loi touchant uniquement le retour au travail, il aurait obtenu l'appui de toute la chambre.

M. Lesage a déclaré inacceptable le texte de la seconde partie du bill "qui retire à des milliers d'enseignants le pouvoir de libre négociation pendant 18 mois, enlève le droit d'affiliation pour 4 ans et met fin aux négociations qui se déroulent normalement".

Soulignant que le gouvernement n'avait pas le droit, sauf en ce qui a trait à la politique salariale, de s'immiscer dans des négociations normales, M. Lesage a demandé que l'on ramène au mois de juin 1967 le délai de suspension du droit de grève.

Il a souligné que rien n'empêchait le comité de l'éducation, d'ici là, de siéger de façon intensive.

Affirmant ensuite qu'il était important pour le gouvernement d'obtenir l'unanimité de la chambre, le chef de l'Opposition a offert à MM. Bertrand et Johnson de suspendre le règlement afin que tous ensemble rédigent une résolution incitant les professeurs à retourner au travail.

Soulignant qu'il fallait créer un climat plus serein, M. Lesage a déclaré que le temps était mal choisi pour le ministre de l'Education de faire planer des épées de Damoclès

Le chef de l'Opposition a déclaré qu'en cas d'adoption d'une résolution unanime, il laisserait au gouvernement le soin de négocier avec les enseignants les conditions de retour au travail.

Mais les discussions ont justement bloqué à ce point, le gouvernement sommant l'opposition de dire si elle était d'accord avec la proposition en six points de la CIC et l'opposition affirmant qu'il revenait au gouvernement de négocier le retour au travail, en particulier la question des indemnités pour les heures consacrées au rattrapage.

Appui du CTC aux professeurs

OTTAWA. (PC) — Le Congrès du travail du Canada, fort de 1,350,000 membres à travers le Canada, assure les professeurs en grève de son "appui entier".

M. Claude Jodoin, président du CTC, a déclaré hier que sa centrale "appuie entièrement la position des enseignants en grève" et il a qualifié le bill 25 de la législature québécoise de "contrainte de la pire sorte".

Le bill 25, accepté en deuxième lecture par l'Assemblée législative du Québec, vise à reconduire jusqu'au 30 juin 1968 les conventions collectives de travail des enseignants québécois et à forcer, ainsi, un retour au travail des enseignants en grève et à prévenir, durant cette période, toute grève d'enseignants.

"La mesure législative, que le gouvernement québécois veut faire adopter, viole les droits fondamentaux des enseignants, a déclaré le président du CTC. Elle les empêche de négocier efficacement les traitements qu'ils toucheront pour leur travail."

La déclaration poursuit :

"L'inquiétude que causent aux étudiants et aux parents les effets possibles d'une grève scolaire prolongée est bien naturelle, et nous sommes sûrs que les enseignants partagent cette inquiétude. Ils l'ont d'ailleurs bien prouvé lorsqu'ils ont proposé une trêve de 30 jours.

"Le refus du gouvernement du Québec vis-à-vis cette proposition, ajoute la déclaration du CTC, indique bien clairement la détermination des autorités d'imposer leurs conditions aux enseignants, sans égard à leurs droits collectifs ou individuels."

"Voilà un projet de loi, conclut le CTC, qui n'aurait étonné personne il y a 100 ans. Aujourd'hui, il est tout à fait inadmissible."

Robarts est encore à l'hôpital

TORONTO (PC) — Le premier ministre de l'Ontario, M. John Robarts, demeurera à l'hôpital de London où il a été admis d'urgence hier, jusqu'à ce que les médecins découvrent la cause de l'hémorragie interne dont il souffre, a déclaré un porte-parole du bureau du premier ministre.

Le secrétaire de presse William Kinmond a précisé que le médecin particulier de M. Robarts, le Dr Hugh McAlpine, a dit que son patient se portait et paraissait beaucoup mieux aujourd'hui.

Le premier ministre, qui est âgé de 50 ans, a reçu une transfusion de sang mardi et il a été alimenté de glucose intraveineuse.

Un avion frappe un gratte-ciel

CHICAGO (UPI)— Un petit avion, apparemment dérouté par le brouillard, a heurté aujourd'hui un gratte-ciel de Chicago, puis s'est écrasé à plusieurs centaines de pieds plus loin, entrainant la mort de deux voyageurs et du pilote.

Un témoin occulaire dit que l'appareil venait du lac Michigan et se dirigeait vers l'ouest. Il frôla l'édifice "Hollywood Towers" à la hauteur du 15e étage. Le choc arracha l'aile droite qui tomba sur un terrain vague, le seul qui subsiste sur une distance de plusieurs rues en bordure du lac.

BILL

SUITE DE LA PAGE 1

négociations à l'échelon provincial.

Répondant à la suggestion du chef de l'opposition, le premier ministre a fait remarquer que jusqu'ici, quant à des conditions de retour au travail, la CIC ne voulait accepter rien d'autre que la proposition en six points qu'elle avait soumise au gouvernement.

Peu avant le vote, M. Lesage a qualifié de négative l'attitude du gouvernement qui "n'est pas prêt à faire le moindre pas pour obtenir l'unanimité de la chambre en vue d'un retour au travail des enseignants."

Revenant sur l'idée que le bill 25 aurait dû être scindé en deux, M. Lesage a déclaré que tous les membres de l'Opposition désiraient le retour des enseignants en classe, mais qu'ils ne pouvaient adopter à la sauvette tout un nouveau système de relations de travail pour les instituteurs sans que les intéressés aient pu être entendus devant le comité parlementaire de l'Education.

GREVE

SUITE DE LA PAGE 1

prévues dans l'échelle de traitements où ils se trouvaient.

Plusieurs bénéfices marginaux ont également été améliorés : la prime du travail du soir et de la nuit est portée à 12 cents l'heure; paiement d'une gratification annuelle aux employés ayant 25 années de service et plus; 3 semaines de vacances après sept ans de service et quatre semaines après 19 ans; deux demi-journées fériées et chômées, les veilles de Noël et du Jour de l'An; plein salaire aux travailleurs victimes d'un accident de travail; hausse de la contribution de l'employeur à la prime mensuelle d'assurance-maladie, et une foule d'autres.

Bénéfices marginaux

Les travailleurs manuels de la Ville de Montréal rejoignent les ouvriers de la construction de leur région quant aux salaires, si l'on tient compte des bénéfices marginaux. La plupart des employés municipaux reçoivent des bénéfices marginaux qui sont évalués à 26 pour cent de leur salaire.

Le directeur québécois du SCFP, M. André Thibaudeau, a déclaré que c'était l'un des plus beaux contrats de travail jamais signés dans la province de Québec.

L'augmentation de salaire de ces travailleurs est payable en l'espace de neuf mois. On se souviendra que les débardeurs et les employés de la Voie maritime du St-Laurent avaient obtenu des hausses variant de 30 à 32 pour cent, qui étaient cependant distribuées dans des conventions collectives de deux ans.

Les membres du SCFP avaient réclamé une hausse de $1.25 l'heure. Ils ont pratiquement atteint leur objectif.

BGR

SUITE DE LA PAGE 1

sphères", y inclus celles des télémissions canadiennes autochtones, d'une variété intéressante d'émissions pendant les premières heures et des pourcentages à allouer aux télémissions d'affaires publiques, de simples divertissements et de spectacles ayant trait aux arts.

— L'adhésion à de tels standards dans les stations sera obligatoire et le BGR pourra, le cas échéant, retirer le permis pour un temps ou pour toujours et imposer une amende.

— C'est le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion qui sera responsable de Radio-Canada devant le Parlement au lieu que la société d'Etat le soit directement, comme c'est le cas présentement.

Le nouveau BGR imposera des conditions pour chaque permis et chaque station devra s'y conformer sous peine d'être pénalisée.

Mlle LaMarsh a ensuite déclaré que le gouvernement est encore à étudier des "noms et qualifications" concernant le "deuxième poste, au point de vue difficulté, du pays", le premier étant sans doute, dans l'esprit de Mlle LaMarsh, celui de premier ministre.

M. J.-Alphonse Ouimet, qui a annoncé son intention de démissionner lorsque la nouvelle législation sera mise en vigueur, assistait à l'assemblée.

Mlle LaMarsh a également déclaré qu'une surveillance continuelle est nécessaire pour éviter le monopole des media de communication qui peut inonder une région d'un "point de vue unique".

Le secrétaire d'Etat a déclaré également qu'elle envie la Grande-Bretagne pour son système de permis individuel, qui sert à supporter le coût de la radiodiffusion, et déplore le fait qu'un tel système n'ait pas fonctionné au Canada.

Mlle LaMarsh déclare que ce système donne à la BBC "une indépendance formidable".

Pour finir, Mlle LaMarsh a déclaré que Radio-Canada s'est avéré un "marché étonnamment valable" pour les contribuables canadiens.

VENTES

SUITE DE LA PAGE 1

Basford, libéral de Vancouver-Burrard, fait ces recommandations dans un rapport de 40,000 mots qui a été déposé sur la table des deux Chambres du Parlement.

Le rapport souligne que le crédit est une institution utile pour les acheteurs et un facteur de croissance pour les affaires quand il est utilisé de façon convenable.

En fait, le comité suggère qu'on élargisse le champ d'action du crédit à la consommation en faisant de sorte que le gouvernement fédéral garantisse des emprunts bancaires à longs termes et à faible taux d'intérêt pour les familles dont le revenu ne dépasse pas $4,000. Ce qui permettrait à ces familles de faire des achats essentiels et économiques au moment où ces achats s'imposent sans avoir à payer l'intérêt élevé des prêts aux consommateurs exigé par les sociétés commerciales.

Le comité critique vertement les variantes du crédit à la consommation qui pourraient paralyser un acheteur imprudent.

Les législateurs ne recommandent pas qu'on établisse une limite précise pour le taux d'intérêt portant sur les ventes à tempérament, mais préconisent que le gouvernement envisage d'en fixer un tel plafond.

Quoi qu'il en soit, le comité estime exorbitant le taux d'intérêt de 18 pour cent par année, ou davantage, que les grands magasins à rayons chargent à leurs clients pour les comptes courants.

RUPTURE

SUITE DE LA PAGE 1

puissant Politburo. Tous les conspirateurs auraient été victimes de la purge maoïste depuis.

Selon les affiches murales, le ministre de la Défense, Lin Piao, a précisé que les conspirateurs ont tenté de mobiliser une division pour s'emparer de Pékin, mais ils ont été déjoués par des contre-mesures de dernière minute de la part des partisans de Mao.

Lin Piao aurait fait cette révélation à une réunion du comité central du parti en octobre dernier, mais c'est la première fois qu'il était question publiquement de ce complot.

Appel aux Chinois envoyés à l'étranger

Le "Quotidien du Peuple" lance aujourd'hui un appel aux ouvriers et spécialistes chinois travaillant à l'étranger pour qu'ils suivent les enseignements de Mao Tsé-toung et apportent une plus grande contribution à la cause de la révolution mondiale.

Dans un commentaire cité par l'agence "Chine Nouvelle" capté à Hong-kong, le quotidien rappelle aux Chinois, qui ont été envoyés dans les pays amis pour les aider à construire leur économie, qu'ils doivent "être plus modestes et prudents, se garder de toute arrogance et précipitation et servir toujours mieux le peuple".

Incitant ces travailleurs expatriés à devenir des "combattants internationaux pour la diffusion de la pensée de Mao Tsé-toung", le journal leur demande de partager les plaisirs et les peines des populations laborieuses des pays où ils se trouvent, d'être "consciencieux dans leur travail, de transmettre sans hésitation leurs connaissances techniques et de gagner les louanges du peuple".

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit 5
maximum aujourd'hui 20

MONTREAL — (PC) — Voici les prévisions de la météo :

Régions de Montréal, Ottawa et Québec : généralement nuageux avec éclaircies et quelques chutes de neige locales cet après-midi et ce soir. Nuageux avec éclaircies cette nuit et jeudi matin, puis devenant nuageux avec neige tard jeudi. Froid aujourd'hui et plus froid jeudi. Vents légers tournant au nord de 20 milles cette nuit et jeudi. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Montréal, 20 et 5 ; Ottawa, 20 et zéro ; Québec, 15 et zéro.

Régions des Cantons de l'Est : neige intermittente cet après-midi et ce soir. Jeudi, nuageux avec éclaircies et quelques chutes de neige locales suivi de neige dans la soirée. Vents légers tournant au nord de 20 milles cette nuit et jeudi. Doux aujourd'hui devenant plus froid cette nuit. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Sherbrooke, 35 et 5.

Régions du Saint-Maurice, Laurentides et Lac-St-Jean : nuageux avec périodes ensoleillées et chutes de neige locales et devenant plus froid cet après-midi. S'éclaircissant ce soir. Jeudi, temps clair et froid. Vents légers tournant au nord de 20 milles cet après-midi. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à La Tuque et Chicoutimi, 10 au-dessus et 25 sous zéro ; Ste-Agathe, 20 au-dessus et 5 sous zéro.

Avant d'acheter vos
•PORTES •FENÊTRES
•AUVENTS •CLAPBOARD
EN ALUMINUM
TÉLÉPHONEZ A:
TISCO PRODUITS D'ALUMINIUM
722-1115

POUR CELEBRER LA PLUS GRANDE ANNEE



Voici la PLUS GRANDE VENTE

Choisissez parmi les meilleures fibres : tout laine, nylon† 501, acrylique Acrilan®, Herculon*, nylon 100%, à filament continu... plus, au-delà de 300 magnifiques teintes et textures décorateur !

...et tous les bas prix de solde comprennent la pose sans broquettes sur 30 verges carrées ou plus

CECI N'EST QU'UNE LISTE PARTIELLE :

- Poil de laine retors durable
- Tweed à poil de nylon 2 tons, filament continu.

entièrement installé 5.99 V.C.

- Poil acrylique, résistant aux taches, texture bouclée.
- Poil de nylon, filament continu, teinte unie.

entièrement installé 6.99 V.C.

- Poil tout laine, texture bouclée.
- Poil velours pelucheux, nylon épais.

entièrement installé 7.99 V.C.

- Tweed à poil nylon, filament continu.
- Poil Herculon anti-taches.

entièrement installé 6.99 V.C.

- Poil 100% nylon pelucheux.
- Tweed poil tout laine

entièrement installé 10.99 V.C.

- Poil acrylique Creslan miracle.
- Poil acrylique, coupé et bouclé

entièrement installé 8.99 V.C.

- Nylon 501 Du Pont, motif géométrique.
- Riche peluche acrylique Acrilan

entièrement installé 9.99 V.C.

- Peluche d'Orlon,* fibre acrylique.
- Poil de nyon 501 épais, motif circulaire.

entièrement installé 11.99 V.C.

Pour choisir et réserver ces tapis, visitez un de nos 3 magasins ou appelez 273-9983

VENTE JUSQU'A SAMEDI 5 HEURES P.M.

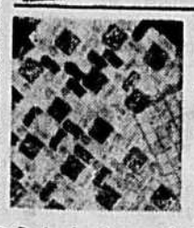
LA MAISON AU 1,000,000 DE TUILES ET TAPIS



NOUVEAU VINYLE COUSSINE
Le tapis vinyle par Sandran
$2.98 la verge carrée
2 et 3 verges de large
Aussi quelques irréguliers $2.49 v.c.
Idéal pour le plancher de béton dans votre salle de jeux parce qu'il est coussiné de mousse entre le vinyle et le fond. Peut être installé par tout le monde. Pas besoin de colle.



200,000 TUILES VINYLE AMIANTE
motif international
1 COULEUR EN SPECIAL
12" x 12"
10¢ ch.



100,000 FEUILLES MOSAIQUE
PRIX DE VENTE SPECIAUX
29¢ - 39¢ - 49¢ 62¢ - 66¢
69¢ - 70¢ - 80¢ - 89¢ -
98¢ - 99¢
LE PIED CARRE

TUILES MURALES CERAMIQUE
4¼" x 4¼", second
Figurez 8 tuiles au pi. car.
2½¢ ch.
Aussi régulier à 5¢ et 7¢ ch.

MARBRE "RENAISSANCE"
VENTE ½ PRIX
Cette tuile magnifique ajoutera à la beauté et à la valeur de votre maison.



Grandeur 12" x 12" Epaisseur ⅛"
Rég. jusqu'à $3.00
DERNIER JOUR SAMEDI
VENTE ½ PRIX
Quelques irréguliers parmi

BROADLOOM / CARPETTES / VINYLE HORS SERIE / MOSAIQUE ● Portez à votre compte ● 3 ANS POUR PAYER ● GARANTIE DE SERVICE POUR 10 ANS : Montreal Floor replacera votre tapis au besoin sans frais

SERVICE DE MESURAGE A DOMICILE
Sur un simple appel téléphonique un de nos représentants passera chez vous avec plusieurs échantillons
273-9983

Le centre du COUVRE-PLANCHER
MONTRÉAL FLOOR COVERING, LTÉE

15 est, BERNARD (angle St-Laurent)
Stationnement autour du magasin
273-9983

3424, av. du PARC (angle Sherbrooke)
Près de la sortie du Métro "Place des Arts"
842-8871

392 boul. LAFLEUR
Ville LaSalle
Centre d'achats Pont-Mercier
366-7705

Tous nos magasins ouverts jusqu'à 6 h. — Jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. — Samedi 5 h.



LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, MERCREDI 15 FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — [illegible]8

Dorion: le policier Fontaine s'est-il rendu jusqu'à la barrière ?

par Germain TARDIF

DORION — Des avocats représentant divers intérêts relatifs à la tragédie de Dorion se sont enquis, auprès de plusieurs témoins, des gestes de l'agent Gilbert Fontaine, de la police de Dorion, lors de l'audience d'hier, à l'enquête de la Commission des transports du Canada.

Le policier était sur les lieux de l'accident qui a coûté la vie à 20 occupants d'un autobus d'écoliers le 7 octobre dernier. Il avait été le premier témoin à l'enquête du coroner, au début de janvier dernier.

Hier, l'agent Fontaine a été le dernier à témoigner avant l'ajournement. Il devait revenir aujourd'hui.

Il a raconté qu'il se trouvait sur le trottoir est, au sud de la voie ferrée, rue St-Charles, et qu'après une ou deux minutes de conversation avec MM. Marcel Dupont et Léonard Ledoux (qui avaient déjà témoigné avant lui), il s'est dirigé vers le nord, c'est-à-dire en direction du passage à niveau.

En voyant la barrière baissée alors qu'un convoi venait de passer, il dit avoir traversé la rue en diagonale, vers le côté est de la rue. Il n'a remarqué personne près de la barrière sud. Il a vu celle-ci se lever et l'autobus avancer.

C'est alors qu'il a aperçu le deuxième train s'approcher. Il s'est avancé vivement ver l'autobus pour essayer d'averti le chauffeur. Il était parvenu la voie de service lorsque l'acc dent s'est produit.

"Un sport"

Au cours de la matinée, de Ontariennes occupant la voit qui suivait l'autobus ont leur déposition.

Mlle Beverley Finlay, de lowdale, après avoir donné détails de ce qu'elle a vu l'accident, détails qu'elle déjà donnés à l'enquête d roner, a déclaré qu'après la lision Mme Frances Har garé sa voiture sur un de stationnement, tout pr lieux.

Sitôt descendue de Mlle Finlay dit avoir ren des jeunes gens. Ils ont d pendant quelques instant qu'ils venaient de voir.

Quelqu'un lui aurait a que des jeunes se sont amusés avec les barri et que c'est là un sport, ville.

Les bras levés

Quant à Mme France elle affirme avoir ape jeunes gens près de la sud.

Elle est convaincue pas une illusion d qu'ils tenaient la bar vée.

L'un d'eux avait retourné vers l'autob riait, précise-t-elle. blaient faire un effor la barrière élevée."

Mme Hardy expli qu'elle les a perdus avait commencé à la suite de l'autobu engager sur la trave compagne lui dit train approchait.

"C'est à ce mo cessé de les rega les ai pas revus p la barrière après l'acci

Elle ne peut fier les deux jeunes gens stion.

J'ai vu un policier

M. Roger Mo e, qui se trouvait dans la de voitures derrière l'a dit avoir vu un policier hant d'un pas assez rapid le trottoir est, en directi l'autobus, quelques insta vant l'accident.

A ce mom a-t-il préci-

Voir DORION en page 6

Ultimatum de St-Michel au gouvernement

Le conseil municipal de St-Michel est sur le point de se laisser aller à une sorte de grève pour forcer le gouvernement du Québec à contribuer au financement des services médicaux donnés dans les écoles.

Jusqu'à maintenant, c'est la ville seule qui paie les quelque $90,000 par année nécessaires pour assurer aux écoliers les services d'un médecin, d'un dentiste, d'un optométriste ou d'un oculiste et d'une infirmière.

Dernièrement, le conseil a résolu d'interrompre ces services tant que le gouvernement ne ferait pas sa part. Il a donc suspendu pendant quelque temps les visites des spécialistes dans les écoles.

Adoucissant un peu ses réclamations, le conseil municipal a résolu de donner un sursis d'un mois au ministère de la Santé. D'ici là, les écoliers pourront encore bénéficier des services médicaux, mais si dans 30 jours le gouvernement refuse toujours de contribuer aux frais, la ville de St-Michel mettra fin aux visites des spécialistes dans les écoles.

Le maire Maurice Bergeron a souligné hier soir que les taxes perçues aussi bien par la ville que par la Commission des écoles catholiques de Montréal ne sont pas destinées à ces fins.

Tout en reconnaissant la nécessité de ces services médicaux, M. Bergeron soutient qu'il appartient au gouvernement du Québec d'en assumer le coût.



photo Michel Gravel, LA PRESSE

C'était dans... le sac

Le projet de convention collective des travailleurs manuels de la Ville de Montréal était si avantageux qu'il est devenu inutile de se servir des boîtes de scrutin pour son acceptation. Le président de la succursale 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ), M. Roger Lampron, a expliqué les clauses du nouveau contrat devant ses 5,000 membres enthousiastes. Le projet avait reçu l'approbation unanime, lundi, des 50 délégués des grévistes.

Saulnier souhaite que les pompiers suivent demain l'exemple des manuels

par Raymond Masse

Tout en se disant fort heureux de la décision prise ce matin par les "cols-bleus" d'accepter les dernières offres de la Ville, M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la métropole, déclare espérer que les pompiers syndiqués accepteront également au cours d'assemblées, demain, les offres qu'ils ont aussi reçues de la part des administrateurs.

Quant aux cols-blancs de Concordia qui ont débrayé le 30 janvier dernier, M. Saulnier a réitéré que l'administration n'entend pas "reculer" puis il a décoché quelques flèches à l'endroit des dirigeants du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal.

Rejoint un peu après 11 h. ce matin, dans un bureau qu'il occupe hors de l'hôtel de ville, M. Saulnier a fait les commentaires suivants :

"Je suis très heureux de la décision prise par les manuels. J'ai bon espoir que les pompiers de Montréal en feront autant demain.

"Ainsi, 13,000 des 17,000 employés de la ville auront accepté les offres finales qui leur ont été faites par l'administration.

"Malheureusement, il reste le cas des fonctionnaires. On sait que l'administration ne reculera pas. Leur syndicat, affilié à la CSN, a suggéré une médiation. Nous nous demandons pourquoi il s'obstine, le syndicat, à les obliger de faire la grève puisque nous avons dit que nous n'avons pas d'objection à la médiation, à la condition que les fonctionnaires ne soient pas privés de leurs salaires, la grève rognant chaque jour, les avantages que nous leur avons offerts."



Le projet de ponts Bailey de Laval soulève de très graves problèmes

par Pierre Vennat

Le voile s'est levé sur l'emplacement projeté des deux ponts Bailey entre l'île de Montréal et la ville de Laval. Mais on ne sait toujours pas si la construction desdits ponts sera possible.

On sait que les autorités policières de Laval souhaitent la construction de deux ponts Bailey pour décharger un peu les ponts enjambant la rivière des Prairies durant l'Expo.

On a appris ce matin que le premier de ces ponts aboutirait dans le secteur de Chomedey et le deuxième dans l'ancienne ville de Duvernay.

Une enquête sur le projet a été confiée au Service de génie de Laval, enquête qui a commencé hier matin.

Mais les ingénieurs ont aussitôt rencontré deux problèmes: les voies d'accès aux ponts et l'autonomie municipale.

Un pont, fût-il Bailey, ne saurait en effet aboutir dans une cour ou dans une ruelle. Or, si du côté de Laval il n'y aurait, semble-t-il aucun problème, du côté de l'île de Montréal, il ne semble pas en être ainsi.

Tous d'abord, d'après les renseignements que nous avons obtenus de source bien informée, les deux endroits où aboutiraient les ponts dans l'île de Montréal, seraient des propriétés privées. Il faudrait donc obtenir des propriétaires, un droit de passage, du moins pour la durée de l'Expo. Et ce droit de passage, on est loin de l'avoir acquis.

Ensuite il y a lep roblème de l'autonomie municipale. Ce n'est pas tout pour Laval de songer à construire deux ponts Bailey. Encore faut-il l'appui officiel des municipalités où aboutiraient les deux ponts.

Or le pont aboutissant à Duvernay débouche, de l'autre côté, dans Montréal, tandis que le second, dont l'extrémité nord se trouverait dans le secteur Chomedey, aboutirait, à l'autre bout, dans Ville St-Laurent.

Il faudrait donc que Laval entreprenne des démarches non seulement avec Montréal, mais également avec St-Laurent, car la construction de tels ponts signifierait évidemment un afflux de circulation dans les secteurs concernés.

On semble d'avis, à l'hôtel de ville de Laval, que le Service de génie devra conclure que le projet n'est pas réalisable, non à cause de son coût, mais plutôt à cause de problèmes, quasi insolubles à si peu de temps de l'Expo, causés par les voies d'accès et l'autonomie municipale.

Incendie à Granby

GRANBY. (R.R.) — Vingt-cinq pompiers ont mis une heure à maîtriser un incendie qui a causé des dommages évalués à $25,000, hier, dans un immeuble abritant une vingtaine d'appartements situés à l'intersection des rues St-Hubert et St-Jean, à Granby.

Survenu vers 10 h. 30, hier matin, le sinistre a été mis sous contrôle sans avoir fait de blessé. Le chef Raymond Farand a dirigé les opérations de sauvetage.

Ville Mont-Royal: au moins une personne aurait trouvé la mort dans une explosion

par Réginald Henry

Une adolescente de 17 ans présumée morte, plusieurs personnes manquant à l'appel, neuf blessés et 25 logements complètement détruits ou considérablement endommagés, tel est le bilan officieux et provisoire d'une violente explosion et d'un incendie survenus la nuit dernière dans deux immeubles situés aux 1537 et 1545 boulevard Graham, près de la gare du Canadien national, à Mont-Royal.

Appelés sur les lieux du désastre à 9 h. 17 hier soir, une quinzaine de pompiers de Mont-Royal et 25 autres de Montréal ont uni leurs efforts jusqu'à 3 h. ce matin avant de maîtriser les flammes. Trois heures plus tard, cependant, les décombres des bâtiments dévastés fumaient toujours et les sauveteurs prévoyaient de ne pas pouvoir fouiller les ruines sans abattre encore deux grands pans de murs qui menaçaient de s'effondrer.

La jeune fille disparue a été identifiée comme étant Mlle Françoise Clément, dont le père, M. Napoléon Clément, concierge de son état, figure au nombre des blessés avec sa femme et une autre de ses filles, Lucette.

Des témoins ont affirmé que Françoise Clément avait réussi à échapper à l'incendie avec ses vêtements en flammes, mais que, pour une raison inexpliquée, elle est subitement retournée dans l'immeuble du 1537 boulevard Graham, où elle habitait avec ses parents. La malheureuse ne devait plus ressortir du brasier, mais les policiers se refusaient encore ce matin à confirmer qu'elle avait péri.

D'autres rescapés blessés ont été transportés respectivement au Montreal Jewish Hospital et à l'hôpital St-Mary, de même que les survivants de la famille Clément. Il s'agit de Mme Ethel Ireland, de sa fille Elizabeth, de Mlle Kathleen Mc Laughlin, de Mme Irene Kerr, de M. Guy Desroches, 26 ans, et d'un pompier de Montréal, M. Raymond Roy, qui a été blessé au dos et aux jambes par l'affaissement d'un mur durant les opérations de sauvetage, vers 2 h. 30 ce matin. Aucune de ces victimes ne serait heureusement dans un état grave.

D'autres victimes ?

Policiers et pompiers envisagent la possibilité de retrouver, durant la journée, les restes d'autres locataires dans les ruines. Selon un officier de la police de Mont-Royal, il a été en effet impossible, la nuit dernière, de faire un compte même approximatif du nombre des personnes qui étaient présentes dans les bâtiments au début de la tragédie. "Plusieurs locataires s'en sont tirés indemnes et se sont réfugiés chez des parents ou des amis. Nous les avons pressés de se rapporter au poste, mais les occupants de trois appartements n'ont pas encore répondu à notre appel", nous a déclaré ce matin le sergent O'Connors, de Mont-Royal. Le policier a rapidement ajouté que ces personnes manquantes pouvaient fort bien ne pas avoir eu connaissance des recherches menées en vue de les contacter, ou être en dehors de la ville.

Une explosion de cause inconnue

La nature de l'explosion, qui fut extrêmement violente, n'a pas encore été déterminée. Selon des témoins oculaires, la déflagration a littéralement disloqué l'immeuble de fond en comble et son souffle a été assez puissant pour renverser des piétons dans la rue, faire voler en éclats des vitres d'automobile et même la vitrine d'un magasin situé à environ 500 pieds de là. On l'aurait de plus entendue à six pâtés de maison de distance.

Les flammes auraient pris naissance presque immédiatement après. Tandis que des locataires hébétés se précipitaient en désordre dans la rue, des centaines de curieux se sont rapidement rassemblés pour assister au spectacle, en dépit des volontaires qui tâchaient de les repousser en clamant la possibilité d'une autre explosion.

Rapidement pervenus sur la scène, les pompiers de Mont-Royal, jugeant de l'ampleur du danger, ont tout de suite demandé l'aide de leurs collègues de Montréal.

En dépit de deux grandes échelles et d'une douzaine de lances, les pompiers n'ont pu empêcher les flammes de se propager à l'immeuble adjacent, soit au 1545 boulevard Graham, où l'évacuation indispensable s'était heureusement effectuée à temps et en bon ordre.

Les pompiers de Montréal, commandés par le directeur Dollard Boisvert, ont regagné leur caserne vers 3 h. 30 ce matin, après que le sinistre eût été maîtrisé.

Plus tôt, des employés de la Corporation du gaz naturel étaient intervenus avec un imposant matériel pour pratiquer un trou dans la chaussée et fermer, selon toute apparence, un conduit souterrain passant devant les immeubles sinistrés.

Exclu de la cour, Me Roumanek reste l'avocat de la Couronne dans l'affaire Julius Erbstein

par Léopold Lizotte

Expulsé de la Cour, il y a deux semaine, par le juge Redmond Roche, en raison de son attitude à l'endroit de certains témoins, dans l'affaire Julius Erbstein, Me Jay Roumanek demeure le procureur de la Couronne au dossier.

C'est ce qu'a annoncé le procureur-chef adjoint de la Couronne, Me Rhéal Brunet, ce matin, alors que l'affaire revenait momentanément devant le tribunal pour la fixation d'une date définitive pour la reprise du procès.

Le juge Roche, on le sait, avait déclaré qu'il ne voulait plus voir Me Roumanek devant lui, et il avait demandé son remplacement comme procureur de la poursuite, dans cette sensationnelle affaire de faillites frauduleuses dont le montant s'élève à quelque $300,000.

Aujourd'hui, cependant, Me Brunet a fait en cour la déclaration suivante :

"On se souvient évidemment de l'incident regrettable, voire même déplorable, qui a marqué la dernière séance du procès. Il est possible que le procureur au dossier, dans cette affaire, Me Roumanek, ait manqué d'expérience, mais je suis convaincu qu'il n'a pas manifesté de mauvaise foi."

"Aussi, le procureur-chef de la Couronne et moi-même avons convenu qu'en raison de l'importance de cette cause, que Me Roumanek a préparé pendant plusieurs mois, nous lui demandions de continuer à la plaider. Et il serait prêt à recommencer l'instruction dès mardi prochain."

Ceci dit en présence du jeune procureur spécial contre les fraudes, le juge Roche demanda alors à Me Brunet :

— Serez-vous alors présent ? "Non", de répondre rapidement le procureur-chef adjoint du ministère public.

Le tribunal ajouta alors :

"L'offense commise devant moi a été très grave. Et je ne suis pas encore remis de ce que j'ai entendu. Je crois bien que des excuses devraient être au moins faites, dans un tel cas, mais je ne sais évidemment pas si je les accepterai.

"De toute façon, il vaut mieux remettre l'instruction à une autre date, car je ne suis cer-

Voir EXCLU en page 6

On demande au Barreau une enquête sur Me Roumanek

Lors d'une réunion tenue hier soir, au Club Canadien, l'Association des avocats de la défense a décidé de demander au Barreau local de faire enquete sur les agissements du procureur de la couronne Jay Roumanek, dans l'affaire Julius Erbstein.

C'est à la suggestion de Me Roland Blais que le groupe d'avocats (quelque vingt-cinq apparemment) que présidait M. Maurice-S. Hébert, a réclamé une telle enquête.

Nouveaux numéros de téléphone de LA PRESSE

PUBLICITE
Grandes annonces 874-7259
Grandes annonces 874-7235
Carrières et professions 874-7245
Annonces encadrées 874-7246
Annonces classées 874-7111

TIRAGE
Livraison à domicile 874-6911

COMPTABILITE
Grandes annonces 874-6892
Annonces classées 874-6900

REDAC[illegible]
le jour, [illegible] au vendredi
Pupitre 874-7078
Sports 874-7008
Magazine 874-7029
Financ[illegible] 874-7016
Arts [illegible]s 874-7041
Vie fé[illegible] 874-7023
Nuit 874-7061
Soir 874-7272

Pour renseignements concernant [illegible]utre service :
874-727[illegible]



"Moi, JE P[illegible]FÈRE ALLER À LA BAN[illegible] E LE SOIR, je suis trop oc[illegible] durant le jour!"
LA BANQU[illegible] D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU [illegible]STRICT DE MONTRÉAL
OUVRE TOUS [illegible] SOIRS DE 7H. À 8H.

NOUVEAUX BAS
NYLON ELASTIQUE
2 PAIRES
régulièrement $30.75
SPECIAL $16.7[illegible]
1 paire pour la toilette
1 paire pour le travail
QUANTITE LIMITEE
Stationnement GRATUIT ½ h[illegible] avec achat de 1.00 et plus, ru[illegible] St-André au sud de Ste-Catherin[illegible]
845-7251
NOUS VENDONS DES CHAISES ROULANTES
PHARMACIE MONTREAL DUQUET DUQUET PROP[illegible]
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

LOUEZ
Nos Outils et notre Equipement
Nous louons tout genre d'outillage pour
• Domicile
• Industrie
• Construction
5272, boul. St-Laurent
Ouvert vendredi soir jusqu'à 8 h. Samedi jusqu'à midi.
Perco LTD
OUVERTURE PROCHAINE
d'une succursale pour mieux vous servir
Au 3185, boul. PITFIELD (Montée-de-Liesse nord) Saint-Laurent
par la route transcanadienne tournez à la sortie 18 nord
273-2411

Elégants modèles de souliers pour hommes
par Milord
TYROL
$29.95
Attrayants modèles d'allure printanière, souples, légers et confortables, qui plairont aux hommes qui aiment être bien chaussés.
Ouvert le soir jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. 30
A quelques minutes seulement de toute station de métro
STATIONNEMENT GRATUIT
Louis Deslauriers Ltée.
H. Giroux et Fils Inc.
6914 St-Hubert, 273-2813 • 1500 Mt. Royal E., LA.1-3164
4029 Ontario E., LA.1-9414

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, MERCREDI 15 FEVRIER 1967 — 83e ANNEE — No 38

Dorion: le policier Fontaine s'est-il rendu jusqu'à la barrière ?

par Germain TARDIF

DORION — Des avocats représentant divers intérêts relatifs à la tragédie de Dorion se sont enquis, auprès de plusieurs témoins, des gestes de l'agent Gilbert Fontaine, de la police de Dorion, lors de l'audience d'hier, à l'enquête de la Commission des transports du Canada.

Le policier était sur les lieux de l'accident qui a coûté la vie à 20 occupants d'un autobus d'écoliers le 7 octobre dernier. Il avait été le premier témoin à l'enquête du coroner, au début de janvier dernier.

Hier, l'agent Fontaine a été le dernier à témoigner avant l'ajournement. Il devait revenir aujourd'hui.

Il a raconté qu'il se trouvait sur le trottoir est, au sud de la voie ferrée, rue St-Charles, et qu'après une ou deux minutes de conversation avec MM. Marcel Dupont et Léonard Ledoux (qui avaient déjà témoigné avant lui), il s'est dirigé vers le nord, c'est-à-dire en direction du passage à niveau.

En voyant la barrière baissée alors qu'un convoi venait de passer, il dit avoir traversé la rue en diagonale, vers le côté est de la rue. Il n'a remarqué personne près de la barrière sud. Il a vu celle-ci se lever et l'autobus avancer.

C'est alors qu'il a aperçu le deuxième train s'approcher. Il s'est avancé vivement vers l'autobus pour essayer d'avertir le chauffeur. Il était parvenu à la voie de service lorsque l'accident s'est produit.

"Un sport"

Au cours de la matinée, deux Ontariennes occupant la voiture qui suivait l'autobus ont fait leur déposition.

Mlle Beverley Finlay, de Willowdale, après avoir donné les détails de ce qu'elle a vu de l'accident, détails qu'elle avait déjà donnés à l'enquête du coroner, a déclaré qu'après la collision Mme Frances Hardy a garé sa voiture sur un terrain de stationnement, tout près des lieux.

Sitôt descendue de l'auto, Mlle Finlay dit avoir rencontré des jeunes gens. Ils ont discuté pendant quelques instants de ce qu'ils venaient de voir.

Quelqu'un lui aurait alors dit que des jeunes se sont encore amusés avec les barrières et que c'est là un sport, dans la ville.

Les bras levés

Quant à Mme Frances Hardy, elle affirme avoir aperçu deux jeunes gens près de la barrière sud.

Elle est convaincue ("ce n'est pas une illusion d'optique") qu'ils tenaient la barrière élevée.

L'un d'eux avait le visage retourné vers l'autobus et souriait, précise-t-elle. Ils semblaient faire un effort en tenant la barrière élevée."

Mme Hardy explique ensuite qu'elle les a perdus de vue. Elle avait commencé à avancer, à la suite de l'autobus, pour s'engager sur la traverse, mais sa compagne lui dit qu'un autre train approchait.

"C'est à ce moment que j'ai cessé de les regarder et je ne les ai pas revus près de la barrière après l'accident."

Elle ne peut identifier les deux jeunes gens en question.

J'ai vu un policier

M. Roger Morissette, qui se trouvait dans la filée de voitures derrière l'autobus, dit avoir vu un policier marchant d'un pas assez rapide sur le trottoir est, en direction de l'autobus, quelques instants avant l'accident.

A ce moment-là, a-t-il préci-

Voir DORION en page 6

Ultimatum de St-Michel au gouvernement

Le conseil municipal de St-Michel est sur le point de se laisser aller à une sorte de grève pour forcer le gouvernement du Québec à contribuer au financement des services médicaux donnés dans les écoles.

Jusqu'à maintenant, c'est la ville seule qui paie les quelque $90,000 par année nécessaires pour assurer aux écoliers les services d'un médecin, d'un dentiste, d'un optométriste ou d'un oculiste et d'une infirmière.

Dernièrement, le conseil a résolu d'interrompre ces services tant que le gouvernement ne ferait pas sa part. Il a donc suspendu pendant quelque temps les visites des spécialistes dans les écoles.

Adoucissant un peu ses réclamations, le conseil municipal a résolu de donner un sursis d'un mois au ministère de la Santé. D'ici là, les écoliers pourront encore bénéficier des services médicaux, mais si dans 30 jours le gouvernement refuse toujours de contribuer aux frais, la ville de St-Michel mettra fin aux visites des spécialistes dans les écoles.

Le maire Maurice Bergeron a souligné hier soir que les taxes perçues aussi bien par la ville que par la Commission des écoles catholiques de Montréal ne sont pas destinées à ces fins.

Tout en reconnaissant la nécessité de ces services médicaux, M. Bergeron soutient qu'il appartient au gouvernement du Québec d'en assumer le coût.



photo Michel Gravel, LA PRESSE

C'était dans... le sac

Le projet de convention collective des travailleurs manuels de la Ville de Montréal était si avantageux qu'il est devenu inutile de se servir des boîtes de scrutin pour son acceptation. Le président de la succursale 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ), M. Roger Lampron, a expliqué les clauses du nouveau contrat devant ses 5,000 membres enthousiastes. Le projet avait reçu l'approbation unanime, lundi, des 50 délégués des grévistes.

Saulnier souhaite que les pompiers suivent demain l'exemple des manuels

par Raymond Masse

Tout en se disant fort heureux de la décision prise ce matin par les "cols-bleus" d'accepter les dernières offres de la Ville, M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la métropole, déclare espérer que les pompiers syndiqués accepteront également au cours d'assemblées, demain, les offres qu'ils ont aussi reçues de la part des administrateurs.

Quant aux cols-blancs de Concordia qui ont débrayé le 30 janvier dernier, M. Saulnier a réitéré que l'administration n'entend pas "reculer" puis il a décoché quelques flèches à l'endroit des dirigeants du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal.

Rejoint un peu après 11 h. ce matin, dans un bureau qu'il occupe hors de l'hôtel de ville, M. Saulnier a fait les commentaires suivants :

"Je suis très heureux de la décision prise par les manuels. J'ai bon espoir que les pompiers de Montréal en feront autant demain.

"Ainsi, 13,000 des 17,000 employés de la ville auront accepté les offres finales qui leur ont été faites par l'administration.

"Malheureusement, il reste le cas des fonctionnaires. On sait que l'administration ne reculera pas. Leur syndicat, affilié à la CSN, a suggéré une médiation. Nous nous demandons pourquoi il s'obstine, le syndicat, à les obliger de faire la grève puisque nous avons dit que nous n'avons pas d'objection à la médiation, à la condition que les fonctionnaires ne soient pas privés de leurs salaires, la grève rognant chaque jour, les avantages que nous leur avons offerts."



Le projet de ponts Bailey de Laval soulève de très graves problèmes

par Pierre Vennat

Le voile s'est levé sur l'emplacement projeté des deux ponts Bailey entre l'île de Montréal et la ville de Laval. Mais on ne sait toujours pas si la construction desdits ponts sera possible.

On sait que les autorités policières de Laval souhaitent la construction de deux ponts Bailey pour décharger un peu les ponts enjambant la rivière des Prairies durant l'Expo.

On a appris ce matin que le premier de ces ponts aboutirait dans le secteur de Chomedey et le deuxième dans l'ancienne ville de Duvernay.

Une enquête sur le projet a été confiée au Service de génie de Laval, enquête qui a commencé hier matin.

Mais les ingénieurs ont aussitôt rencontré deux problèmes: les voies d'accès aux ponts et l'autonomie municipale.

Un pont, fût-il Bailey, ne saurait en effet aboutir dans une cour ou dans une ruelle. Or, si du côté de Laval il n'y aurait, semble-t-il aucun problème, du côté de l'île de Montréal, il ne semble pas en être ainsi.

Tous d'abord, d'après les renseignements que nous avons obtenus de source bien informée, les deux endroits où aboutiraient les ponts dans l'île de Montréal, seraient des propriétés privées. Il faudrait donc obtenir des propriétaires, un droit de passage, du moins pour la durée de l'Expo. Et ce droit de passage, on est loin de l'avoir acquis.

Ensuite il y a lep roblème de l'autonomie municipale. Ce n'est pas tout pour Laval de songer à construire deux ponts Bailey. Encore faut-il l'appui officiel des municipalités où aboutiraient les deux ponts.

Or le pont aboutissant à Duvernay débouche, de l'autre côté, dans Montréal, tandis que le second, dont l'extrémité nord se trouverait dans le secteur Chomedey, aboutirait, à l'autre bout, dans Ville St-Laurent.

Il faudrait donc que Laval entreprenne des démarches non seulement avec Montréal, mais également avec St-Laurent, car la construction de tels ponts signifierait évidemment un afflux de circulation dans les secteurs concernés.

On semble d'avis, à l'hôtel de ville de Laval, que le Service de génie devra conclure que le projet n'est pas réalisable, non à cause de son coût, mais plutôt à cause de problèmes, quasi insolubles à si peu de temps de l'Expo, causés par les voies d'accès et l'autonomie municipale.

Incendie à Granby

GRANBY, (R.R.) — Vingt-cinq pompiers ont mis une heure à maîtriser un incendie qui a causé des dommages évalués à $25,000, hier, dans un immeuble abritant une vingtaine d'appartements situés à l'intersection des rues St-Hubert et St-Jean, à Granby.

Survenu vers 10 h. 30, hier matin, le sinistre a été mis sous contrôle sans avoir fait de blessé. Le chef Raymond Farand a dirigé les opérations de sauvetage.

Ville Mont-Royal: au moins une personne aurait trouvé la mort dans une explosion

par Réginald Henry

Une adolescente de 17 ans présumée morte, plusieurs personnes manquant à l'appel, neuf blessés et 25 logements complètement détruits ou considérablement endommagés, tel est le bilan officieux et provisoire d'une violente explosion et d'un incendie survenus la nuit dernière dans deux immeubles situés aux 1537 et 1545 boulevard Graham, près de la gare du Canadien national, à Mont-Royal.

Appelés sur les lieux du désastre à 9 h. 17 hier soir, une quinzaine de pompiers de Mont-Royal et 25 autres de Montréal ont uni leurs efforts jusqu'à 3 h. ce matin avant de maîtriser les flammes. Trois heures plus tard, cependant, les décombres des bâtiments dévastés fumaient toujours et les sauveteurs prévoyaient de ne pas pouvoir fouiller les ruines sans abattre encore deux grands pans de murs qui menaçaient de s'effondrer.

La jeune fille disparue a été identifiée comme étant Mlle Françoise Clément, dont le père, M. Napoléon Clément, concierge de son état, figure au nombre des blessés avec sa femme et une autre de ses filles, Lucette.

Des témoins ont affirmé que Françoise Clément avait réussi à échapper à l'incendie avec ses vêtements en flammes, mais que, pour une raison inexpliquée, elle est subitement retournée dans l'immeuble du 1537 boulevard Graham, où elle habitait avec ses parents. La malheureuse ne devait plus ressortir du brasier, mais les policiers se refusaient encore ce matin à confirmer qu'elle avait péri.

D'autres rescapés blessés ont été transportés respectivement au Montreal Jewish Hospital et à l'hôpital St-Mary, de même que les survivants de la famille Clément. Il s'agit de Mme Ethel Ireland, de sa fille Elizabeth, de Mlle Kathleen Mc Laughlin, de Mme Irene Kerr, de M. Guy Desroches, 26 ans, et d'un pompier de Montréal, M. Raymond Roy, qui a été blessé au dos et aux jambes par l'affaissement d'un mur durant les opérations de sauvetage, vers 2 h. 30 ce matin. Aucune de ces victimes ne serait heureusement dans un état grave.

D'autres victimes ?

Policiers et pompiers envisagent la possibilité de retrouver, durant la journée, les restes d'autres locataires dans les ruines. Selon un officier de la police de Mont-Royal, il a été en effet impossible, la nuit dernière, de faire un compte même approximatif du nombre des personnes qui étaient présentes dans les bâtiments au début de la tragédie. "Plusieurs locataires s'en sont tirés indemnes et se sont réfugiés chez des parents ou des amis. Nous les avons pressés de se rapporter au poste, mais les occupants de trois appartements n'ont pas encore répondu à notre appel", nous a déclaré ce matin le sergent O'Connors, de Mont-Royal. Le policier a rapidement ajouté que ces personnes manquantes pouvaient fort bien ne pas avoir eu connaissance des recherches menées en vue de les contacter, ou être en dehors de la ville.

Une explosion de cause inconnue

La nature de l'explosion, qui fut extrêmement violente, n'a pas encore été déterminée. Selon des témoins oculaires, la déflagration a littéralement disloqué l'immeuble de fond en comble et son souffle a été assez puissant pour renverser des piétons dans la rue, faire voler en éclats des vitres d'automobile et même la vitrine d'un magasin situé à environ 500 pieds de là. On l'aurait de plus entendue à six pâtés de maison de distance.

Les flammes auraient pris naissance presque immédiatement après. Tandis que des locataires hébétés se précipitaient en désordre dans la rue, des centaines de curieux se sont rapidement rassemblés pour assister au spectacle, en dépit des volontaires qui tâchaient de les repousser en clamant la possibilité d'une autre explosion.

Rapidement pervenus sur la scène, les pompiers de Mont-Royal, jugeant de l'ampleur du danger, ont tout de suite demandé l'aide de leurs collègues de Montréal.

En dépit de deux grandes échelles et d'une douzaine de lances, les pompiers n'ont pu empêcher les flammes de se propager à l'immeuble adjacent, soit au 1545 boulevard Graham, où l'évacuation indispensable s'était heureusement effectuée à temps et en bon ordre.

Les pompiers de Montréal, commandés par le directeur Dollard Boisvert, ont regagné leur caserne vers 3 h. 30 ce matin, après que le sinistre eût été maîtrisé.

Plus tôt, des employés de la Corporation du gaz naturel étaient intervenus avec un imposant matériel pour pratiquer un trou dans la chaussée et fermer, selon toute apparence, un conduit souterrain passant devant les immeubles sinistrés.

Exclu de la cour, Me Roumanek reste l'avocat de la Couronne dans l'affaire Julius Erbstein

par Léopold Lizotte

Expulsé de la Cour, il y a deux semaine, par le juge Redmond Roche, en raison de son attitude à l'endroit de certains témoins, dans l'affaire Julius Erbstein, Me Jay Roumanek demeure le procureur de la Couronne au dossier.

C'est ce qu'a annoncé le procureur-chef adjoint de la Couronne, Me Rhéal Brunet, ce matin, alors que l'affaire revenait momentanément devant le tribunal pour la fixation d'une date définitive pour la reprise du procès.

Le juge Roche, on le sait, avait déclaré qu'il ne voulait plus voir Me Roumanek devant lui, et il avait demandé son remplacement comme procureur de la poursuite, dans cette sensationnelle affaire de faillites frauduleuses dont le montant s'élève à quelque $300,000.

Aujourd'hui, cependant, Me Brunet a fait en cour la déclaration suivante :

"On se souvient évidemment de l'incident regrettable, voire même déplorable, qui a marqué la dernière séance du procès. Il est possible que le procureur au dossier, dans cette affaire, Me Roumanek, ait manqué d'expérience, mais je suis convaincu qu'il n'a pas manifesté de mauvaise foi."

"Aussi, le procureur-chef de la Couronne et moi-même avons convenu qu'en raison de l'importance de cette cause, que Me Roumanek a préparé pendant plusieurs mois, nous lui demandions de continuer à la plaider. Et il serait prêt à recommencer l'instruction dès mardi prochain."

Ceci dit en présence du jeune procureur spécial contre les fraudes, le juge Roche demanda alors à Me Brunet :

— Serez-vous alors présent ?

"Non", de répondre rapidement le procureur-chef adjoint du ministère public.

Le tribunal ajouta alors :

"L'offense commise devant moi a été très grave. Et je ne suis pas encore remis de ce que j'ai entendu. Je crois bien que des excuses devraient être au moins faites, dans un tel cas, mais je ne sais évidemment pas si je les accepterai.

"De toute façon, il vaut mieux remettre l'instruction à une autre date, car je ne suis cer-

Voir EXCLU en page 6

On demande au Barreau une enquête sur Me Roumanek

Lors d'une réunion tenue hier soir, au Club Canadien, l'Association des avocats de la défense a décidé de demander au Barreau local de faire enquête sur les agissements du procureur de la couronne Jay Roumanek, dans l'affaire Julius Erbstein.

C'est à la suggestion de Me Roland Blais que le groupe d'avocats (quelque vingt-cinq apparemment) que présidait Me Maurice-S. Hébert, a réclamé une telle enquête.

Nouveaux numéros de téléphone de LA PRESSE

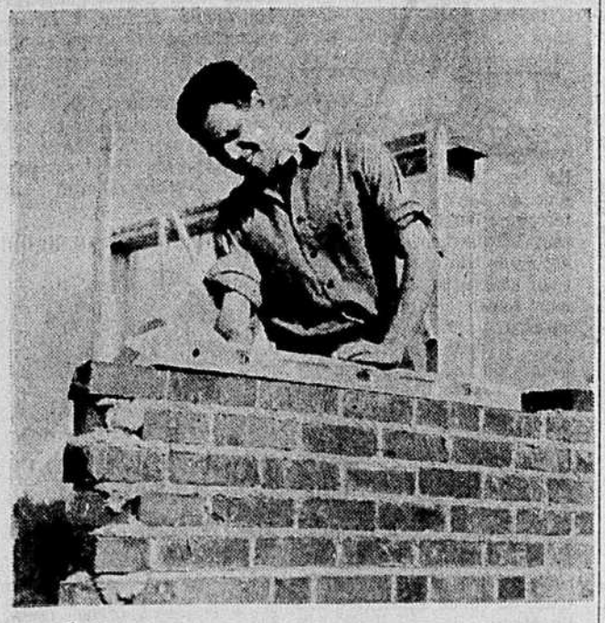
PUBLICITE
Grandes annonces 874-7259
Grandes annonces 874-7235
Carrières et professions 874-7245
Annonces encadrées 874-7246
Annonces classées 874-7111

TIRAGE
Livraison à domicile 874-6911

COMPTABILITE
Grandes annonces 874-6892
Annonces classées 874-6900

REDACTION
le jour, du lundi au vendredi
Pupitre 874-7078
Sports 874-7008
Magazine 874-7029
Finance 874-7016
Arts et Lettres 874-7041
Vie féminine 874-7023
Nuit 874-7061
Soir 874-7272

Pour renseignements concernant tout autre service :
874-7272



"Moi, JE PRÉFÈRE ALLER À LA BANQUE LE SOIR, je suis trop occupé durant le jour!"

LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL
OUVRE TOUS LES SOIRS DE 7H. À 8H.

NOUVEAUX BAS
NYLON ELASTIQUE
2 PAIRES
régulièrement $30.75
SPECIAL $16.77
1 paire pour la toilette
1 paire pour le travail
QUANTITE LIMITEE
Stationnement GRATUIT ½ h
avec achat de 1.00 et plus, ru
St-André au sud de Ste-Catherin
845-7251
NOUS VENDONS DES CHAISES ROULANTES
PHARMACIE MONTREAL DUQUET DUQUET - PROP
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

Elégants modèles de souliers pour hommes
par Milord



$29.95

Attrayants modèles d'allure printanière, souples, légers et confortables, qui plairont aux hommes qui aiment être bien chaussés.

Ouvert le soir jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. 30
A quelques minutes seulement de toute station de métro
STATIONNEMENT GRATUIT

Louis Deslauriers Ltée.
H. Giroux et Fils Inc.
6914 St-Hubert, 273-2813 • 1500 Mt. Royal E., LA.1-3164
4029 Ontario E., LA.1-9414

LOUEZ
Nos Outils et notre Equipement
Nous louons tout genre d'outillage pour
• Domicile
• Industrie
• Construction
5272, boul. St-Laurent
Ouvert vendredi soir jusqu'à 8 h. Samedi jusqu'à midi.
Perco LTD.
OUVERTURE PROCHAINE
d'une succursale pour mieux vous servir
Au 3185, boul. PITFIELD (Montée-de-Liesse nord) Saint-Laurent
par la route transcanadienne tournez à la sortie 18 nord
273-2411

Menace d'inondation à St-Sulpice, Repentigny, Longue-Pointe et Rivière-des-Prairies

De nombreux citoyens du quartier de Rivière-des-Prairies, de Longue-Pointe, de Repentigny et de St-Sulpice voient aujourd'hui la crue des eaux se manifester de façon alarmante et craignent de graves inondations. Les nombreux embâcles qui se sont formés tant sur la rivière des Prairies que sur le St-Laurent, au cours de la dernière vague de froid, ont en effet empêché l'écoulement des eaux et conséquemment élevé le niveau de l'eau entre Montréal et Sorel.

Les prévisions sont peu rassurantes. Selon M. Herbert Land, chef de l'Office du chenal maritime du St-Laurent, la situation pourrait bien demeurer critique encore plusieurs jours, à moins qu'une température particulièrement favorable ne vienne à la rescousse des brise-glace et permette une trouée moins difficile que prévu à travers les embâcles.

Dans le port de Montréal, hier, le niveau de l'eau s'établissait à 45.5 pieds, tandis qu'il atteignait 46 pieds à Verchères et que l'eau débordait de nombreux remblais à Longue-Pointe et à Repentigny, où elle menaçait les sous-sols de nombreuses maisons.

A midi, aujourd'hui, selon la police de Pointe-aux-Trembles, le niveau de l'eau semblait s'être stabilisé. On continuait, toutefois, à pomper l'eau aux entrées des sous-sols dans les 79ième, 81ième et 82ième rues, en bordure du fleuve.

A Repentigny, le service de la police nous confirmait que sept familles avaient évacué leur maison hier soir devant la menace des eaux mais qu'il ne semblait pas aujourd'hui y avoir danger d'inondation. L'eau était également toujours au même niveau depuis les dernières douze heures.

A Rivière-des-Prairies, les policiers du poste no 5 nous informaient que tout était normal ce matin et qu'aucune plainte n'avait été portée à leur attention au sujet de la crue des eaux. Hier soir, la situation étiat vraiment inquiétante puisque le niveau de l'eau s'élevait à la cadence de quatre pouces à l'heure. A certains endroits l'eau n'était plus qu'à six pouces du boulevard Gouin.

Hier, le travail des brise-glace sur le St-Laurent n'a pas été tellement fructueux. Trois des quatre bâtiments se sont vainement acharnés à briser un embâcle qui retient les glaces en aval de Sorel. Ce matin, les brise-glace ont repris leur travail et on espérait que leurs efforts porteraient fruit.

Un quatrième brise-glace fait la navette entre Trois-Rivières et Sorel afin de maintenir le chenal libre des glaces et prévenir d'autres embâcles.

Hausse de tarifs des télécommunications des chemins de fer

Les télécommunications du Canadien National et du Canadien Pacifique ont été informées hier que la Commission des transports avait approuvé leur demande d'une hausse des taux de messages télégraphiques au Canada.

La Commission a approuvé la requête, puisque aucune objection ne s'est élevée contre la demande faite par les deux compagnies ferroviaires, le 16 janvier. La dernière hausse appliquée aux taux des télégrammes a été accordée en 1965.

Les hausses de tarif, devant entrer en vigueur dès aujourd'hui, apporteront aux deux compagnies ensemble un revenu additionnel approximatif de 13 pour cent.

Les changements comprennent une nouvelle table de taux pour les communiqués de presse qui apporteront à cette division un revenu supplémentaire évalué à 19 pour cent. L'augmentation totale de revenus, incluant le service des communiqués, se chiffrerait par $1,646,314 annuellement pour les deux sociétés qui disent en avoir besoin pour rencontrer les hausses du coût d'exploitation et des salaires.

Les changements à la structure tarifaire établissent à 15 mots au lieu de 10 la charge minimum d'un message télégraphique.

D'autres changements se baseront de plus sur une distance de communication minimum de 250 au lieu de 125 milles comme présentement.

La nouvelle échelle éliminera la classe actuelle des messages quotidiens qui ont des taux plus bas parce qu'ils occupent la deuxième place dans la priorité de transmission après les messages envoyés à plein tarif.

Les compagnies de télécommunications considèrent qu'étant donné l'automation, les messages quotidiens sont maintenant transmis aussi rapidement que les messages à plein tarif et que leurs taux plus bas sont périmés.

On maintiendra toutefois les tarifs spéciaux pour les messages envoyés de nuit, bien qu'ils seront haussés.

Selon les anciens taux de base, un télégramme de 10 mots ou moins expédié à la distance minimum de 125 milles coûtait 80 cents. Les mots en sus coûtaient quatre cents chacun.

Avec un minimum de 15 mots, les frais commenceront maintenant à $1.10 pour les messages expédiés à une distance de 250 milles. Chacun des 10 premiers mots additionnels coûtera cinq cents et chaque mot en sus, deux cents.

Pour télégraphier de l'argent, les frais seront légèrement majorés. Il en sera de même pour les télégrammes acheminés aux bureaux par téléphone ou cueillis par des messagers, et pour les télégrammes envoyés à frais virés.

St-Michel n'aura pas de comité exécutif

La ville de St-Michel n'aura pas de comité exécutif.

Le conseil municipal a résolu de laisser tomber ce projet dont il faisait état dans son bill qui est présentement soumis à l'attention du gouvernement provincial.

En vertu de la Loi des cités et villes, le comité exécutif qu'aurait pu former St-Michel n'aurait compris que trois membres, le maire et deux conseillers.

Le nombre des membres d'un comité exécutif est fixé par la loi proportionnellement au nombre des membres du conseil municipal. Or pour un conseil de sept membres, la règle veut qu'un comité exécutif soit formé de trois.

Le maire Maurice Bergeron a souligné hier soir que pour St-Michel ce serait nettement trop centraliser l'administration.

Là-dessus, le conseiller Maurice Constantineau a noté: "Dans ce cas, les quatre autres conseillers n'auraient même plus eu à se présenter à l'hôtel de ville."

Les autorités provinciales auront toutefois à se prononcer sur un autre projet contenu dans le bill de St-Michel, prévoyant un système de pensions pour le maire et les conseillers.

Le projet de St-Michel est comparable à ceux qui prévalent depuis quelques années à Verdun et à Sherbrooke.

Après 12 ans de service, un conseiller municipal toucherait une pension annuelle de $1,500. Dans le cas du maire, cette pension serait d'abord de $2,000 par année, avec un surplus de $500 pour chaque année qu'il serait en poste après les 12 premières années, avec un maximum de $5,000 par année.

Une signalisation routière unilingue réclamée au Québec

SAINT-JEAN. — En ce qui a trait à la signalisation routière en langue française sur les autoroutes dans le Québec, les Sociétés Saint-Jean-Baptiste dans le diocèse de Saint-Jean prient le gouvernement de ne pas céder à des pressions indues par des groupements anglophones et de ne pas changer d'attitude sur ce point, à moins que, dans les autres provinces, l'on n'adopte une signalisation bilingue.

Précédemment, à ce sujet, ces sociétés Sant-Jean-Baptiste avaient félicité le ministère de la Voirie. Elles ont expliqué leur nouvelle intervention, par des craintes, qu'elles tiennent pour justifiées, comme l'a fait la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal particulièrement à l'égard de la route transcanadienne entre Dorval et la frontière, commune avec l'Ontario.

En réponse, au sujet de l'usage du français sur les panneaux, tel que, chemins de desserte, écluse, sortie, l'ingénieur en chef du service de la signalisation, M. Luc Simard, a indiqué que son organisme collabore avec le service de la linguistique ai ministère des Affaires culturelles. Avant sa pose, tout panneau est vérifié et approuvé par ce ministère. Par ailleurs, M. Simard a signalé l'usage de symboles, compréhensibles de tous, indépendemment de leur langue nationale.

Budget supplémentaire de $21,000,000 pour l'Expo

Le ministre du Revenu national, M. Edgar J. Benson, a déposé hier, aux Communes, un budget supplémentaire de l'ordre de $21,000,000 visant à l'achat, à l'acquisition et à la possession, par le ministre des Finances, de titres émis par la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967, selon les dispositions de la loi sur la compagnie et relativement aussi à la vente de ces titres.

DORION

SUITE DE LA PAGE 3

sé, l'autobus était déjà en mouvement.

Il n'a vu personne près de la barrière, laquelle, a-t-il dit, s'est levée normalement, non pas par coups.

Quant à M. John Murgatroyd, un lieutenant de l'armée canadienne, dont la voiture se trouvait "la troisième ou la quatrième derrière l'autobus", il déclare avoir vu un policier traverser la rue de l'ouest à l'est puis continuer en direction nord, vers la traverse.

Il l'a ensuite perdu de vue pour le revoir quelques instants après à environ 6 pieds de la barrière, quand l'autobus s'est avancé. La barrière était levée, mais pas dans une position tout à fait verticale.

M. Marcel Dupont se trouvait sur le trottoir, du côté sud-ouest du passage à niveau avec M. Léonard Ledoux et sa fillette.

L'agent Fontaine se trouvait tout près et ils se sont parlé environ deux minutes. Puis le policier est parti vers la voie ferrée. M. Dupont s'est ensuite tourné la tête vers une vitrine et, alerté par M. Ledoux, il a tourné la tête juste le temps qu'il fallait pour voir survenir l'accident. Il dit avoir vu deux ou trois personnes du côté nord, mais n'a vu courir personne.

M. Léonard Ledoux, un ancien policier de Dorion, a, pour sa part, déclaré qu'il est convaincu que quelqu'un a levé la barrière. Sa version était à peu près semblable à celle de M. Dupont au sujet de l'agent Fontaine.

Il a expliqué qu'alors qu'il était policier il lui est arrivé de lever les barrières des chemins de fer qui s'étaient baissées d'elles-mêmes alors qu'aucun convoi se s'approchait.

Après un assez vif mais bref échange entre deux avocats sur les termes "personnes", "silhouettes" et "ombres", M. Ledoux a déclaré avoir vu une silhouette dont les deux bras élevés semblaient soutenir la barrière.

Il n'est pas sûr toutefois que l'agent Fontaine s'est rendu à la barrière en le quittant, de sorte qu'il ne sait pas si c'est lui qui la soutenait.

—"Est-il possible que l'agent Fontaine soit celui qui a levé la barrière ?" a demandé Me Bertrand Lacombe, qui représente la ville de Dorion à l'enquête.

—"Oui, si j'étais sûr qu'il était allé à la barrière".

EXCLU

SUITE DE LA PAGE 3

tainement pas prêt à passer l'éponge. Quand on se conduit comme cela devant moi, je ne l'oublie pas aussi facilement."

Me Maurice S. Hébert, l'un des procureurs d'Erbstein se leva alors pour s'opposer à un ajournement au 21, en soulignant que son confrère de la défense, Me Jean-Paul Cardinal, venait de partir pour l'Europe, et qu'il ne serait de retour que le 6 mars.

Le juge Roche suggéra alors que l'on discute du problème de l'ajournement hors cour, et au besoin devant le juge en chef Edouard Archambault.

On y alla donc de la discussion suggérée, et, quelques minutes plus tard, on revenait en cour avec le 28 février comme date convenue pour la poursuite de l'instruction.

Me Roumanek était toujours là, mais, pas plus qu'à la première occasion, il ne prit part à la discussion.

Mais qu'arrivera-t-il le 28 ?

FAITS divers

Deux enfants sur un traîneau mécanique : un mort et un blessé

STE-EULALIE. — Une bambine de 5 ans a trouvé la mort et un bambin de 6 ans a subi de graves blessures, vers 4h.15 hier après-midi, dans une collision survenue entre le traîneau mécanique qu'ils occupaient et un camion, à l'intersection des routes nos 13 et 34, près de Ste-Eulalie, comté de Nicolet, à environ 60 milles au nord-est de Montréal.

La petite Josée Boisclair, enfant de M. et Mme Léopold Boisclair, de Ste-Eulalie, est morte sur la scène du tragique accident, tandis que son jeune compagnon, Yvon Poudrier, de Ste-Eulalie également, a été transporté à l'hôpital Ste-Croix, à Drummondville, où son état est jugé grave.

Selon la Sûreté provinciale, le bambin conduisait le traîneau, et ce, en contravention avec les dispositions du Code de la route, qui prévoit un âge de 17 ans accomplis pour l'utilisation d'un semblable véhicule à moteur.

Sexagénaire trouvée morte dans une auto

Une autopsie devait déterminer aujourd'hui les causes de la mort d'une femme de 66 ans dont le cadavre a été découvert, à 6 h. 45, hier soir, dans un garage voisin de son domicile.

Aperçue par un passant, Mme Juliette Lalonde, du 9634 boulevard Lajeunesse, gisait dans une automobile arrêtée dont le moteur tournait, ce qui a fait croire aux policiers à un cas d'asphyxie.

Mort des suites d'une collision

GRANBY. — M. William Henry Roberts, âgé de 41 ans, du 195 rue Anjou, à Granby, a succombé, hier soir, aux nombreuses blessures subies, quelques minutes plus tôt, dant la collision de son auto et d'un lourd camion sur la route no 1, près de Granby. M. Roberts est mort dès son arrivée à l'hôpital St-Joseph de Granby. Le chauffeur du camion n'a pas été blessé.

Vol d'un sac postal contenant $2,383

Un employé des Postes, M. Roland Gendreau, âgé de 46 ans, a été attaqué par deux individus, vers 6 h. 20 hier soir, alors qu'il s'apprêtait à jeter le dépôt de nuit à la Banque Toronto-Dominion au 4240 est, rue Ontario, à l'angle de la rue Létourneux.

Les voleurs ont menacé leur victime d'une arme à feu et se sont fait remettre le sac contenant le dépôt, soit la somme de $2,383 en argent et en chèques. Après quoi, ils ont pris la fuite. La police a été alertée et une enquête est actuellement en cours afin de capturer ces deux individus dont elle possède une très bonne description.

Cambriolages

Vingt ballots de soie, d'une valeur de $2,000, ont été volés dans un camion de McCrum Transport Ltd., 1990, rue William.

Des meubles et de l'équipement de bureau, évalués à $1,886, ont été dérobés chez M. R. Rains, 10 ouest, rue Port-Royal.

Des rôdeurs se sont glissés par un soupirail dans le restaurant McGill Sandwich Shop, 545, rue Milton, et ont raflé les $800 de la caisse.

Hold-up de $550 dans une épicerie

Trois individus, dont l'un était armé d'un revolver, ont fait irruption, peu avant 7 h., hier soir, dans l'épicerie St. Luke Provision, au 2184 ouest boulevard de Maisonneuve, et se sont fait remettre l'argent du tiroir-caisse, soit $550.

Le propriétaire, M. Jeyer Hyman, et son employé étaient seuls au moment du vol.

Vol d'articles de plomberie dans une camionnette

Des voleurs se sont contentés de quelques articles de plomberie évalués à $350 et ont abandonné un stock de plus de $6,000 de la même marchandise dans une camionnette volée, vers 11 h. 45 lundi soir, à l'arrière du 7481 rue St-Hubert, dans le nord de la métropole.

Propriété de M. Louis Charette, un plombier, le véhicule a été retrouvé à l'intersection des rues St-Arsène et Foucher, soit quatre pâtés de maisons plus loin, 18 minutes à peine après le rapport de sa disparition.

Selon un policier, les voleurs ont trouvé la clef de contact à bord de la camionnette.

Assemblée de la Ligue des propriétaires

La Ligue des propriétaires de Montréal invite tous ses membres à une assemblée d'information qui sera tenue demain soir, à 8 h., à l'école Suart, 1808, rue Papineau.

La réunion a pour but de donner aux membres des renseignements concernant la nouvelle loi des loyers. Le conseiller juridique de la Ligue sera à la disposition des membres pour répondre à leurs questions.



Menace d'inondation à St-Sulpice, Repentigny, Longue-Pointe et Rivière-des-Prairies

De nombreux citoyens du quartier de Rivière-des-Prairies, de Longue-Pointe, de Repentigny et de St-Sulpice voient aujourd'hui la crue des eaux se manifester de façon alarmante et craignent de graves inondations. Les nombreux embâcles qui se sont formés tant sur la rivière des Prairies que sur le St-Laurent, au cours de la dernière vague de froid, ont en effet empêché l'écoulement des eaux et conséquemment élevé le niveau de l'eau entre Montréal et Sorel.

Les prévisions sont peu rassurantes. Selon M. Herbert Land, chef de l'Office du chenal maritime du St-Laurent, la situation pourrait bien demeurer critique encore plusieurs jours, à moins qu'une température particulièrement favorable ne vienne à la rescousse des brise-glace et permette une trouée moins difficile que prévu à travers les embâcles.

Dans le port de Montréal, hier, le niveau de l'eau s'établissait à 45.5 pieds, tandis qu'il atteignait 46 pieds à Verchères et que l'eau débordait de nombreux remblais à Longue-Pointe et à Repentigny, où elle menaçait les sous-sols de nombreuses maisons.

A midi, aujourd'hui, selon la police de Pointe-aux-Trembles, le niveau de l'eau semblait s'être stabilisé. On continuait, toutefois, à pomper l'eau aux entrées des sous-sols dans les 79ième, 81ième et 82ième rues, en bordure du fleuve.

A Repentigny, le service de la police nous confirmait que sept familles avaient évacué leur maison hier soir devant la menace des eaux mais qu'il ne semblait pas aujourd'hui y avoir danger d'inondation. L'eau était également toujours au même niveau depuis les dernières douze heures.

A Rivière-des-Prairies, les policiers du poste no 5 nous informaient que tout était normal ce matin et qu'aucune plainte n'avait été portée à leur attention au sujet de la crue des eaux. Hier soir, la situation étiat vraiment inquiétante puisque le niveau de l'eau s'élevait à la cadence de quatre pouces à l'heure. A certains endroits l'eau n'était plus qu'à six pouces du boulevard Gouin.

Hier, le travail des brise-glace sur le St-Laurent n'a pas été tellement fructueux. Trois des quatre bâtiments se sont vainement acharnés à briser un embâcle qui retient les glaces en aval de Sorel. Ce matin, les brise-glace ont repris leur travail et on espérait que leurs efforts porteraient fruit.

Un quatrième brise-glace fait la navette entre Trois-Rivières et Sorel afin de maintenir le chenal libre des glaces et prévenir d'autres embâcles.

Hausse de tarifs des télécommunications des chemins de fer

Les télécommunications du Canadien National et du Canadien Pacifique ont été informées hier que la Commission des transports avait approuvé leur demande d'une hausse des taux de messages télégraphiques au Canada.

La Commission a approuvé la requête, puisque aucune objection ne s'est élevée contre la demande faite par les deux compagnies ferroviaires, le 16 janvier. La dernière hausse appliquée aux taux des télégrammes a été accordée en 1965.

Les hausses de tarif, devant entrer en vigueur dès aujourd'hui, apporteront aux deux compagnies ensemble un revenu additionnel approximatif de 13 pour cent.

Les changements comprennent une nouvelle table de taux pour les communiqués de presse qui apporteront à cette division un revenu supplémentaire évalué à 19 pour cent. L'augmentation totale de revenus, incluant le service des communiqués, se chiffrerait par $1,646,314 annuellement pour les deux sociétés qui disent en avoir besoin pour rencontrer les hausses du coût d'exploitation et des salaires.

Les changements à la structure tarifaire établissent à 15 mots au lieu de 10 la charge minimum d'un message télégraphique.

D'autres changements se baseront de plus sur une distance de communication minimum de 250 au lieu de 125 milles comme présentement.

La nouvelle échelle éliminera la classe actuelle des messages quotidiens qui ont des taux plus bas parce qu'ils occupent la deuxième place dans la priorité de transmission après les messages envoyés à plein tarif.

Les compagnies de télécommunications considèrent qu'étant donné l'automation, les messages quotidiens sont maintenant transmis aussi rapidement que les messages à plein tarif et que leurs taux plus bas sont périmés.

On maintiendra toutefois les tarifs spéciaux pour les messages envoyés de nuit, bien qu'ils seront haussés.

Selon les anciens taux de base, un télégramme de 10 mots ou moins expédié à la distance minimum de 125 milles coûtait 80 cents. Les mots en sus coûtaient quatre cents chacun.

Avec un minimum de 15 mots, les frais commenceront maintenant à $1.10 pour les messages expédiés à une distance de 250 milles. Chacun des 10 premiers mots additionnels coûtera cinq cents et chaque mot en sus, deux cents.

Pour télégraphier de l'argent, les frais seront légèrement majorés. Il en sera de même pour les télégrammes acheminés aux bureaux par téléphone ou cueillis par des messagers, et pour les télégrammes envoyés à frais virés.

Une signalisation routière unilingue réclamée au Québec

SAINT-JEAN. — En ce qui a trait à la signalisation routière en langue française sur les autoroutes dans le Québec, les Sociétés Saint-Jean-Baptiste dans le diocèse de Saint-Jean prient le gouvernement de ne pas céder à des pressions indues par des groupements anglophones et de ne pas changer d'attitude sur ce point, à moins que, dans les autres provinces, l'on n'adopte une signalisation bilingue.

Précédemment, à ce sujet, ces sociétés Sant-Jean-Baptiste avaient félicité le ministère de la Voirie. Elles ont expliqué leur nouvelle intervention, par des craintes, qu'elles tiennent pour justifiées, comme l'a fait la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal particulièrement à l'égard de la route transcanadienne entre Dorval et la frontière, commune avec l'Ontario.

En réponse, au sujet de l'usage du français sur les panneaux, tel que, chemins de desserte, écluse, sortie, l'ingénieur en chef du service de la signalisation, M. Luc Simard, a indiqué que son organisme collabore avec le service de la linguistique ai ministère des Affaires culturelles. Avant sa pose, tout panneau est vérifié et approuvé par ce ministère. Par ailleurs, M. Simard a signalé l'usage de symboles, compréhensibles de tous, indépendemment de leur langue nationale.

St-Michel n'aura pas de comité exécutif

La ville de St-Michel n'aura pas de comité exécutif.

Le conseil municipal a résolu de laisser tomber ce projet dont il faisait état dans son bill qui est présentement soumis à l'attention du gouvernement provincial.

En vertu de la Loi des cités et villes, le comité exécutif qu'aurait pu former St-Michel n'aurait compris que trois membres, le maire et deux conseillers.

Le nombre des membres d'un comité exécutif est fixé par la loi proportionnellement au nombre des membres du conseil municipal. Or pour un conseil de sept membres, la règle veut qu'un comité exécutif soit formé de trois.

Le maire Maurice Bergeron a souligné hier soir que pour St-Michel ce serait nettement trop centraliser l'administration.

Là-dessus, le conseiller Maurice Constantineau a noté: "Dans ce cas, les quatre autres conseillers n'auraient même plus eu à se présenter à l'hôtel de ville."

Les autorités provinciales auront toutefois à se prononcer sur un autre projet contenu dans le bill de St-Michel, prévoyant un système de pensions pour le maire et les conseillers.

Le projet de St-Michel est comparable à ceux qui prévalent depuis quelques années à Verdun et à Sherbrooke.

Après 12 ans de service, un conseiller municipal toucherait une pension annuelle de $1,500. Dans le cas du maire, cette pension serait d'abord de $2,000 par année, avec un surplus de $500 pour chaque année qu'il serait en poste après les 12 premières années, avec un maximum de $5,000 par année.

Budget supplémentaire de $21,000,000 pour l'Expo

Le ministre du Revenu national, M. Edgar J. Benson, a déposé hier, aux Communes, un budget supplémentaire de l'ordre de $21,000,000 visant à l'achat, à l'acquisition et à la possession, par le ministre des Finances, de titres émis par la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967, selon les dispositions de la loi sur la compagnie et relativement aussi à la vente de ces titres.

DORION

SUITE DE LA PAGE 3

sé, l'autobus était déjà en mouvement.

Il n'a vu personne près de la barrière, laquelle, a-t-il dit, s'est levée normalement, non pas par coups.

Quant à M. John Murgatroyd, un lieutenant de l'armée canadienne, dont la voiture se trouvait "la troisième ou la quatrième derrière l'autobus", il déclare avoir vu un policier traverser la rue de l'ouest à l'est puis continuer en direction nord, vers la traverse.

Il l'a ensuite perdu de vue pour le revoir quelques instants après à environ 6 pieds de la barrière, quand l'autobus s'est avancé. La barrière était levée, mais pas dans une position tout à fait verticale.

M. Marcel Dupont se trouvait sur le trottoir, du côté sud-ouest du passage à niveau avec M. Léonard Ledoux et sa fillette.

L'agent Fontaine se trouvait tout près et ils se sont parlé environ deux minutes. Puis le policier est parti vers la voie ferrée. M. Dupont s'est ensuite tourné la tête vers une vitrine et, alerté par M. Ledoux, il a tourné la tête juste le temps qu'il fallait pour voir survenir l'accident. Il dit avoir vu deux ou trois personnes du côté nord, mais n'a vu courir personne.

M. Léonard Ledoux, un ancien policier de Dorion, a, pour sa part, déclaré qu'il est convaincu que quelqu'un a levé la barrière. Sa version était à peu près semblable à celle de M. Dupont au sujet de l'agent Fontaine.

Il a expliqué qu'alors qu'il était policier il lui est arrivé de lever les barrières des chemins de fer qui s'étaient baissées d'elles-mêmes alors qu'aucun convoi se s'approchait.

Après un assez vif mais bref échange entre deux avocats sur les termes "personnes", "silhouettes" et "ombres", M. Ledoux a déclaré avoir vu une silhouette dont les deux bras élevés semblaient soutenir la barrière.

Il n'est pas sûr toutefois que l'agent Fontaine s'est rendu à la barrière en le quittant, de sorte qu'il ne sait pas si c'est lui qui la soutenait.

—"Est-il possible que l'agent Fontaine soit celui qui a levé la barrière ?" a demandé Me Bertrand Lacombe, qui représente la ville de Dorion à l'enquête.

—"Oui, si j'étais sûr qu'il était allé à la barrière".

EXCLU

SUITE DE LA PAGE 3

tainement pas prêt à passer l'éponge. Quand on se conduit comme cela devant moi, je ne l'oublie pas aussi facilement."

Me Maurice S. Hébert, l'un des procureurs d'Erbstein se leva alors pour s'opposer à un ajournement au 21, en soulignant que son confrère de la défense, Me Jean-Paul Cardinal, venait de partir pour l'Europe, et qu'il ne serait de retour que le 6 mars.

Le juge Roche suggéra alors que l'on discute du problème de l'ajournement hors cour, et au besoin devant le juge en chef Edouard Archambault.

On y alla donc de la discussion suggérée, et, quelques minutes plus tard, on revenait en cour avec le 28 février comme date convenue pour la poursuite de l'instruction.

Me Roumanek était toujours là, mais, pas plus qu'à la première occasion, il ne prit part à la discussion.

Mais qu'arrivera-t-il le 28 ?

FAITS divers

Deux enfants sur un traineau mécanique : un mort et un blessé

STE-EULALIE. — Une bambine de 5 ans a trouvé la mort et un bambin de 6 ans a subi de graves blessures, vers 4h.15 hier après-midi, dans une collision survenue entre le traineau mécanique qu'ils occupaient et un camion, à l'intersection des routes nos 13 et 34, près de Ste-Eulalie, comté de Nicolet, à environ 60 milles au nord-est de Montréal.

La petite Josée Boisclair, enfant de M. et Mme Léopold Boisclair, de Ste-Eulalie, est morte sur la scène du tragique accident, tandis que son jeune compagnon, Yvon Poudrier, de Ste-Eulalie également, a été transporté à l'hôpital Ste-Croix, à Drummondville, où son état est jugé grave.

Selon la Sûreté provinciale, le bambin conduisait le traineau, et ce, en contravention avec les dispositions du Code de la route, qui prévoit un âge de 17 ans accomplis pour l'utilisation d'un semblable véhicule à moteur.

Sexagénaire trouvée morte dans une auto

Une autopsie devait déterminer aujourd'hui les causes de la mort d'une femme de 66 ans dont le cadavre a été découvert, à 6 h. 45, hier soir, dans un garage voisin de son domicile.

Aperçue par un passant, Mme Juliette Lalonde, du 9634 boulevard Lajeunesse, gisait dans une automobile arrêtée dont le moteur tournait, ce qui a fait croire aux policiers à un cas d'asphyxie.

Mort des suites d'une collision

GRANBY. — M. William Henry Roberts, âgé de 41 ans, du 195 rue Anjou, à Granby, a succombé, hier soir, aux nombreuses blessures subies, quelques minutes plus tôt, dant la collision de son auto et d'un lourd camion sur la route no 1, près de Granby. M. Roberts est mort dès son arrivée à l'hôpital St-Joseph de Granby. Le chauffeur du camion n'a pas été blessé.

Vol d'un sac postal contenant $2,383

Un employé des Postes, M. Roland Gendreau, âgé de 46 ans, a été attaqué par deux individus, vers 6 h. 20 hier soir, alors qu'il s'apprêtait à jeter le dépôt de nuit à la Banque Toronto-Dominion au 4240 est, rue Ontario, à l'angle de la rue Létourneux.

Les voleurs ont menacé leur victime d'une arme à feu et se sont fait remettre le sac contenant le dépôt, soit la somme de $2,383 en argent et en chèques. Après quoi, ils ont pris la fuite. La police a été alertée et une enquête est actuellement en cours afin de capturer ces deux individus dont elle possède une très bonne description.

Cambriolages

Vingt ballots de soie, d'une valeur de $2,000, ont été volés dans un camion de McCrum Transport Ltd., 1990, rue William.

Des meubles et de l'équipement de bureau, évalués à $1,886, ont été dérobés chez M. R. Rains, 10 ouest, rue Port-Royal.

Des rôdeurs se sont glissés par un soupirail dans le restaurant McGill Sandwich Shop, 545, rue Milton, et ont raflé les $800 de la caisse.

Hold-up de $550 dans une épicerie

Trois individus, dont l'un était armé d'un revolver, ont fait irruption, peu avant 7 h., hier soir, dans l'épicerie St. Luke Provision, au 2184 ouest boulevard de Maisonneuve, et se sont fait remettre l'argent du tiroir-caisse, soit $550.

Le propriétaire, M. Jeyer Hyman, et son employé étaient seuls au moment du vol.

Vol d'articles de plomberie dans une camionnette

Des voleurs se sont contentés de quelques articles de plomberie évalués à $350 et ont abandonné un stock de plus de $6,000 de la même marchandise dans une camionnette volée, vers 11 h. 45 lundi soir, à l'arrière du 7481 rue St-Hubert, dans le nord de la métropole.

Propriété de M. Louis Charette, un plombier, le véhicule a été retrouvé à l'intersection des rues St-Arsène et Foucher, soit quatre pâtés de maisons plus loin, 18 minutes à peine après le rapport de sa disparition.

Selon un policier, les voleurs ont trouvé la clef de contact à bord de la camionnette.

Assemblée de la Ligue des propriétaires

La Ligue des propriétaires de Montréal invite tous ses membres à une assemblée d'information qui sera tenue demain soir, à 8 h., à l'école Suart, 1808, rue Papineau.

La réunion a pour but de donner aux membres des renseignements concernant la nouvelle loi des loyers. Le conseiller juridique de la Ligue sera à la disposition des membres pour répondre à leurs questions.

EXCEL

EPARGNEZ

toujours davantage en profitant des aubaines quotidiennes offertes au MARCHE EXCEL. Vous y trouverez toujours les plus bas prix et vous réaliserez des économies substantielles.

BOEUF DE QUALITE DE MARQUE ROUGE OU BLEUE, INSPECTE PAR LE GOUVERNEMENT.



RÔTI DE PALETTE LB 45¢

BACON "MAPLE LEAF" LB 79¢

PRIX EN VIGUEUR LES 16, 17, 18 FEVRIER 1967

SAUCISSE FUMEE "MAPLE LEAF" LB 49¢

ROTI DE COTES CROISEES LB 65¢



SOUPE POULET & NOUILLES 'LIPTON' Boite de 2 enveloppes 4/1.00

SOUPE TOMATES ET LEGUMES "LIPTON" Boite de 2 enveloppes 4/1.00

CHEEZ WHIZ Pot 16 oz 69¢

PATES ALIMENTAIRES "CATELLI" Boite 1 lb 5/1.00

PAPIER DE TOILETTE "BALLET" Rouleaux 8/1.00

PAPIERS MOUCHOIRS "KLEENEX" Boite 400 tissus 3/89¢

LAITUE Grosseur 24 2 POMMES 29¢



CHOUX NOUVEAUX Grosseur 18 9¢ LB



ORANGES de la Floride Grosseur 125 3 DOUZ. 1.00

SAUCE A LA VIANDE "CATELLI" Boite 14 oz. 3/1.00

POIS "LIBBY" Boite 15 oz. 5/1.00

MACEDOINE "LIBBY" Boite 15 oz. 3/1.00

MAIS A LA CREME "LIBBY" Boite 15 oz. 5/1.00

JUS DE TOMATES "CLARK" Boite 20 oz. 7/1.00

FEVES AU LARD "CLARK" Boite 28 oz. 3/1.00

Sauce Hot Chicken "GAZA"	Boite 14 oz	2/39¢
Café "MAXWELL HOUSE"	Sac 1 lb	89¢
Lait instant "CRINO"	Boite 3 lb	1.29
Lait évaporé "CRINO"	Boite 16 oz	6/1.00
Remplissage à tarte "STAFFORD" POMMES	Boite 20 oz	39¢
Remplissage à tarte "STAFFORD" ANANAS	Boite 20 oz	39¢
Remplissage à tarte "STAFFORD" FRAISES	Boite 20 oz	49¢
Thé "SALADA" O.P.	Boite 60 sacs	79¢
Marmelade "GOOD MORNING"	Pot 12 oz	33¢
Margarine "BLUE BONNET"	Boite 1 lb	2/75¢
Nourriture pour chats "Dr. Ballard"	Boite 15 oz	3/49¢
Serviettes sanintaires "MODESS"	Boite 48's	1.59
Savon "ABC"	Large	35¢
Savon de toilette "PALMOLIVE"	5 barres	57¢
Shampoo "HALO"		59¢
Désodorisant "FLORIENT"	Canette 12 oz	99¢
Javel concentré "JAVEX"	Bout. plastic 128 oz	69¢
Détergent à vaisselle "MIR"	Paquet 2/24 oz	79¢

VIANDES DE CHOIX

marques rouge ou bleue coupées suivant votre demande par des bouchers experts. Vous apprécierez le service personnel au marché EXCEL.

Marches indépendants

LES MARCHES Excel D'ALIMENTATION

"Assez grands pour vous servir... assez petits pour vous connaître"

Choisissez vos marques préférées

Au marché EXCEL vous avez le choix entre les marques les plus reconnues. EXCEL vous offre toutes les marques qui vous font économiser !

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	3 h.
Aassiz	5000	25	25	25
Alcope	—	170	62	—
Amg B Bel	—	9	9	—
Am Metro Ent	300	180	180	180
Amo	500	6½	6½	6½
Augustus	500	44	44	44
Baker Talc	—	9	9	—
Bateman	1700	9	8½	9
Black Ha	500	100	100	100
Blue Bon	400	335	330	335
Bruneau	—	20	20	—
Burnt Hill	3500	37½	35	35
Camflo	—	365	360	—
Camp Chib	—	780	780	—
C Homestd	—	241	241	—
Cf Inv Tr Pr	—	27	27	—
C Interur.	—	290	290	—
C Magnesite	—	62	62	—
C Security A	—	205	200	—
Canon M	2500	29	29	29
Carbec	53000	82	81	81
Cartier-Que	1000	7	7	7
Casavant	—	395	395	—
Cassiar	—	16	16	—
Cassidy's	—	385	385	—
CSR Dis	1400	40	40	40
Cassiond	700	150	150	150
Chemalloy	1200	145	140	145
Chib Copper	—	7½	6½	—
Chipman	10000	21½	21	21
Commodore	1500	110	110	110
C Canorama	—	11	11	—
C Manitoba	1000	25	25	25
C Magador	1000	17	17	17
C Virginia	5400	76	65	67
Copstream	—	5	5	—
Cr St-L-(A)	—	6⅛	6⅛	—
Crowsbridge	1400	21½	19	21½
Beanuit (A)	—	8⅛	8	—
Devil's Elbow	17500	26	25	25
Dolsan	2500	17	17	17
Dom Exp	1000	14½	14½	14½
D Dicloth	100	18	18	18
Dumagami	—	41	41	—
Dumont	—	16	16	—
Duvan	15000	10	10	10
Empire Min	5000	10	10	10
Equity Ex	—	62	62	—
Fab Met	2000	13	13	13
Fano	2000	7	7	7
Fidelity	1000	40	40	40
Fl Reliance	6000	32	30	30
Fox Lake	500	12	12	12
Fundy Ex	—	13	13	—
Futurity	4000	37	36	36
Garney	—	35	35	—
Ghislau	500	8½	8½	8½
Glen Lk	6000	200	175	200
Grt W M	500	70	70	70
Imbrex	—	475	475	—
Inspiratn	—	185	185	—
Int Norval	1000	14	14	14
Israel Oil	—	10	10	—
James Bay	—	20	20	—
K Desmd	1000	18	18	18
Kod Pt	9675	145	145	145
Labrador	—	29¼	29¼	—
Laduboro	1000	56	56	56
Lemieux Copp	2000	24	23½	23
Lingside	5000	4	4	4
Lobanna G	1500	23	23	23
Massval	125	4	4	4
Marc Chip	1500	6½	6½	6½
Mibepsa	2275	280	250	250
Mih-Ore	2000	17½	17	17½
Miro Mines	1000	10	10	10
Mistango	—	15	15	—
Moly Hill	—	9½	8	—
Monpre	1000	6	5½	5½
Mt Costigan	500	20	20..	20
Mt Pleast	5500	14½	13	14½
Mt Rice Pr	—	21	21	—
Mt W Iron	—	29	29	—
Muscocho	—	30	30	—
Native Min	—	14½	14	—
N Formaq	1000	3½	3½	3½
Nacona	500	5	5	5
Na Rare M	—	26	26	—
Opem Ex	5000	15	14½	14½
Opemiska	200	12	11⅞	11⅞
Parino	500	955	955	955
Pat Silver	500	28	28	28
Paudash	—	6	5½	—
Peace Riv	—	810	810	—
Pennbec	5000	11	10½	11
Peso S	100	85	85	85
Phoenix O	100	212	282	282
Prime Potash	500	14	14	14
Provo G	2700	550	540	545
Q Indust	—	7	7	—
Rancheria	—	24	24	—
Ranger O	—	245	245	—
Red Crest	—	3	3	—
Rexspar	4000	6	6	6
Rouyn Ex	—	11½	11½	—
RA Pt B	—	122	115	—
Rusty L	6000	7	7	7
St-L Col	400	160	160	160
St L Div Ld	—	65	65	—
St Lucie Ex	4000	12½	12½	14½
Sapawe	5000	8	8	8
Select Fin	500	240	240	240
Silver Rg	2000	14	14	14
Silver Sm	2000	10	10	10
Silver T	—	31	30	—
Sogena	—	10	10	—
S Dufit	2000	11	11	11
Spartan Air	39450	80	71	80
Stairs Ex	500	12	12	12
Std Gold	—	19	18	—
Sturgeon	—	54	54	—
Sullivan	200	400	400	400
Subeo	2500	75	75	75
Tache	1000	8	8½	8½
Talisman	—	30	30	—
Terrex Mg	—	32	32	—
Tib Exp	3000	4	4	4
Trsterre	4000	18½	17½	17½
U Asbestos	1000	320	320	320
Un Obalski	8000	24½	23	24½
Val-Mar	—	350	305	—
V Der Hout	100	440	440	440
Wabasso	—	16½	16½	—
Waite Dufault	4500	33	31	33
Westburne	1800	175	170	175
Westairs	—	10	10	—
West Hill	1100	32	32	32
West Tin	3500	22	21	21
Wisconsin	—	18½	10	—

Bourse Canadienne

	Ventes	Haut	Bas	3 h.
Abitibi	500	11⅝	11⅜	11⅜
Algoma	—	24¾	24½	—
Alliance	2650	145	125	140
Alcan	6815	36⅛	35½	35½
Alcan 4¼	825	43	42½	42¾
Anglo CP	100	10½	10½	10½
Ang T	350	44	44	44
ArgC Pr	—	11¾	11¾	—
Asbestos	—	23⅜	23	—
Alt Sug	400	9¼	9¼	9¼
Bq CN	—	54½	54¼	—
Bq d'Epargne	100	13¾	13¼	13¼
Bq Imp-C	100	65¼	65	65¼
Bq Mont	228	61	60¾	61
Bq N-E	45	69	69	69
Bq PC	—	42½	42½	—
Bq Roy	227	74½	74¼	74½
Bq Tor-D	—	63	62⅞	—
Bathurst P	—	60	60	—
Bell Phone	526	49⅛	49	49
Buvan	15000	10	10	10
owMer Pr	—	50	50	—
Brazil	100	10	10	10
BA Bk Note	—	66	66	—
BA Oil	625	36	36	36
BC Forest	—	—23¼	23¼	—
BC Phone	100	62	62	62
Brinco	2360	425	420	420
CAE	437	9⅜	9¼	9⅜
Cal Pow	325	24	24	24
C Pow 540	60	105½	105½	105½
Can Cem	590	40	39¾	39¾
Can Cem Pr	—	24½	24⅜	—
CD Sugar	—	23	23	—
Can Iron	500	20¾	20½	21¾
C S L	500	34	34	34
C Brew	1015	7¼	7¼	7¼
CBAL (A)	—	410	410	—
C Chem w	250	550	550	550
C I L	650	18¾	18½	18¾
CI Pow	—	33½	33½	—
CI Pow 52 p.c	—	17	17	—
CPR	1251	63½	62⅞	63¼
C Pfina	300	11¾	11⅝	11¾
Central Del	100	12⅛	12⅛	12⅛
Chemcell	200	13⅜	13¼	13⅜
Col Cell Pr	1100	20	20	20
Cons-Pap-w	1015	10½	10¼	10¼
Cominco	1950	34⅛	33¾	33⅞
Cons Paper	25	42¾	42¾	42¾
Cons-Pap-pr	300	24¾	24¾	24¾
Corby (A)	—	28	28	—
Coronation	—	165	165	—
Couvrette "A"	100	475	475	475
Crain Ri	—	38	37¾	—
Crush Int	300	12⅜	12⅜	12⅜
Cygnus (B)	—	9	9	—
Denison	310	54½	54½	54½
Dist Seag	—	37⅞	37½	—
Dome Pete	400	44	42⅝	44
D Bridge	—	19¼	19	—
Do Fasco	600	21¾	21¾	21¼
D Glass	900	12	12	12
D Glass Pr	—	14½	14½	—
Dosco	—	9⅛	9⅛	—
D Stores	175	19¾	19¾	19¾
Domtar	1225	18⅜	18¼	18¼
D Text	315	30⅜	30½	30½
Donohue	—	8½	8	—
Du Pont	245	37⅜	37½	37⅜
Eddy Match	50	32½	32½	32½
Fin-Collection	400	5	5	5
Falcon	126	90	90	90
Fam Play	305	36	35½	36
Fraser	200	25¼	25¼	25¼
Glengair	200	175	170	170
GL Paper	—	24¾	24	—
Hawk Sidd	—	460	455	—
Hollinger	145	25¼	25¼	25¼
Home A	—	23	22¾	—
Horne Pf	—	285	285	—
Hud Bay M	50	66¾	66¾	66¾
HBC	—	16⅞	16⅞	—
Husky Oil	—	13½	13¼	—
Husky B Pr	—	50⅜	50⅜	—
Husky C Pr	425	58	58	58
Imp Oil	135	60¼	60¼	602
Imp Tob	—	14⅜	14¼	—
Ind Accep	300	24⅜	24⅜	24⅜
Inglis	—	10	9¾	—
Inf Nickel	1590	96	96	96
Int Pap	—	30	30	—
Int Util	—	28	27⅜	—
Int Util Pr	—	31	30¾	—
Inter PL	—	92½	91½	—
Labatt	1870	22⅛	22⅛	22⅛
Laur Fin	1200	5⅛	5⅛	5⅛
Lewis	—	7	7	—
Loblaw (A)	100	8¾	8¾	8¾
Loblaw (B)	200	9⅛	9⅛	9⅛
Loeb M	900	12½	12⅜	12½
MacLaren	—	22½	22⅜	—
MacMillan	1926	27⅜	27¼	27¼
Marit Tel	—	23¾	23⅝	—
Massey F	1060	26¾	26⅝	26¾
Melchers	—	20	20	—
McAllister	—	7¼	7¼	—
Miron ¾	—	5¼	5¼	—
Molson A	140	19⅞	19⅞	19⅞
Molson B	250	21	21	21
Mtl Trst	—	16¼	16¼	—
Moore Cp	70	94	94	94
Morse RA	—	22⅜	22⅜	—
NB Tel	—	16½	16	—
NFLD Lt	—	9¾	9¾	—
3sf90Noranda	500	59⅛	59	59⅛
North C Gas	150	13⅞	13⅞	13⅞
NS LP	125	10¼	10¼	10¼
Ogilvie	—	13½	13¼	—
Pac PETE	—	11⅝	11⅝	—
Phillips C	—	43¼	43	—
Placer	500	32½	32½	32½
Pow Corp	300	11¼	11⅛	11¼
Price	900	13⅜	13½	13½
QN Gas	875	10⅛	10	10
QNG Pr 5.40	500	4	4	4
Que Phone	100	18½	18⅛	18½
Reitman's	—	9⅞	9⅞	—
Rio Algom	125	24½	24½	24½
Rolland (A)	—	10¾	10½	—
Rothmans	300	28½	28½	28¼
Royal T Pr	—	17¾	17¾	—
St-L Cem (A)	—	26½	26½	—
St-L Corp (A)	—	95	95	—
Salada F	—	10	10	—
Scott LaS	100	14¾	14¾	14¾
Shell Can	100	25¼	25¼	25¼
Shell I pr	200	28¼	28¼	28¼
Shell I w	200	880	880	880
Shop Save	—	13⅜	13½	—
Simpsons	25	29	29	29
Soc GF	—	5⅞	5⅞	—
Southam	—	37	37	—
SS Steel	—	8¾	8¾	—
Steel Can	6948	22¾	22½	22½
Steinbg (A)	—	19⅜	19½	—
Suptest	400	21⅜	21⅜	21⅜
Texaco Can	700	23⅜	23⅜	23⅜
T Grp A	2225	10	9⅞	10
Tr-C RL	—	27¼	27	—
Tr-C PL Pr	—	48	48	—
Tr Mt PL	200	17¾	17¾	17¾
Triad Oil	—	2	2	—
Un Carbide	—	22¾	22¾	—
Walk GW	—	32⅞	32	—
WCoast Tr	350	27½	27⅜	27½
W Pac Pd	200	5¼	5¼	5¼
Weston A	200	20¼	20¼	20¼
Zeller's	—	26½	26½	—
Zeller's Pr	—	42½	42½	—

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	S. pub.	Banq.	Comb.	Pap.
Clôture — 14 fév.	162.59	139.19	120.32	154.08	120.08
Clôture — 13 fév.	162.22	139.21	120.63	153.86	120.75
Haut — 1967	162.22	139.21	120.96	153.86	122.23
Bas — 1967	148.99	120.00	109.72	141.48	104.93

cours des obligations

Source : Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières

(15 février, à midi.

GOUVERNEMENT DU CANADA

		Achat	Vente
4¼ 1er oct.	1967	99½	100
2¾ 15 juin	1968	96¾	97½
5 1er oct.	1968	99¾	100¼
5¼ 1er oct.	1969	101½	102¼
5 1er juin	1971	99¼	99¾
5 1er juil.	1970	99¼	99¾
4¼ 1er sept.	1972	94	99¾
5 1er oct.	1973	97½	98¼
5½ 1er aout	1980	98¼	99
5½ 1er oct.	1975	99	100
3¾ 1er juin	1976	82¼	83¼
4½ 1er sept.	1983	86¾	87¾
5¾ 1er mai	1990	95	96
5½ 1er sept.	1992	101	102
5½ 1er oct.	1969	100¾	101¼
CNR 2¾ 15 sept.	1969	94¼	95
CNR 5½ 15 dec.	1971	100	101
CNR 4 1er fev.	1981	83¼	84
CNR 5¾ 1er jan.	1985	100	101
CNR 5 1er oct.	1987	91	92

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

BC Elec 5¾ avr.	1991	93	94
Man H 6¼ 1er oct	1986	101	102
N Brwk 6¼ juil.	1988	95¼	96¼
Ont Hy 15 juil.	1988	100¾	101¾
Ont 5¾ 1er mars	1986	98	99
Que 6½ 1er oct.	1991	100¾	101¾
Q 6½ 1er oct.	1978	99¾	100¾
Que Hy 6 15 nov.	1979	96	97
Q Hy 6 15 juil.	1990	95	96
Sask 6¼ 1er oct.	1986	101½	102½
Terreneu 6¼ juin	1991	95	96

MUNICIPALITES

Mont 1er jan.	1992	102	103½
Van 5½ 15 dec	1980	92½	93½
Tor Met 6½	1986	101¼	102¼

CONVERTIBLES

Can Utilities 5¾	1977	118	—
Can Petrofina ½	1972	87	89
Inland NG 5½	1977	91	—
Lob Lease Pro 5½	1973	99½	100
Loblaw 4¾	1976	158	—
Pac Pete 5	1977	84	87
TC Pipe Line 5	1989	94	96
W Coast x-c'pon 5½	1988	103	105

INDUSTRIES

Abitibi 6¾	1977	98½	99½
Algoma Steel 5¼	1978	90	92
Alum of Can 4½	1973	90	91
BP Tanker 5¼	1985	97	99
Brazilian 4½	1971	92½	—
BA Oil 5½	1977	89	90
CB Alum 5¾	1980	93	94
Can Cement 3¾	1975	83	84
C-I-L 5¾	1977	91	92
C-P-R 5	1973	88	90
CR Foncier 5¾	1985	87	88
Dom Stores 5½	1976	91	93
Dom Steel 6	1985	86	88
Domtar 5⅜	1990	88	90
Eaton Accept 5¾	1985	91	92
Imp Oil 6¾	1987	102¾	103¼
Ind Accept 6¾	1984	104½	105½
Roy Tr Mrtg 6	1975	93½	95
Royrnat 6¼	1981	97½	98½
Shell Oil 5⅞	1977	94	96
St Law Corp 5	1978	88	90
Simpson's 4¾	1973	91	93
Traders Fin 5¾9	1985	81	83
Triad 4¾	1971	91	—
Weston Geo 5½	1983	88	90
Woodward's 5¾	1985	91½	93½

SERVICES PUBLICS

Alta Gas Tk 5¾	1985	94	—
Ang Can Tel 6	1983	95	—
Bell Tel 6½	1987	100	100½
Bell Tel 3¾	1979	80	81
Bell Tel 5½	1982	94	95
Bell Tel 5¾	1984	96	97
Bell Tel 6¼	1978	100	101
Bowater Pow 3¾	1980	77	79
Brazilian 4¼	1970	94	—
BC Tel 3¾	1986	94½	—
Cal Power 5¾	1982	92½	—
Cdn West NG 5¾	1982	92½	93½
Cdn Elec 4	1968	96½	—
Consumers Gas 5	1978	88	—
Consumers Gas 5	1978	87½	88½
Gr Lakes Pw	1977	94	—
Lakeland NG 6	1982	92	—
Nor Ont NG 5¾	1982	91	—
Marit Elect 5¾	1983	91	—
NFLD L & P	1978	91¼	—
Norstwst Ut 5¾	1988	90½	92½
Northu Tel 5¾	1983	92	—
Que Nat Gas 6	1988	88	90
Que Nat Gs 7	1990	100	101¾
Que Tel 5¼	1983	90	—
TC Pipeline 5.785	1987	93	95
Union Bas 5½	1977	92	94

IMMEUBLES

Eaton's Rity 3½	1968	96½	—
Eaton's Realty 5	1978	88½	—
Loblaw Prop 5½	1973	90	—
Steinbg Prop 6	1986	94	—

dividendes

	Taux		Paiement	Enrg.
Auto Electric Service Co. E	$0.06¼	tr.	15-3-67	22-2-67
B.C. Forest Products ,ord)	$0.25	tr.	1-5-67	7-4-67
id (priv)	$0.75	tr.	1-5-67	7-4-67
Canadian Interntl. Power (5.2% priv)	$0.26	tr.	31-3-67	20-3-67
Columbia Cellulose ($1.20 cum. priv)	$0.03	tr.	31-3-67	17-3-67
Dominion Corset Co. (ord)	$0.15	tr.	1-4-67	17-3-67
Famous Players (ord)	$0.30	tr.	10-3-67	22-2-67
Fleetwood Corp. (ord)	$0.16¼	tr.	15-3-67	24-2-67
International Paper ($4 cum. priv)	$1.00	tr.	13-3-67	24-2-67
id (ord)	$0.33¾	tr.	13-3-67	24-2-67
Canadian Hydrocarbons (ord)	$0.25	sa.	31-3-67	15-3-67
id. (A 5½% priv)	$0.27½	tr.	31-3-67	15-3-67
Standard Structural Steel	$0.10	tr.	29-3-67	15-3-67
Sterling Trust Corp.	$0.08	tr.	31-3-67	15-3-67
Welwood of Canada Ltd. (ord)	$0.12½	tr.	14-6-67	3-3-67

Marché des bestiaux

(PC) Les cours de mardi pour les bestiaux de toutes catégories ont été sensiblement les mêmes que ceux de lundi sur les marchés de Montréal. La demande était bonne et les ventes étaient nombreuses.

Les arrivages comprenaient : 134 bovins, 167 veaux, un mouton et 6 porcs.

Les bouvillons de qualité valaient de $29.75 à $30 ; les bons, $28.25 ; les moyens, $24.50 à $26 ; les communs, $21.25 à $23.

Les taures de première qualité se sont vendues $22.25 à $23 ; de qualité moyenne, $19 à $22.

Les vaches de bonne qualité valaient de $19.50 à $22.75 ; les moyennes, entre $18 et $20.75 ; les communes, entre $16.50 et $19.25 ; pour la mise en conserve et la charcuterie, de $12 à $17.75.

Les taureaux de bonne qualité valaient de $23 à $24.75 ; de qualité moyenne, $20.50 à $22.75.

Les veaux de bonne qualité se vendaient de $37 à $43.50 ; les moyens, de $29.50 à $36.50 ; les communs, de $20 à $31.50 les 100 livres.

Les porcs catégorie A, $32 à $33 ; les truies, $22.

Il n'y eut pas de vente de moutons ni d'agneaux.

denrées AGRICOLES

(PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture :

Oeufs : prix moyens en carton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants : extra gros 50.8, A-gros, 46.5, A-moyens 39.7, A-petits 36.6.

Beurre : arrivages courants 92 points .58, 93 points .59. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole .61.

Fromage : livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québecois blanc en gros 42½ ; coloré 42¾.

Pommes de terre : prix de gros Québec .90 à $1 les 50 livres, N.-B. $1.08 à $1.10 les 50 livres; .28 à .29 les 10 livres ; I.-P.-E. $1.95 les 75 livres ; $1.40 les 50 livres ; .38 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé : procédé par vaporisation no 1 en sacs : 18 à 19½, procédé par rouleau no 2 en sacs : 17 à 18, autre catégorie pour nourrissage 15½ à 16. Poudre de lait de beurre pour nourrissage 12½ à 13½. Poudre de petit lait, 4 à 4½ cents.

SECTION INDUSTRIELLE

Source : Kippen and Co.

Bq d'Economie Que	5½	6½
Chartered Ct	2½	3¼
Cons Theatre	5½	—
Corpex w.	0 50	1 50
Credico	1 00	2 00
Credit St. L. "B"	15½	17
Crown Life	281½	291½
East C Sav	6	7½
Fed Saving	3½	7
Grenache	2 50	3 00
Income	7	8
Ind. Life	24	25
Jenkins	20	21
La Prev	17½	19
Lincoln Trust	5	6
Les Prevoy	—	70
Loebs wts	21	23
London Life	59	60
Monarch Life	90	100
NS Trust	58	—
NS LP 4 p.c.	67	71
id 4½ ppr.	75	80
lid. 5 pr.	47	49
NW Life	8	9½
Pac Gas	13	14
Paco	1 80	2 05
Permentor	7½	8½
Ply Dom	0 25	0 40
Seabord	11½	12½
Simard wts	1 00	2 00
Soc d'Am et Fid	28½	30
Stabilite	3 50	4 50
Steadman	5 75	6 25
Supersol	3	4
Trust Gen	24	25
Trizec	90	110
Un Amus	—	25
Un Amus B	—	25
Univ Fact	150	—
Velock	52¼	53
York Tr	4½	5½
Well Bank	1½	2
Zodiac	1 00	1 75

du parquet de la bourse

Tendance en hausse mais hésitante

Les titres bancaires et ceux des aciéries se raffermissent vers l'approche de la clôture ce mercredi à la **Bourse de Montréal**, alors que les autres groupes de valeurs affichent une tendance légèrement inégale.

Aux banques, celle de Montréal progresse de ½ à 61, Royale ½ à 74½ et celle de Commerce également ½ à 65¼. Aux aciéries, Stelco progresse de ⅜ à 22¾, Canada Iron ⅜ à 20¾ et Dofasco ¼ à 21¾.

Ailleurs sur la liste parmi les principaux changements et parmi les titres les plus activement transigés, Famous Players qui bondit de 3 points mardi cède 1 point à 36 et Falconbridge 1 point à 90 sur un petit volume. Canada Steamship Lines hausse de 1 à 34, Inco de ¼ à 96¼ et Alliance Crédit gagne 5 cents à $1.40. Les actions privilégiées de Columbia Cellulose gagnent ¼ à $20.

Denison Mines fléchit de ½ à 54½, CPR de ⅜ à 63, Alcan de ⅜ à 35⅝, Brinco de 5 à 4.20, MacMillan de ¼ à 27¼ et Quebec Phone de ½ à 18½.

Dans le secteur industriel à la Bourse Canadienne, Spartan Air Services se transige très activement et gagne 9 cents à 79 cents sur un volume de près de 25,000 actions et Westburne Industries en gagne 10 à $1.75. Les minières et pétrolières sont peu actives; Carbec la plus active, perd 1 cent à 82 cents. Empire Minerals gagne .02½ à 10 cents, United Obalski .01½ à 24½ cents et United Asbestos progresse de 22 cents à $3.20.

* * *

A **Toronto**, Pine Point Mines qui bondit de 3½ points mardi continue de hausser de 1¼ à 56¼. Par contre, Famous Players qui avait aussi gagné 3½ points mardi fléchit de 1¾ à 35¾ sous la pression des prises de bénéfices.

Ailleurs sur la liste industrielle, Falconbridge gagne 1 point à 90, Massey ⅜ à 26⅞ et Inland Gas ¼ à 11¼. Dome aux pétroles de l'ouest progresse de ¾ à 43¼ et Scurry-Rainbow baisse de ⅝ à 20¾.

Kerr-Addison aux aurifères perd ⅛ à 11⅞ et Osisko parmi les mines spéculatives recule de 13 cents à 62 cents.

* * *

Après un début quelque peu hésitant le marché de **Wall Street**, en dépit de certaines prises de bénéfices qui y sont réalisées, est légèrement en hausse à l'approche de la clôture.

Les sidérurgiques, à l'instar de leur tenue de mardi, continuent de mener mais sur un ton plus modéré.

Ailleurs parmi les valeurs les mieux tenues, on note les électroniques, quelques chemins de fer, les équipements de bureau et les pétroles.

Certaines valeurs plus spéculatives et moins chères sont à nouveau passablement recherchées.

Les principaux indices, dont les valeurs clés sont les principales composantes, s'inscrivent légèrement en hausse grâce à certains gains enregistrés par ces dernières mais le comportement général du marché n'en demeure pas moins hésitant et quelque peu décousu.

L'indice industriel Dow Jones marque un gain modique de .84 à 857.74.

* * *

LONDRES — (Reuter) — Les actions ordinaires ont de nouveau été en vedette à la Bourse de Londres, aujourd'hui, mais celles de premier plan reculaient encore au cours de transactions à nouveau peu nombreuses.

Parmi les valeurs ordinaires, les gains ont été nombreux.

Les valeurs-dollar avaient une tendance irrégulière.

* * *

(AFP) — Nette reprise à la **Bourse de Paris.** Après deux séances d'hésitation, les valeurs françaises se sont orientées franchement vers la hausse, la plupart des compartiments s'inscrivant en hausse, dans un marché plus animé.

au comptoir

Cours fournis par Bongard, Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	10	12
Advance RL	9	11
Aconic	3	5
Amal Mng	15	—
Americ	—	25
Amer Chib	5	8
Arnora	—	2
Beauchemin	—	40
Bald Mt.	2	3
Bla Nell	7	10
Boma Chib	—	25
Beauport Holding	20	25
Bracemac	15	17
Burrex	15	20
Chibtown	13	18
Clearwater	15	25
Columbia River	1 45	1 55
Can Javelin	9½	10
Credo	15	20
Corgemines	55	65
Cuvier	5	8
Dasson	7	10
Dawn Pete	19	21
Doral Mng	35	40
De Lesseps	20	30
Dubuisson	4	6
Elmac	3	5
En-O-La Ex	15	20
Ganda Silver	17	20
Gaspe Copper	47½	49½
Gaspex	35	45
Gibson	8	10
Golstar	6	9
Grt Lakes Nickel	3 10	3 20
Hucamp	28	33
Iroquois	5	10
Imperial Minerals	3	6
Jack Waite	2	4
Juma	21	25
Kewagama	4	6
Kukatush	6½	7
Independent	3	5
Lake Beaver	22	24
Leeds Metals	30	35
Lun Echo	37	42
Madex	22	27
Main Oko	7	10
Mariner	27	30
Marin Bird	1	3
Mattagami Ex	—	10
Milado	3	6
Molybia	30	35
Naganta	29	49
Nat. Malartic	50	55
New Baska	15	19
New Miller	8	13
Nemrod	10	20
New Assoc Dev	8	13
New Pacalis	28	33
New Insco	30	33
New Lorie

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 1er février 1967 par lequel Standard Welding Supplies Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er février 1967 sous le No 1966267. Banque de Montréal, 10 février 1967".

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571 du Code Civil, qu'un acte de transfert et cession de toutes les créances présentes et futures de M. & M. WOODWORKING LTD., ayant sa principale place d'affaires à Laval, en faveur de la Banque Canadienne Nationale, en date du 3 février 1967, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Laval, le 6 février 1967 sous le numéro 241017.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

AVIS

Avis est par les présentes donné aux personnes ci-dessous mentionnées qu'à moins que les frais d'entreposage et autres dus à Weimount Moving and Warehousing Limited, ne soient payés au bureau de la Compagnie, le ou avant le 25 février 1967, tous les effets détenus en entrepôt pour le compte des personnes ci-dessous mentionnées, seront vendus par encan chez Fraser Bros. Limited, 4950 De la Savane, Montréal, le 27 février 1967, sans autre avis.

Mlle Lisette Bélanger, lot 2981 ; J. Boushel, lot 2799 ; R. C. Bray, lot 3248 ; Mlle M. Côté, lot 2639 ; L. Dionne, lot 2715 ; El Morocco Club, lot 3077 ; Miss S. Griffiths, lot 2148 ; J. Hearns, lot 3174 ; Instore Broadcasting Co. Ltd., lot 2938 ; Mr. Jaffy, lot 2130 ; E. Kennedy, lot 2851 ; M. Ledergerber, lot 2360 ; J. McLeod, lot 3254 ; R. F. McLeod, lot 3845 ; A. Roquin, lot 3873 ; Mrs. M. Taylor, lot 3211 ; E. A. Brown, lot 1377 ; G. Little, lot 9478 ; G. Willman, lot 2353.

Westmount Moving and
Warehousing Limited
3760 Chemin Côte-de-Liesse
Ville Mont-Royal, Montréal 9, Qué.

COMMISSION DE TRANSPORT DE MONTREAL

SOUMISSIONS

La Commission de transport de Montréal recevra des soumissions cachetées, sous enveloppe fournie par la Commission, à l'adresse du soussigné, pour la fourniture de :

3 CAMIONNETTES A CABINE AVANCEE, 5,000 LB
7 CAMIONS A CABINE AVANCEE, 7,000 LB
4 CAMIONS A CABINE AVANCEE, 10,000 LB
3 CAMIONS A BENNE BASCULANTE, 30,000 LB

Ces soumissions devront être mises à la poste par COURRIER RECOMMANDE, au plus tard à 6 heures du soir, le 7 mars 1967, pour être ouvertes à 9 h. 30 du matin le 9 mars.

Pour obtenir les spécifications, formules de soumission, enveloppe de retour et tout autre renseignement, s'adresser au bureau du directeur du Service des achats et magasin, 8245 boul. St-Laurent, Montréal. (877-6156).

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé pour la somme de trois mille sept cent cinquante dollars ($3,750).

La Commission ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Le secrétaire,
YVON CLERMONT, C.R.

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

DEMANDE de SOUMISSION No 1532

Entretien des parterres et des pelouses

La Commission des écoles catholiques de Montréal, recevra jusqu'à deux heures p.m. (heure de Montréal), le 7 mars 1967 des soumissions, sous enveloppes scellées, pour l'entretien des parterres et des pelouses dans le territoire de la Commission au cours de l'exercice 1967-68.

Chaque soumission devra être faite sur les formules officielles fournies par la Commission, et sera accompagnée d'un chèque de garantie équivalant à au moins dix pour cent (10%) du montant total de la soumission. Ce chèque sera fait à l'ordre de la Commission des écoles catholiques de Montréal, et devra être certifié par une banque canadienne ou une Caisse populaire Desjardins.

Les soumissionnaires pourront se procurer les devis ainsi que les formules de soumission requis à compter de 9 heures a.m. le 15 février 1967 au bureau de :

Monsieur André Tétreault,
Directeur du Bureau des achats,
Pièce A-305,
CENTRE ADMINISTRATIF,
3700 est, rue Rachel, Montréal 36.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions qui aura lieu à l'heure et au jour indiqués au début de cet avis.

La Commission ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

PIERRE DESMARAIS,
secrétaire adjoint.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées, adressées au Secrétaire de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent dans des enveloppes fournies par l'Administration et portant la mention "SOUMISSION POUR CONTRAT No 713" concernant

LA MODIFICATION DU TALUS ENTRE LA STATION 746+50 ET LA STATION 764+25 ET ENTRE LA STATION 926+00 ET LA STATION 931+50, COTE OUEST, CANAL DE WELLAND — VOIE MARITIME, PROJET DU CANAL DE WELLAND,

seront reçues au bureau de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, immeuble Majestic, 396, rue Cooper, Ottawa 4e, ou au bureau du directeur des travaux, 508, avenue Glendale, St. Catharines (Ont.), jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'Est, le mardi 28 février 1967.

On pourra obtenir les plans, devis, formule de soumission, conditions de travail et formule de contrat en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef, 5250, rue Ferrier, Montréal 9e (P.Q.), ou au secrétaire, immeuble Majestic, 396, rue Cooper, Ottawa 4e (Ont.), ou au directeur des travaux, 508, avenue Glendale, St. Catharines (Ont.), contre le versement de cent dollars ($100), montant qui sera remboursé sur remise en bon état des documents susmentionnés dans les trente jours de la date fixée ci-dessus pour la réception des soumissions. Le dépôt sera confisqué si les documents ne sont pas renvoyés dans le délai susmentionné.

Le soumissionnaire doit fournir soit un dépôt afférent à la soumission, représentant au moins dix pour cent (10 p. 100) du montant de la soumission, en conformité des conditions de la formule de soumission, soit une garantie de soumission, représentant 10 p. 100 de la soumission, par laquelle il s'engage à passer un contrat en bonne et due forme selon le modèle qui fait partie des documents relatifs à la soumission, et à satisfaire l'Administration quant au cautionnement exigé.

Il ne sera tenu compte que des soumissions présentées conformément à nos indications.

L'Administration ne s'engage à accepter aucune soumission, même la plus basse.

Le Secrétaire, L.-E. BELAND

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT
OTTAWA, le 13 février 1967

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec

INVITATION A SOUMETTRE DES MEMOIRES

La Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec, constituée par le gouvernement du Québec en vertu de l'arrêté en conseil no 2209 en date du 24 novembre 1966, a été chargée de réunir toute la documentation pertinente, d'effectuer toutes les recherches nécesssaires, de recueillir les suggestions provenant de groupements, de spécialistes et du public en général et de faire les recommandations qu'elle jugera opportunes, afin de permettre au gouvernement d'assurer l'intégrité du territoire québecois et le régler dans l'ordre et la justice les problèmes des frontières du Québec, et spécialement de la frontière du Labrador.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, la Commission a été chargée d'étudier :

a) la délimitation des frontières littorales du Québec;
b) les problèmes soulevés par la sentence du Conseil privé du 22 mars 1927 concernant la frontière du Labrador;
c) le problème posé par les propriétés et les droits territoriaux fédéraux dans le Québec.

La Commission invite tous les organismes et toutes les personnes qui seraient intéressés à exprimer des opinions ou suggestions relativement aux questions qu'elle doit étudier à lui soumettre des mémoires.

Ces mémoires pourront porter notamment sur la frontière du Québec avec Terreneuve au Labrador, celle avec les territoires du Nord-ouest de même que les autres frontières du Québec, les droits sous-marins dans le golfe St-Laurent, le projet d'un district fédéral éventuel, les réserves indiennes, parcs fédéraux, chemins de fer, quais, canaux, aérodromes, établissements militaires et autres, et tout dans la mesure où ces questions peuvent concerner l'intégrité du territoire.

Tous ceux qui désirent soumettre de tels mémoires sont priés d'en donner avis le plus tôt possible au secrétaire de la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec, Hôtel du Gouvernement, Québec. Les mémoires devront être soumis au plus tard le 15 juillet 1967 en dix exemplaires dactylographiés à double interligne et sur du papier format ministre (8½" x 14").

La Commission tiendra des auditions publiques relativement à la teneur de ces méroires au cours de l'année, aux dates et lieux qui seront annoncés plus tard.

Le Secrétaire, **Jean-Paul LACASSE.**

Indemnité réclamée par le Portugal

NATIONS-UNIES (AFP) — Le président du Conseil de sécurité, M. José Sette Camara (Brésil), s'est entretenu hier avec le secrétaire général U Thant au sujet de la lettre du ministre portugais des Affaires étrangères, M. Alberto Franco Nogueira, réclamant une indemnité de $30 millions pour compenser le Portugal des pertes qu'il a subies au Mozambique à la suite de la mise en vigueur des sanctions économiques contre la Rhodésie du Sud.

Un garçon tue son frère en s'amusant avec un fusil chargé

Un fusil de calibre .16 qui servait de jouet à deux jeunes frères et à l'un de leurs amis dans le logement de leurs parents, hier après-midi, a semé la mort lorsque l'arme a soudainement craché une balle mortelle.

La victime, Daniel Guimond, âgé de 12 ans, du 7182 rue Des Erables, à Montréal, s'amusait avec son frère Gilles et un petit voisin. Gilles manipulait le fusil lorsque le projectile atteignit à bout portant son jeune frère. La balle s'est logée dans l'estomac.

La petite victime a succombé à sa blessure en arrivant à l'hôpital Jean-Talon. Les trois garçons étaient seuls dans la maison au moment du drame.

Le taux de la taxe foncière demeure le même à St-Michel

Même si la ville doit compter avec des dépenses supérieures de $1,150,000 à celles de l'année dernière, le taux de la taxe foncière demeure le même cette année, à St-Michel.

Le taux de la taxe foncière reste de 70 cents par $100 d'évaluation, mais les différentes taxes particulières passent de 31 cents et quart à 40 cents et demi par $100 d'évaluation.

Toutes ces taxes seront perçues en vertu d'un rôle d'évaluation majoré d'environ 15 p. 100, en moyenne.

La ville compte également sur des revenus, au chapitre de la taxe de vente, de $1,600,000, ce qui est $215,000 de plus que l'année dernière.

Le budget accepté hier soir par le conseil municipal comporte des revenus de $7,748,085 et des dépenses de $7,747,932, ce qui laisse un surplus de $153.

L'augmentation des dépenses par rapport à l'année dernière comprend une hausse des salaires d'environ $750,000; une augmentation de $100,000 au chapitre des assurances et des caisses de retraite; un montant additionnel de $125,000 pour le Service de la récréation et de l'éducation ; un autre montant de $125,000 pour l'augmentation du prix de l'eau et $50,000 de plus pour l'enlèvement de la neige.

Trois mois de prison à l'accusé d'un vol avec violence

TROIS-RIVIERES — Un individu de Sainte-Monique, dans le diocèse de Nicolet, Jean-Louis Pellerin, est condamné à trois mois de prison. Il avait avoué sa culpabilité de vol avec violence sur la personne d'un septuagénaire, qu'il avait molesté à coups de pied et à l'aide d'une bouteille.

Pellerin avait soustrait la somme de cent cinquante dollars. L'incident remonte au 26 septembre. L'avocat de la défense avait soutenu au tribunal que l'accusé souffrait de maladie et qu'il était sujet à de nombreuses crises d'épilepsie. L'avocat avait réclamé la clémence, malgré la gravité de l'accusation. Le juge Léon Girard prit l'état de santé de Pellerin en considération, le condamnant à trois mois de détention.

Couvent détruit par le feu, à St-Méthode

ST-METHODE. (PCf) — Les flammes ont détruit, lundi, un couvent fréquenté par quelque 150 pensionnaires, à St-Méthode, dans la région du Lac-St-Jean, à 300 milles au nord-ouest de Québec.

Les élèves et le personnel enseignant, des religieuses de la communauté des soeurs de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ont pu évacuer les lieux sans difficulté.

Il s'en est fallu de peu que les flammes, qui ont éclaté au milieu de la matinée, ne s'attaquent à l'église paroissiale.

Les pompiers de St-Félicien ont été appelés à l'aide de ceux de St-Méthode pour combattre l'élément destructeur.

La cause et l'étendue des dégâts n'ont pas encore été établies.

Les reproches de l'opposition

TORONTO (PC) — Des porte-parole des deux partis d'opposition de l'Ontario ont reproché, hier, au Trésorier, M. Charles MacNaughton, sa façon d'approcher le problème du financement municipal.

Le leader libéral, M. Robert Nixon, a dit que le budget ne prenait pas en considération le problème majeur de l'Ontario, soit la hausse des taxes locales.

Il a déclaré au cours d'une conférence de presse que le gouvernement provincial devrait assumer une plus grande part des coûts de l'éducation, coûts actuellement défrayés par les contribuables des municipalités.

Naissance

HEBERT — Ronald et Denyse sont heureux d'annoncer la naissance d'une fille, née à l'hôpital Général Lakeshore le 13 février 1967. La mère et l'enfant se portent bien.

JAMES D. McKENNA
House of Flowers
RUE DE LA MONTAGNE
VICTOR 2-4444

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

ABRAHAM (Marie) — A Montréal, le 12 février 1967, à l'âge de 49 ans, est décédée Mme Maurice Abraham, née Marie Parmentier ; demeurant à 8780 Maurice, St-Léonard-de-Port-Maurice. Les funérailles auront lieu jeudi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
4419 est, rue Beaubien,
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUCLAIR (Josaphat) — A l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Josaphat Auclair, époux en 1ères noces de Antoinette Choinière, et en 2es noces de feu Una Auclair, demeurant 1373 Parc Lafontaine. Il laisse dans le deuil 2 fils, Jean-Aimé, de Toronto, Paul-Emile, de Montréal, 1 fille, Marie-Jeanne (Mme Marcel Trudeau), de Longueuil, ses brus Adélaine Love, et Mariette Papineau, 1 petit-fils et 4 petites-filles. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
angle boul. Décarie et avenue Notre-Dame-de-Grâce
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Roxton Falls, comté Shefford, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUGER (Rév. Soeur Marie Geneviève de l'Eucharistie) — A Montréal, le 14 février 1967 à l'âge de 75 ans, est décédée Rév. Soeur Marie Geneviève de l'Eucharistie (Rose-Alma Auger), messagère de Jésus, fondatrice de l'école maternelle St-Joseph et autrefois supérieure générale. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons de
l'Ecole maternelle,
11,960 boul. L'Acadie,
à 9 hrs pour se rendre à l'église St-Joseph de Bordeaux, où le service sert célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Urgel Bourgie Ltée.

BENOIT (Henri) — A Montréal, le 13 février 1967, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Henri Benoit, époux de Clara Rondeau, demeurant 7935 Lajeunesse. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Lorenzo Neveu,
7766, rue St-Hubert,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église Ste-Rosalie de Bagot, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BESSETTE (Azélie) — A Montréal, le 12 février 1967 à l'âge de 72 ans est décédée Mlle Azélie Bessette, fille de feu Isaïe Bessette, et de feu Philomène Jodoin, demeurant 6996 Des Ecores. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.
512, rue de l'Eglise, Verdun
à 8 hrs 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 8 hrs 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BIRON (Roméo) — A Boucherville, le 13 février 1967, à l'âge de 68 ans, est décédé Roméo Biron, époux en premières noces d'Emma Landreville et en deuxièmes noces de Marguerite Martin, demeurant 57 De Niverville. Les funérailles auront lieu jeudi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche et Fils Inc.,
1370, chemin Chambly,
Jacques-Cartier,
à 8 h. 40 pour se rendre à l'église Ste-Famille de Boucherville, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLOUIN (Wilda) — A Ville Mont-Royal, le 15 février 1967, à l'âge de 77 ans, est décédée Wilda Phaneuf, épouse de Jean-Marc Blouin, mère de Gertrude, (Mme Marcel Beauchemin), Marcel et Jean-Jacques. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
790, boul. Ste-Croix,
pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BONIN (Horatio) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Horatio Bonin, époux de Liliane Pelletier. Les funérailles auront lieu vendredi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.,
5359 11e Avenue, Rosemont,
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUTHILLIER (Roger) — A Montréal, le 13 février 1967, à l'âge de 40 ans, est décédé M. Roger Bouthillier, époux de Jeanne Ravary, demeurant à 6677 Des Ecores. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2251 est, rue Jean-Talon,
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BROOKES (Mary Ann) — A l'hôpital St. Mary's, le 13 février 1967, est décédée Mary Ann Brookes, épouse de feu Charles Brookes, mère de John E. et de feu Thomas R. Les funérailles auront lieu privément le 15 courant à la chapelle
Rosedale
4911 Chemin Côte-des-Neiges
à 2 h. de l'après-midi et de là au cimetière Mount Royal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNET (Fernand) — A Pointe-Claire, le 13 février 1967, à l'âge de 44 ans, est décédé Fernand Brunet, époux d'Aldina Sareault, demeurant rue de Bresley. Les funérailles auront lieu vendredi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
280, rue Bord-du-Lac, Pointe-Claire
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Joachim où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARETTE (Louis) — A St-Hyacinthe, le 13 février 1967, à l'âge de 43 ans, est décédé M. Louis Charette, détective de la cité de St-Hyacinthe, époux de Blanche Jacques, demeurant 2740, rue Bourassa. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René-J. Mongeau Ltée,
1115, rue Girouard,
à St-Hyacinthe,
pour se rendre à l'église St-Sacrement, de St-Hyacinthe, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Bruno, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHUNDAK (Paul) — A l'hôpital Royal Victoria, le 14 février 1967, à l'âge de 64 ans est décédé Paul Chundak, époux de Thérèse St-Pierre, demeurant 3867, rue Henri-Julien. Les funérailles auront lieu vendredi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
M. A. Blythe Bernier,
3682, avenue du Parc,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLEMENT (Georgiana) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme Georgiana Boileau, épouse de feu Donat Clément ; demeurant à 1679 Dufresne. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Gauthier Enrg.,
2321 est, rue Ste-Catherine,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COLLIN (Albert) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 53 ans est décédé Albert Collin, époux bien-aimé de Jeanne Giroux, demeurant 3031 Quevillon. Il laisse dans le deuil, 1 fille Louise. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3254, rue Bellechasse et 11 ème Av.
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Marc de Rosemont, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CYR (Yvonne) — A Shawinigan, le 9 février 1967, est décédée Yvonne Hémond, épouse de Louis-A. Cyr, demeurant 493, rue Broadway. Les funérailles ont eu lieu lundi, le 13 février, l'inhumation au cimetière St-Joseph de Shawinigan.

DAIGLE (Yolande) — A Montréal, le 13 février 1967, à l'âge de 26 ans, est décédée Yolande Légaré, épouse d'Orèle Daigle, demeurant 323 Portneuf, Jacques-Cartier. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche et Fils Inc.,
1370, chemin Chambly,
Jacques-Cartier,
à 2 h. 45 pour se rendre à l'église Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 3 heures, et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAOUST (Armand) — A Montréal, le 13 février 1967 à l'âge de 63 ans est décédé Armand Daoust, époux de Marguerite Dufort, demeurant 2172 de Maricourt. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
6259 Boul. Monk
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECARY (Germaine) — A Montréal, le 13 février 1967, à l'âge de 69 ans, est décédée Mme Louis-A. Décary, née Germaine Marchand, mère de maître Raymond G., Pierre, Claude, Guy, René, Jean-Louis, Jocelyne. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120, rue Jean-Talon Est,
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DES GEORGES (Blanche) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme René Des Georges, née Blanche Terroux, demeurant 4335, Christophe-Colomb. Les funérailles auront lieu vendredi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de Frais Funéraires
4848, rue Papineau
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église du Très-Saint-Sacrement où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESMARAIS (Paul-Emile) — A Montréal-Nord, le 13 février 1967, à l'âge de 61 ans, est décédé Paul-Emile Desmarais, fils de J.-Hubert Desmarais et de feu Justine Lorrain, demeurant 11,797, rue Hénault. Les funérailles auront lieu jeudi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
5001 est, boul. Henri-Bourassa,
à 8 h. 50 pour se rendre à l'église Sainte-Gertrude, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Verchères, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DION (David) — A Montréal, le 13 février 1967, à l'âge de 78 ans, est décédé M. David Dion, époux d'Emma Jolin, demeurant 2835-A Jacques-Hertel. Les funérailles auront lieu jeudi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
6259, boul. Monk,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Jean-Damascène, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUMONT (Blanche) — A St-Laurent, le 14 février 1967, à l'âge de 79 ans, est décédée Blanche Castonguay, épouse de feu Georges Dumont, mère de Robert, Esthel, Mme Adrien Ménard (Flore), Denise, Louise, Jules, Bernard, Jean et André. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
790, boul. Ste-Croix,
pour se rendre à l'église St-Sixte, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Vaudreuil, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté vers 10 h. 45. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FITZ GIBBON (George) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 72 ans, est décédé George Fitz Gibbon, époux de feu Béatrice Moore ; demeurant à 8457 St-Urbain. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745 est, boul. Crémazie,
à 9 h., pour se rendre à l'église St-Thomas-Apôtre, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FUGERE (Emilia) — A Montréal-Nord, le 14 février 1967, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme Albert Fugère, née Emilia Foisy, demeurant à 11,238 L'Archevêque. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.,
11,130, boul. Pie-IX,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-Marie-Strambi, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Chrysostome, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Alphonse) — A Montréal, le 13 février 1967, à l'âge de 63 ans, est décédé Alphonse Gagnon, époux en 1ères noces de Rose-Aimée Cardin, et en 2èmes noces d'Irène Paradis, demeurant 2730 Fletcher. Les funérailles auront lieu vendredi le 17 courant. Le convoi funèbre artira des salons
J. A. Langlois,
8628, rue Hochelaga
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Victor, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAREAU (Mary) — A Montréal, le 14 février 1967, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Joseph Gareau, née Mary Tremblay, demeurant chez son gendre M. Raymond Marcil, 2537, rue Parkville. Elle laisse dans le deuil ses filles Alice (Mme Raymond Marcil), Lucienne (Mme Berchmans Brousseau), ses fils Henri et Fernand, sa belle-fille Mme Fernand Gareau et 4 petits-enfants : Jean-Marc, Pierre-Paul, André et Suzanne Gareau. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4955, rue Adam
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église St-Donat, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUVREAU (Ovila) — A l'Annonciation, le 13 février 1967, à l'âge de 93 ans, est décédé M. Ovila Gauvreau, époux de feu Rosalie Pilon. Père de la Rév. Soeur St-Pierre-Avila, C.S.C. Les funérailles auront lieu samedi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la
demeure de son fils,
M. Albert Gauvreau,
l'Annonciation,
pour se rendre à l'église paroissiale de l'Annonciation, où le service sera célébré à 11 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Léopold Suppère, de l'Annonciation.

HOPPER-CHRETIEN-ZAUGG (Thérèse) — A Las Vegas, Nevada, le 27 janvier 1967, à l'âge de 46 ans, est décédée Thérèse (Christine) Chrétien-Zaugg, fille du major et Mme A. Chrétien-Zaugg, décédés. Le service funèbre eut lieu à l'église Ste-Anne, de Las Vegas, inhumation au cimetière Palm Memorial. Elle laisse dans le deuil une soeur Mme Jacqueline St-Germain, un beau-frère Antoine St-Germain, de San Diego, Californie, ainsi qu'un neveu Jean-Robert St-Germain de Sept-Iles, P.Q.

GUINDON (Lucien) — Aux Cèdres, comté Soulanges, le 14 février 1967, à l'âge de 42 ans, est décédé M. Lucien Guindon, époux d'Azathe Brazeau. Les funérailles auront lieu vendredi, le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry et Denis,
aux Cèdres,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale des Cèdres, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de St-Lazare, comté Vaudreuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOANNETTE (Paul-Emile) — A Verdun, le 14 février 1967, à l'âge de 62 ans, est décédé Paul-Emile Joannette, co-propriétaire de Paul-Emile Joannette & Fils, épicier-boucher, ex-échevin de la Cité de Verdun, membre des 3e et 4e degrés des Chevaliers de Colomb de Verdun, membre du club Richelieu-Verdun; époux de Blanche Robitaille, père de Mme Anatole Brunet (Jeannine), Lucien, Mme André Fortin (Marie-Paule), Marcel, Roland, Mme Roch Hébert (Lise), Hélène et Roger, demeurant à 77, de l'Eglise. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512 rue de l'Eglise,
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JULIEN (Aurore) — A Coteau-du-Lac, le 14 février 1967, à l'âge de 69 ans, est décédée Aurore Vinet, épouse de feu Léandre Julien. Les funérailles auront lieu vendredi le 17 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACOMBE (Ena) — A Montréal, le 15 février 1967 à l'âge de 60 ans est décédée Mme veuve Hector Lacombe, née Ena Legault, demeurant à 7265, Louis-Hémond, mère de Mme Claude Lavallée (Monique), Mme Raymond Brault (Nicole), soeur de Marguerite Malette, et de Mme Gertrude St-Jacques. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée et Société Coopérative de Frais Funéraires,
2251, rue Jean-Talon est
pour se rendre à l'église St-Barthélemy, où le service sera célébré et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALANDE (Juliette) — A Montréal, le 13 février 1967, à l'âge de 72 ans est décédée Juliette Charlebois, épouse bien-aimée de Dori Lalande, demeurant 1919 Beaugrand. Elle laisse dans le deuil Régina (Mme Jean Martel), Anita (Mme Clovis Gibeau), et 8 petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville et Gingras,
5808 rue Boileau
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-François-d'Assise, Longue-Pointe, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALIBERTE (Aurore) — A Montréal, le 15 février 1967, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Théophile Laliberté, née Aurore Fiset, mère de Alfred, Clarinthe (Mme G. Duhamel), Laurence (Mme A. Chanteloix), Roland, Paulette, Jacques, Jacqueline (Mme R. Devoyault), et Marcel. Les funérailles auront lieu samedi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e Avenue, Rosemont
à 8 h. 40, pour se rendre à l'église St-Marc, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALONDE (François) — A Montréal, le 13 février 1967, à l'âge de 62 ans est décédé M. François Lalonde, ex-journaliste de La Presse, époux d'Albertine Charbonneau, demeurant 4236 Berri. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Dallaire & Vandelac Ltée,
4340, rue St-Denis
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROCQUE (Wilfrid) — A St-Hubert, le 12 février 1967, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Wilfrid Larocque, époux de Jeanne Charpentier ; demeurant à 4125 Doré, St-Hubert. Les funérailles auront lieu jeudi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Latour et Demers,
5125, rue Arm